

CONTRAT DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL « PARIS-SACLAY TERRITOIRE SUD »



Version définitive adoptée au Comité de Pilotage du 13 mai 2016

SOMMAIRE

PREAMBULE	6
LES CONTRATS DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL (CDT), NOUVEL OUTIL PARTENARIAL DU GRAND PARIS.....	7
LE CDT « PARIS-SACLAY TERRITOIRE SUD » : PERIMETRE ET HORIZON TEMPOREL.....	8
POURQUOI UN CDT POUR PARIS-SACLAY TERRITOIRE SUD ?.....	8
TITRE I : LE PROJET STRATEGIQUE DE DEVELOPPEMENT DURABLE	10
UN PROJET SCIENTIFIQUE ET INDUSTRIEL DE NIVEAU INTERNATIONAL.....	10
- Un projet qui répond à l'enjeu de production de connaissances et d'innovations	10
- Un contrat qui favorise la création d'entreprises et l'accès à l'emploi.....	11
- Un projet qui s'appuie sur la complémentarité et la coopération avec les territoires voisins	12
UN PROJET SOCIAL ET TERRITORIAL AU SERVICE DES HABITANTS ACTUELS ET FUTURS	13
- Un projet qui passe par la conception de quartiers innovants, attractifs et ouverts à tous ...	13
- Un projet qui vise un développement urbain équilibré du territoire en tenant compte des mobilités.....	14
- Un projet qui crée un éco-territoire équilibré, respectueux de son environnement immédiat et à la pointe de l'innovation.....	15
TITRE II : LES PRIORITES ET LES OBJECTIFS	17
PRIORITE A : ACCOMPAGNER LA MONTEE EN PUISSANCE SCIENTIFIQUE ET ECONOMIQUE DE PARIS-SACLAY COMME UN POLE DE L'INNOVATION DE RANG MONDIAL.....	18
- A1. Objectif : Accompagner l'essor de l'Université Paris-Saclay comme un pôle d'excellence au rayonnement international.....	18
- A2. Objectif : Soutenir la création et l'incubation de start-up technologiques, et plus largement de PME, pour favoriser l'innovation et l'emploi	19
- A3. Objectif : Garantir la fluidité du parcours résidentiel des entreprises pour contribuer à l'écosystème de l'innovation de Paris-Saclay.....	20
PRIORITE B : L'HABITAT, UN DEVELOPPEMENT EQUILIBRE ET CONJOINT AVEC CELUI DE L'EMPLOI ET LA PRESENCE ETUDIANTE	22
- B1. Objectif : Contribuer localement à la production de logements prévue par la loi du « Grand Paris » et le SDRIF.....	22
- B2. Objectif : Assurer une montée en puissance progressive du développement quantitatif de l'offre de logements familiaux et étudiants.....	25
- B3. Objectif : Diversifier l'offre d'habitat sur le territoire, afin de faciliter les possibilités de parcours résidentiels pour les habitants actuels et être en adéquation avec les emplois créés	26
PRIORITE C: ASSURER UN DEPLOIEMENT COHERENT ET PROGRESSIF DES INFRASTRUCTURES DE MOBILITES ET DES OPERATIONS D'AMENAGEMENT SUR LE TERRITOIRE	27
- C1. Objectif : Développer les capacités de transports du territoire en articulation avec la progression de l'activité globale sur le territoire de l'ensemble des usagers : résidents, actifs, étudiants.....	27
- C2. Objectif : Développer un système complet de mobilité pour répondre à la diversité des besoins des usagers du territoire (résidents, actifs, étudiants..) et encourager le report modal	29

PRIORITE D : CREER UN ECO-TERRITOIRE AU BENEFICE DE LA QUALITE DE VIE DE L'ENSEMBLE DES USAGERS DU TERRITOIRE.....	30
- D1. Objectif : Développer un projet pour les espaces ouverts en complémentarité avec les espaces bâtis existants et en projet.....	30
- D2. Objectif : Valoriser la vocation agricole du plateau en optimisant son intégration dans le fonctionnement du territoire dans son ensemble.....	31
- D3. Objectif : Mettre en œuvre la transition énergétique et écologique en encourageant le fonctionnement systémique du territoire	32
- D4. Objectif : Mettre en place une gestion des eaux équilibrée entre le plateau et la vallée.	33
PRIORITE E : VEILLER A L'EQUILIBRE ET L'INTEGRATION ENTRE LES DIMENSIONS UNIVERSITAIRE, INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE DU PROJET	36
- E1. Objectif : Développer des nouveaux quartiers vivants et attractifs, à travers des polarités de proximité intégrant commerces, services et équipements publics	36
- E2. Objectif : S'assurer d'une ouverture à tous les publics des différents équipements structurants et aménités développés dans le cadre du CDT.....	37
- E3. Objectif : S'assurer de l'ouverture sur le territoire local des grandes « institutions » s'y installant.....	38
- E4. Objectif : Accompagner le développement scientifique et industriel du cluster par l'innovation sociale et solidaire.....	39
TITRE III : LE PROGRAMME DES ACTIONS, OPERATIONS ET PROJETS	40
III. A. LES FONDAMENTAUX DU PROJET	42
1 - Université Paris-Saclay	43
2 - Ligne 18 du Grand Paris Express	47
3 - ZAC du Moulon.....	51
4 - ZAC du Quartier de l'Ecole polytechnique	64
5 - Quartier de Corbeville	74
6 - Quartier Camille Claudel	77
7 - Habiter le campus, le logement étudiant à Paris-Saclay	82
8 - Aménagement des lisières et mise en réseau des espaces ouverts	86
9 - Le contrat global de gestion des eaux.....	93
10 - Des infrastructures énergétiques sobres et intelligentes	99
III. B. MOBILITES, INFRASTRUCTURES, RESEAUX.....	110
11 - Requalification du RER B Sud	112
12 - Pôle gare du Guichet	114
13 - TCSP Massy-Courtabœuf-Les Ulis	116
14 - TCSP Nord-Sud N118 : Les Ulis-Courtabœuf-plateau de Saclay-Vélizy-Pont de Sèvres	118
15 - TCSP Gif- sur-Yvette-plateau de Saclay	121
16 - TCSP Massy-Saclay-Saint-Quentin-en-Yvelines	124
17 - Etude globale de la desserte en transports collectifs du plateau de Saclay	126
18 - Amélioration des liaisons vallée-plateau : modes doux (piétons et vélos), téléphérique, escaliers mécaniques	128
19 - Information voyageur et offre de mobilité partagée : covoiturage, auto-partage et vélo-partage, etc.	132
20 - Programme de développement des circulations douces	134
21 - Politique de stationnement-Parking relais.....	140
22 - Réaménagement du Christ de Saclay et réalisation d'une trémie Est-Ouest	144

23 - Réaménagement de la RD 128 dont franchissement de la RN 118 (échangeur de Corbeville)	147
24 - Réaménagement de la RD36 Châteaufort-Palaiseau	152
25 - Réaménagement du carrefour de Saint-Aubin et requalification de la RD 306.....	156
26 - Réaménagement des accès au Parc d'Activités de Courtabœuf (échangeurs de Mondétour et du ring des Ulis).....	158
III. C. STRATEGIES D'AMENAGEMENT ET EQUIPEMENTS STRUCTURANTS	161
III. C. 1 STRATEGIES D'AMENAGEMENT ET EQUIPEMENTS STRUCTURANTS A COURT TERME	161
27 - Learning center	162
28 - Incubateur Pépinière Hôtel d'Entreprise (IPHE).....	166
29 - Réseau Paris-Saclay : le numérique au service de la ville intelligente et de l'innovation ouverte ..	169
30 - Gestion des ressources et déchets du territoire	172
31 - Ouverture et rénovation du site Campus-Vallée	179
32 - Le secteur du CEA.....	186
33 - Stratégie économique et urbaine de développement du Parc d'Activités de Courtabœuf - Les Ulis	189
34 - Requalification du Parc d'Activités de Courtabœuf - CPRD	192
35 - Médiation scientifique autour de la Maison d'Initiation et de Sensibilisation aux Sciences	196
36 - Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD) de la Vallée de Chevreuse	198
37 - Valorisation des fermes emblématiques du territoire	202
38 - Programme d'action de la ZPNAF : pérenniser et développer une agriculture vivante et dynamique pour le territoire.....	204
39 - Structure artificielle d'escalade.....	208
40 - Station Trail	211
41 - Maisons pluridisciplinaires de santé	212
42 - EHPAD des Ulis	214
III. C. 2 STRATEGIES D'AMENAGEMENT ET EQUIPEMENTS STRUCTURANTS A MOYEN/LONG TERME	216
43 - Déménagement de la gendarmerie	217
44 - Construction d'un collège sur la frange Sud du plateau	219
45 - Implantation d'un lycée international sur la frange Sud du plateau.....	221
46 - Création d'espaces culturels	223
47 - Centre aquatique du Moulon.....	226
48 - Réhabilitation/extension de la piscine d'Orsay.....	228
49 - Réalisation d'un nouvel hôpital.....	230
50 - EHPAD du MOULON	232

TITRE IV : LES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE, DE SUIVI, D'ÉVALUATION ET DE MODIFICATION

ANNEXE : Synthèse sur le financement des fiches du CDT

Par décret n°2015-1927 du 31 décembre 2015, l'Établissement Public Paris-Saclay (EPPS) s'est transformé en Établissement Public d'Aménagement Paris-Saclay (EPA Paris-Saclay).

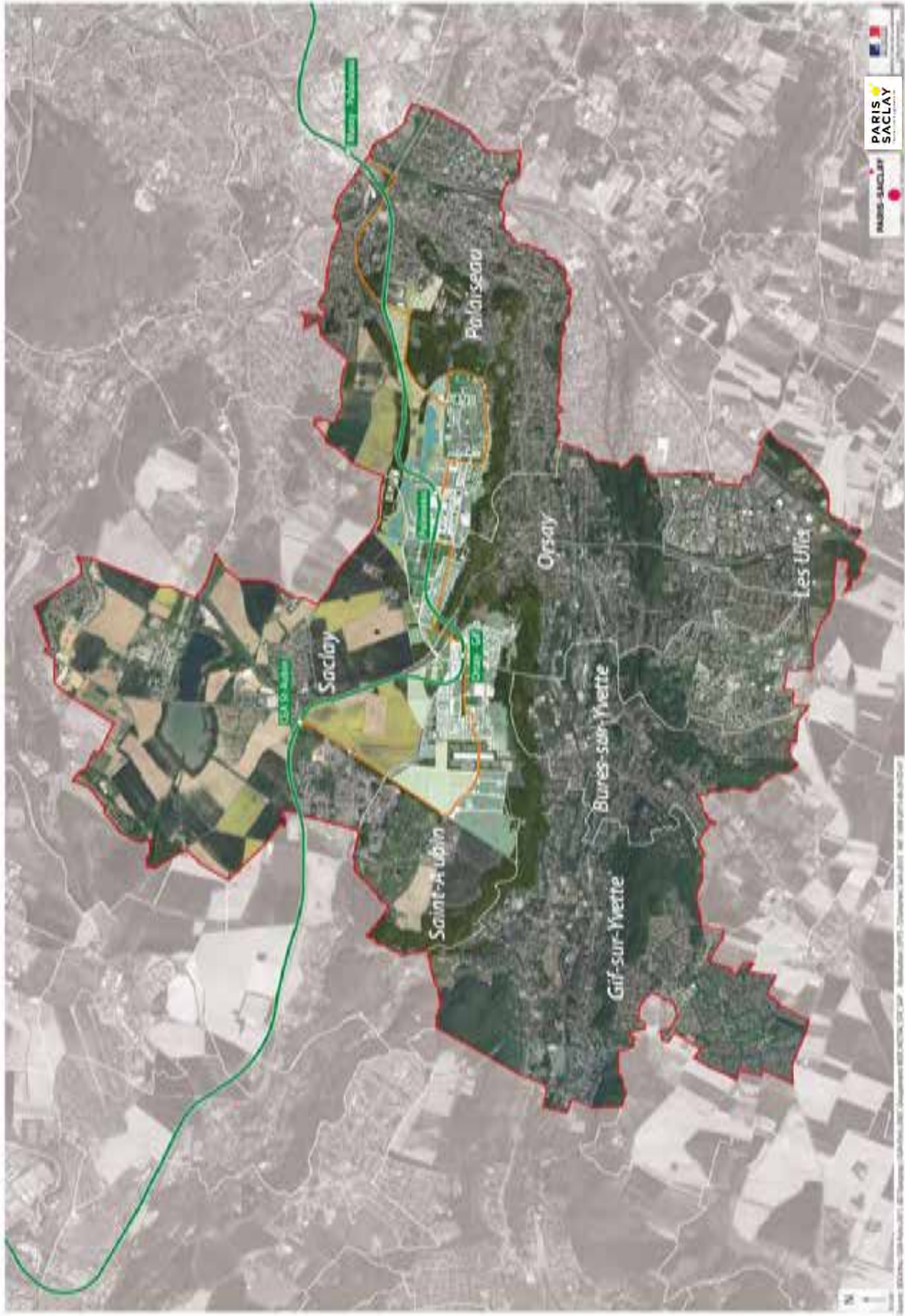
Dans le corps du texte suivant, les anciennes dénominations ont été modifiées en conséquence.

Par la loi MAPTAM du 27 janvier 2014, le 1^{er} janvier 2016, la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay (CAPS) a fusionné avec la Communauté d'Agglomération Europ'Essonne (CAEE), adjointes des communes de Verrières-Le-Buisson et de Wissous créant ainsi la Communauté Paris-Saclay.

Dans le corps du texte suivant, les anciennes dénominations ont été modifiées en conséquence.

PREAMBULE

Le territoire du CDT



Les Contrats de Développement Territorial (CDT), nouvel outil partenarial du Grand Paris

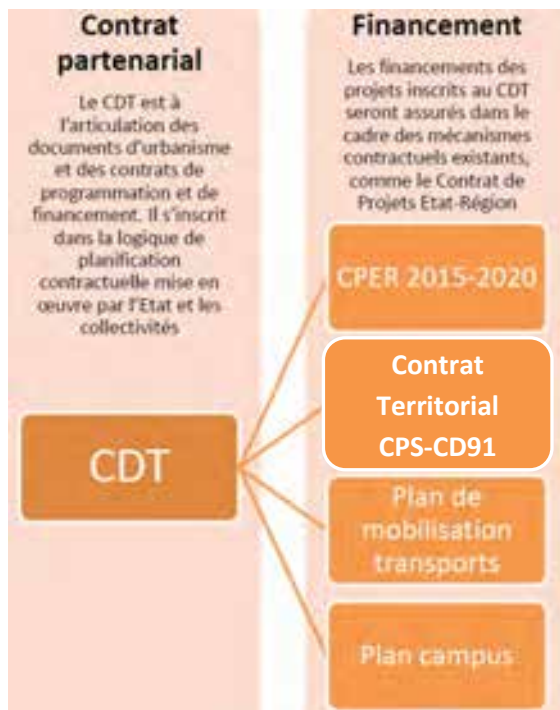
Le projet du Grand Paris vise à renforcer le dynamisme et l'attractivité au plan mondial de la Région Capitale et, sur la base d'une stratégie de développement urbain durable, à développer une logique de partenariat entre les acteurs institutionnels, sociaux et économiques.

C'est dans cet esprit que la loi n°2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris et le décret du 24 juin 2011, ont défini les contours des contrats de développement territorial (CDT).

Le CDT est un contrat sui generis, qui doit permettre la mise en œuvre des objectifs du Grand Paris. Il ne constitue pas un document d'urbanisme en tant que tel. C'est un document de programmation locale. En ce sens, le CDT n'est pas codifié dans le Code de l'urbanisme.

Concernant l'ordonnancement juridique, le CDT doit être compatible avec le Schéma Directeur de la Région d'Île-de-France (SDRIF).

Les CDT engagent un partenariat opérationnel, **sur une durée de 15 ans**, entre l'Etat et les collectivités locales, pour favoriser le développement des secteurs desservis par le réseau du Grand Paris Express, concourant au développement régional et aux « objectifs du Grand Paris ». Ils sont élaborés de façon partenariale entre le Préfet de Région d'une part, les communes et établissements publics de coopération intercommunale d'autre part, et définissent « les objectifs et les priorités en matière d'urbanisme, de logement, de transports, de déplacements et de lutte contre l'étalement urbain, d'équipement commercial, de développement économique, sportif et culturel, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, des paysages et des ressources naturelles ».



- **Le CDT est la clé d'entrée stratégique pour le financement des projets**
- Le financement sera assuré dans le cadre des différentes contractualisations avec l'Etat, la Région et le Département
- Par exemple, la Région, au titre de son schéma directeur (SDRIF) indique que les CDT seront les documents contractuels de référence

Le CDT « Paris-Saclay Territoire Sud » : périmètre et horizon temporel

Les signataires du CDT sont la Communauté Paris-Saclay, les communes de Bures-sur-Yvette, Gif-sur-Yvette, Orsay, Palaiseau, Saclay, Saint-Aubin et des Ulis, l'Etat représenté par le préfet de la Région Ile de France. Les partenaires du CDT que sont Le Conseil Départemental de l'Essonne et le Conseil Régional d'Ile-de-France peuvent être signataires s'ils le souhaitent comme le prévoit la loi du Grand Paris.

Le CDT « Paris-Saclay Territoire Sud » couvre, au sein de l'Opération d'Intérêt National créée par décret de mars 2009, le territoire des 7 communes directement concernées par l'aménagement de la frange Sud du plateau de Saclay visant à créer un campus cluster de rang mondial.

Ces communes appartiennent toutes à la Communauté Paris-Saclay. La Communauté Paris-Saclay, créée en 2016 et située à une quinzaine de kilomètres au Sud-Ouest de Paris, unit 27 communes et compte de l'ordre de 300 000 habitants. Le territoire concerné concentre des atouts remarquables, avec 15% de la recherche en France, 25 000 chercheurs dans 160 laboratoires publics ou privés, 35 000 étudiants, 23 500 entreprises et 145 000 emplois. La Communauté Paris-Saclay est également au cœur du pôle de compétitivité mondial Systematic Paris-Région, du projet du Grand Paris, et directement impliquée dans le Plan Campus.

Au-delà du périmètre du CDT, il existe des imbrications fortes en termes de continuité urbaine, de bassins de vie, de développement économique, de transports en commun... Cette préoccupation d'intégrer le CDT dans une vision territoriale plus large constitue une des pierres angulaires de l'ensemble des parties prenantes. D'une part, afin de s'assurer de la cohérence d'ambition à l'échelle communautaire, les communes non signataires du CDT seront pleinement informées tout au long de la procédure ; et leurs représentants le valideront dans le cadre du conseil communautaire de la Communauté Paris-Saclay. D'autre part, le CDT précise pour le territoire qu'il couvre les ambitions du Schéma de Développement Territorial (SDT), socle commun du projet Paris-Saclay adopté par le Conseil d'administration de l'EPA Paris-Saclay en janvier 2012. Le SDT avait permis de fixer les grands principes d'une réflexion d'ensemble à l'échelle des 49 communes de ce grand périmètre : partager l'ambition de faire de Paris-Saclay un centre mondial de l'innovation ouverte, et engager une démarche collective pour réussir le cluster scientifique et technologique au sein d'un campus urbain innovant. Enfin, et plus largement, le projet du territoire Sud de Paris-Saclay participe aux grands équilibres régionaux et s'inscrit en cohérence avec les autres grands projets d'aménagement et CDT en cours d'élaboration. Le CDT « Paris-Saclay Territoire Sud » précise, notamment dans le titre I, comment ce projet s'appuie sur la complémentarité et la coopération avec l'ensemble des territoires voisins, à différentes échelles.

Le CDT « Paris-Saclay Territoire Sud » constitue un cadre partenarial à horizon 15 ans, qui organise la mise en œuvre progressive de ce projet et met en place un cadre de gouvernance pour son suivi et d'ajustement pour garantir sa résilience dans le temps.

Pourquoi un CDT pour Paris-Saclay Territoire Sud ?

L'Etat et les collectivités locales signataires du Contrat de Développement Territorial « Paris-Saclay Territoire Sud » ont voulu traduire dans ce document un dessein politique partagé : la valorisation des atouts d'un territoire d'exception, dans une stratégie concertée de développement durable.

Le projet est d'abord à caractère scientifique et industriel. Il s'agit d'activer le potentiel de croissance économique du territoire en s'appuyant sur une stratégie d'innovation ouverte qui mobilise l'excellence académique de l'Université Paris-Saclay et des outils de transfert de technologies adaptés.

Le projet de création du pôle scientifique et technologique de Paris-Saclay, intégré dans le réseau des pôles de développement franciliens en complémentarité avec les territoires voisins, est un puissant outil de création d'entreprises et d'emplois, mettant à profit notamment le large potentiel du parc d'activités de Courtabœuf. Il doit s'affirmer comme une locomotive nationale de la régénération du tissu industriel.

Le projet de la frange Sud est un projet d'aménagement fortement inscrit dans le territoire et au service de ses habitants. L'ancrage territorial se traduit concrètement dans les opérations : des quartiers connectés entre eux et avec les villes, des transports en commun créant un lien territorial fort, des espaces paysagers articulés avec l'activité agricole. Le campus urbain, en effet, ne trouvera son sens profond qu'en s'établissant à partir des éléments de patrimoine du territoire, sa géographie, sa culture. Aussi s'inscrit-il dans une logique de complémentarité avec la vallée au sein de quartiers mixtes, attractifs et animés parce que disposant de la gamme complète des logements destinés aux familles, salariés et étudiants. De même, les nouveaux équipements et services seront accessibles à toute la population de la vallée et des deux plateaux.

En mettant en valeur les ressources naturelles locales, le projet vise à bâtir un éco-territoire exemplaire. L'objectif est de tirer tout le parti possible de la qualité des espaces naturels et agricoles du plateau en optimisant leur intégration dans le fonctionnement du campus. Les aménagements, s'appuyant sur les principes de sobriété énergétique et de faible empreinte écologique, doivent contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des habitants et usagers, ainsi qu'à l'image et au rayonnement international du cluster. Les collectivités locales ont par ailleurs décidé que la ville intelligente (smart-city) saura également mettre son expertise au service de l'économie sociale et solidaire, tout en contribuant à l'économie des ressources.

A la fois document contractuel et de planification, le CDT présente la déclinaison opérationnelle et programmatique des actions des maîtres d'ouvrage, avec une focalisation sur les grandes opérations et les projets d'infrastructures. A l'horizon de cinq, dix puis quinze ans, il organise la mise en œuvre progressive du projet Paris-Saclay sur la frange Sud du plateau de Saclay et met en place les instruments de suivi et d'adaptation susceptibles d'en garantir la bonne exécution.

Les signataires du contrat savent que l'accessibilité et la desserte du site par les lignes de transport en commun constituent un préalable indispensable du projet Paris-Saclay. Il est question de la réalisation des lignes de bus en site propre, de la mise à niveau du RER B, de la construction de la ligne n°18 du Grand Paris Express. Il s'agit également d'un système complet de mobilités à même de répondre à la diversité des besoins de déplacement doux et des liaisons plateaux-vallée. La réalisation concomitante des infrastructures routières prévues dans le CDT assurera l'accessibilité du plateau et la fluidité de la circulation entre les vallées et les plateaux Sud, en direction de Paris.

Titre I : le projet stratégique de développement durable

Un projet scientifique et industriel de niveau international

Le projet Paris-Saclay s'inscrit dans un contexte économique en grande transformation depuis ces dernières décennies, avec l'explosion des échanges internationaux et l'affirmation de la troisième révolution industrielle. Dans ce cadre, **la connaissance et l'innovation prennent une place déterminante dans la consolidation de la compétitivité de la France** et dans la pérennisation de ses emplois industriels. Primordial, l'impératif d'innovation est devenu l'objet d'une intense compétition entre un petit nombre de clusters associant universités, centres de recherche et entreprises.

Comme projet scientifique et industriel, **le CDT vise à faire de ces évolutions une opportunité pour démultiplier le potentiel de Paris-Saclay** afin d'en faire le moteur de l'innovation et de la croissance française. Son ambition s'explique par le choix de la puissance publique d'en faire une priorité nationale, avec un investissement exceptionnel d'abord dans la recherche (plus d'1 milliard d'euros, notamment dans le cadre de l'Idex Paris-Saclay), en financements de programmes immobiliers d'enseignement supérieur et de recherche (1,4 milliards d'investissement, notamment au travers du Plan campus) et enfin dans l'amélioration des transports (environ 2,3 milliards pour la ligne 18 du métro Grand Paris Express).

Un projet qui répond à l'enjeu de production de connaissances et d'innovations

Le projet développé sur la frange Sud du cluster Paris-Saclay a pour but de **stimuler les croisements et les interactions**. En effet, le modèle traditionnel, linéaire et séquencé, allant de la recherche fondamentale à la production en série en passant par la recherche appliquée est devenu obsolète. L'innovation actuelle est ouverte et se fait sur les marges, par l'hybridation des acteurs et le croisement des disciplines. Son cycle s'est accéléré et complexifié, entraînant la nécessité d'adapter les politiques de soutien et de développement de l'innovation créant des écosystèmes propices à plusieurs secteurs.

Dans ce contexte, la dimension territoriale a pris une importance cruciale par sa capacité à faciliter les échanges et les collaborations entre acteurs. **La notion de proximité organisée est ainsi au cœur du projet stratégique** du CDT pour faire de ce territoire un écosystème de l'innovation performant.

Cela se traduit d'une part par la constitution d'une masse critique sur un territoire compact. En lien et en complémentarité avec Paris qui garde une place centrale en matière d'enseignement et de recherche **l'implantation sur la frange Sud de plusieurs établissements d'enseignement supérieur et de recherche**, et l'installation sur le plateau d'une partie de l'Université Paris-Sud valorise le niveau mondial recherché. Une stratégie d'ouverture sur la ville et de développement en lien avec l'Université Paris-Saclay structurera l'évolution de l'actuel campus de l'Université Paris-Sud. C'est aussi le cas au niveau industriel, avec l'arrivée de centres de recherche et développement de grands groupes internationaux, comme EDF ou Horiba. Ce territoire a ainsi vocation à regrouper un grand nombre de chercheurs (publics ou privés) et d'étudiants, en développant un pôle scientifique d'excellence reconnu au niveau mondial et en se basant sur des filières déjà bien implantées (aérospatial, défense, sécurité, sciences du vivant) ou en devenir (gestion intelligente de l'énergie, TIC, biotechnologies...). Une complémentarité fonctionnelle existe d'ores et déjà avec les autres territoires franciliens, notamment porteurs de pôles de compétitivité et de recherche spécialisés, comme le Génopole d'Evry, destiné à la biotechnologie et à la génétique.

La proximité organisée passe d'autre part par la mise en réseau des acteurs. De fait, la concentration géographique reste sans conséquence si elle ne s'accompagne pas d'un travail permanent de mise en lien des acteurs. Le projet du CDT vise ainsi à mettre fin à toutes les formes de cloisonnement qui freinent la dynamique d'innovation afin de développer une logique de partenariats. C'est dans cette perspective que s'inscrit **l'Université Paris-Saclay, créée par décret n°2014-1674 du 29 décembre 2014**, qui permettra l'hybridation des disciplines et le brassage aussi bien des étudiants que des chercheurs. L'émergence de cette université s'accompagnera aussi d'un **développement des partenariats entre la recherche publique et la recherche privée**, à travers par exemple la mise en place de laboratoires communs et de projets collaboratifs. Déjà impulsée dans le cadre des pôles de compétitivité, cette culture collaborative fera évoluer le maillage donneurs d'ordre / sous-traitants en partenariats de projet et inscrira l'innovation dans une dynamique de co-développement.

Bénéfique pour les entreprises comme pour l'université, cette proximité organisée le sera aussi pour les habitants du territoire. Les habitants bénéficieront directement de cette dynamique de production de connaissances, dans une logique d'ouverture de l'université sur la ville à travers l'organisation de conférences et la présence d'une population cosmopolite. **L'intensification des liens entre sciences et société constitue un autre levier pour susciter l'innovation.** Dans cette logique, la structuration de communautés transversales mixant étudiants, habitants et professionnels est un axe stratégique du CDT.

Un contrat qui favorise la création d'entreprises et l'accès à l'emploi

Cette volonté de faire de la frange Sud de Paris-Saclay un pôle d'enseignement et de recherche parmi les meilleurs au monde est inséparable de l'ambition économique et industrielle du CDT. **Cette excellence scientifique y est considérée comme un levier pour développer les créations d'emplois et leur diffusion sur le territoire**, notamment dans les zones d'activités existantes de l'agglomération Paris-Saclay.

La **création de PME technologiques** et leur montée en puissance sur le territoire est un élément clé du passage de l'excellence scientifique à la performance économique. Rendue possible par la proximité organisée, cette ambition est donc au cœur du projet stratégique. Elle suppose de développer les aménités proposées à ces jeunes entreprises, en termes de locaux, de services comme d'accès aux financements. C'est tout l'objet des politiques de développement économique menées conjointement par la Communauté Paris-Saclay, le pôle de compétitivité Systematic, l'Université Paris-Saclay et l'EPA Paris-Saclay. Cette ambition exige aussi de diversifier l'offre en immobilier économique dans une logique de **complémentarité entre les pôles économiques du grand territoire de Paris-Saclay**, pour faciliter le parcours résidentiel des entreprises et accompagner leur croissance sur le territoire.

A cet égard, **le parc de Courtabœuf, inscrit au périmètre de l'OIN, constitue un site privilégié pour les nouveaux entrants** issus de l'écosystème Paris-Saclay ainsi que pour toutes les entreprises, quels qu'en soit le secteur ou la taille - sous-traitants, fournisseurs, entreprises de services, de production -, soucieuses de trouver des solutions à brèves échéances. La dimension du parc, la variété des solutions immobilières existantes ou à venir, son positionnement à l'immédiate proximité de la frange Sud du Plateau contribueront à consolider encore davantage un potentiel déjà réel dans l'économie francilienne.

Au-delà de ces emplois technologiques à haute qualification, le projet Paris-Saclay aura aussi un **impact positif sur le développement d'emplois moins qualifiés** : la hausse du nombre d'usagers du territoire entraînera une augmentation des emplois de services aux particuliers et aux entreprises permettant ainsi à tous, quel que soit son niveau de formation, de bénéficier des retombées de l'écosystème.

Le projet stratégique vise ainsi à combiner l'excellence des PME technologiques et la croissance des emplois induits dans une logique de diversification du tissu productif, afin de mettre ce projet industriel au bénéfice de tous les actifs.

Le développement économique veillera à associer dans ses impacts et ses effets induits le quartier prioritaire « Contrat de ville », signé le 3 juin 2015, des Ulis et les quartiers en veille de Palaiseau et des Ulis. Dans le cadre de la démarche communautaire de cohésion sociale et territoriale, la ville des Ulis fera l'objet d'une attention particulière afin d'assurer son développement et son intégration à la dynamique du cluster. Les habitants des quartiers en Politique de la ville devront notamment bénéficier de la redynamisation du parc d'activités de Courtabœuf et d'une meilleure offre de transport avec le Sud plateau.

Un projet qui s'appuie sur la complémentarité et la coopération avec les territoires voisins

Pour être viable et pérenne, l'organisation de la proximité sur la frange Sud de Paris-Saclay doit se doubler d'un **développement des complémentarités et des coopérations avec les territoires voisins**, et ce à toutes les échelles (depuis les autres communes de la Communauté Paris-Saclay jusqu'à l'ensemble de la région Île-de-France en passant par le Sud de l'Essonne, l'Est des Yvelines et bien sûr la capitale). Le Sud du plateau de Saclay n'est pas une île autarcique et extraterritoriale ; au contraire, il a vocation à devenir une locomotive d'un territoire bien plus vaste en impulsant une dynamique d'innovation qui le dépasse.

Par ailleurs, la nouvelle Communauté Paris-Saclay permettra de développer une synergie efficace entre le plateau de Saclay, Courtabœuf (et les trois communes concernées), et le pôle Massy-Palaiseau.

Le projet stratégique du CDT décline trois types de complémentarité. Le premier concerne les coopérations entre la frange Sud du cluster de Paris-Saclay et les autres pôles économiques du territoire. Comme évoqué dans le Schéma de Développement Territorial de Paris-Saclay, il s'agit notamment de **mettre en synergie le Sud du plateau centré sur la R&D et l'innovation avec les pôles tertiaires et productifs du territoire** (Courtabœuf, Massy, Vélizy, Buc/Toussus-le-Noble/Les Loges-en-Josas, le plateau de Satory et Saint-Quentin-en-Yvelines) dans une logique de complémentarité fonctionnelle des offres immobilières et des positionnements (géographiques, sociaux, d'image). Cela s'applique aussi à une échelle plus vaste, avec l'intégration de Paris-Saclay au système de pôles complémentaires du Grand Paris.

Le deuxième type concerne les **complémentarités territoriales**. C'est le cas avec Massy, véritable porte d'entrée du territoire reliant la frange Sud aux autres pôles régionaux voire mondiaux via le Grand Paris Express, le tram-train avec Evry et l'interconnexion LGV avec Orly et son aéroport international. C'est aussi le cas avec Versailles Grand Parc et Saint-Quentin-en-Yvelines qui font partie intégrante du cluster.

Par ailleurs, le CDT intégrera à ses réflexions le Parc Naturel de la Haute Vallée de Chevreuse, présent en partie sur son territoire.

Enfin, le troisième type de coopérations désigne les **complémentarités entre l'université Paris-Saclay et les pôles d'enseignement supérieur et de recherche de la métropole parisienne**, à commencer par le pôle d'Evry, en particulier son biocluster du Genopole avec lequel les partenariats sont à renforcer. Ces coopérations pourront prendre la forme de projets de recherche communs en s'appuyant sur les domaines d'excellence de ces différents pôles et sur la mise en place de double-cursus pour favoriser le brassage des étudiants. Par son rayonnement international, Paris-Saclay permettra en outre de donner une nouvelle ampleur à la Vallée Scientifique de la Bièvre dont il est voisin, et de renforcer la place du Grand Paris dans le réseau mondial des connaissances et de l'innovation.

Un projet social et territorial au service des habitants actuels et futurs

Les dimensions sociales et territoriales constituent le second pilier du projet stratégique du contrat de développement territorial, venant compléter le premier pilier scientifique et industriel. Ce deuxième pilier est conçu dans une perspective d'équilibre et d'amplification de la qualité de vie, de manière à ce que le projet Paris-Saclay bénéficie à l'ensemble des usagers du territoire, présents et futurs.

Ce projet social et territorial est une condition à la réussite du projet scientifique et industriel. La dynamique d'innovation et la proximité organisée ne pourront être mise en œuvre que dans un territoire vivant, fonctionnellement mixte et socialement diversifié. De la même manière, le projet scientifique et industriel constitue la condition à la réussite du projet social et territorial. C'est en effet l'ampleur de ce projet qui rend possible la mise en place des services et des équipements évoqués ci-dessous.

Un projet qui passe par la conception de quartiers innovants, attractifs et ouverts à tous

Le CDT Paris-Saclay Territoire Sud s'appuie sur la réalisation d'un campus urbain principalement sur le Sud du plateau de Saclay, de part et d'autre de la N118. Cela se traduit par de grandes opérations d'aménagement. Celles-ci ont vocation à devenir **des quartiers vivants et ouverts à tous, attractifs et innovants**. Ces opérations sont engagées avec le souci de répondre à un niveau d'exigence très élevé en matière de développement durable. Ainsi, le 18 décembre 2014, le ministère du Logement a décerné à l'Établissement Public d'Aménagement Paris-Saclay un diplôme certifiant que les deux ZAC créées autour des quartiers de l'École polytechnique et du Moulon sont « engagées pour la labellisation EcoQuartier ». Le Campus urbain de Paris Saclay a par ailleurs été déclaré, en février 2015, lauréat de l'appel à projets « Territoires à énergie positive pour la croissance verte ». Si chacun de ces quartiers dispose de son identité propre, notamment le quartier du Moulon à l'Ouest, le quartier de Corbeville au centre et le quartier de l'École polytechnique à l'Est qui accueilleront une vie étudiante intense, tous reposent sur les 3 principes suivants :

- **La mixité fonctionnelle est le premier de ces principes.** Trop longtemps, le plateau de Saclay a été urbanisé sous la forme de blocs monofonctionnels se tournant le dos, ce qui est incompatible avec l'ambition du CDT de stimuler les interactions et les croisements. L'enjeu est donc de changer de logique, de manière à **favoriser l'émergence d'une ambiance urbaine**, chaque quartier rassemblera l'ensemble des fonctions urbaines (habitat, économie, commerces) et proposera une offre importante en aménités publiques et privées.

- **L'intensité urbaine et le brassage constituent le deuxième principe pour ces quartiers. L'accent sera mis sur les interactions et la rencontre** entre les différents usagers de ces quartiers, qu'ils y habitent, y travaillent ou y étudient. Cela passe notamment par la mutualisation de certains équipements, par la création d'espaces publics fédérateurs et par une diversité dans l'offre de logements.

- **La création d'équipements publics structurants et fédératifs**

De nouveaux équipements publics structurants et de proximité seront créés, non seulement pour l'habitant, tels que des équipements scolaires (écoles, crèches), des équipements sportifs, mais également des équipements créés en résonance avec la culture scientifique du territoire, et à vocation plus artistique (théâtre, musique, danse...). En effet, la fertilisation croisée peut s'appliquer autant entre art et science que recherche et industrie. L'espace public participera de ce mouvement en intégrant par exemple des œuvres d'art.

Paris-Saclay étant un lieu d'expérimentation, **ces quartiers seront aussi des territoires démonstrateurs**, permettant d'expérimenter grandeur nature et *in situ* les innovations incubées sur le territoire. Il s'agit ici de mettre l'innovation des entreprises et universités au service des habitants du territoire, en leur permettant de profiter de nouveaux services innovants. Cela concerne notamment les questions de mobilité et d'énergie, avec le déploiement de systèmes intelligents.

La logique visée par les partenaires du CDT est de **faire du Plateau de Saclay le modèle de demain**, d'accompagner l'émergence d'un territoire où le vivre-ensemble fait sens. Le projet Paris-Saclay impulse ainsi un mouvement incitant les acteurs à construire une démarche partagée et intégrée. Derrière ces projets, il y a la volonté d'avoir de véritables quartiers attractifs avec des logements, des commerces, de la vie. L'ensemble de ces opérations modifiera progressivement et concrètement le visage de notre territoire et permettra d'amplifier le rayonnement de nos villes et de nos quartiers.

L'agglomération se positionne clairement comme **moteur du développement territorial du Sud-Ouest francilien**, en complémentarité avec les territoires voisins, pour assurer à la métropole un rayonnement national et international. Pour pérenniser concrètement ces ambitions du territoire, le travail sur la question du peuplement est central et passera par un équilibre social des quartiers (construction de logements de qualité, de projets de lotissements et d'accession à la propriété).

Vivre ensemble, c'est enfin choisir de vivre et de partager les mêmes règles de vie et une même appartenance à un pays choisi, à un territoire choisi, à une ville choisie. La vie en collectivité doit reposer sur des règles, des principes et des valeurs respectés par tous. C'est pourquoi l'action publique sera vigilante sur le déploiement d'une politique de sécurité et de prévention intégrée aux projets urbains, afin de garantir un fonctionnement harmonieux des futurs quartiers.

Un projet qui vise un développement urbain équilibré du territoire en tenant compte des mobilités

La priorité est mise aussi sur **l'intégration urbaine de ces nouveaux quartiers dans leur environnement naturel et urbain**. Ces opérations d'aménagement sont conçues en continuité avec les villes existantes, dans une logique de compacité afin de limiter la consommation foncière. L'idée n'est pas d'aménager une ville nouvelle sur le plateau mais, d'une part d'intensifier l'existant pour permettre la montée en puissance du territoire et d'autre part de relier les villes existantes avec les quartiers émergents du plateau et de les connecter entre eux.

Cette montée en puissance n'est possible que parce qu'elle s'accompagne d'une augmentation sans précédent de l'accessibilité du territoire. Venant **pallier le déficit d'offre en transports en commun et la saturation du réseau routier**, l'offre de mobilité sera renforcée à travers l'amélioration de l'existant et la création de nouvelles infrastructures. Ce sera le cas pour les flux de courtes distances entre les différents quartiers de la frange Sud et entre les plateaux et la vallée, et pour les flux de moyennes distances avec le reste de la métropole, grâce à la construction du Grand Paris Express qui reliera le plateau aux grandes portes d'entrée du territoire (Massy et la gare TGV, le pôle multimodal de Versailles Chantiers, Orly et l'aéroport international), et à la réalisation d'infrastructures routières qui rendront plus fluides les accès à la frange Sud du plateau de Saclay.

Les nouveaux quartiers seront construits autour des gares multimodales, pour garantir leur connexion au reste du territoire. En complément des locaux universitaires et économiques, des logements et des équipements seront construits. L'enjeu est d'**avoir suffisamment de logements sur chaque quartier pour leur permettre de se doter des équipements de proximité** comme les crèches et les écoles, et éviter ainsi que l'arrivée de nouveaux habitants ne se traduise par une saturation des équipements existants.

Territorial, cet équilibre est aussi social. La diversification qualitative du parc de logements et son extension quantitative est en effet au cœur du CDT afin de répondre aux besoins des habitants déjà présents sur le territoire ou voulant s'y implanter. Répondant à la crise du logement qui frappe l'Île-de-France, cela permettrait aussi de fluidifier les parcours résidentiels des ménages et d'éviter ainsi que le projet Paris-Saclay aboutisse à un processus d'éviction des habitants les moins aisés. Cela suppose enfin de **prendre en compte les spécificités des besoins résidentiels de la Frange Sud** qui est aussi un territoire de passage pour des étudiants, des chercheurs ou des salariés : aux logements familiaux permanents s'ajouteront donc des logements temporaires, en premier lieu les logements étudiants.

Un projet qui crée un éco-territoire équilibré, respectueux de son environnement immédiat et à la pointe de l'innovation

Le CDT « Paris-Saclay Territoire Sud » a également l'ambition de positionner le territoire de la Communauté Paris-Saclay comme un éco-territoire de premier plan. Faire l'éco-territoire, c'est d'abord **porter un soin particulier à l'environnement dans lequel s'inscrit le projet**. Avec ses terres fertiles, le plateau de Saclay est l'un des derniers espaces agricoles fonctionnels intégrés au Grand Paris. C'est également un écosystème riche où coteaux boisés et zones humides jouent un grand rôle pour la biodiversité. Il forme une ressource déterminante, que le projet doit intégrer, préserver et mettre en valeur. C'est dans cette perspective qu'a été créée la Zone de Protection Naturelle, Agricole et Forestière (ZPNAF), instituée par décret n°2013-1298 du 27 décembre 2013, qui protège de l'urbanisation près de 4 000 hectares - dont plus de 2 300 hectares de terres agricoles. Mais, au-delà de la préservation, le projet souhaite associer les espaces ouverts à la dynamique d'ensemble. C'est pourquoi il envisage une forme de gouvernance agro-écologique, afin d'inventer les nouvelles relations entre ville et nature. C'est dans cet état d'esprit qu'est élaboré le programme d'action de la ZPNAF, la gouvernance mise en place permettant la participation active du monde associatif et des grands intervenants du monde agricole à la rédaction du règlement, dont notamment les Collectivités, l'Agence des Espaces Verts (AEV), la Chambre interdépartementale d'agriculture et la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) et l'association Terre et Cité.

Le CDT s'inscrit par ailleurs dans les principes de la convention européenne du Paysage (dite convention de Florence). Cette convention, approuvée par le Conseil de l'Europe le 20 octobre 2000 et ratifiée par la France le 1^{er} mars 2007, développe les 4 grands principes suivants :

- Identification et qualification des paysages (notamment à travers les atlas de paysages) ;
- Définition des objectifs de qualité paysagère ;
- Intégration du paysage dans les politiques sectorielles (notamment à travers les évaluations environnementales et études d'impact) ;
- Information et sensibilisation du public.

En outre, l'EPA Paris-Saclay et ses partenaires se sont engagés auprès de la CDNPS (Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites) à réaliser un schéma directeur paysager sur le quartier du Belvédère (ZAC du Moulon), permettant de partager une vision des orientations d'aménagement paysagères et urbaines du quartier. Ce schéma directeur paysager élaboré par le groupement MSTKA (Saison-Menu, architectes-urbanistes) a été validé en juin 2013 par la CNDPS.

Celui-ci permet de restructurer le schéma viaire existant de manière à libérer le cœur de site pour l'accueil des nouveaux programmes, la qualification paysagère et la création de cheminements doux. Le Schéma Directeur pose donc les conditions pour densifier le quartier tout en valorisant les diverses qualités paysagères.

Le projet se compose d'un cœur de site majoritairement piéton inscrit dans un maillage d'ensemble, bordé des pelouses arborées et d'une butte boisée.

L'ambition exige également de définir un **nouveau mode de développement urbain, plus sobre, mobilisant des ressources locales et les combinant intelligemment**. Dans tous les domaines (énergie, mobilité, gestion de l'eau, déchets et métabolisme urbain), le projet cherche à optimiser le fonctionnement des systèmes artificiels et leurs interactions avec l'environnement naturel.

La restauration des rigoles du plateau de Saclay créées sous Louis XIV pour l'alimentation en eau du château de Versailles est évidemment au cœur du projet. Elles seront support d'une gestion coordonnée et durable de l'eau sur le Plateau de Saclay qui conciliera les enjeux de prévention des inondations, de drainage des terres agricoles et de préservation des milieux naturels remarquables.

Le projet vise à mettre le potentiel scientifique et l'innovation technologique au service de l'éco-territoire. Le **développement d'outils numériques** contribuera à faire de Paris-Saclay un « living lab », c'est-à-dire un lieu où les forces vives du territoire - étudiants, chercheurs, salariés, habitants - pourront se mobiliser et apporter leur contribution à la mise en place de la ville durable.

Enfin, **le territoire Paris-Saclay se veut également ambitieux en termes d'innovation économique et sociale**. Autre manière d'entreprendre prometteuse face aux crises économiques, financière et écologique actuelles, l'économie sociale et solidaire répond aux besoins sociaux avec des méthodes plus adaptées au plus près du terrain. Animé par des entrepreneurs sociaux déterminés, il reste néanmoins un modèle d'économie avec des moyens financiers modestes et fragiles, encore peu connu des acteurs du territoire. Le réseau de l'économie sociale et solidaire représente en Région Ile-de-France 16,3% des emplois soit 374 000 salariés dans des secteurs d'activités variés : santé, bâtiment, agriculture, culture, etc. Conscient de son utilité sociale pour soutenir l'emploi ou encore diffuser des techniques respectueuses de l'environnement, la Communauté Paris-Saclay souhaite se porter garant de son développement et de son animation (auprès des entrepreneurs sociaux déterminés).

Titre II : les priorités et les objectifs

Cette partie vise à mettre en avant des objectifs et priorités thématiques, mais aussi les cohérences et articulations à développer pour « faire projet ».

C'est dans cette logique qu'est mis en avant un phasage commun pour la montée en puissance des transports, de l'habitat et de l'activité économique, en 3 temps :

- *Un premier horizon à 5 ans, permettant de disposer d'une visibilité forte sur des projets précis ;*
- *Un deuxième horizon à 2023-2024, horizon intermédiaire central car correspondant à la date finalement retenue pour la mise en service du tronçon de la ligne 18 du Grand Paris Express desservant le territoire ;*
- *L'horizon de la fin du CDT, à échéance 15 ans.*

C'est le sens des 5 priorités retenues - déclinées en 15 grands objectifs - qui organisent ce titre II :

- A. L'accompagnement de la montée en puissance scientifique et économique de Paris-Saclay comme un pôle de l'innovation de rang mondial ;*
- B. L'habitat, un développement équilibré et conjoint avec celui de l'emploi et la présence étudiante ;*
- C. Le déploiement cohérent et progressif des infrastructures de mobilités avec celui des opérations d'aménagement sur le territoire ;*
- D. La transition vers un éco-territoire au bénéfice de la qualité de vie de l'ensemble des usagers du territoire ;*
- E. L'équilibre et l'intégration entre les dimensions universitaire, industrielle et territoriale du projet.*

Priorité A : Accompagner la montée en puissance scientifique et économique de Paris-Saclay comme un pôle de l'innovation de rang mondial

A1. Objectif : Accompagner l'essor de l'Université Paris-Saclay comme un pôle d'excellence au rayonnement international

La frange Sud de Paris-Saclay bénéficie d'un potentiel unique en termes de recherche et d'enseignement supérieur. Elle regroupe d'ores et déjà un grand nombre d'établissements : l'université Paris-Sud, des grandes écoles reconnues (Ecole polytechnique, Centrale-Supélec, l'Institut d'Optique, HEC...), des instituts de recherche publics (le CNRS à Gif-sur-Yvette, l'INRA à Jouy-en-Josas et le CEA à Saint-Aubin), sans compter les centres de R&D privés. A l'échelle de l'ensemble du plateau, Paris-Saclay représente aujourd'hui plus de 13% des effectifs de la recherche française. L'objectif du CDT est d'accompagner l'émergence de ce pôle universitaire et scientifique dans une logique de mobilisation des ressources et d'intensification de leur mise en synergie afin de constituer une masse critique visible et reconnue, capable de se positionner face aux quelques universités de classe mondiale.

Le premier volet de cet objectif consiste donc à réunir les conditions d'existence et de permanence de ce pôle via, notamment, la **mise en place d'une offre de services de qualité et le renforcement et le développement d'équipements publics sur le territoire**. Il s'agit donc d'accompagner la montée en puissance de l'Université Paris-Saclay dont les ressources scientifiques existantes seront complétées par une hausse sensible des effectifs de recherche. En effet, avec le plan campus **six nouveaux établissements s'implanteront sur la frange Sud du plateau d'ici à 2020** : l'Ecole Centrale Paris (2017), l'ENSTA ParisTech (2012), l'Ecole Normale Supérieure (ENS Cachan, 2018), l'ENSAE ParisTech (2016), l'Institut Mine-Télécom, et Agro ParisTech-INRA (2020). Par ailleurs l'Université Paris-Sud regroupera sur le plateau certaines de ses implantations, comme l'UFR de pharmacie située actuellement à Chatenay-Malabry qui rejoindra le pôle Biologie-Chimie-Pharmacie. Cela permettra à l'ensemble de ces établissements de moderniser leurs locaux, de renouveler leurs projets et d'augmenter leurs effectifs face à la hausse de la demande. A terme, le Sud du plateau de Saclay regroupera ainsi plus de 38 000 étudiants, plus de 9 000 doctorants et post-doctorants, et 12 000 enseignants-chercheurs, sur un campus de 7 km de long.

Au-delà de cette concentration géographique, le projet Paris-Saclay vise à intensifier les interactions entre ces structures, afin de favoriser les hybridations entre les disciplines et les spécialités. C'est toute l'ambition de **l'Université Paris-Saclay, créée par décret n°2014-1674 du 29 décembre 2014**, pour fédérer toutes ces structures autour d'un projet commun. Porté par la Fondation de Coopération Scientifique avec le soutien du programme des investissements d'avenir (IDEX Paris-Saclay), le lancement de l'Université Paris-Saclay fait suite à la dynamique de coopération scientifique déjà à l'œuvre depuis plusieurs années sur le plateau, avec les réseaux thématiques de recherche avancée Digitéo et Triangle de la Physique, et la création de la fondation de mathématiques Jacques Hadamard.

L'accent est mis sur le **rapprochement entre les établissements d'enseignement supérieur et de recherche**, afin de favoriser les croisements et les économies d'échelles et de mettre fin à la fragmentation dont souffre l'excellence de l'enseignement supérieur français. Ces structures seront regroupées dans un nombre limité de « schools », en charge chacune de l'organisation de la recherche et de la formation dans un domaine scientifique donné. Les étudiants auront des cours en commun et obtiendront des diplômes communs, l'Université Paris-Saclay pourra mutualiser certains équipements scientifiques et les logements étudiants.

En outre, l'essor de l'université Paris-Saclay s'accompagnera d'un **développement des partenariats entre la recherche publique et la recherche privée**, de manière à faciliter le passage de la connaissance à l'innovation. La présence d'entreprises intéressées par la recherche publique représente un potentiel fort, qui ne demande qu'à être activé. Il le sera par la création de chaires d'entreprises et de laboratoires communs, dans lesquels les entreprises contribuent au financement et mettent à disposition certains de leurs chercheurs lors de projets scientifiques ponctuels. Cette dynamique sera aussi renforcée par le développement de l'alternance à tous les niveaux d'études (de la licence au doctorat). La création de l'Institut de Recherche Technologique (IRT) System X s'inscrit aussi dans cette perspective, en regroupant plus de 44 partenaires dont 35 industriels pour développer les transferts de compétences et de technologies sur le thème des systèmes complexes.

A2. Objectif : Soutenir la création et l'incubation de start-up technologiques, et plus largement de PME, pour favoriser l'innovation et l'emploi

L'émergence de l'Université Paris-Saclay et la multiplication des interactions entre les disciplines scientifiques qu'elle induit fera de Paris-Saclay un lieu majeur de production de la Connaissance. L'ambition du CDT est de créer les conditions propices à l'activation de ce potentiel pour en faire un levier du développement économique du territoire (de la commune à la métropole). Pour l'instant, celui-ci reste en effet sous-exploité : le taux de création d'entreprises reste inférieur à ceux observés dans des contextes similaires à l'étranger, en dépit de l'excellence des établissements et de la haute qualification de la main d'œuvre. Passer du potentiel à la réalité suppose ainsi de mettre en œuvre une pluralité d'actions pour faire de la frange Sud un terrain fertile pour l'incubation des innovations et la création d'entreprises.

Cet objectif se traduit tout d'abord par le **renforcement des infrastructures spécifiquement dédiées aux start-up**. Depuis ces dernières années, plusieurs structures d'enseignement supérieur ont développé leur propre pépinière d'entreprises pour encourager leurs étudiants à se lancer dans l'entrepreneuriat. Le CDT a pour but de donner une nouvelle ampleur à cette ambition. Cela passe notamment par la création d'un IPHE (Incubateur Pépinière Hôtel d'Entreprises) au cœur du campus, constituant une ressource déterminante pour les entrepreneurs souhaitant développer leur projet. Regroupant dans un même bâtiment un incubateur, une pépinière et un hôtel d'entreprise, cet équipement permet de s'adapter aux différents rythmes de croissance des start-up. Soutenu par les acteurs publics, cet IPHE sera complété par une offre immobilière privée à destination des entreprises innovantes.

A cela s'ajoute un **renforcement significatif des services d'accompagnement aux PME et aux entrepreneurs**, de manière à leur donner accès aux compétences et aux ressources dont ils ont besoin pour concrétiser leurs projets. Il s'agit notamment de la mise en contact avec des investisseurs potentiels dans un domaine marqué par l'importance des coûts d'investissement. Réalisé par les collectivités et l'EPA Paris-Saclay, ce travail de mise en réseau est déterminant, car il permet de rendre visible et utile les nombreuses ressources présentes sur le plateau de Saclay. Le pôle de compétitivité Systematic aura aussi un rôle important, à la suite de son programme Ambition PME qui accompagne les entreprises dans leur stratégie de développement, à l'international ou avec les grands groupes du territoire.

Les objectifs inscrits correspondent, sur l'ensemble du CDT, à un ordre de grandeur global d'environ **650 000 m² de Surface Plancher de Construction d'activités économiques** (y compris les programmes déjà engagés, en particulier EDF), correspondant à la création d'environ 20 000 à 25 000 emplois à l'horizon 2030. Ce développement portera de manière équilibrée sur plusieurs profils d'entreprises cibles :

- Les Centres de recherche et développement, grands comptes, dont l'activité doit avoir un lien fort avec l'écosystème du « cluster ». Ces entreprises sont à rechercher de manière exogène ;
- Les ETI (entreprises de tailles intermédiaires), fers de lance de l'économie ;
- Les start-up issues des établissements d'enseignement supérieur et des incubateurs, ayant vocation à devenir des PME performantes ;
- Les commerces et les entreprises de services aux entreprises et aux personnes.

Le développement de ces activités économiques devrait se dérouler au rythme de plusieurs vagues, permettant une montée en puissance :

- A horizon 5 ans : un objectif de réalisation d'environ 200 000 m² d'activités (y compris le projet EDF), permettant d'accueillir des activités « pionnières » (start-up, PME technologiques...), dont le profil doit être soigneusement sélectionné de manière à affirmer rapidement l'image et la notoriété internationale du site « Paris-Saclay ».
- A horizon 2023, avec l'arrivée des transports collectifs capacitaires, c'est une nouvelle vague de 200 à 250 000 m² de SPC qui pourrait être réalisée, correspondant en particulier à des décisions d'implantations de Grands Comptes.
- Au-delà, une troisième phase de développement permettra de finaliser le programme d'activité économique, phase dont le contenu qualitatif sera à ajuster en fonction du bilan des premières implantations.

A3. Objectif : Garantir la fluidité du parcours résidentiel des entreprises pour contribuer à l'écosystème de l'innovation de Paris-Saclay

La force du projet de Paris-Saclay repose dans sa capacité à regrouper sur un même territoire les différents éléments de la chaîne de valeur. Pôle universitaire d'excellence, le territoire du CDT doit être en mesure d'accueillir des entreprises innovantes aux profils variés (de la start-up à la direction R&D d'un grand compte en passant par une ETI en croissance et des PME...) et sa structuration en pôles d'activité complémentaires par leurs offres immobilières, par leurs positionnements et permettant un effet de taille et de gamme.

Ainsi, le cœur économique Frange Sud a pour vocation d'accueillir les fonctions R&D de quelques grands comptes souhaitant travailler étroitement avec les laboratoires de recherche de l'université Paris-Saclay et d'incuber les start-up créées pour développer les innovations issues de ces collaborations. La programmation, appuyée sur une démarche d'attractivité « Invest in Paris-Saclay », visera à sélectionner les entreprises s'inscrivant dans une logique de cohérence du positionnement scientifique du « cluster », grâce à une démarche partenariale associant les élus, l'aménageur et les représentants universitaires et scientifiques et les entreprises. Concernant les start-up, plusieurs équipements sont mis en place pour accompagner leur développement.

Pour cela, les signataires du CDT s'engagent à **favoriser la constitution d'une offre d'immobilier d'entreprise quantitativement suffisante et qualitativement diversifiée pour répondre aux besoins des entreprises**. Combinant construction neuve et requalification de l'existant, cette offre sera nécessairement souple et organisée dans un schéma en cercles concentriques autour du pôle universitaire. Le développement d'une telle offre se fera en lien avec les pépinières d'entreprises et ira de pair avec la **mise en place de prestations et de services adaptés et flexibles dédiés aux entreprises dans les parcs d'activités (locations temporaires de locaux, prestations administratives diverses ou de secrétariat, groupement d'employeurs...)**.

Parallèlement, il s'agira de susciter et encourager les initiatives favorisant la **requalification et le repositionnement stratégique des parcs et zones d'activité économique** existant déjà sur le territoire du CDT ; cela concerne au premier chef Courtabœuf, parc d'activités parmi les plus importants d'Europe (avec 1 200 entreprises et 24 000 emplois) et dont la vocation, à terme, de parc technologique est éminemment stratégique pour le territoire. Les autres zones d'activités existantes portées par la Communauté Paris-Saclay devront également être intégrées à cette démarche. Bien connectés au cœur du cluster, ces locaux accueilleront les PME en croissance ayant terminé leur phase d'incubation et les entreprises intermédiaires attirées par le dynamisme économique du territoire. Leur capacité à combiner bureaux et espaces de production est un avantage important ; elle rend possible les activités de prototypage, fondamentales pour le processus d'innovation technologique.

Les modalités d'action dans ces zones d'activités existantes pourront relever de différents registres, mais il s'agira la plupart du temps de **susciter et appuyer des investissements portés par des acteurs privés**, en assurant la cohérence d'ensemble avec la montée en puissance sur les grandes opérations d'aménagement. Une complémentarité sera également recherchée avec les territoires limitrophes et leur potentiel de développement économique. Les pôles d'emplois de Massy, d'Orly, de Versailles Grand Parc et de Saint-Quentin-en-Yvelines seront davantage connectés afin de soutenir leur dynamique de développement.

Cette ambition constitue aussi un levier majeur pour repositionner les zones d'activités existantes du territoire, et ancrer ainsi localement une partie au moins de l'effet d'entraînement attendu du développement du « cluster » (estimation de 3 à 4 emplois « induits » pour chaque emploi de recherche et développement créé).

Priorité B : L’habitat, un développement équilibré et conjoint avec celui de l’emploi et la présence étudiante

B1. Objectif : Contribuer localement à la production de logements prévue par la loi du « Grand Paris » et le SDRIF

Face au constat de la difficulté croissante que rencontrent les franciliens à se loger, la loi « Grand Paris » et le Schéma Directeur de la Région Ile de France (baptisé « Ile-de-France 2030 » et approuvé par décret n°2013-1241 du 27 décembre 2013) ont retenu un objectif de construction estimé à 70 000 logements/an sur l’ensemble de la région. Le schéma de développement territorial adopté le 13 janvier 2012 a permis de préciser l’objectif à l’échelle des 49 communes du périmètre de l’EPA Paris-Saclay : atteindre un rythme de construction annuel compris entre 5 300 et 6 700 logements familiaux et 700 à 1 300 logements étudiants. A une échelle plus fine, le travail de répartition de l’effort par une Territorialisation de l’Offre de Logements (TOL), piloté par le Préfet de Région, s’est traduit par un arrêté en date du 26 mars 2012, qui fixe l’objectif de production annuelle de logements à 5 051 dans le bassin de vie à l’intérieur duquel est compris le périmètre du CDT. Enfin, par courrier du 29 août 2012, le préfet de l’Essonne a adressé au président de la Communauté d’Agglomération du Plateau de Saclay un objectif de construction de 2 400 logements par an pour le territoire de l’agglomération (périmètre supérieur à celui du CDT), répartis comme suit 1 600 logements familiaux et 800 chambres étudiantes.

Le territoire du CDT doit contribuer à atteindre ces objectifs. Sur la période 2015-2025, les projets identifiés dans le CDT et le rythme de construction actuel le permettront de la manière suivante :

- **Les Logements familiaux**

Les opérations de développement structurantes qui constituent l’architecture du projet comprennent 8 150 logements dans le cadre de l’aménagement de la frange Sud du plateau de Saclay :

- 2 000 logements dans le Quartier de l’Ecole polytechnique à Palaiseau ;
- 2 250 logements dans le quartier du Moulon à Gif-sur-Yvette ;
- 1 500 logements dans le quartier de Corbeville à Orsay (contrairement aux quartiers du Moulon et de l’Ecole polytechnique, le quartier de Corbeville ne fait pas pour l’instant l’objet d’une procédure de zone d’aménagement concertée engagée. La réalisation d’un quelconque projet devra donc : être soumis à une étude de faisabilité, donner lieu à un large débat public, s’accompagner du financement d’équipements publics adéquats, permettre le bon fonctionnement du quartier en lui-même, s’appuyer sur des solutions viables en terme de liaison plateau-vallée, être correctement desservi par les transports en commun...);
- 1 700 logements sur le territoire de Palaiseau dans le quartier Camille Claudel ;
- 700 logements dans le secteur du bourg de Saclay.

	Années de livraisons des logements familiaux (prévisions)						Total
	2015-2016	2017-2018	2019-2020	2021-2022	2023-2024	2025-2026	
Palaiseau - ZAC QEP			500	500	500	500	2 000
Palaiseau - Quartier Camille Claudel	1 200				250*	250*	1 700*
Gif s/ Yvette - ZAC Moulon			900	500	850		2 250
Orsay - Secteur de Corbeville				250	750	500	1 500
Saclay - Bourg			100	200	200	200	700
Les Ulis		450				550	1 000
Bures-sur-Yvette							300**
Total	1 200	450	1 500	1 450	2 550	2 000	9 450

Rythme prévisionnel des constructions de logements familiaux sur le territoire du CDT

* Une gare supplémentaire de la ligne 18 du Grand Paris est attendue à l'articulation du quartier Camille Claudel et du quartier de l'Ecole polytechnique. Elle est indispensable à la réussite de la réalisation de l'aménagement résidentiel envisagé sur ces secteurs et pour lesquels des études portées en partenariat entre l'EPA Paris-Saclay, la ville de Palaiseau, la Communauté Paris-Saclay et la SAEML Scientipôle, sont engagées pour en redéfinir l'aménagement. La gare permettra ainsi de répondre aux besoins de desserte en transport en commun des logements familiaux pour ces 2 pôles. C'est pourquoi la ville conditionne le prolongement du quartier Camille Claudel à la réalisation de cette gare.

** La livraison des logements se fera sur 10 ans : de 2016 à 2026.

Les efforts de renouvellements urbains sur des sites déjà bâtis se poursuivront et permettront d'atteindre l'objectif. La contribution de chacune des communes à cette production sera établie en fonction des disponibilités foncières et en tenant compte de leur implication dans les développements structurants déjà mentionnés. Seront particulièrement mis à contribution les sites suivants :

- 1 000 logements sur la commune des Ulis (densification de programmes existants). 450 logements seront livrés à horizon 2017/2018
- 300 logements sur la commune de Bures-sur-Yvette y compris sur le campus de l'Université Paris-Saclay (hors logements étudiants).

Le solde de logements (représentant 450 logements familiaux/an) se construira « au fil de l'eau », dans le diffus, selon le rythme constaté ces dernières années.

En conclusion, les objectifs de constructions de logements de la TOL seront respectés grâce à la somme des constructions programmées (8 150 logements), du renouvellement urbain (sites de Bures sur Yvette et des Ulis : 1 300 logements) ainsi que des constructions dans le diffus (450 logements/an).

Il est à préciser qu'afin d'organiser et de suivre au mieux la production de logements dans la Communauté Paris Saclay, une procédure PLH a été engagée le 16 mars 2016. A l'issue de l'élaboration du PLH, le CDT sera révisé par voie d'avenant concernant les objectifs de construction pour la période restante, soit 5 ans.



- **Les chambres étudiantes**

En matière de logements étudiants et temporaires l'essentiel des besoins sera pourvu dans les opérations d'aménagement de la frange Sud du plateau de Saclay (7 700 chambres). Des constructions en vallée dans le tissu urbain existant (300 chambres) permettront d'atteindre l'objectif.

Les signataires du CDT conviennent de se retrouver pour un point d'étape (tous les ans) afin d'ajuster et de préciser les objectifs de production de logements pour la période suivante en fonction de ce qui a déjà été réalisé, de l'évolution des besoins, et du rythme d'avancement du projet Paris-Saclay dans son ensemble.

La question de la place de l'habitat dans le CDT ne peut cependant pas être abordée uniquement en termes de développement quantitatif, comme nécessaire contribution du territoire aux ambitions régionales ; il s'agit aussi localement de développer des offres d'habitat qualitatives comme levier majeur du projet de développement du Plateau Sud, afin de répondre aux attentes des futurs usagers du Campus, des salariés et entreprises du territoire. En particulier l'objectif d'une adéquation entre les offres d'habitat et les offres d'emploi futurs, tout en diversifiant les possibilités de parcours résidentiels actuels des ménages, doit être affirmé comme une visée essentielle du projet.

La production de logements s'inscrira ainsi dans un **rythme de progression globalement cohérent avec l'installation des établissements d'enseignement supérieur et le rythme de développement de l'emploi.**

Le tableau ci-dessous reprend la période décennale de productions de chambres étudiantes. Il est à préciser qu'afin d'organiser et de suivre au mieux la production de logements dans la Communauté Paris Saclay, une procédure PLH a été engagée le 16 mars 2016.

	Années de livraisons des chambres étudiantes (prévisions)						Total
	2015-2016	2017-2018	2019-2020	2021-2022	2023-2024	2025-2026	
Palaiseau - ZAC QEP	330	970	600*	700*			2 600
Palaiseau - Quartier Camille Claudel	500						500
Gif s/ Yvette / Orsay - ZAC Moulon		2 050	500	350			2 900
A répartir principalement sur la frange sud					1 000	1 000	2 000
Total	830	3 020	1 100	1 050	1 000	1 000	8 000

Rythme prévisionnel des constructions des chambres étudiantes sur le territoire du CDT

* Le programme de constructions des chambres étudiantes sera calé avec les dates de rentrées des écoles.

B2. Objectif : Assurer une montée en puissance progressive du développement quantitatif de l'offre de logements familiaux et étudiants

Une des spécificités de l'ambition du CDT Territoire Sud porte sur le développement conjoint d'une production quantitativement ambitieuse à la fois de logements « familiaux » et de chambres « étudiants et chercheurs ».

A l'échelle des nouveaux quartiers, la première phase de production de logements, étudiants comme familiaux, a été lancée dès 2014 (pour une livraison à horizon 2017) dans une logique d'accompagnement des programmes universitaires. Ces programmes de logements s'inscriront pleinement dans l'objectif d'un **développement conjoint d'une offre de logements familiaux et de logements spécifiques à destination des populations étudiantes, comprenant une part de logements sociaux**. Au-delà des objectifs chiffrés, la proximité et la mixité de ces différentes offres de logements, au sein des différentes opérations d'aménagement et projets immobiliers, seront systématiquement recherchées. C'est une des conditions vitales pour assurer une animation permanente des nouveaux quartiers qui sont appelés à se créer.

Cet équilibre pourra évidemment varier dans le temps, en fonction des calendriers propres à chacune des grandes opérations d'aménagement. Ceci implique en parallèle d'identifier des capacités d'émergence et de montage de nouveaux projets dans le tissu existant, au-delà des opérations recensées à horizon 5 ans.

B3. Objectif : Diversifier l'offre d'habitat sur le territoire, afin de faciliter les possibilités de parcours résidentiels pour les habitants actuels et être en adéquation avec les emplois créés

A travers le CDT, un objectif de diversification de la structure de l'offre de logement du territoire pourra se réaliser progressivement, visant globalement à **faciliter et rendre plus fluides les parcours résidentiels de tous les habitants à cette échelle locale**. Outre la question du déficit quantitatif du niveau de la production des années récentes, les différents éléments de diagnostic en matière d'habitat soulignent, à l'échelle du CDT dans son ensemble, le déficit d'offre locative, aussi bien privée que sociale, ainsi que le manque de petits logements, notamment à destination de familles mono-parentales ou de couples sans enfants.

Une diversification résidentielle mettant l'accent sur ces profils d'offre permettra ainsi de rendre tangible l'ambition d'apporter une complémentarité entre un territoire résidentiel « d'ancrage », mais aussi de « passage » pour de nombreux actifs, chercheurs...

Le CDT affiche ainsi l'objectif d'une diversification de l'offre de logements du territoire, à porter aussi bien à travers les grandes opérations d'aménagement prévues que dans les réalisations quantitativement plus modestes dans le tissu urbain existant.

Diversifier l'offre d'habitat, c'est aussi **proposer des nouveaux logements accessibles financièrement aux futurs actifs du territoire**, compte tenu des emplois appelés à se développer sur le CDT. Ceci impliquera notamment d'orienter le contenu de la programmation habitat à l'échelle de l'ensemble du territoire et des opérations d'aménagement en fonction du profil des emplois développés (distribution des niveaux de salaires), de manière à garantir un taux d'effort « logement » raisonnable pour l'ensemble des futurs actifs souhaitant habiter sur place, ou à proximité, du cluster, que ce soit en locatif ou en accession à la propriété, en logement social mais aussi dans le cadre des offres de logement privé. Cette approche contribuera également à rapprocher lieu de travail et lieu de résidence, et ainsi limiter les migrations alternantes.

L'éco quartier Camille Claudel, en cours de livraison (2015-2016), a fait l'objet d'une programmation alliant environ 1/3 des logements en accession libre, 1/3 en accession à prix maîtrisés et 1/3 en locatif social (ensemble de la gamme PLUS, PLAI, PLS). Il en a été ainsi également pour le logement étudiant où 190 logements (sur 465) sont sociaux.

De même, la première phase du quartier de ville en cours de définition, dans la ZAC du Moulon sur la commune de Gif sur Yvette, porte sur environ 900 logements et offre aussi un panachage entre l'accession, maîtrisée ou non, le logement intermédiaire, et le logement social. La typologie est définie finement avec l'opérateur pour être dans la meilleure adéquation possible avec les personnes appelées à travailler et vivre sur le plateau de Saclay, tout en veillant à assurer leur parcours résidentiel pour les nouveaux giffois.

Le logement étudiant est subventionné pour une bonne part avec du financement social, cela concerne près de 2 000 logements dans la ZAC du Moulon et 1 000 logements dans la ZAC QEP.

Priorité C: Assurer un déploiement cohérent et progressif des infrastructures de mobilités et des opérations d'aménagement sur le territoire



Les infrastructures de mobilités existantes

C1. Objectif : Développer les capacités de transports du territoire en articulation avec la progression de l'activité globale sur le territoire de l'ensemble des usagers : résidents, actifs, étudiants...

Les transports représentent une dimension déterminante du contrat de développement territorial. Le territoire souffre aujourd'hui d'un manque d'accessibilité en transports en commun et de problèmes de congestion routière, du fait d'un déficit d'infrastructures. C'est particulièrement le cas pour le Sud du plateau, dont le relief qui le sépare de la vallée desservie par le RER accentue l'isolement.

Pour répondre à cette situation, le CDT prévoit de **développer fortement l'offre de mobilité et d'améliorer son fonctionnement comme sa fiabilité**. Compte-tenu des délais impliqués par la construction de nouvelles infrastructures, ce renforcement des capacités de transports sur l'ensemble du territoire CDT se fera de manière progressive, dans un phasage coordonné avec celui des opérations d'aménagement, en s'appuyant pleinement sur les compétences de l'agglomération, en lien avec le STIF. Il accompagnera ainsi l'augmentation du nombre d'usagers, de manière à ce que la montée en puissance du territoire se traduise par une amélioration globale de l'offre de mobilité, évitant ainsi une saturation des accès au plateau de nature à fragiliser le fonctionnement même du cluster.

Des parcs relais viendront compléter l'intermodalité en permettant des connexions efficaces entre les principaux axes routiers et les lignes de transports en commun.

Les logiques de complémentarité programmatique entre nouveaux quartiers et tissu urbain existant (notamment pour les équipements, l'enseignement supérieur et recherche) impliquent de **faciliter et multiplier les possibilités de mobilités entre les plateaux et la partie de la vallée immédiatement mitoyenne**. L'opportunité d'une solution par un téléphérique reliant la ville d'Orsay aux plateaux de Saclay et de Courtabœuf sera étudiée dans toutes ses dimensions (technique, coût, insertion...), de même que les hypothèses de liaison par téléphérique entre Gif-sur-Yvette ou Bures-sur-Yvette (depuis leur gare RER notamment) et le Plateau de Saclay. Par ailleurs, l'amélioration des liaisons entre la vallée et les plateaux par les bus et les modes doux (piétons et vélos). **Les parcours vélo plateau/vallée s'intégreront dans un système lié au développement des circulations douces plus global (pistes, stationnement, offre de location....).**

Ce phasage coordonné aménagement/transports se fera en trois étapes :

La première étape concerne la période antérieure à l'ouverture de la ligne du Grand Paris Express sur le plateau (2015-2023). Plusieurs opérations ont vocation à être mises en œuvre à court terme. Il s'agit notamment de **l'amélioration du fonctionnement du RER B** dans la vallée et de l'achèvement d'un TCSP **entre Massy, Saclay et Saint-Quentin-en-Yvelines** mais aussi la réalisation des études d'opportunité de réalisation d'un téléphérique sur l'un des axes mentionnés ci-dessus. Le réseau de bus sera aussi régulièrement optimisé, en lien avec le développement progressif des quartiers et des voiries. Ces opérations concernent aussi le réseau routier, dont les goulots d'étranglement que sont l'échangeur du Christ de Saclay (2019-2020), celui de Corbeville (2018-2021) et, sur le plateau des Ulis, celui de Mondétour ainsi que le ring des Ulis bloquent le fonctionnement optimal aux heures de pointes. Les travaux sur la RD36, en particulier au niveau du Christ de Saclay **s'affirmera comme la porte d'entrée Nord du plateau de Saclay**, ce qui suppose une intégration urbaine et paysagère de grande qualité. En effet, l'ambition est de développer sur ce secteur un pôle multimodal et de rabattement vers les stations de la ligne 18, le TCSP et un grand parking relais. Ces améliorations de court-terme s'accompagneront d'une augmentation relativement réduite des usagers du territoire, principalement des étudiants et des chercheurs avec l'ouverture du campus et l'implantation du centre R&D d'EDF.

La deuxième étape, à horizon 2023-2024, est marquée par la **mise en service de la ligne 18 du Grand Paris Express entre Orly et Saclay**. Ce transport capacitaire permettra de relier rapidement les grandes opérations d'aménagement réalisées sur le plateau avec le hub de Massy-Palaiseau et l'aéroport d'Orly, où sera mis en service de façon concomitante le prolongement de la ligne 14. L'arrivée de trois gares, à proximité du CEA, sur le Moulon, sur le quartier de l'École polytechnique, rendra possible une augmentation importante du nombre d'habitants et d'actifs, sans affecter négativement les autres infrastructures de transports. **L'implantation d'une gare supplémentaire dans le quartier à fort développement du lycée Camille Claudel conforterait cette amélioration**. Ces gares deviendront de véritables plateformes multi-modales, articulant les différents services de mobilités qui irrigueront finement le territoire et permettant un saut qualitatif important de l'offre de transport. Enfin, **la liaison en TCSP Massy-Courtabœuf-Les Ulis** désenclavera la partie Sud du territoire tout comme la réalisation du TCSP Les Ulis-Courtabœuf-plateau de Saclay-Vélizy-Pont de Sèvres. Les voies réservées pour ces deux TCSP pourront être mutualisées sur le secteur des Ulis et de Courtabœuf. Le TCSP Massy-Courtabœuf-Les Ulis disposera de voies dédiées sur l'A10.

La troisième étape se place dans l'horizon du moyen-long terme, une fois les principales infrastructures de transports réalisées en 2030. Sur cette période, la hausse du nombre d'usagers du territoire sera absorbée par le prolongement de la ligne 18 jusqu'à Versailles et Saint-Quentin-en-Yvelines, maillant ainsi le réseau du Grand Paris et multipliant l'accessibilité au territoire. Elle s'accompagnera de ce fait d'une poursuite du report modal de la voiture individuelle vers les modes alternatifs et le réseau de transports en commun au maillage renforcé.

C2. Objectif : Développer un système complet de mobilité pour répondre à la diversité des besoins des usagers du territoire (résidents, actifs, étudiants..) et encourager le report modal

A l'objectif quantitatif de phasage coordonné aménagement/transports s'ajoute un second objectif davantage qualitatif au sujet de l'adéquation entre offre de mobilité et demande de mobilité. Pour être efficiente, l'offre de mobilité doit résulter d'une analyse précise et temporalisée des besoins de mobilités. Le territoire du CDT se caractérise en effet par la diversité des demandes de mobilités : celles-ci ne sont pas les mêmes à toutes les heures de la journée, au niveau des volumes comme des parcours ; elles varient aussi pour des étudiants, des habitants ou des travailleurs aux horaires atypiques. Il s'agit ainsi de passer d'une logique focalisée uniquement sur l'offre d'infrastructures de transports à un fonctionnement intégré d'une offre de mobilité centrée sur les besoins des usagers du territoire. Une information en temps réel des usagers performante est essentielle pour rendre le réseau attractif et capter la demande.

La principale traduction de cet objectif repose sur l'articulation des différents modes de transport afin d'optimiser les avantages de chacun d'entre eux et d'en réduire les inconvénients. L'accent sera ainsi mis sur **l'intensification du réseau de bus et sa coordination avec les dessertes ferrées** pour optimiser l'accès aux deux plateaux. L'enjeu est de mettre en place une hiérarchisation performante entre les RER et transport automatique léger pour les flux métropolitains et les TCSP et bus pour les flux de proximité. Cette approche permettra de mieux relier les deux plateaux grâce au TCSP Massy-Courtabœuf-Les Ulis (et Les Ulis avec la vallée avec le rabattement de la ligne vers le RER B) et au TCSP Nord-Sud Les Ulis-Courtabœuf-Vélizy-Pont de Sèvres, parallèlement à l'amélioration prochaine de l'accessibilité routière du parc d'activités de Courtabœuf. Ce dernier TCSP disposera de voies dédiées sur la RN118, éventuellement prises sur les bandes d'arrêt d'urgence.

Ajuster l'offre de mobilité aux besoins des différents usagers du territoire suppose aussi de **développer les alternatives à l'usage individuel de la voiture** pour l'accès aux plateaux (le Sud du Plateau de Saclay comme le territoire des Ulis et la zone d'activités de Courtabœuf). Le partage de véhicules sera ainsi généralisé grâce au projet de plateforme numérique Paris Saclay, qui rendra possible l'implémentation de l'auto-partage, la montée en puissance de la plateforme de covoiturage efficace et la mise en place de navettes sur les trajets les plus fréquentés. **Des parcs relais viendront compléter l'intermodalité** en permettant des connexions efficaces entre les principaux axes routiers et les lignes de transports en commun.

Troisièmement, l'accent sera mis sur les mobilités actives et sur les circulations douces Est/Ouest et Nord/Sud. **Le vélo et la marche sont les modes de transport les plus adaptés pour les mobilités de très courte distance.** Pour autant, la généralisation de leur usage nécessite de mettre en œuvre des infrastructures adaptées et de penser leurs complémentarité avec les transports en commun. Pour le vélo, cela implique l'aménagement d'un réseau cyclable dédié, continu, mais également agréable et sécurisé, ainsi que le développement d'une offre de location et l'ouverture d'espaces de stationnement sécurisés et bien localisés.

Soulignons enfin l'importance des actions à mener quant à la lisibilité de cette offre globale, de manière à faciliter son usage par l'ensemble des usagers. La diversification des modes induit en effet une complexification de l'offre, qui aboutit à la persistance de l'usage de la voiture lorsqu'elle n'est pas accompagnée des services adaptés pour la rendre visible et compréhensible par tous. **Les services numériques innovants conçus en partenariat avec les entreprises implantées sur le plateau** constitueront de ce point de vue un levier déterminant pour activer cette diversification de l'offre.

Priorité D : Créer un éco-territoire au bénéfice de la qualité de vie de l'ensemble des usagers du territoire

D1. Objectif : Développer un projet pour les espaces ouverts en complémentarité avec les espaces bâtis existants et en projet

Terres agricoles, coteaux boisés, étangs, rigoles et zones humides... : la frange Sud de Paris-Saclay se distingue par la richesse et la diversité des espaces naturels. Ces espaces ont trop longtemps été considérés comme une réserve foncière, en vue de l'urbanisation du territoire dans une logique d'étalement urbain. Le CDT s'inscrit en rupture avec cette vision, en mettant l'accent sur la complémentarité entre espaces ouverts et espaces bâtis.

Les espaces ouverts sont une ressource fondamentale pour le projet de Paris-Saclay, pour la qualité de vie des habitants comme pour l'attractivité du territoire. Héritée d'une longue tradition, la nature aménagée est le principal patrimoine de la frange Sud, au même titre que les monuments historiques pour le centre de Paris. L'imbrication entre ville et nature peut devenir un élément marquant des modes de vie du territoire et une spécificité de Paris-Saclay comme centralité métropolitaine.

L'objectif du CDT est de **concilier la préservation de ces espaces et leur appropriation par les usagers du territoire.**

Il s'agit premièrement de protéger les espaces ouverts pour s'assurer de leur pérennité : de fait, ils tiennent une place cruciale dans l'écosystème du territoire, notamment pour les fonctions qu'ils assurent en matière de biodiversité et de gestion de l'eau. C'est le sens de la **création par la loi de la Zone de Protection Naturelle, Agricole et Forestière du plateau de Saclay**. C'est également le souci de préservation qui guide la conception des nouveaux quartiers (impératif de compacité des opérations d'aménagement, qualité de l'eau...), ainsi que la définition de nouveaux modes de gestion, plus durables.

Deuxièmement, le projet s'appuie sur les espaces ouverts comme facteur d'identité et de lisibilité du territoire. Il développe le concept de « géographie amplifiée », qui met en lumière la place occupée par la géographie du plateau dans l'organisation du territoire bâti et permet d'amplifier les qualités du déjà-là. **La conception met l'accent sur les continuités écologiques et sur le patrimoine des étangs et des rigoles**, des sites inscrits et classés des vallées de la Bièvre et de l'Yvette, de manière à renforcer la trame verte et bleue définie à l'échelle régionale. En lisière des espaces urbains, les espaces ouverts formeront un ensemble composite, riche et complexe : le système de parcs.

Troisièmement, le CDT vise à intensifier les liens entre les espaces ouverts et le territoire, dans une dynamique d'imbrication entre ville et nature. Il ne s'agit pas de « mettre sous cloche ». Les espaces naturels constituent une aménité à rayonnement départemental voire régional ; ils doivent être ouverts sur la ville et aménagés de manière à concilier protection et appropriation. Le CDT affiche ainsi l'objectif de **faire progresser au même rythme aménagement des espaces urbanisés et valorisation des espaces naturels**. En même temps que les quartiers se développent, le système des parcs se met en place ; des chemins se créent, des boisements s'implantent, un paysage se transforme. La transition agricole concernera les franges du territoire, ces lieux d'articulation entre deux usages. Peu à peu s'installe une structure ouverte aux initiatives et aux pratiques des usagers du territoire : pépinières, vergers, maraîchage de proximité, jardins partagés, pâturages, terres expérimentales, simples prairies ouvertes à tous.

D2. Objectif : Valoriser la vocation agricole du plateau en optimisant son intégration dans le fonctionnement du territoire dans son ensemble

L'activité agricole est une composante essentielle de la frange Sud de Paris-Saclay. Partie intégrante du projet stratégique, elle doit donc être préservée et optimisée pour devenir un élément structurant du territoire, dans le respect des décisions entrepreneuriales des agriculteurs.

Cette importance de la dimension agricole s'explique par deux facteurs principaux. D'une part, le plateau de Saclay figure parmi les terres les plus fertiles de France et d'Europe, comme en témoigne les rendements élevés des exploitations existantes. Cette richesse des sols doit être valorisée, en considérant l'agriculture avant tout comme une activité productive. D'autre part, le plateau se caractérise par sa localisation en cœur de la métropole parisienne. **Cette imbrication entre espaces agricoles et tissu urbain constitue un potentiel déterminant pour favoriser la transition écologique du Grand Paris**, qui reste à activer dans une logique de circuit court. Les espaces agricoles et forestiers ne se maintiendront à l'intérieur d'un périmètre de plus en plus urbanisé qu'à la condition qu'ils intègrent les besoins respectifs de leurs usagers : cheminements piétons à travers champs, voies urbaines aménagées de façon à permettre la circulation des engins agricoles... En d'autres termes, il s'agit non seulement de rendre la campagne plus perméable à la ville, mais également de rendre la ville plus perméable à la campagne.

Le premier volet de l'objectif consiste à garantir la viabilité économique et fonctionnelle des exploitations agricoles du territoire. La loi du Grand Paris a déjà permis de préserver définitivement de l'urbanisation plus de 2 300 hectares de terres agricoles sur l'ensemble du plateau de Saclay. Il s'agit maintenant d'aller un cran plus loin en optimisant les fonctionnalités des exploitations : cela passe notamment par la prise en compte et la mise en réseau des circulations agricoles et le maintien d'un parcellaire accessible. **Les opérations d'aménagement devront ainsi être compatibles avec les impératifs de fonctionnement de l'agriculture sur le plateau.**

A cela s'ajoute une volonté ambitieuse d'activer l'ancrage territorial de l'agriculture et d'optimiser sa performance écologique, afin de mettre en synergie la dimension agricole avec les autres dimensions du projet. Cet impératif de la viabilité économique s'accompagnera d'un processus de **diversification des cultures et de rapprochement du cycle production/consommation**. Des partenariats seront mis en place avec les institutions publiques et privées et les habitants du territoire pour développer et structurer la demande d'une production agricole locale. De nouveaux services pourront être proposés comme le portage à domicile de produits frais, l'ouverture de la cueillette au grand public ou la mise en place de point relais pour la vente de proximité. Cela suppose de renforcer la part des cultures spécialisées comme le maraîchage, qui n'occupent pour l'instant que 2% des surfaces agricoles du plateau. En respectant la liberté de choix des agriculteurs, l'ensemble des signataires du CDT s'engagent à encourager cette mutation.

L'agriculture constitue un catalyseur des coopérations que souhaite développer le projet Paris-Saclay. Elle représente un point de rencontre entre les agriculteurs, les nombreuses associations environnementales présentes sur le plateau, les instituts de recherche agronomique, les pouvoirs publics et les habitants. L'objectif est de **mettre en place une forme de gouvernance agro-écologique du territoire, associant l'ensemble de ces acteurs**. Des conventions pourront ainsi être signées entre ces partenaires pour expérimenter des formes agricoles plus écologiques, dans leurs modes de production et de distribution.

L'ancrage territorial du projet passe aussi par la **valorisation des éléments de patrimoine présents sur le plateau**. Ainsi, la ferme des Granges, la ferme du Moulon ou la ferme de la Commanderie et leurs environnements naturels seront mis en valeur et pourront, par exemple, endosser des fonctions publiques et d'animation à l'échelle de la frange Sud.

D3. Objectif : Mettre en œuvre la transition énergétique et écologique en encourageant le fonctionnement systémique du territoire

Le projet d'aménagement du plateau de Saclay est une formidable opportunité pour le territoire pour mettre en œuvre localement la transition énergétique. Trois axes sont complémentaires dans cette démarche : la sobriété, en limitant la consommation globale des bâtiments ; la production locale et renouvelable, en favorisant le développement des énergies durables et la récupération d'énergie ; enfin l'intelligence et l'innovation, en optimisant les échanges entre production et consommation, en mobilisant le savoir-faire scientifique et technologique des acteurs du territoire.

Cette stratégie se décline, pour la ville-campus, en trois volets structurants et opérationnels :

- La mise en œuvre d'un programme de sobriété énergétique pour des bâtiments « consom'acteurs » : **les bâtiments neufs seront très performants sur le plan énergétique et équipés de systèmes communicants** pour valoriser leur production renouvelable propre ou leur énergie en excès à l'échelle du territoire, et un programme de réhabilitation thermique sera mis en place pour les bâtiments existants.
- La **mise en place d'un bouquet d'énergies renouvelables** pour l'électricité (photovoltaïque, ou cogénération biomasse par exemple) et la chaleur (géothermie, biomasse ou méthanisation par exemple) qui permettra de limiter la dépendance du territoire aux ressources fossiles et à l'approvisionnement énergétique extérieur, et ainsi de maîtriser les coûts de l'énergie, mais aussi de réduire significativement les émissions gaz à effet de serre. En particulier, il est prévu le déploiement d'installations photovoltaïques pour couvrir 30% des consommations liées aux usages courants, et l'exploitation du potentiel géothermique de l'Albien.
- La **construction d'infrastructures énergétiques innovantes** : il s'agit de mettre en place des réseaux énergétiques permettant de faciliter les échanges entre les bâtiments, et ainsi d'optimiser de façon globale la consommation et la production d'énergie : réseau de chaleur bas carbone et intelligent, réseau électrique intelligent... Ainsi, il sera possible de valoriser la chaleur ou le froid fatale, d'intégrer la production locale à grande échelle d'électricité renouvelable et de réduire les consommations énergétiques de pointe (que ce soit par effacement, report ou maîtrise de la demande). Un projet d'expérimentation « Smart Energy », basé sur un couplage entre un réseau électrique intelligent et le réseau de chaleur, sera mis en place à une échelle inédite à ce jour en France pour ce type de projet.

De façon plus générale, le potentiel scientifique et l'innovation technologique du territoire seront mobilisés pour optimiser, dans une perspective globale et intégrée, le fonctionnement des systèmes artificiels (énergie, mobilité, déchets et métabolisme urbain, gestion de l'eau) et leur interaction avec les écosystèmes naturels. Il s'agit d'**optimiser le fonctionnement systémique du territoire à toutes les échelles, de l'ilot jusqu'au grand territoire**.

Ainsi, les nouveaux quartiers seront conçus dans une logique de contribution au reste du territoire, de manière à en atténuer l'empreinte écologique. Ce mot d'ordre se décline sur différentes thématiques :

- **Optimisation des flux logistiques** (création d'espaces logistiques et livraisons dernier km mutualisés et autant que possible décarbonés) ;
- **Mise en place d'une plateforme numérique mutualisée** pour l'ensemble des services urbains ;
- **Mise en place d'une démarche d'écologie industrielle** entre les entreprises de Paris-Saclay (dans un premier temps étude des flux logistiques et déchets et mise en place de pilotes) ;
- **Gestion exemplaire de la phase chantier** (comme pour la logistique, la gestion des terres, recours autant que possible à des matériaux issus du recyclage et valorisation dans les filières dédiées des déchets de démolition issus des chantiers de rénovation urbaine...).

En ce qui concerne les déchets, le premier défi sera de limiter la production de déchets face à l'augmentation des usagers du territoire, notamment par un travail continu de sensibilisation. La logique systémique se traduit ici par une restructuration des réseaux de traitement des déchets, de manière à les valoriser dans un fonctionnement circulaire (exemple du projet de mise en place d'une ressourcerie). Les déchets des uns deviennent ainsi les ressources des autres : cela peut par exemple s'appliquer facilement aux déchets organiques qui, suivant les filières de traitement, peuvent devenir du compost pour les paysages intermédiaires et l'agriculture ou du biogaz pour alimenter les véhicules de collecte des ordures ménagères. Ce fonctionnement circulaire se retrouvera aussi pendant la phase de chantier des opérations d'aménagement.

Toutes les actions impliquées par cet objectif de fonctionnement systémique du territoire sont à considérer comme un investissement écologique : supposant un coût de départ parfois significatif, elles entraînent par la suite des économies substantielles en réduisant les consommations énergétiques et de matières premières. Les coûts liés aux investissements énergétiques feront l'objet d'une évaluation de retour sur investissement. En mettant en œuvre ces actions, les signataires du CDT s'engagent ainsi à réduire la vulnérabilité écologique du territoire et à renforcer les complémentarités et solidarités entre ses différentes parties (plateaux / vallée, quartiers neufs / quartiers existants, etc.).

D4. Objectif : Mettre en place une gestion des eaux équilibrée entre le plateau et la vallée

La gestion de l'eau est une thématique essentielle de la stratégie de développement durable, du fait de la situation géographique du territoire de la frange Sud. Compte tenu de la topographie, elle interroge nécessairement le rapport de complémentarité entre le plateau de Saclay et la vallée.

Malgré la compacité des opérations d'aménagement sur le plateau, l'artificialisation des sols qu'elles induisent augmente la nécessité de **maitriser les ruissellements des eaux pluviales**. Les nouveaux quartiers construits sur le plateau ne doivent pas se faire aux dépens du fonctionnement de la vallée. Dans cette perspective, de nombreux aménagements seront réalisés pour absorber les eaux pluviales : bassins de rétention intégrés à des parcs paysagers, rénovation des rigoles et réseaux de noues le long des voiries... Les discussions en cours donneront lieu à une meilleure **structuration de la gouvernance sur cette thématique, en déclinaison du Contrat Global de Gestion des Eaux du plateau de Saclay**, afin de renforcer le travail de planification et limiter ainsi les risques d'inondation.

L'ensemble des signataires du CDT s'assureront de la compatibilité des moyens de traitement disponibles, en particulier la station d'épuration de Valenton du SIAAP, ou à créer, avec le développement économique et démographique du territoire.

Dans une logique d'exemplarité et de résilience du territoire vis-à-vis du changement climatique, on visera la mise en place d'un assainissement durable. A ce titre, le traitement local des eaux usées sera étudié dans la continuité de l'étude de faisabilité déjà conduite par l'EPA Paris-Saclay.

Ces engagements sont repris et développés dans l'évaluation environnementale, qui en donne la traduction chiffrée sur chacun des sujets (cf. tableau ci-dessous) :

Enjeux	Engagements du CDT	Traduction chiffrée des engagements (cf. évaluation environnementale)
Réduction des émissions de gaz à effet de serre et production énergétique à partir de sources renouvelables.	- Mise en œuvre d'un programme de sobriété énergétique pour des bâtiments « consom'acteurs ».	Eviter la production de 543 gwh ep/ an à l'aide du réseau de chaleur bas-carbone à base d'énergie géothermique sur les deux ZAC.
		Eviter la production de 199 gwh ep/an en développant les transports en commun et la mobilité douce.
	- Construction d'infrastructures énergétiques innovantes.	Economiser de l'énergie primaire pour les logements afin de passer de 12,2 mwh ep/an/logement dans le scénario de référence à 8,4 mwh ep /an/logement.
		Eviter annuellement environ 732 kt eq. Co2 à horizon 2030 par rapport au scénario de référence.
	- Mise en place d'un bouquet d'énergies renouvelables.	Eviler les emissions de GES (kt eq co2/an) : 60 kt eq CO ₂ /an.
	Installer 220 000 m ² de panneaux photovoltaïques.	
Préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes et des espaces verts.	Protéger les espaces ouverts pour s'assurer de leur pérennité.	Urbaniser les sites déjà en partie urbanisés afin d'économiser à minima 1 685 ha de foncier permettant ainsi la création d'une zone de protection agricole (4 115 ha).
		Réduire les impacts négatifs de la consommation d'espace, les PLU sont amenés à évoluer afin de permettre d'avoir une densité plus importante avec des bâtiments d'une hauteur de l'ordre de 20 à 25m.
	Maitriser les ruissellements des eaux pluviales.	Opérer la régulation des espaces publics des évènements pluvieux exceptionnels, définis en référence à une pluie compatible avec les exigences réglementaires : pluie de durée 2h avec un cumul de 60mm.
Créer 163 366 m ² de zones humides dans le quartier de l'école Polytechnique en compensation des impacts du au projet d'aménagement.		

	Structuration de la gouvernance sur cette thématique, en déclinaison du contrat global de gestion des eaux du plateau de Saclay.	Favoriser la réutilisation d'eau pluviales et l'exploitation du potentiel des usages spécifiques du territoire afin de faire face à l'augmentation de la consommation en eau potable de 1 359 778 m ³ /an.
	L'ensemble des signataires du CDT s'assureront de la compatibilité des moyens de traitement disponibles.	Favoriser les solutions locales (bassins de rétention) et l'exploitation du potentiel des usages spécifiques du territoire (agriculture) afin de faire face à la production d'eau usée supplémentaire de 37 959 équivalent habitant au global.
	Optimiser le fonctionnement systémique du territoire à toutes les échelles.	Mettre en place des projets dédiés de « métabolisme territorial » afin que l'augmentation de la production annuelle de déchets de 471 tonnes/an soit une ressource économique pour le Territoire.
Préservation et la remise en bon état des continuités écologiques	La conception met l'accent sur les continuités écologiques et sur le patrimoine des étangs et des rigoles.	Créer un espace intermédiaire non bâtie entre les nouveaux quartiers et le grand territoire du plateau de Saclay de 250 ha (la lisière) afin rétablir les continuités écologiques et de créer des espaces naturels favorable à la biodiversité.
La prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature	L'impact positif ou négatif de la mise en œuvre du CDT sur les risques technologiques est quasiment nul.	Le CEA présente, du fait de son activité spécifique, un risque nucléaire qu'il conviendra de maîtriser.
	Concevoir les circulations douces et les transports en commun comme une réelle alternative à l'automobile.	Augmenter la part d'utilisation des transports en commun pour les déplacements domicile-travail de 24%.
	Les parcours vélo plateau / vallée s'intégreront dans un système lié au développement des circulations douces plus global.	Augmenter le linéaire de pistes cyclables de façon significative.
	Se protéger du bruit.	Quelle que soit la solution retenue après l'enquête publique qui aura lieu courant 2016, la SGP accordera une attention particulière à la question des nuisances sonores et visuelles. La mise en place de déflecteurs latéraux sur le viaduc permettant une atténuation supplémentaire a été intégrée au projet. Sur le plateau, les nouveaux bâtiments viseront à minima un niveau de performance HQE « base » en termes de confort sonore.

Priorité E : Veiller à l'équilibre et l'intégration entre les dimensions universitaire, industrielle et territoriale du projet

E1. Objectif : Développer des nouveaux quartiers vivants et attractifs, à travers des polarités de proximité intégrant commerces, services et équipements publics

A travers les opérations d'aménagement portées par le CDT, il s'agit de **développer plusieurs nouveaux quartiers ouverts, équilibrés, et agréables à vivre** pour les habitants permanents, étudiants et salariés. Ceci passe par des centralités de quartier mixtes, composées autour d'espaces publics de qualité et des polarités intégrant équipements publics, commerces et services de proximité. Ces aménités devront répondre à l'ensemble des besoins créés par l'arrivée de nouveaux habitants et contribuer à l'attractivité des quartiers. Ces polarités seront principalement organisées autour des gares et des arrêts de transport en commun développés.

Comme évoqué précédemment, les centralités de ces quartiers s'appuieront sur l'atteinte d'une « masse critique » de logements (familiaux et étudiants), indispensable pour assurer le dynamisme des services, commerces et équipements.

Concernant les commerces, il convient de dimensionner au mieux le niveau et la diversité des offres proposées, de manière à assurer l'autonomie des futurs usagers des quartiers, sans toutefois concurrencer et mettre en difficulté les centres-villes existants. Cette offre comprendra notamment de la grande distribution et des commerces de proximité multi-services. **L'implantation des équipements publics structurera les pôles de vie, avec le principe de privilégier une polarité principale par quartier**, avec les différents services du quotidien (petite enfance, scolaires, administratifs, sport et culture, animation...).

Une des conditions de réussite du projet porte sur **l'ancrage des grandes opérations d'aménagement inscrites dans le CDT dans leur environnement urbain et naturel immédiat**. A Palaiseau, l'aménagement du quartier de l'Ecole polytechnique devra par exemple être développé en continuité du quartier Camille Claudel, qui fait la jonction avec les vallées. Cette mise en synergie pourra déboucher sur une amélioration concrète des conditions de vie quotidienne des habitants du territoire, avec un élargissement des aménités, un renforcement des liaisons plateaux-vallée...

Ainsi, **le projet urbain de la frange Sud s'inscrira dans la continuité de l'existant notamment par la structuration des espaces publics**. Ces derniers seront organisés de telle sorte à créer une chaîne de lieux offrant une diversité d'usages et de rencontres pour tous. La continuité urbaine entre les nouveaux quartiers et la ville existante s'incarnera également à travers la mise en place d'un maillage des déplacements favorisant les liens entre le plateau et la vallée. Un travail sur les épannelages dans le cadre des opérations d'aménagement pourra également contribuer à créer une cohérence visuelle entre l'existant et les nouveaux quartiers.

Les grandes opérations d'aménagement ont aussi pour vocation d'agir comme vecteur d'autres projets dans l'existant : densification du bâti existant, revitalisation des zones d'activités existantes du territoire...

E2. Objectif : S'assurer d'une ouverture à tous les publics des différents équipements structurants et aménités développés dans le cadre du CDT

Habitants actuels, habitants des futurs quartiers, étudiants, chercheurs, actifs... : autant de publics différents auxquels les équipements développés dans le cadre du CDT devront apporter une plus-value, dans un **esprit de mutualisation des moyens investis, mais aussi d'ouverture pour favoriser la coopération et l'échange de proximité.**

L'objectif est donc de poser le principe d'une ouverture dans des conditions adaptées (en termes d'horaires, de programmation, de tarification...) pour un maximum de publics différents. La mise en œuvre de ce principe reposera bien évidemment sur les choix de conception des équipements, d'aménagement pour **viser une intégration urbaine et une accessibilité optimale**, en particulier aux personnes à mobilité réduite ; il devra aussi anticiper les enjeux de gestion future que posent l'objectif d'être ouvert, et attractif, auprès de publics différents.

Cet objectif d'ouverture aux différents publics se déclinera de manière spécifique pour chacun des équipements, l'état de la réflexion sur ce sujet étant présenté dans le titre III. On peut cependant l'illustrer rapidement ici par quelques exemples.

Pièce maîtresse de l'Université Paris-Saclay, **un centre d'apprentissage innovant, équipement à fort rayonnement de type « Learning Center »**, adapté aux transformations de la production et de la diffusion de la connaissance, sera emblématique de cette logique. Il sera aussi ouvert au grand public, ce qui lui confèrera le statut de lieu majeur du plateau et, plus largement, du territoire.

D'autres projets envisagés, comme des **équipements culturels structurants comprenant des lieux d'exposition scientifique**, ou l'implantation d'un lycée international, auraient vocation à affirmer l'identité internationale du cluster et développer une offre culturelle à la mesure du projet de Saclay, tout en constituant des lieux de rencontre entre les différents usagers du territoire. La confrontation entre les arts et la science est au cœur du projet culturel du territoire, avec le souhait de rendre visible sur l'espace public la fécondité de ces échanges croisés, par des installations et des interventions artistiques.

Autre exemple : **l'offre d'équipements sportifs sera fondée sur le principe de la mutualisation** (entre étudiants des différentes écoles, habitants et salariés) et l'ouverture urbaine (multi-scalaire). Dans ce cadre l'EPA Paris-Saclay a lancé des études pour déterminer la programmation en matière d'équipements sportifs et le degré de mutualisation envisageable autant sur les plateaux qu'en vallée.

E3. Objectif : S'assurer de l'ouverture sur le territoire local des grandes « institutions » s'y installant

La fréquentation par tous des futurs équipements publics soutenus par le CDT constitue une forme essentielle d'ouverture du projet, notion correspondant également aux espaces naturels ouverts à différents usages.

Dans la même idée, les porteurs du CDT pourront viser à multiplier les formes d'ouverture des grandes institutions sur le territoire voisin et ses habitants : généralisation du principe des conventions « entreprises/territoire » déjà testé par la Communauté Paris-Saclay ; **affirmation du principe de « territoire démonstrateur » de technologies**, visant à faire en sorte que les innovations développées par des institutions de recherche et des entreprises puissent être testées « grande nature » sur place.

Au-delà, l'idée d'une **offre culturelle adaptée à l'orientation scientifique du territoire pourra être affirmée** : journées portes ouvertes des institutions scientifiques, mobilisation de la communauté des chercheurs pour sensibiliser le jeune public... Des initiatives propres au territoire peuvent être développées afin de mieux faire connaître la science. L'idée est à la fois de s'appuyer sur les évènements ponctuels, comme la fête de la science, mais en allant plus loin. La mise en place d'un programme de sensibilisation aux sciences inspiré des travaux du CNAM sur l'élaboration de la recherche et sur la conservation de l'instrumentation peut, dans ce cadre, être envisagée.

Une autre forme d'ouverture sur le territoire avait été évoquée dans le cadre du SDT, et reste plus que jamais pertinente : c'est **l'intensification de la vie associative locale** que devra stimuler l'arrivée de nombreux étudiants et chercheurs, avec le développement d'associations ouvertes aux habitants, de lieux de fabrication numérique comme les « FabLabs », permettant de mobiliser des publics très divers autour de projets créatifs communs. C'est également faire en sorte que l'animation publique locale favorise la rencontre de publics différenciés autour de lieux fédérateurs et valorisant pour notre territoire.

Enfin, l'aspect polyglotte du territoire, autant du point de vue des fonctions spécifiques du cluster (recherche, enseignement, innovation) que de la diversité culturelle des publics qu'il attire (enseignants-chercheurs internationaux, étudiants étrangers, voyageurs d'affaire...) pourra être un vrai vecteur d'unité locale et d'attractivité.

E4. Objectif : Accompagner le développement scientifique et industriel du cluster par l'innovation sociale et solidaire

Dans le cadre du Programme Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), les signataires du CDT s'investissent, à travers la signature d'une charte d'engagement à promouvoir une conception citoyenne de la commande publique et privée en favorisant l'insertion, l'emploi et le développement économique local au travers de leurs marchés. Ainsi, depuis la signature de la charte en décembre 2011, plus de 300 000 heures d'insertion (soit environ 200 ETP) ont pu être réalisées par des publics particulièrement éloignés de l'emploi. Le renouvellement de cette charte d'engagement au 1er janvier 2017 permettra de poursuivre la dynamique engagée et d'accompagner la montée en charge liée au développement du cluster.

La Communauté Paris-Saclay est également signataire, depuis le 3 juin 2015, d'un Contrat de ville qui prévoit comme orientation prioritaire l'intégration des quartiers en politique de la ville dans la dynamique économique du CDT. En cela, les différents partenaires sont susceptibles de soutenir des projets visant à répondre à cette orientation : soutien à l'entrepreneuriat, accompagnement de l'innovation sociale, renforcement de la visibilité des structures de l'ESS sur le territoire, etc. Par ses différents piliers et orientations, le Contrat de ville contribue à consolider la dimension sociale du CDT.

Enfin, l'économie sociale et solidaire est présente et soutenue par la Communauté d'Agglomération dans le cadre d'actions visant à développer une gestion prévisionnelle territoriale de l'emploi et des compétences dans le domaine de la construction et de l'environnement, porté par l'association Atout PLIE, et dans le domaine des services à la personne (services pour les personnes en perte d'autonomie), porté par le Pôle Territorial de Coopération Economique. Par ailleurs, ce dernier concourt à l'émergence d'un écosystème favorable au développement des activités par la création d'un réseau d'entrepreneurs de l'ESS. Le territoire accueille également des entreprises ou associations favorisant l'insertion par l'activité économique telles que les Jardins de Cocagne (association d'insertion sociale et professionnelle par l'agriculture biologique).

Titre III : le programme des actions, opérations et projets

Le titre III développe les actions, opérations et projets qui découlent de la stratégie et des objectifs exposés dans les titres précédents.

Le programme d'actions se compose de 50 fiches. Au regard de l'avancement des projets, elles ont fait l'objet d'une actualisation depuis la validation du dossier par le comité de pilotage le 2 septembre 2013. Certaines fiches, n'ayant plus lieu d'être, ont ainsi été supprimées :

- Réalisation d'un pôle d'échange intermodal au Christ de Saclay.
- Création d'un éco-quartier aux Ulis
- Redynamisation du centre commercial des Ulis

Le CDT est une feuille de route partenariale destinée à organiser le développement du territoire sur 15 ans. A ce titre, les modalités de mise en œuvre de certaines actions sont bien connues, et d'autres n'en sont qu'au stade de la réflexion.

Ce titre III se décline en trois sections :

- Les fondamentaux du projet, qui regroupe les actions et projets qui sont au cœur du CDT et répondent de façon transversale à l'ensemble des priorités et objectifs du titre II. L'emploi, l'enseignement et la recherche, le logement, comme les autres priorités, trouvent leur déclinaison dans les fiches actions ;
- Mobilités infrastructures, réseaux, où sont détaillées les actions d'accompagnement essentielles à la mise en œuvre du projet du CDT Territoire Sud du plateau de Saclay. Ces actions et projets répondent principalement aux objectifs liés au transport (priorité C) et au développement durable (priorité D) ;
- Stratégies d'aménagement et équipements structurants à court et à moyen/long terme, rassemble enfin les équipements et projets complémentaires indispensables à la création d'un projet cohérent et au développement équilibré du territoire, conformément aux objectifs de la priorité E, et en harmonie avec les autres priorités. Le chapitre III. C relatif aux stratégies d'aménagement et équipements structurant est ainsi divisé en deux parties, l'une concernant les actions à court terme (moins de 5 ans) dont les éléments de programmation sont définies, l'autre concernant les actions à moyen/long terme (plus de 5 ans) qui doivent faire l'objet d'études plus approfondies.

III. A. LES FONDAMENTAUX DU PROJET

- 1 - Université Paris-Saclay
- 2 - Ligne 18 du Grand Paris Express
- 3 - ZAC du Moulon
- 4 - ZAC du Quartier de l'Ecole polytechnique
- 5 - Quartier de Corbeville
- 6 - Quartier Camille Claudel
- 7 - Habiter le campus, le logement étudiant à Paris-Saclay
- 8 - Aménagement des lisières et mise en réseau des espaces ouverts
- 9 - Le contrat global de gestion des eaux
- 10 - Des infrastructures énergétiques sobres et intelligentes

III. B. MOBILITES, INFRASTRUCTURES, RESEAUX

- 11 - Requalification du RER B Sud
- 12 - Pôle gare du Guichet
- 13 - TCSP Massy-Courtabœuf-Les Ulis
- 14 - TCSP Nord-Sud N118 : Les Ulis-Courtabœuf-plateau de Saclay-Vélizy-Pont de Sèvres
- 15 - TCSP Gif-sur-Yvette-plateau de Saclay
- 16 - TCSP Massy-Saclay-Saint-Quentin-en-Yvelines
- 17 - Etude globale de la desserte en transports collectifs du plateau de Saclay
- 18 - Mobilités innovantes pour les liaisons plateau vallée : téléphérique, escaliers mécaniques
- 19 - Information voyageur et offre de mobilité partagée : covoiturage, auto-partage et vélo-partage, etc.
- 20 - Programme de développement des circulations douces
- 21 - Politique de stationnement - Parking relais
- 22 - Réaménagement du christ de Saclay et réalisation d'une trémie est-Ouest
- 23 - Réaménagement de la RD 128 dont franchissement de la RN 118 (échangeur de Corbeville)
- 24 - Réaménagement de la RD 36 Châteaufort-Palaiseau
- 25 - Réaménagement du carrefour de Saint-Aubin et requalification de la RD 306
- 26 - Réaménagement des accès au Parc d'Activités de Courtabœuf (échangeurs de Mondétour et du ring des Ulis)

III. C. STRATEGIES D'AMENAGEMENT ET EQUIPEMENTS STRUCTURANTS

III. C. 1 STRATEGIES D'AMENAGEMENT ET EQUIPEMENTS STRUCTURANTS A COURT TERME

- 27 - Learning center
- 28 - Incubateur Pépinière Hôtel d'Entreprise (IPHE)
- 29 - Réseau Paris-Saclay : le numérique au service de la ville intelligente et de l'innovation ouverte
- 30 - Gestion des ressources et déchets du territoire : l'économie circulaire
- 31 - Ouverture et rénovation du site Campus-Vallée
- 32 - Le secteur du CEA
- 33 - Stratégie économique et urbaine de développement du Parc d'Activités de Courtabœuf-Les Ulis
- 34 - Requalification du Parc d'Activités de Courtabœuf-CPRD
- 35 - Médiation scientifique autour de la Maison d'Initiation et de Sensibilisation aux Sciences
- 36 - Conservatoire à rayonnement départemental de la Vallée de Chevreuse
- 37 - Valorisation des fermes emblématiques du plateau
- 38 - Programme d'action de la ZPNAF : pérenniser et développer une agriculture vivante et dynamique pour le territoire
- 39 - Structure artificielle d'escalade
- 40 - Station trail
- 41 - Maisons pluridisciplinaires de santé
- 42 - EHPAD des Ulis

III. C. 2 STRATEGIES D'AMENAGEMENT ET EQUIPEMENTS STRUCTURANTS A MOYEN/LONG TERME

- 43 - Déménagement de la gendarmerie
- 44 - Construction d'un collège sur la frange Sud du plateau
- 45 - Implantation d'un lycée international sur la frange Sud du plateau
- 46 - Création d'espaces culturels
- 47 - Centre aquatique du Moulon
- 48 - Réhabilitation/extension de la piscine d'Orsay
- 49 - Réalisation d'un nouvel hôpital
- 50 - EHPAD du Moulon

III. A. LES FONDAMENTAUX DU PROJET

1 - Université Paris-Saclay

Présentation

22 organismes de recherche, établissements d'enseignement supérieur et de recherche, Grandes Ecoles et Universités, et le pôle de compétitivité Systematic Paris se sont engagés à unir leurs efforts et leurs moyens pour créer une grande université de recherche et d'innovation de classe internationale. Cette nouvelle université, créée par décret le 31 décembre 2014, développera à un niveau inédit en France le continuum allant de la recherche fondamentale à la recherche appliquée, avec une forte dominante sur l'interdisciplinarité et l'ouverture internationale.

Cette transformation du paysage universitaire francilien a une double ambition : d'une part, la formation au meilleur niveau conceptuel et technologique, des futurs cadres publics comme privés, avec un effort tout particulier vers les docteurs et la formation par la recherche, et d'autre part la contribution à l'innovation et au développement d'une économie de la connaissance afin de redonner des atouts à notre pays dans les domaines de la maîtrise des technologies et la défense de l'emploi.

Il s'agit également d'un projet de territoire qui vise à concilier nature, science et ville en ouvrant le campus sur le territoire et ses habitants, en décroissant les établissements scientifiques pour renforcer les synergies existantes et en inscrivant le campus au sein d'un cluster économique de visibilité mondiale.

L'Université Paris-Saclay jouera un rôle moteur dans la création d'un cluster scientifique de visibilité internationale. Forte de son potentiel scientifique et des nouvelles synergies entre établissements d'enseignement supérieur et de recherche et organismes de recherche elle s'est fixée pour ambition de mettre en place une stratégie de recherche unifiée au niveau de l'ensemble de ses composantes en mobilisant les énergies sur des enjeux scientifiques et socio-économiques. L'un des objectifs de la mise en place de cette université est d'augmenter de façon très importante l'impact économique des forces scientifiques du territoire notamment en consolidant le tissu économique de la région Ile-de-France et en étant l'incubateur des filières industrielles de demain.

Pour ce faire, l'Université Paris-Saclay s'appuiera largement sur les Instituts Carnot du site, sur les pôles de compétitivité, avec en tout premier lieu le pôle Systematic, et sur les nouveaux Instituts de recherche associant la recherche publique et privée tels que l'Institut de Recherche Technologique (IRT) System X , l'Institut d'excellence sur les Energies décarbonnées Photovoltaïque (IEED IPVF) et l'Institut sur la flexibilité et l'efficacité énergétique : Paris-Saclay Efficacité Énergétique (PS2E). Un accent particulier sera mis sur la création de nouvelles entreprises technologiques par la mise en place d'un dispositif cohérent de maturation technologique, de transfert technologique, d'incubation de start-up et de post-incubation (SATT : Société d'Accélération de Transfert Technologique).

Gouvernance

Maître d'ouvrage

- UPS

Partenaires

Les acteurs historiques du plateau et de ses environs sont au nombre 12 :

- 6 organismes : CEA, CNRS, ONERA, INRIA, INRA, IHES ;
- 6 établissements d'enseignement supérieur et de recherche : Université Paris-Sud, Université Versailles Saint-Quentin, HEC, Supélec, Ecole Polytechnique, IOGS.

Six établissements d'Enseignements Supérieur et de Recherche ont fait le choix de venir s'implanter sur le Plateau de Saclay :

- sur le quartier de l'école polytechnique : L'ENSTA ParisTech, l'ENSAE Paris-Tech, l'Institut Mine-Télécom, AgroParisTech ;
- sur le quartier du Moulon : l'Ecole Centrale Paris, l'Ecole Normale Supérieure de Cachan.

De plus, l'Université Paris-Sud a fait le choix de déplacer, sur le plateau, certaines de ses disciplines, comme l'UFR de Pharmacie qui rejoindra le Pôle Biologie-Chimie-Pharmacie.

L'INSERM, dont plusieurs équipes sont présentes sur le Plateau, a décidé de devenir un membre de l'Université Paris-Saclay.

Le pôle de compétitivité Systematic et le Synchrotron Soleil, partenaires de l'IDEX conserveront un mode d'association avec la nouvelle Université.

Enfin le rapprochement avec l'Université d'Evry est en cours, cette dernière étant associée à tous les groupes de travail relatifs à l'Université Paris-Saclay. D'autres établissements de recherche ou d'enseignement supérieur et de recherche de l'Essonne et des Yvelines pourront à terme rejoindre l'Université Paris-Saclay avec des formes de rattachement appropriées.

Secteur concerné

Au sein du périmètre de l'OIN, l'Université Paris-Saclay se déploiera sur les deux départements de l'Essonne et des Yvelines et dix sites principaux comprenant :

- en bordure Nord du Plateau de Saclay les implantations de l'Université de Versailles-Saint Quentin, d'HEC et des sites INRA de Jouy et de Versailles ;
- quatre sites sur le plateau avec, d'Ouest en Est, le CEA Saclay, le CEA Orme des Merisiers, le quartier du Moulon et le quartier de l'Ecole polytechnique à l'Est ;
- deux sites au Sud du plateau avec le centre CNRS de Gif-sur-Yvette et les installations de Paris-Sud sur les communes de Bures-sur-Yvette et d'Orsay.

A ces dix sites, il convient de rajouter les implantations des Universités Paris-Sud à Sceaux, Cachan et dans le Val de Marne pour les UFR de Droit et de Médecine et celles de l'UVSQ à Guyancourt et Mantes-la-Jolie. Enfin l'Université d'Evry, la partie enseignement de l'Ecole Télécom Sud Paris et le Genopole pourront constituer à terme une extension de l'Université Paris-Saclay sur Evry.

Eléments de programmation

Le projet de l'Université Paris-Saclay se décline en trois chantiers :

1. Un aménagement au service d'un projet de territoire et d'une ambition scientifique

L'objectif est de développer un concept de campus urbain qui s'articule principalement sur deux quartiers structurants, celui de l'Ecole polytechnique à Palaiseau et celui du Moulon à Gif-sur-Yvette, Saint-Aubin et Orsay.

- Sur les 232 hectares de la ZAC du quartier de l'Ecole polytechnique, 200 000m² sont consacrés à des programmes scientifiques et des établissements d'enseignement supérieur et de recherche : ENSTA ParisTech (2012), ENSAE (2016), AgroParisTech (2020), Institut Mines Telecom avec Télécom ParisTech et une partie de Télécom Sud Paris (2019) et des centres de recherche mutualisés avec Digiteo et Nano Innov (2012) et nanosciences (2016) ;
- Sur les 330 hectares de la ZAC du Moulon, 350 000 m² sont consacrés à des programmes scientifiques avec l'ECP (2017), U-PSud Pharmacie (2020), l'ENS Cachan (2018) et des laboratoires de Recherche avec l'Institut des Sciences Moléculaires d'Orsay (2017) et l'Institut de Chimie Moléculaire et des Matériaux d'Orsay (2018).

2. Une nouvelle dynamique trans-établissements : l'Idex

L'Initiative d'excellence Paris-Saclay est à la fois :

- un ensemble de projets scientifiques permettant de renforcer la structuration des communautés scientifiques, de promouvoir la stratégie scientifique commune et de favoriser les approches pluridisciplinaires ;
- une démarche de transformation pour constituer l'Université Paris-Saclay avec le souci de replacer l'étudiant et le chercheur au cœur du projet grâce au décloisonnement des établissements et au renforcement des formations mutualisées.

3. Le principe de l'Université Paris-Saclay : la mutualisation des équipements entre les étudiants et les habitants

Les équipements développés dans le cadre du CDT répondront à un esprit de mutualisation et d'ouverture pour favoriser la coopération et l'échange de proximité entre tous les usagers du territoire : habitants actuels, habitants des futurs quartiers, étudiants, chercheurs, actifs...

L'Université Paris-Saclay incarne de fait cette démarche de mutualisation. En effet, sa pièce maîtresse, le « Learning Center » (centre d'apprentissage innovant), constituera l'emblème de cette logique. Il sera ouvert à l'ensemble des étudiants mais aussi au grand public.

Au-delà du Learning center, la mutualisation s'appliquera également à un certain nombre d'équipements (sport, logement étudiant, restauration, etc.). Celle-ci se fera à trois échelles différentes : l'établissement, le quartier, le campus. Le degré de mutualisation s'adaptera à la fonction et à l'usage des différentes infrastructures (équipements de proximité, à rayonnement plus important...).

4. La définition des structures de l'Université Paris-Saclay

L'Université Paris-Saclay s'organisera autour de composantes de coordination et de mutualisation pour la formation comme pour la recherche. Ces composantes, « Schools » pour la formation et départements pour la recherche constituent les « vitrines » de la visibilité internationale de l'Université pour les étudiants, les chercheurs et enseignants chercheurs, les employeurs et les centres de recherches privés et publics.

S'agissant de la formation, huit « Schools » ont été mises en place pour élaborer la stratégie de formation, organiser une offre de formation cohérente et coordonner sa mise en œuvre par les différents établissements. La liste des schools est donnée ci-après à titre indicatif :

- Biodiversité, agriculture et alimentation, société, environnement
- Biologie, médecine, pharmacie
- Droit et science politique
- Humanités
- Ingénierie, sciences et technologies de l'information
- Sciences du sport et du mouvement humain
- Sciences fondamentales
- Sciences sociales

S'agissant de la recherche, dix départements ont été mis en place. Ils constitueront une structuration inter-établissements qui coordonne les forces d'une communauté scientifique donnée. Ils seront également un trait d'union avec le monde socio-économique et un lieu où s'élabore la stratégie scientifique commune pour la recherche. La liste des départements est donnée à titre indicatif :

- Chimie
- Ingénierie électrique, optique et électronique
- Mathématiques
- Mécanique, énergétique et procédés
- Physique des deux infinis
- Physique des ondes et de la matière
- Sciences de la planète et de l'Univers
- Sciences de la Vie
- Sciences de l'Homme et de la Société
- Sciences et technologies de l'information et de la communication

A ces deux types de structures à vocation pérenne, seront ajoutées des structures plus transitoires de type Institut, réseau ou projet (labex par exemple) destinées à répondre à des enjeux scientifiques ou socio-économiques nécessitant de faire appel à des équipes scientifiques de plusieurs disciplines.

Principes de gestion

L'Université Paris-Saclay est un Etablissement Public d'Aménagement à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPSCP) répondant aux principes des communautés d'université et d'établissements.

Etat d'avancement et phasage

Le Décret n°2014-1674 du 29 décembre 2014 a créé la communauté d'universités et établissements « Université Paris-Saclay » et approuvé ses statuts.

Depuis septembre 2015, l'Université Paris-Saclay fédère une partie importante (80%) de l'offre de masters, mutualisée et organisée en schools, ainsi que la totalité de l'offre de doctorat à travers un unique collège doctoral réunissant les 19 écoles doctorales des établissements membres.

Eléments de financement

L'Etat a consacré des moyens importants pour la réalisation de la partie scientifique de ce projet notamment par son Programme d'Investissements d'Avenir, en particulier l'IDEX (Initiative d'excellence).

2 - Ligne 18 du Grand Paris Express

Présentation

Le réseau du Grand Paris Express est un projet stratégique pour le devenir de l'Île-de-France: la construction de 200 km de lignes de métro automatique pour relier les territoires de la Région et faciliter la vie quotidienne des franciliens. Avec 68 nouvelles gares, le réseau de transport du Grand Paris Express vise à raccorder des secteurs denses de proche couronne et les pôles de transports (les trois aéroports et les gares TGV notamment), permettre le désenclavement de territoires isolés et relier des bassins d'emploi d'échelle métropolitaine. Les temps de trajet seront considérablement réduits, notamment de banlieue à banlieue, avec des lignes en rocade et des métros roulant de 55 à 60 km/h (vitesse d'exploitation moyenne). Il permettra également de dé-saturer les transports existants, de favoriser le développement économique de la Région Île-de-France, et de contribuer par effet d'entraînement à la compétitivité de la France dans son ensemble.

Le territoire du CDT sera desservi par la ligne 18 du réseau de transport du Grand Paris Express, assurée par un métro à capacité adaptée.

Cette ligne permettra particulièrement de lutter contre l'étalement urbain et le grignotage des terres agricoles en favorisant le transfert modal vers les transports en commun. Elle est aussi cruciale pour accompagner le projet urbain dans le cadre de l'OIN du Plateau de Saclay. Sur ce territoire, le futur Grand Paris Express reliera le campus Paris-Saclay aux autres pôles de la métropole parisienne, et offrira une nouvelle accessibilité aux habitants, chercheurs, étudiants, salariés existants et futurs tout en réduisant la congestion et la pollution automobile.

Au sein du réseau du Nouveau Grand Paris, la ligne 18 présentera la particularité d'être réalisée avec un **métro à capacité adaptée** dont les dimensions seront proportionnées au trafic attendu. La ligne devra toutefois conserver des réserves de capacité pouvant être mises en œuvre en cas de développement rapide du trafic ou du prolongement jusqu'à la gare de Nanterre La Folie prévu au schéma d'ensemble du métro du Grand Paris.

Le déploiement d'une artère numérique à haut débit, prévu par la loi du 10 juin 2010 accompagnera l'infrastructure de la ligne 18.

Sur l'ensemble du réseau, les gares du Grand Paris partageront des orientations communes pour répondre aux attentes des voyageurs, des riverains et des acteurs économiques de la Région Capitale.

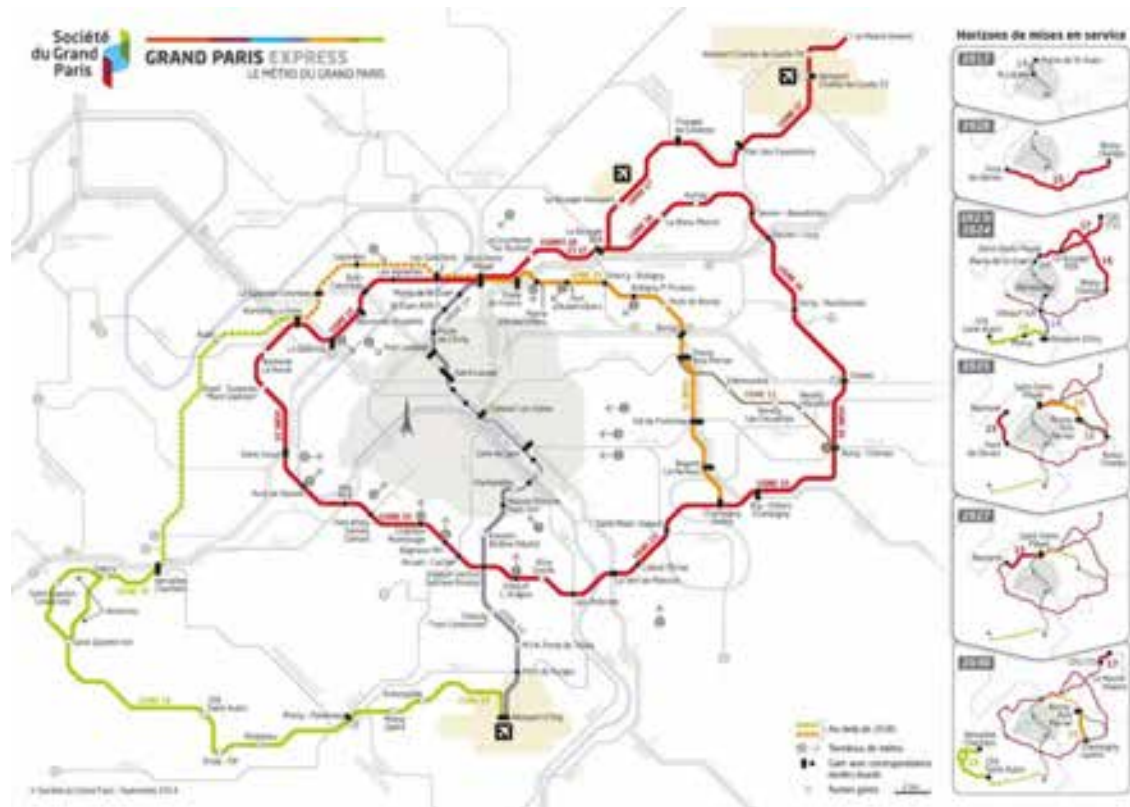
Il s'agira :

- de gares efficaces et fonctionnelles offrant à tous un accès facile au réseau ;
- de gares connectées et organisées pour faciliter les échanges ;
- de gares lieu de vie et d'activité en lien avec les territoires desservis.

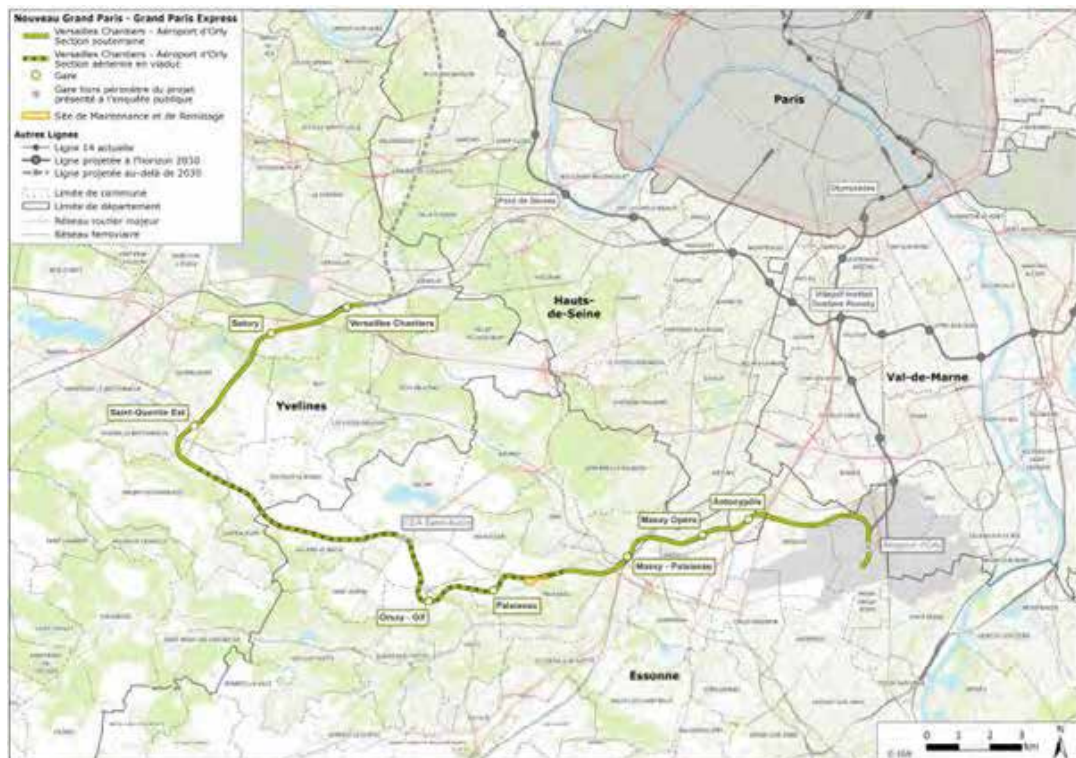
Les gares du Grand Paris Express devront jouer un rôle moteur sur les territoires comme déclencheurs ou accélérateurs de projets urbains à leurs abords.

Sur le plateau de Saclay, la ligne 18 sera réalisée en viaduc de manière à préempter le moins possible les terres agricoles. Cette même idée a présidé au changement de tracé qui désormais suivra celui de la RN118 d'Orsay au Christ de Saclay. Les trois futures gares, CEA-Saint-Aubin, Orsay-Gif et Palaiseau seront donc aériennes.

Secteur concerné :



Certaines communes du territoire du CDT seront directement concernées par la desserte d'une des gares de la ligne 18. Il s'agit de Palaiseau, Orsay, Saclay, Gif-sur-Yvette. Toutefois, l'ensemble du territoire du CDT bénéficiera de l'amélioration de l'accessibilité permise par cette nouvelle infrastructure.



Dossier préalable à l'enquête publique : tracé de la ligne 18 (SGP)

Gouvernance

Maître d'ouvrage : Société du Grand Paris

Partenaires : Communauté Paris-Saclay, EPA Paris-Saclay, Région IDF, STIF, communes, Université Paris-Saclay

Eléments de programmation

Après la confirmation de la réalisation de la ligne dans son intégralité, intervenue lors des arbitrages du Gouvernement du 6 mars 2014, l'accélération de la mise en service de la ligne dans sa partie CEA/Orly a été décidée par communication du Premier ministre en juillet 2014.

Un cycle d'études préliminaires approfondies a été réalisé entre le dernier trimestre 2013 et le premier trimestre 2015.

Il a permis :

- d'arrêter le choix des caractéristiques du matériel roulant en accord avec le STIF. Celui-ci sera un métro fer alimenté par 3^{ème} rail, d'un petit gabarit de 2,50 mètres environ et d'une longueur de 45 mètres, à horizon de la mise en service répondant à la notion de métro à capacité adapté pour la ligne 18 prévue par le décret du 24 août 2011 relatif au schéma d'ensemble ;
- de préciser le tracé d'Orly à Versailles-Chantiers ;
- d'arrêter les caractéristiques principales de l'infrastructure et les méthodes constructives ;
- d'arrêter le principe d'une DUP unique pour la ligne 18 entre Orly et Versailles-Chantiers.

Sur le territoire du CDT, les principaux points à approfondir seront :

- la localisation d'un centre d'exploitation provisoire pour assurer la maintenance de l'infrastructure et du matériel roulant ainsi que la commande centralisée de la ligne 18. Le dossier de DUP de la ligne 18 précise que ce centre d'exploitation se situera dans le Nord du Quartier de l'Ecole polytechnique. Il regroupe un site de maintenance et de remisage (SMR), un site de maintenance des infrastructures (SMI) ainsi qu'un poste de contrôle et de commandement ;
- la commune de Palaiseau émet un avis réservé à l'implantation à cet endroit d'un tel dispositif. Il est d'ailleurs mentionné dans le dossier de la DUP que le site de Polytechnique présente des contraintes d'insertion urbaine. C'est pourquoi à ce stade la commune de Palaiseau exprime sa volonté que les études d'implantation sur un site alternatif soient reprises et approfondies ;
- la recherche de la meilleure intégration environnementale et paysagère de la structure (alimentation par troisième rail validée par la SGP) ;
- les mesures de protection en matière de sûreté et de sécurité, à mettre œuvre pour la gare du CEA compte tenu de sa proximité avec les installations nucléaires ;
- la continuité de la ligne vers les Yvelines, à préserver au-delà du CEA ;
- l'intermodalité avec le TCSP et les circulations douces, ainsi que les parkings de rabattement à mettre en place.

La SGP s'engage à ce que les infrastructures du viaduc de la ligne 18, de même que les emprises nécessaires aux chantiers, s'inscrivent sur des emprises réservées pour la ligne et hors de la délimitation par décret de la ZPNAF. La SGP et les services de l'Etat ont prévu le long du tracé une bande d'environ 35m pour le passage de la ligne et son chantier hors périmètre ZPNAF. Le long de la N118, l'emprise réservée pour la ligne hors ZPNAF est plus réduite (15 à 18m) car une bande de terrain public appartenant à l'Etat (DIRIF) et accueillant aujourd'hui une piste cyclable est disponible à l'ouest de la N118 pour la construction de la ligne. Cette piste pourra être reconstituée sous le viaduc. Le projet de la ligne 18 est donc compatible avec la ZPNAF et n'empiète pas sur son périmètre.

L'opportunité de la réalisation d'une gare pour desservir le quartier Camille Claudel de Palaiseau est vivement souhaitée par les élus et la population. Cette gare n'est actuellement pas inscrite au schéma d'ensemble du Réseau du Grand Paris. Cette gare serait un point d'articulation pour le développement d'un quartier urbain à dominante résidentielle pour le secteur Nord Est de la ZAC de l'Ecole polytechnique et le secteur en cours d'urbanisation sur le quartier Camille Claudel.

L'enfouissement partiel de la ligne 18 entre le Christ de Saclay et les Yvelines est par ailleurs une exigence des élus. Celle-ci n'est pas prévue par le maître d'ouvrage.

Etat d'avancement et phasage

Le calendrier de mise en service du réseau de transport du Grand Paris Express a été fixé par le Premier ministre le 6 juillet 2014 :

- à horizon 2024, mise en service de l'aéroport d'Orly à la gare CEA ;
- à horizon 2030, mise en service de la gare CEA à la gare Versailles Chantiers.

Dès 2024, la ligne 18 sera reliée au réseau existant, RER B et C notamment, via la gare de Massy-Palaiseau.

Le dossier préalable à l'enquête publique a été remis au préfet de région fin juin 2015. L'enquête publique s'est déroulée du 21 mars au 26 avril 2016.

Les fondamentaux du projet

Volet Opérations d'aménagement

3 - ZAC du Moulon

Présentation

Au cœur de l'ambition de Paris-Saclay de faire émerger un pôle d'excellence scientifique et de développement économique de portée internationale, le projet urbain du Moulon qui s'étend sur 337 ha, a vocation à accueillir les enseignants-chercheurs et les étudiants du monde entier, ainsi que de nouveaux habitants, dans un environnement urbain et paysager de très grande qualité. Cet éco-territoire sera de plus bien connecté au reste de la métropole avec l'arrivée d'une station de métro de la ligne 18 du Grand Paris Express.

Situé au croisement des communes de Gif-sur-Yvette, Orsay et Saint-Aubin, au sein de la Communauté Paris-Saclay, ce projet intercommunal est partagé par tous les acteurs du territoire et porté à la fois par l'Etablissement Public d'Aménagement Paris-Saclay (EPA Paris-Saclay), les collectivités et leurs partenaires au premier rang desquels l'Université Paris-Saclay.

Le Moulon accueille déjà de nombreux établissements d'enseignement et de recherche (Synchrotron Soleil, CEA, Supélec, l'Université Paris-Sud...) et des parcs d'activités. Le site prend aujourd'hui une autre dimension avec l'accueil de trois nouvelles entités : l'Ecole Centrale, l'ENS Cachan et le redéploiement d'une partie des activités de l'Université Paris-Sud. L'intensification du potentiel scientifique de très haut niveau, portée par la dynamique du Plan Campus et l'essor de l'Université Paris-Saclay, constitue une étape décisive du projet qui doit s'incarner dans un projet urbain innovant. Le défi est de conforter le potentiel scientifique du Moulon en l'inscrivant dans un projet urbain mixte.

Le quartier du Moulon répondra à plusieurs objectifs :

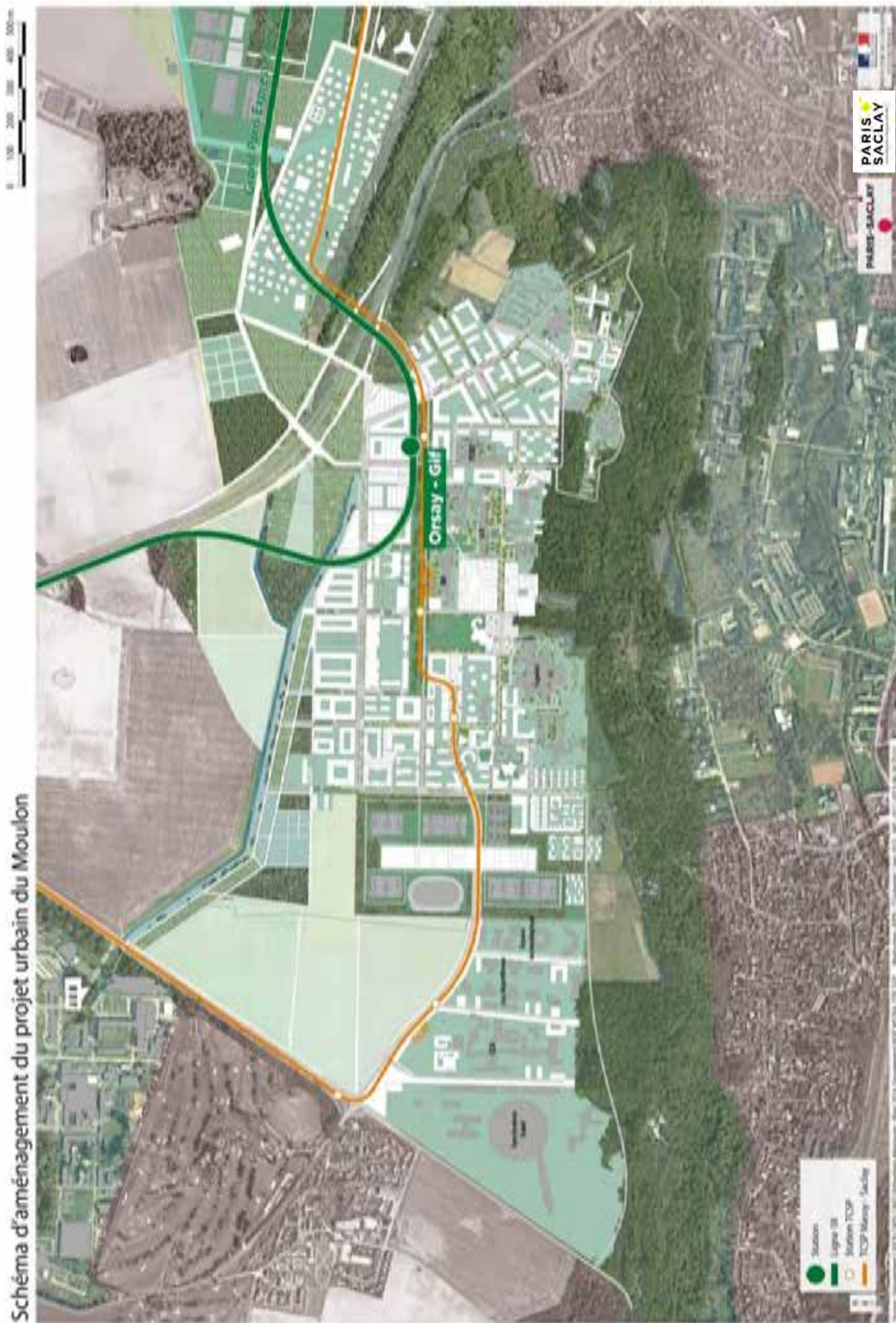
- Créer un quartier ouvert dont l'organisation générale facilitera les échanges et rencontres entre les populations (chercheurs, étudiants, habitants et salariés) grâce à des équipements, des services et commerces de proximité et des espaces publics favorisant le partage selon les différents rythmes des publics et les temps de la ville. Ce quartier devra s'inscrire en synergie avec la ville existante en jouant sur les complémentarités entre services et nouveaux équipements publics (ex. piscine et Learning Center) ;
- Accueillir des établissements d'enseignement supérieur dans un tissu urbain préexistant en veillant à créer des synergies entre eux et avec les activités économiques qui émergeront ;
- Améliorer la desserte en transports en commun du quartier et assurer son accessibilité routière. Le quartier disposera d'une station de métro sur la ligne 18 du Grand Paris Express à échéance de 2023-2024 et sera plus facilement relié à terme aux pôles majeurs de la région Ile-de-France. Le TCSP desservira le quartier en 2016. Les voies d'accès routier feront l'objet de réaménagements indispensables et durables pour permettre une bonne desserte et la fluidification de la circulation ;
- Intégrer des programmes d'habitat destinés aux étudiants ainsi qu'à des habitants permanents afin de concrétiser la mixité souhaitée ;

- Permettre la réalisation d'activités économiques attirées par la proximité des centres de recherches et des établissements d'enseignement supérieur présents sur le site ;
- Créer un cadre de vie animé grâce à la mixité des programmes mais aussi par la répartition des équipements publics structurants dans le quartier. Les espaces publics doivent constituer des espaces partagés favorisant la pratique des mobilités douces et créant des lieux de rencontre.

Les ambitions très fortes en matière de qualité urbaine, paysagère et environnementale, portées par l'EPA Paris-Saclay, les collectivités et leurs partenaires visent à créer un cadre de vie agréable et stimulant pour les futurs étudiants, enseignants-chercheurs, salariés, habitants, dans le respect de fortes exigences de durabilité. Cette attention apportée à la qualité architecturale des projets, au confort des espaces publics, à la mise en valeur des atouts du territoire et notamment de la relation avec le grand paysage, repose sur la conviction forte qu'ils constituent à la fois un vecteur d'attractivité internationale et une condition nécessaire à la bonne intégration du projet dans son environnement.

Le Moulon s'organisera autour de deux polarités principales : l'une autour de la future station Orsay-Gif du Grand Paris Express (L18), à l'Est (2020-2024), qui accueillera notamment des établissements d'enseignement supérieur, des activités économiques, des services et commerces, et un équipement majeur pour le campus urbain, le Learning Center ; l'autre à l'Ouest (2017-2021) dans le quartier Joliot-Curie au sein duquel se constituera un véritable cœur de quartier accueillant des logements familiaux et étudiants avec une variété des modes d'habitat, des équipements et des commerces en lien avec les programmes campus.

Schéma d'aménagement du projet urbain du Moulon



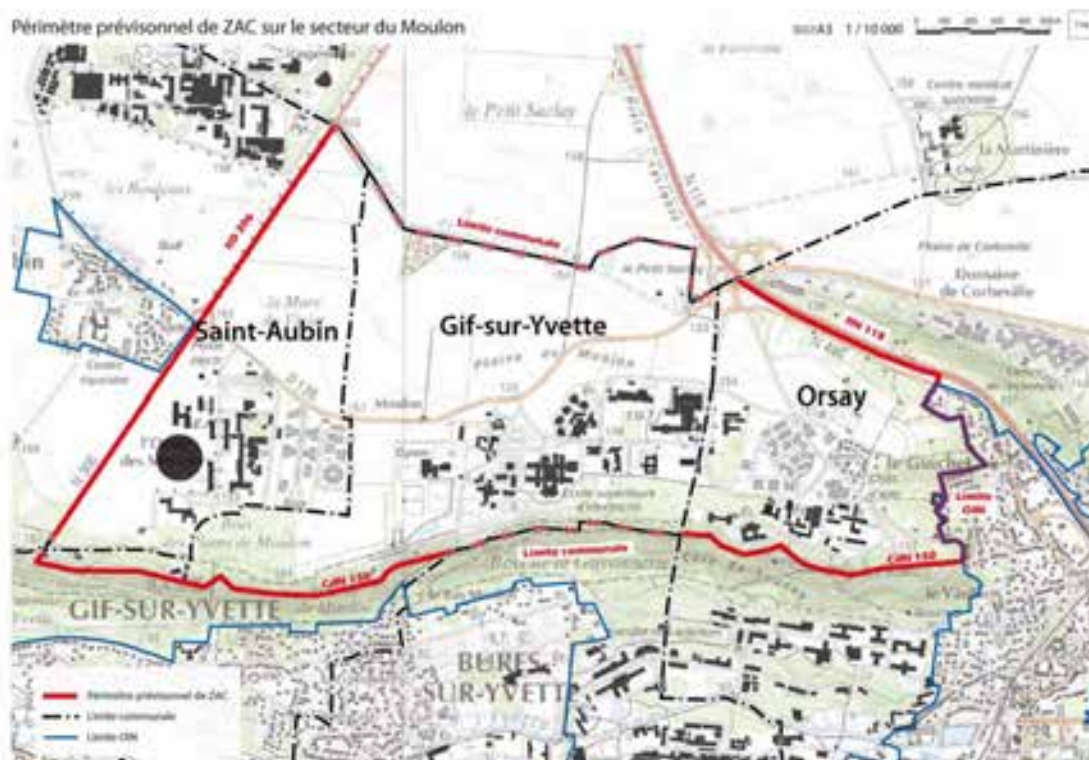
Secteur concerné

La ZAC du Moulon s'étend sur une surface de 337 hectares sur les communes de Gif-sur-Yvette, Orsay et Saint-Aubin. Ce secteur constitue l'un des principaux sites de développement du Sud du plateau et l'une des deux grandes opérations d'aménagement du campus urbain Paris-Saclay avec la ZAC du quartier de l'Ecole polytechnique. Il est bordé au Nord par la rigole de Corbeville, au Sud par les coteaux boisés, à l'Ouest par la RD 306 et le site principal du CEA, à l'Est par la RN 118.

Une partie de sa superficie est d'ores et déjà urbanisée et compte plusieurs établissements d'enseignement supérieur, de centres de recherche et des activités économiques : le Synchrotron, le site du CEA à l'Orme des Merisiers, Supélec, une partie de l'Université Paris-Sud, du CNRS, et trois parcs d'activités. Le Moulon est destiné à devenir l'un des principaux lieux d'urbanité du campus urbain du Sud du plateau de Saclay, mettant en œuvre une stratégie d'aménagement ambitieuse autour d'objectifs d'intensité urbaine, de qualité environnementale, de compacité et de mixité des différents programmes : logements familiaux et étudiants, enseignement supérieur et recherche, développement économique, commerces, équipements, services...

Localisation :

- Gif-sur-Yvette : 169 ha
- Orsay : 80 ha
- Saint-Aubin : 88 ha



Gouvernance

Maitre d'ouvrage : Etablissement Public d'Aménagement Paris-Saclay

Pilotage : Comité opérationnel Ouest RN118 (EPA Paris-Saclay, Communauté Paris-Saclay, Gif-sur-Yvette, Orsay, Saint-Aubin, UPS, Etat)

Maîtrise d'œuvre

- Groupement MSTKA (conception) :
 - o Saison Menu, architecte-urbaniste
 - o Taktyk, paysagiste
 - o Artelia, bureau d'étude

- OMA, D'ici là (quartier Joliot-Curie)

Partenaires

- Conseil Départemental de l'Essonne
- Conseil Régional d'Ile-de-France
- Etat
- Université Paris-Saclay / Etablissements d'enseignement supérieur et de recherche
- Société du Grand Paris (métro)
- STIF (TCSP)
- Syndicat intercommunal de l'Yvette et de la Bièvre (SYB)
- Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette (SIAHVY)

Éléments de programmation

Une partie de la superficie de la ZAC du Moulon est d'ores et déjà urbanisée avec une implantation éparse d'établissements d'enseignement supérieur et de centres de recherche : le Synchrotron Soleil, le site du CEA à l'Orme des Merisiers, Supélec, un tiers de l'Université Paris-Sud 11, le Pôle Commun de Recherche en Informatique ainsi que trois parcs d'activités (les Algorithmes et Espace Technologique à Saint-Aubin, le Parc Orsay Université à Orsay). Ces programmes s'inscrivent aujourd'hui dans de vastes domaines autarciques isolés et éloignés les uns des autres.

Existant ZAC du Moulon :

Type de programme	M ² SP
Etablissements d'enseignement supérieur	275 304
Activités économiques	60 730
Logements étudiants	29 800
Logements familiaux	9 300 (Orsay)
Commerces/ services	5 758
Equipements publics	Surface du complexe du Moulon
TOTAL	371 592

Liste des établissements existants

Etablissements d'enseignement et de recherche existants		
Nom de l'Etablissement	Date de construction	M² SHON
Etablissements d'enseignement et de recherche		
Paris Sud	1958	65 493
Synchrotron	2006	31 610
CEA/Orme	1987	31 585
Ferme du Moulon		6 854
LGEP	1968	2 500
IUT (UPSUD)	1969	39 840
CNEF/CRF	1973	12 258
Supélec	1976	40 264
IBP	1994	11 354
Maison de l'Ingénieur		4 474
Développement économique		
Parc Orsay Université		20 250
Espace technologique		22 380
Algorithmes		18 100
Services et commerces		
Hôtel petit Saclay		1 528
Foot indoor		4 230
Logements		
Logement CROUS		6 600
Logement SUPELEC		23 200
Lotissement		9 300

Opérations récentes

Opérations récentes		
Nom de l'opération	M ² SHON	Maîtrise d'œuvre
PCRI	5 997	Arteo
Digitéo	16 530	BRS
PUIO	6 545	Bruno Gaudin Architecte

Programme prévisionnel ZAC du Moulon

Type de programme	M ² SP
Programmes Enseignement et Recherche	350 000
Activités économiques	200 000
Logements étudiants	90 000 (2 900 chambres)
Logements familiaux	180 000 (2 250 logements)
Commerces/ services	25 000
Equipements publics	25 000
TOTAL	870 000

Dans le cadre du Plan Campus, l'Ecole Centrale, l'ENS Cachan et une partie des activités de l'université Paris-Sud (IDEEV, chimie, biologie, pharmacie...) ont décidé d'implanter leurs locaux sur le quartier. Ces programmes seront accompagnés d'un ensemble d'équipements mutualisés qu'il s'agisse d'équipements sportifs, de restauration... Cette mutualisation doit permettre d'établir des logiques de proximité et de développer les objectifs de mixité.

Ces nouvelles implantations s'accompagneront de la mise en place d'une offre de logements étudiants aussi importante que diversifiée. Ces logements répondront aux besoins des établissements présents et à venir du quartier mais aussi aux besoins du territoire Sud plateau.

Des programmes d'activités économiques à forte valeur ajoutée viendront également s'inscrire dans le projet et participeront à la logique de cluster. La présence de grands groupes comme de petites entreprises technologiques favorisera les interactions avec les établissements d'enseignement et de recherche. Ils seront situés prioritairement, pour d'évidentes raisons d'accessibilité, à proximité de la RN 118, du métro, au Nord du quartier et, pour une part plus modeste, sur Saint-Aubin.

Le projet développera des programmes de logements familiaux pour répondre aux besoins existants et à venir. Le nombre de logements familiaux à implanter doit permettre de faire émerger un quartier vivant et atteindre ainsi une masse critique pour permettre le fonctionnement des équipements publics, des commerces et des services. Cette programmation offrira des parcours résidentiels diversifiés.

La cohérence du fonctionnement urbain et la qualité de vie dans le quartier passeront par la programmation des équipements publics, des commerces et des services, indispensables à son attractivité.

La programmation sur le projet urbain du Moulon



Les opérations d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche à venir sont décrites dans le tableau ci-dessous :

Opérations à venir				
Nom de l'opération	Procédure	M ² SHON	Maîtrise d'œuvre	Date de livraison prévisionnelle
ISMO - Orsay	MOP	10 000	Claus En KaanArchitecten	2016 - Chantier en cours
Lieu de Vie - Gif	MOP	2 500	MUOTO	2016 - Chantier en cours
ICE (CEA) - St Aubin	Conception- réalisation	10 000	Celnikier & Grabli architectes	2017
Ecole Centrale Paris - Gif	MOP + PPP	70 350	OMA pour la MOP Gigon/Guyer pour le PPP	Chantier en cours (MOP) 2017 (PPP)
Salles de cours mutualisées	PPP Centrale	8 000	Accompagnement OMA lancement dialogue	2017
Biologie Pharmacie Chimie - Orsay	PPP	65 000	Dialogue compétitif lancé en 2015	2020
IDEEV - Gif	PPP extension	15 000	Dialogue compétitif lancé en 2015	
Physique FLI - Orsay	MOP	6 163	Brenac et Gonzalez	2018
Enseignement de la Physique - Orsay	MOP	10 000	Du Besset Lyon	2018
Physique LPS - Orsay	MOP	10 000 (Réhabilités)	CET ingénieur et Patriarche	2018

Physique LAC - Orsay	MOP	1 250 (Extension) 3 800 (Réhabilités)	Gaëlle Peneau	2018
Physique QUAERO - Orsay	MOP	2 272 (Extension)	VIB Architecte	2016
ENS Cachan - Gif	MOP	67 000	Renzo Piano	2018
Learning Center	A définir	9 000	A définir	2018-2019

Par ailleurs, la réhabilitation d'autres bâtiments existants pourra accompagner la transformation du secteur. En particulier pour ce qui est des bâtiments anciens accueillant des projets innovants et contribuant directement au cluster scientifique et technologique. Ainsi, le bâtiment 503, ancien siège de l'IoGS devenu une pépinière de la Filière Innovation-Entrepreneurs de l'IoGS, qui abrite aujourd'hui en son sein une vingtaine d'entreprises ainsi qu'un FabLab - dont l'aura dépasse désormais les limites du Plateau de Saclay - pourra être réhabilité pour soutenir les initiatives innovantes qui en sont issues et sont régulièrement primées dans les concours nationaux.

Le programme prévisionnel des équipements publics prévus pour la ZAC du Moulon est le suivant :

Nature et désignation des équipements publics			Maitre d'ouvrage	Futur propriétaire	Futur Gestionnaire	
INFRASTRUCTURES	Espaces paysagers	Lisières	Lisière sud – Zones humides, espaces naturels	EPAPS	CPS	CPS
			Lisière est- Boisement	EPAPS	Orsay	Orsay
		Espaces publics et espaces verts	Lisière nord- Zones humides, espaces naturels aux abords de la rigole	EPAPS	CPS	CPS
			Espaces publics et espaces verts non liés à la voirie	EPAPS	Gif/Orsay	Gif/Orsay
		Circulations douces	Itinéraires structurants à l'échelle de la ZAC hors voiries	EPAPS	Gif/Orsay/Saint Aubin	CPS
			Traverses piétonnes, hors voiries	EPAPS	Gif/Orsay	Gif/Orsay
	Voiries	Voiries (hors RD128) et espaces accessoires (circulations douces, plantation, etc...)		EPAPS	Gif/Orsay/Saint Aubin	CPS
	Réseaux	Eaux usées		EPAPS	Gif/Orsay/Saint Aubin	Gif/Orsay/Saint Aubin
		Eaux pluviales (canalisations, noues, fossés, bassins)		EPAPS	Gif/Orsay/Saint Aubin	Gif/Orsay/Saint Aubin
		Eau potable		EPAPS	Gif/Orsay/SIEPS	Gif/Orsay/SIEPS
		Gaz		EPAPS	Gif/Orsay/Saint Aubin	Gif/Orsay/Saint Aubin
		Electricité		EPAPS	Gif/Orsay/Saint Aubin	Orsay/CPS
		Communications Electroniques		EPAPS	CPS	CPS
Eclairage public/signalisation Lumineuse Tricolore		EPAPS	Gif/Orsay/Saint Aubin	CPS		

Nature et désignation des équipements publics		Maitre d'ouvrage	Futur propriétaire	Futur Gestionnaire	
SUPERSTRUCTURES	Petite enfance	crèche de 60 berceaux	EPAPS	Gif	Gif
		crèche de 60 berceaux *	EPAPS	Gif	Gif
	Scolaire	Groupe scolaire n°1 (20 classes) + Centre de Loisirs intégré	EPAPS	Gif	Gif
		Groupe scolaire n°2 (16 classes) + Centre de Loisirs intégré	EPAPS	Gif	Gif
	Sports	Equipement sportif polyvalent 1	EPAPS	Gif	Gif
		Equipement sportif polyvalent 2	EPAPS	Gif	Gif
		Pôle sportif de quartier	EPAPS	Gif	Gif
		Pôle sportif de quartier **	EPAPS	Orsay	Orsay/EPAPS (en attente de l'Université Paris Saclay)
		Tennis, terrains, de grands jeux et tir à l'arc Terrains de petits jeux	EPAPS EPAPS	Gif Gif	Gif Gif
	Associatif	Pôle de locaux administratifs et associatifs	EPAPS	Gif	Gif
	Jeunesse	Maison des jeunes	EPAPS	Gif	Gif
Technique	Parcs de stationnements publics	EPAPS	Gif/Orsay	Gif/Orsay	

* Ces équipements publics font l'objet d'une contribution financière de l'opération

** Ces équipements publics feront l'objet d'une contribution financière, sous condition d'un retour à meilleure fortune de l'opération

Nature et désignation des équipements publics		Maître d'ouvrage	Futur propriétaire	Futur Gestionnaire	
EQUIPEMENTS STRUCTURANTS	Transport	TCSP	STIF	CPS/STIF	CPS/STIF
		Métro	SGP	SGP	SGP
	Voie	Déviation et réaménagement RD 126	EPAPS	CD91	CD91
		Réaménagement de l'échangeur de Corbeville*	EPAPS	Etat	Etat
		Aménagement de trois carrefours sur la RD36 dans sa partie est*	EPAPS	CD91	CD91
	Réseaux	Chaufferie et réseau de chaleur	EPAPS ***	à déterminer ***	à déterminer ***
		Réseau d'eaux usées extérieur à la ZAC (sécurisation, renforcement) *	EPAPS	Orsay	Orsay
	Sécurité	Gendarmerie	Gif	Gif	Gif
	Culture	Equipement culturel sur la commune de Gif *	EPAPS	CPS	CPS
	Sports	Equipement aquatique sur la commune de Gif **	EPAPS	EPAPS (en l'attente de l'Université Paris Saclay)	EPAPS (en l'attente de l'Université Paris Saclay)

* Ces équipements publics font l'objet d'une contribution financière de l'opération

** Ces équipements publics feront l'objet d'une contribution financière, sous condition d'un retour à meilleure fortune de l'opération

*** Ce réseau public pourrait intégrer le patrimoine de la CAPS après analyse technico-financière et validation par celle-ci. Cependant, son caractère innovant, sa complexité et son phasage rendent nécessaire une première phase de mise en œuvre pilotée par l'EPAPS pour déterminer le meilleur montage juridique pour le réaliser.

Principes de gestion

La gestion du futur projet urbain du Moulon indiquée dans le Programme des Equipements Publics du dossier de réalisation de la ZAC a été établie en lien avec les partenaires : communes, Communauté Paris-Saclay, CD91, en fonction de leurs compétences propres.

Éléments de financement

Le financement des programmes immobiliers de l'Université Paris-Sud, ainsi que des contributions à l'aménagement de ces programmes, est assuré par l'Etat dans le cadre du Programme des investissements d'avenir et de l'opération Campus. Des compléments de financements pour le Learning Center devront être identifiés (cf. fiche dédiée).

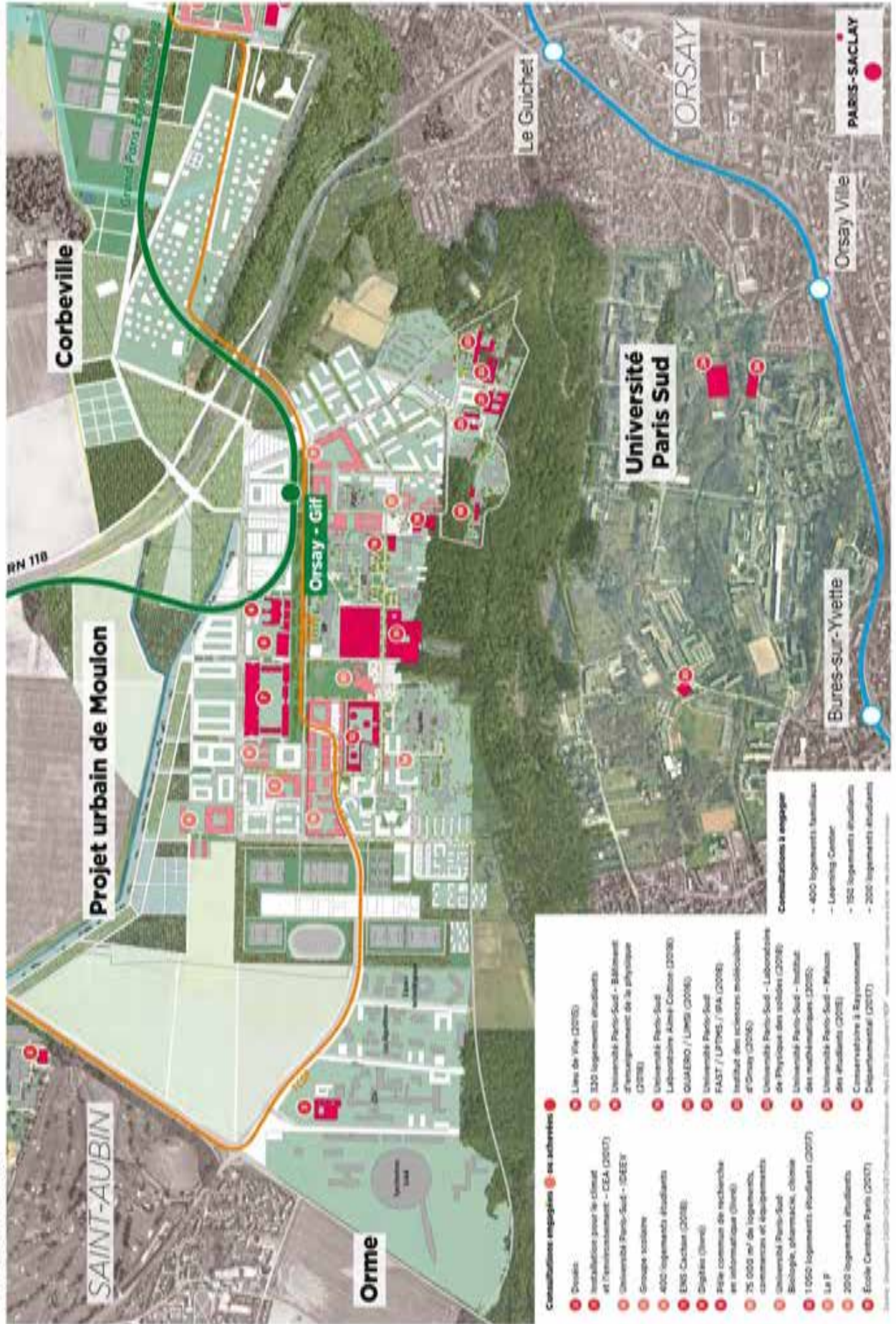
Le financement de l'opération d'aménagement se fait par équilibre avec les ventes de charges foncières dans le périmètre de la ZAC.

Etat d'avancement et phasage

Avancement réglementaire

- Initiative de ZAC : juillet 2011
- Approbation de la révision simplifiée de Gif-sur-Yvette sur le quartier Joliot Curie : septembre 2013
- Arrêté de création de la ZAC : 28 janvier 2014
- Arrêté d'approbation du Programme des Equipements Publics du dossier de réalisation de la ZAC : 24 mars 2014
- Arrêté préfectoral de DUP valant mise en compatibilité des PLU : 24 juillet 2014
- Arrêté de Dossier Loi sur l'Eau : 3 octobre 2014
- Arrêté de Dérogation aux espèces protégées de la ZAC : 18 février 2015
- 1^{ers} travaux d'aménagement : 2015

ZAC de Moulon



- Contributions engagées** (en achievement)
- Druas
 - Installations pour le climat et l'environnement - CEA (2007)
 - Université Paris-Sud - GREEN
 - Groupe scolaire
 - 400 logements étudiants
 - ENS Cachan (2008)
 - Digitalis (2008)
 - Pôle conseil de recherche en informatique (2008)
 - 75 000 m² de logements, commerces et équipements
 - Université Paris-Sud Biologie, pharmacie, chimie
 - 1 000 logements étudiants (2007)
 - La F
 - 200 logements étudiants
 - Ecole Centrale Paris (2007)
- Contributions à engager**
- Liens de Vie (2016)
 - 330 logements étudiants
 - Université Paris-Sud - Bâtiment d'enseignement de la physique (2016)
 - Université Paris-Sud Laboratoire Amy-Cotton (2016)
 - QUAIERO / LIMS (2016)
 - Université Paris-Sud FAST / LFTMS / IFA (2016)
 - Institut des sciences moléculaires d'Orsay (2016)
 - Université Paris-Sud - Laboratoire de Physique des solides (2016)
 - Université Paris-Sud - Institut des mathématiques (2016)
 - Université Paris-Sud - Mixité des étudiants (2016)
 - Constructions à Rayonnement Départemental (2017)
- Contributions à engager**
- 400 logements étudiants
 - Learning Center
 - 150 logements étudiants
 - 200 logements étudiants

Equipements et services souhaités par la Communauté Paris-Saclay et les communes

En outre, la Communauté Paris-Saclay et les collectivités souhaiteraient porter des réflexions sur la mise en place des équipements et services suivants :

- **Marché** : Un marché constitue un lieu de vie et de convivialité dans le quartier. Une étude sur le commerce du Sud plateau a indiqué que le mail commercial dans le quartier Joliot-Curie serait capable d'accueillir une telle programmation ;
- **Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)**. Le besoin d'un EHPAD sur le Nord-Ouest du département est identifié (Cf. fiche dédiée) ;
- **Cimetière**. La réalisation de nouvelles places correspondant aux modes de sépulture libre et concédé deviendra nécessaire pour faire face à l'accroissement de population sur le plateau du Moulon (et plus globalement sur la frange Sud) et devra être prise en compte financièrement par l'aménageur ;
- **Reconfiguration de la salle de la terrasse mutualisée avec le CNRS** (changement des gradins, isolation thermique, climatisation, mise aux normes d'accessibilité de l'espace accueil et sanitaire) ;
- **Un centre culturel** : il sera consacré à la diffusion de la culture photographique dans ses composantes artistiques, techniques et sociales (PHOTOPOLIS) ;
- **Gendarmerie** : en raison de l'augmentation de la population, la présence de la Gendarmerie Nationale devra être renforcée ;
- **Parking public souterrain** : la diversité des usages dans le quartier génèrera des besoins en stationnement public ; la réalisation en souterrain sera privilégiée sous les espaces publics, de préférence au cœur du quartier.

Enfin, la localisation des équipements sportifs mutualisés entre l'Université Paris-Saclay et les collectivités devra permettre de bénéficier aux futurs habitants de Gif-sur-Yvette comme aux habitants actuels d'Orsay, en particulier les résidents de la zone pavillonnaire située à l'est de la ZAC. C'est pourquoi, le plan guide de la ZAC prévoit l'aménagement d'une plaine des sports qui accueille des équipements sportifs communaux et campus.

4 - ZAC du Quartier de l'Ecole polytechnique

Présentation

Le projet du quartier de l'Ecole polytechnique qui s'inscrit au sein du projet Frange Sud vise à réaliser un quartier vivant et mixte avec une forte vocation scientifique.

L'aménagement de ce quartier prévoit d'accueillir les établissements d'enseignement supérieur et de recherche et améliorer le cadre de vie des étudiants, des salariés et des étudiants qui y résident, présents et à venir, en créant des espaces résidentiels spécifiques avec des services, commerces et restauration. Mieux relié à la vallée et au reste du plateau par les transports en commun et des modes innovants de déplacement, caractérisé par des espaces publics de qualité, ce quartier s'inscrira dans son environnement urbain et naturel à proximité des coteaux boisés et de la forêt domaniale.

Les objectifs du quartier de l'Ecole polytechnique sont les suivants :

- **créer un quartier ouvert, composante du Sud du plateau** : il s'agit en effet de transformer ce qui est actuellement un site dédié à l'Ecole polytechnique en un quartier ouvert à tous. Ce quartier s'inscrira en lien d'une part avec le reste du Sud du plateau et notamment Corbeville et il sera d'autre part étroitement articulé avec les tissus bâtis alentours et notamment le quartier Camille Claudel.
- **instaurer une continuité urbaine avec le nouvel éco-quartier du lycée Camille Claudel**
- **permettre l'accueil des établissements d'enseignement supérieur et de recherche et de l'ensemble des activités économiques** liées dans de bonnes conditions : cette vocation restera première dans le quartier et l'objectif est d'augmenter les synergies notamment entre recherche publique et privée, enseignement et recherche.
- **intégrer les nouveaux programmes à l'existant dans un ensemble « campus-cluster » au positionnement affirmé sur les thématiques suivantes : enseignement, recherche et développement**, il s'agit en effet d'intégrer dans le projet les bâtiments existants de l'Ecole polytechnique, Thalès, Danone, IOGS, Digitéo et l'ENSTA afin de les valoriser et d'y articuler les nouveaux développements dans le cadre d'une extension maîtrisée du quartier.
- **améliorer la desserte en transports en commun** du site et remailler l'ensemble du quartier au niveau des circulations routières et douces : le prolongement du site propre jusqu'au Christ de Saclay et l'implantation d'une station de métro de la ligne 18 du Grand Paris Express permettront une véritable transformation des pratiques et une évolution des parts modales en reliant le quartier en transport en commun au reste du campus et aux pôles de la métropole francilienne. La mise en place d'une gare de la ligne 18 entre QCC et QEP serait également fondamentale pour garantir la réalisation d'un véritable quartier résidentiel et assurer ainsi la

continuité et la solidarité du territoire palaisien. Les parcours de mobilités douces et les liaisons plateau vallée doivent également être renforcés très significativement.

- **restructurer, développer les espaces publics** et mettre en place une trame paysagère importante requalifiant le quartier et permettant d’offrir des espaces de qualité tant par leur esthétique que par leurs usages.
- **réaliser une opération exemplaire** en termes de développement durable en gérant de manière collective et innovante les enjeux liés à l’énergie, l’eau et l’assainissement et développer la biodiversité du plateau par l’aménagement de corridors écologiques.

Dans cette perspective, le quartier de l'École polytechnique s’organise autour de deux polarités principales, l’une centrée sur la gare du métro, l’autre sur l’articulation avec le quartier Camille Claudel, des polarités secondaires étant liées aux arrêts du TCSP. Le pôle central autour de la gare du métro occupera une place particulière au sein du quartier par ses programmes (équipements, commerces, services), ses usages et ses typologies. Au sein de la bande centrale, caractérisée par son esprit campus et de grandes cours largement plantées et dimensionnées, deux diagonales ponctuées de places et de jardins de nature minérale et végétale permettront de rejoindre la place du métro de manière aisée. L’aménagement de ces pôles et du quartier, permettra de rassembler à la fois les établissements d’enseignement supérieur et de recherche, les activités économiques et les logements.

Le Green, grand parc au centre du quartier, tiendra lieu d’espace de rencontre entre l’Est et l’Ouest du quartier. Ce lien sera également facilité par la chaîne des lieux majeurs, ensemble d’espaces publics, pénétrant le quartier et le connectant aux quartiers de Corbeville à l’Ouest et de Camille Claudel à l’Est.

Le parc au Nord du lac, composé de bassins, de terrains de sport et d’espaces de loisirs, constituera un espace de respiration et de détente pour les usagers et habitants du quartier. Il permettra enfin une transition vers les lisières boisées et les terres agricoles du Plateau de Saclay.



Secteur concerné

Le site actuel de la ZAC du quartier de l'Ecole polytechnique représente une superficie de 232 hectares. Il est situé à l'Ouest de la commune de Palaiseau, au Sud-Est du plateau de Saclay.

Le périmètre de réflexion intègre également le territoire situé à l'interface de la ZAC du quartier de l'Ecole polytechnique et le quartier Camille Claudel (secteur irrigué à ce jour par la RD 36, et marqué par les échangeurs routiers dont le réaménagement fait l'objet de fiches spécifiques dans le projet de CDT).

Actuellement, le site est constitué d'espaces peu denses ponctués de grands ensembles bâtis regroupés principalement au Sud du lac de polytechnique. L'Ouest offre un paysage agricole, tandis que le site est bordé à l'Est par la forêt domaniale et au Sud par les coteaux boisés du plateau.

Aujourd'hui, le site est très peu aménagé : le quartier situé à l'Ouest de la RD 128 est entièrement à viabiliser et équiper. Le réseau viaire du campus de l'Ecole polytechnique, constitué d'un boulevard périphérique et de voies en impasse, n'est pas maillé.

- Localisation :
 - o Palaiseau : 217 hectares (sans compter la superficie de l'interface QCC/ZAC X),
 - o Saclay : 15 hectares



Périmètre de la ZAC du quartier de l'Ecole Polytechnique

Gouvernance

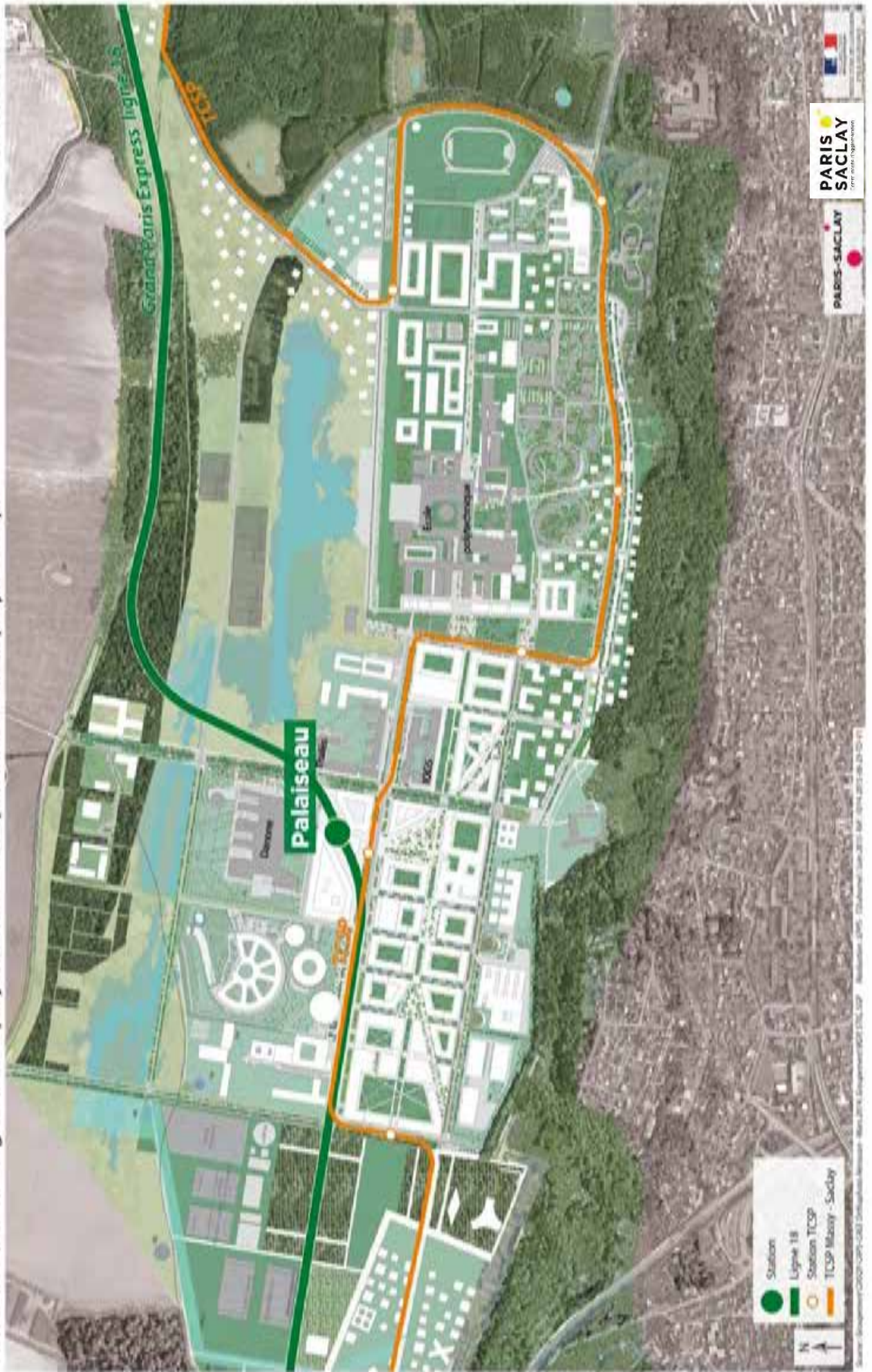
Maître d'ouvrage : EPA Paris-Saclay (aménageur)

Pilotage : Comité opérationnel Est RN118 (Etat, EPA Paris-Saclay, Communauté Paris-Saclay, Orsay, Palaiseau, Saclay, Fondation de Coopération Scientifique)

Partenaires

- Conseil Départemental de l'Essonne
- Conseil Régional d'Ile-de-France
- STIF (TCSP)
- Société du Grand Paris (métro)
- Etablissements d'enseignement supérieur et de recherche / Ecole polytechnique (Comité technique mensuel)
- Etat
- La SEM ScientiPôle Aménagement pour le lien avec le quartier Camille Claudel.

Le schéma d'aménagement du projet de la ZAC du quartier de l'École polytechnique



Eléments de programmation

L'implantation de nombreux programmes d'enseignement supérieur et de recherche dans le cadre du plan campus marque le moment de repenser le quartier et de le faire évoluer à partir du site de l'Ecole polytechnique vers un quartier « campus-cluster » au positionnement lisible et affirmé autour de l'enseignement, la recherche et les activités économiques de pointe.

Existant ZAC du quartier de l'Ecole polytechnique :

- Logement : logements étudiants (60 000 m²)
- Activités économiques : 50 000 m²
- Enseignement supérieur et recherche : 107 500 m² SPC (Ecole polytechnique, IOGS, ENSTA, Digitéo)

Etablissements existants	
Nom de l'Etablissement	Date d'arrivée
Ecole polytechnique	1976
Danone	2001
Thalès	2005
IOGS	2007
Digitéo 1	2011
ENSTA	2011

Au Sud-Ouest de la ZAC du quartier de l'Ecole polytechnique, le permis d'aménager QOX Sud comprend les programmes de recherche suivants (plus de 70 000 m² de recherche et activités économiques), non comptabilisés dans les programmes de ZAC mais intégrés dans les réflexions à l'échelle du quartier :

QOX Sud	
Programme	Date d'arrivée
Nano Innov	livrée
Horiba	livrée
Nanosciences	à venir
TOTAL	71 191 m ²

Le programme prévisionnel pour la ZAC du quartier de l'Ecole polytechnique hors logements familiaux est compris entre 600 000 et 700 000 m² SPC.

L'EPA Paris-Saclay et les collectivités ont arrêté, en décembre 2013, dans le cadre du dossier de réalisation de la ZAC actuellement en vigueur le programme suivant :

Type de programme	M ² SPC
Enseignements supérieurs et recherche	196 000
Activités économiques	360 000
Logements étudiants	78 000 (2 600 logements)
Commerces/ services	16 000
Equipements publics	20 000

Le programme prévisionnel quantitatif relatif aux logements familiaux tel qu'accepté par la commune de Palaiseau est le suivant : 2 000 logements.

- Il s'agit dans le quartier de l'Ecole polytechnique de pouvoir en premier lieu accueillir dans de bonnes conditions les **établissements d'enseignement supérieur et de recherche** du plan Campus : l'ENSTA, l'ENSAE, Digitéo 1 et 2, AgroParisTech/INRA et l'Institut Mines Télécom. Ces programmes sont accompagnés d'un ensemble d'équipements mutualisés qu'il s'agisse d'équipements sportifs, de restauration... La **mutualisation** doit permettre un brassage des étudiants et des économies financières.
- Il s'agit ensuite d'accueillir des programmes d'**activités économiques** à forte valeur ajoutée qui s'inscriront dans la logique du projet, que ce soit de grands comptes (telle l'implantation en cours du centre d'EDF LAB) ou de petites entreprises technologiques (pépinières, hôtels d'entreprises, PME...) qui viendront interagir avec les établissements d'enseignement et de recherche.

Il s'agit également de développer un campus bien relié aux zones d'habitat situées alentours pour rendre le quartier animé et attractif.

- **Le logement étudiant** : il est nécessaire de développer une offre de logements étudiants diversifiée et importante afin de répondre aux besoins des établissements présents et à venir dans ce quartier et à l'échelle du territoire Sud. L'offre sera faite à l'échelle du territoire Sud du plateau à la fois sur le quartier du Moulon, de Corbeville et de polytechnique.
- **Le logement familial** : il doit permettre de répondre aux besoins résidentiels des salariés des entreprises et établissements d'enseignement et de recherche amenés à s'implanter sur l'ensemble du territoire Sud plateau. Cette offre viendra en complément de ce qui sera développé sur le reste de la commune, du Sud plateau, sur les vallées et dans le reste du territoire de l'EPA Paris-Saclay.
- **Les commerces-services** : il est prévu de développer des commerces-services à la fois pour les étudiants, les salariés et les habitants. Ils seront localisés prioritairement dans le pôle central du quartier autour de la station du métro.

Opérations en cours ou récemment achevées			
Nom de l'opération	Procédure	Maîtrise d'œuvre	Date de livraison prévisionnelle
Extension des laboratoires de l'Ecole polytechnique	MOP	Michel Rémon	2015
Digitéo 2	MOP	BRS Architectes	2015
EDF R&D	Concours	Francis Soler	2015
EDF Campus	Concours	Marec&Combarel	2016
GENES (ENSAE)	MOP	Agence CAB	2016
330 logements sociaux étudiants et apprentis / restaurants/commerces	MOP	51N4E-Bourbouze-Graindorge	2016
IPVF	CPI	Pargade	2017
Halle multisports	MOP	Stoffel et Lefebvre	2017
Incubateur Hôtel Pépinière d'Entreprise (IPHE)	MOP	Concours 2015	2020
<u>300 logements étudiants sociaux</u>	MOP	Concours 2015	2018
350 logements étudiants privés / hôtel/ commerces	-	-	2018
<u>270 logements étudiants sociaux + parking à étages</u>	MOP	Concours 2015	2018
<u>280 logements étudiants privés + 1 500 m² autres</u>	-	-	2019
Bâtiment d'enseignement mutualisé	MOP	Sufujimoto	2018
Pôle Mécanique	MOP	Concours 2015	2019
Institut Mines-Telecom	MOP	Grafton	2019
AgroParisTech INRA/Cetiom	PPPU	Dialogue compétitif 2015	2020

Le programme prévisionnel des équipements publics prévus pour la ZAC du quartier de l'Ecole polytechnique :

PROJET DE PROGRAMME DES EQUIPEMENTS PUBLICS

Nature et désignation des équipements publics		Maitre d'ouvrage	Futur propriétaire	Futur Gestionnaire	
INFRASTRUCTURES	Voiries de desserte	Voiries de desserte internes à la ZAC, espaces accessoires et circulations douces	EPAPS	PALAISEAU / SACLAY	CPS
	Réseaux secs	Electricité, éclairage, signalisation lumineuse et tricolore	EPAPS	PALAISEAU / SACLAY	CPS
		Gaz	EPAPS	PALAISEAU / SACLAY	PALAISEAU / SACLAY
		Communications électroniques	EPAPS	CPS	CPS
	Eau potable	Réseau interne à la ZAC	EPAPS	SEDIF pour Palaiseau / SIEPS pour Saclay	SEDIF pour Palaiseau / SIEPS pour Saclay
	Eaux pluviales	Réseau de gestion des eaux pluviales interne à la ZAC	EPAPS	PALAISEAU / SACLAY	PALAISEAU / SACLAY
	Eaux usées	Réseau interne à la ZAC	EPAPS	PALAISEAU / SACLAY	PALAISEAU / SACLAY
	Aménagements paysagers et qualitatifs	Espaces publics et espaces verts internes à la ZAC - non liés à la voirie	EPAPS	PALAISEAU	PALAISEAU

Nature et désignation des équipements publics		Maitre d'ouvrage	Compétence/Gestion	Futur Propriétaire	
SUPERSTRUCTURES	Petite enfance	Deux crèches*	EPAPS	PALAISEAU	PALAISEAU
	Scolaire	Deux groupes scolaires	EPAPS	PALAISEAU	PALAISEAU
	Sportif	Deux salles de jeux polyvalentes adossées aux groupes scolaires	EPAPS	PALAISEAU	PALAISEAU
	Sportif	Pôle sportif de quartier (omnisport, arts martiaux/boxe) et pôle de terrains extérieurs (grands jeux, petit jeux, tennis)	EPAPS	PALAISEAU	PALAISEAU
	Locaux publics	Pôle de locaux techniques, administratifs et associatifs	EPAPS	PALAISEAU	PALAISEAU
	Technique	Parkings publics en silo	EPAPS	PALAISEAU	PALAISEAU

*La deuxième crèche fait l'objet d'une contribution financière de l'opération.

Nature et désignation des équipements publics		Maître d'ouvrage	Futur propriétaire	Futur Gestionnaire	
EQUIPEMENTS TECHNIQUES STRUCTURANTS	Eau potable	Réseau de transport d'eau potable extérieur à la ZAC (raccordement et sécurisation)	SEDIF	SEDIF	SEDIF
	Eaux usées	Collecteur d'eaux usées (extérieur au périmètre de ZAC)	SIAYB	SIAYB	SIAYB
	Technique	Poste source ERDF	ERDF	ERDF	ERDF
	Energie	Chaufferie et réseau de chaleur et de froid interne à la ZAC***	EPAPS	***	***
	Transport	Plateforme TCSP / Signalisation / Stations Ligne 18 du métro du Grand Paris et gare de Palaiseau / Ecole polytechnique	STIF	STIF	STIF
			SGP	SGP	SGP
	Voirie	RD 128 Réaménagement de l'échangeur de Corbeville*	EPAPS	CD91	CD91
			EPAPS	CD91	CD91
			EPAPS	CD91	CD91
	Technique	Radar de la Direction Générale de l'Aviation Civile	ETAT	ETAT	ETAT
SIOM			SIOM	SIOM	
EQUIPEMENTS DE SUPERSTRUCTURE POUR LESQUELS L'OPERATION APPORTE UNE CONTRIBUTION	Culturel	Pôle culturel**	EPAPS	CPS	CPS
Equipement public en dehors du périmètre de la ZAC Réaménagement du Ring de polytechnique					

*Ces équipements font l'objet d'une contribution financière de l'opération.

**Cet équipement public fera l'objet d'une contribution financière de l'opération, sous condition d'un retour à meilleure fortune de l'opération.

***Ce réseau public à vocable à intégrer le patrimoine de la CAPS après analyse technico-financière et validation par celle-ci. Cependant, son caractère innovant, sa complexité et son phasage rendent nécessaires une première phase de mise en œuvre pilotée par l'EPAPS pour déterminer le meilleur montage juridique à réaliser.

Etat d'avancement et phasage

Les grandes lignes du calendrier de l'opération

- ZAC créée le 12 avril 2012
- Arrêté de dérogation espèces protégées - 21 décembre 2012
- ZAC modifiée le 29 juillet 2013 pour prendre en compte le métro
- Arrêté Loi sur l'eau - 7 octobre 2013
- Révision simplifiée n°4 du PLU approuvée par la ville de Palaiseau le 26 juin 2013
- Dossier de réalisation approuvé par le CA de l'EPA Paris-Saclay le 13 décembre 2013 - arrêté d'approbation des équipements publics le 24 mars 2014
- Arrêté de déclaration d'utilité publique - 24 mars 2014
 - ⇒ Démarrage des travaux d'espaces publics en avril 2014.
 - ⇒ Livraison des premiers espaces publics en mars 2016.

Livraison (date prévisionnelle)

- Phase 1 des travaux : 2014/2018
- Phase 2 des travaux : 2018/2023
- Phase 3 : 2023/2027

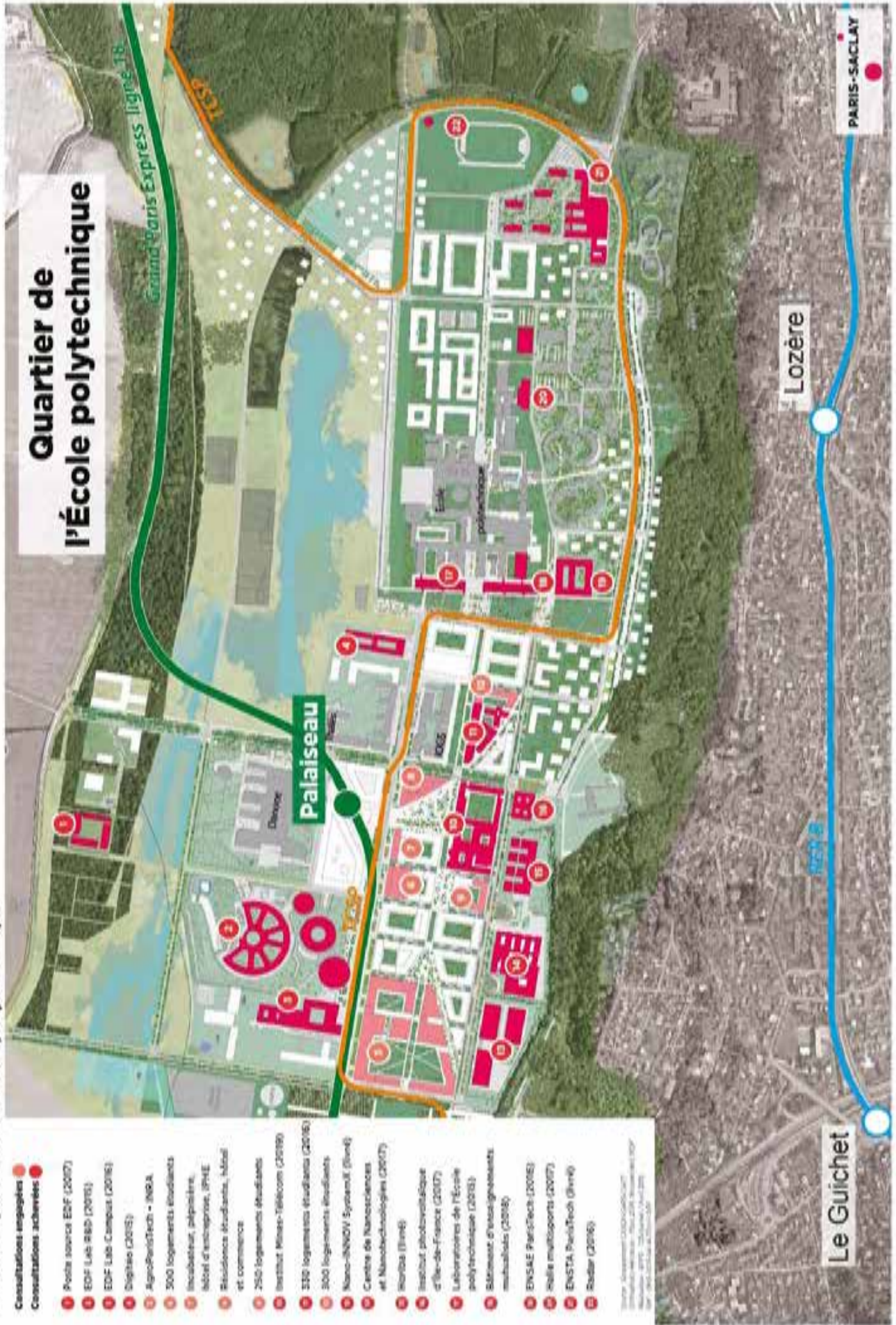
ZAC du quartier de l'École polytechnique

Consultations engagées
Consultations achevées

- 1 Pointe science EDF (2007)
- 2 EDF Lab R&D (2016)
- 3 EDF Lab Campus (2016)
- 4 Digitalo (2015)
- 5 AgroParisTech - INRA
- 6 300 logements étudiants
- 7 Incubateur, pépinière, label d'entreprise, IPHE
- 8 Résidences étudiants, hôtel et commerce
- 9 250 logements étudiants
- 10 Institut Mines-Télécom (2019)
- 11 330 logements étudiants (2016)
- 12 300 logements étudiants
- 13 Nano-INNOV Synerool (fund)
- 14 Centre de Nanosciences et Nanotechnologies (2017)
- 15 Honda (1116)
- 16 Institut photovoltaïque d'Île-de-France (2017)
- 17 Laboratoires de l'École polytechnique (2018)
- 18 Séminaire d'enseignements mutualisés (2018)
- 19 ENSAE ParisTech (2016)
- 20 Ecole multisports (2017)
- 21 ENSTA ParisTech (1116)
- 22 Radier (2016)

Source : Agence d'urbanisme URBANISCOPE
Mise à jour : 2021
Rédaction : 2017 - 2021
Plan : 2017 - 2021

Quartier de l'École polytechnique



Les fondamentaux du projet

Volet Opérations d'aménagement

5 - Quartier de Corbeville

Présentation



Le quartier de Corbeville est situé entre deux opérations d'aménagement d'envergure sur le Sud du plateau de Saclay relevant de l'Opération d'Intérêt National Paris-Saclay : la ZAC du Moulon et la ZAC du quartier de l'Ecole polytechnique. Actuellement, le site « Domaine de Corbeville » doit son nom au château du même nom sur place. Par sa situation, le quartier de Corbeville est à l'échelle du Sud Plateau un élément d'articulation majeur entre les deux quartiers du Moulon et de l'Ecole polytechnique.

L'ambition du projet est de fabriquer un quartier propice à la rencontre et à la synergie des différents acteurs recherchée dans le cadre du projet Paris-Saclay et de la vie de campus. Les objectifs de l'aménagement sont les suivants :

- Aménager l'articulation entre le quartier de l'Ecole polytechnique et le Moulon ;
- Développer un quartier mixte de logements, d'activités économiques, de services, de commerces et d'équipements, en particulier sportifs ;
- Intégrer le quartier dans son environnement : développer le rapport aux coteaux boisés et aux espaces agricoles ;

- Travailler les liens plateaux-vallée ;
- Intégrer le métro et le TCSP dans un maillage viaire reconfiguré.

Le quartier de Corbeville doit bien servir de lien, de charnière entre les deux quartiers majeurs du Sud plateau accueillant l'opération campus, le quartier du Moulon et le quartier de l'École polytechnique.

Secteur concerné

Le domaine de Corbeville s'étend sur environ 80 hectares, sur la commune d'Orsay, au Sud de la commune de Saclay et à l'Ouest de la commune de Palaiseau, qu'il borde. Il s'agit de plusieurs propriétaires privés.



Extrait de la carte IGN situant le domaine de Corbeville

Il s'organise de part et d'autre de la RD128 :

La partie au Sud de la RD128 est composée :

- A l'Ouest, près de l'échangeur : de deux bâtiments d'activité en fonctionnement ;
- Au centre : d'espaces boisés accueillant des équipements sportifs (trois terrains de tennis) ;
- A l'Est : de l'ancien centre de recherches de Thalès, en grande partie désaffecté, comprenant une cinquantaine de bâtiments de dimensions variables et leurs stationnements mais également le château de Corbeville. La partie est de ce site est encore louée à Thalès. L'AFTI, un centre de formation en alternance en informatique, est encore en activité. L'ensemble immobilier appartient au fond Alesraa ;
- Au Sud : des terrains avec plusieurs maisons individuelles desservies par l'impasse des Mûriers (commune d'Orsay) ;
- Tous ces bâtiments sont en contact avec le coteau boisé.

Le Nord de la RD 128 du site est actuellement constitué de terres agricoles céréalères.

Gouvernance

Pilotage : Comité opérationnel Est RN118 (EPA Paris-Saclay, Communauté Paris-Saclay, Orsay, Palaiseau, Saclay, Université Paris-Saclay).

Partenaires

- Propriétaires privés ;
- Etablissement Public d'Aménagement Foncier Île-de-France.

Eléments de programmation

Etablir une programmation précise reste prématurée pour ce futur quartier. L'essentiel est la réalisation d'un quartier de ville équilibré comportant toutes les aménités utiles aux habitants : services, commerces et équipements de proximité. Un pôle sportif est prévu au titre de la ZAC du quartier de l'Ecole polytechnique dans le cadre du Plan campus et des futurs besoins des usagers du territoire.

Est également prévu sur le quartier de Corbeville la réalisation de 1 500 logements. Toutefois, contrairement aux quartiers du Moulon et de l'Ecole polytechnique, le quartier de Corbeville ne fait pas pour l'instant l'objet d'une procédure de zone d'aménagement concertée engagée. La réalisation d'un quelconque projet devra donc : être soumis à une étude de faisabilité, donner lieu à un large débat public, s'accompagner du financement d'équipements publics adéquats, permettre le bon fonctionnement du quartier en lui-même, s'appuyer sur des solutions viables en terme de liaison plateau-vallée, être correctement desservi par les transports en commun... Les collectivités territoriales souhaiteraient étudier également l'implantation des équipements suivants :

- un centre hospitalier (CH) spécialisé dans les maladies neuro-dégénératives au Nord de la RD128, à proximité de la Martinière (Cf. fiche dédiée) ;
- un lycée international, programme répondant à la fois au besoin local et à l'ambition du projet d'envergure internationale (Cf. fiche dédiée).

Principes de gestion

Compte tenu du stade de définition peu avancé du quartier de Corbeville, les principes de gestion n'ont pas encore été définis. L'intégration à l'échelle du projet Sud plateau sera une composante de gestion importante.

Eléments de financement

- Maîtrise du foncier : convention foncière signée avec l'Etablissement Public d'Aménagement Foncier Île-de-France le 13 octobre 2014 entre l'EPA Paris-Saclay, l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France (EPFIF), les communes d'Orsay et de Saclay et la Communauté d'agglomération du Plateau de Saclay (aujourd'hui Communauté Paris-Saclay) ;
- Lancement d'une procédure de Déclaration d'Utilité Publique réserve foncière sur le secteur de Corbeville : enquête publique préalable à la DUP du 13 avril 2015 au 5 mai 2015 ;
- Une opération globale et cohérente, de type ZAC, permettrait un équilibre du bilan.

Etat d'avancement et phasage

Etat d'avancement (mai 2015) :

- Foncier : 2015-2018
- Etude urbaine à lancer

Lancement opération : 2020-2024

6 - Quartier Camille Claudel

Présentation

Création d'un nouveau quartier durable et mixte à Palaiseau, en extension de la ville actuelle, en lisière de Grand Paris, en concertation avec la population dans le cadre d'un Atelier Public d'Urbanisme. Le quartier contribue à faire le lien urbain, offre une mixité des logements pour les salariés et les étudiants, participe à l'animation culturelle et commerciale du secteur, offre des équipements de proximité et structurants, comme le centre aquatique intercommunal et le lycée.

Les collectivités souhaitent, par ailleurs, qu'une station de la ligne 18 du métro GPE soit installée sur le quartier. Une telle desserte serait un avantage non seulement pour les usagers du nouveau quartier mais aussi pour les habitants de la vallée. La future gare constituerait ainsi une porte d'entrée du territoire et renforcerait les liens, existants et futurs, entre le quartier Camille Claudel et la Vallée densément urbanisée. L'insertion d'une station particulièrement stratégique au regard de son positionnement à l'articulation du plateau et des vallées impliquerait une mise à jour du projet.

Le plan d'aménagement proposé reprend les principes d'aménagement clés issus des Ateliers Publics d'Urbanisme :

Un quartier intégré à la ville et faisant lien avec plusieurs quartiers alentours :

- Connecter le quartier à trois polarités urbaines : centre-ville - Ecole polytechnique - Haut Pileu ;
- S'appuyer sur un réseau de bus ajusté à cette continuité urbaine retrouvée ;
- Relier le quartier au reste de la ville à travers un réseau dense de circulations douces.

Un quartier résolument inscrit dans son cadre naturel et redonnant force au paysage :

- Chercher une continuité des espaces naturels ;
- Maintenir des vues exceptionnelles ;
- Redonner une vocation et toute sa valeur paysagère à la rigole ;
- Organiser le site en fonction des vents ;
- Intégrer des espaces naturels aux îlots aménagés.

Une composition urbaine et résidentielle équilibrée :

- Equilibrer trois typologies d'habitat et leur statut ;
- Rechercher la meilleure imbrication d'habitat et d'équipements publics ;
- Des espaces publics généreux pour le bien vivre des habitants.

Un quartier animé et animant le territoire :

- Affirmer fortement l'entrée de ville... ;
- Programmer des équipements majeurs pour le territoire et au-delà ;
- Appuyer la multipolarité par les espaces publics majeurs.

Un quartier maîtrisé et responsable :

- L'objectif est de réaliser une opération exemplaire sur le plan environnemental ;
- Choix énergétiques, gestion des déchets, gestion des déplacements, gestion de l'eau, préservation de la biodiversité, gestion des espaces verts... ;

- Concevoir les circulations douces et les transports en commun comme une réelle alternative à l'automobile ;
- Maîtriser la consommation des sols ;
- Se protéger du bruit ;
- Tendre vers le zéro rejet d'eaux pluviales ;
- Un quartier doté d'un réseau de chaleur biomasse pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire.

Secteur concerné

- Palaiseau



Le Quartier Camille Claudel s'étend sur environ 19 ha sur la commune de Palaiseau, à l'entrée Est du Plateau de Saclay. Il est bordé au Sud par la forêt domaniale, à l'Ouest par les espaces agricoles du plateau, au Nord par le quartier résidentiel du Pileu et la tranchée de la voie rapide, à l'Est par le Lycée Camille Claudel et les secteurs résidentiels diffus, dont les Larris et le parc d'Ardenay.

Le site est desservi par une liaison rapide reliant la RD36 à l'A10, ainsi que par la RD36. Il est également accessible par les transports en commun et notamment le RER B, situé à proximité, dans le centre-ville de Palaiseau, via une ligne de bus et par le TCSP Massy-Ecole polytechnique.

Gouvernance

Porteur de projet : Communauté Paris-Saclay

Maitre d'ouvrage : SAEML ScientiPôle Aménagement

Pilotage : Comité de pilotage : SAEML, Communauté Paris-Saclay, Commune de Palaiseau

Partenaires

- Commune de Palaiseau
- Région Ile-de-France
- Conseil Départemental de l'Essonne
- Syndicat de la Bièvre et de l'Yvette (SYB)
- SIAHVY
- SIOM

Eléments de programmation

L'opération du quartier Camille Claudel vise à répondre aux besoins des territoires communal et communautaire en logements et équipements, dans un souci de mixité urbaine et sociale.

Pour garantir la continuité, la proximité et la complémentarité de l'opération avec son environnement proche, la Communauté Paris-Saclay a décliné des orientations d'aménagement du quartier : tendre vers le « zéro rejet d'eaux pluviales », la « valorisation énergétique », l'« intégration des éléments naturels et physiques du site comme support de l'aménagement », une « gouvernance adaptée et responsable », la « création d'une intensité urbaine ».

Ce quartier doit également servir de vecteur au développement dans la ville et sur le territoire de trois grands réseaux :

- Réseau de transport en commun
- Réseau de chaleur urbain et de distribution d'énergie
- Réseau « vert » et « bleu »

Les transports en commun sont préexistants. Il convient de citer le site propre de transport en commun, (ligne 91-06), les lignes n°1 et n°14. La réalisation de la ligne 18 du métro Massy-Christ de Saclay avec un prolongement vers Orly, dont la livraison est prévue en 2023-2024.

Le quartier bénéficie d'un réseau de chaleur alimenté par une chaufferie bois. Le chauffage et l'eau chaude sanitaire desserviront les logements, et les équipements publics existants et futurs, dont le centre aquatique intercommunal.

La gestion alternative des eaux pluviales permet de réaliser, en continuité avec les espaces naturels existants, des noues destinées à la rétention et à la phytoremédiation par plantes. La Rigole Domaniale, identité importante du site, sera conservée et valorisée. Dans le cadre d'un partenariat avec le SYB, ses berges seront revalorisées avec la plantation de nouvelles essences végétales.

Un lien entre le futur quartier de l'Ecole polytechnique et le quartier Camille Claudel doit être pensé comme un élément structurant pour les deux. La mise en cohérence des réseaux de circulation douce, la continuité fonctionnelle et programmatique, la mutualisation des espaces et des équipements sont un objectif constant dans l'élaboration du programme de la concession d'aménagement.

La programmation de l'éco-quartier Camille Claudel

Le quartier mixera les différentes typologies d'habitat, à destination de familles et d'étudiants, apprentis et chercheurs en mobilité. Il offrira les équipements publics de proximité et structurants, dans un écrin des espaces verts urbains, structurés autour de la trame verte et bleue, accessibles par des pistes de circulation douce.

Logements permanents	130 000 m ² SPC	1 700 logements dont 40% de logements sociaux PLAI et PLUS
Logements temporaires	17 000 m ² SPC	500 logements pour chercheurs et étudiants
Equipements et services publics		<ul style="list-style-type: none">- 4 245 m² SPC centre aquatique intercommunal- 3 900 m² SPC sous-préfecture <i>*projet à valider</i>- groupe scolaire de 18 classes- gymnase- parking public- crèche public <i>*projet à valider</i>- crèche privée
Commerces de proximité et services	4 000 m ² SPC	Situés sur la place centrale le long de du boulevard urbain, la route de Saclay Une conciergerie apportera aux habitants des services de proximité

Principes de gestion

La gestion des futurs espaces publics sera de compétence de la Communauté Paris-Saclay. Une précision doit être apportée quant à la gestion et l'utilisation des espaces spécialisés, comme le mail parking mutualisé.

La chaufferie et le réseau de chaleur sont gérés par une société privé « Camille Claudel Energies ».

Les équipements publics rétrocédés seront gérés par les collectivités, selon la répartition classique de leurs compétences respectives.

Une complémentarité des équipements publics, des services et des modes de gestion sera recherchée entre la ZAC de l'école Polytechnique et le quartier Camille Claudel.

Eléments de financement

BILAN PREVISIONNEL	
PRODUITS	M€HT
Cession charges foncières	56
Subventions diverses	0
Total produit	56
CHARGES	
Foncier et aménagement	24,1
Equipements publics	17,6
Etudes honoraires et autres dépenses	14,3
Total charges	56

Le quartier a été déclaré Lauréat d'un appel à projet régional « Nouveaux Quartiers Urbains » de la région Ile-de-France. Cette labellisation doit permettre l'obtention d'une subvention régionale de 1 716 000 € dans les prochains mois.

Etat d'avancement et phasage

Période 2012-2013

- livraison du centre aquatique intercommunal
- livraison des espaces publics majeurs : mail parking, parvis du lycée Camille Claudel
- permis de construire pour env. 1 450 logements
- permis de construire groupe scolaire 18 classes

Livraison de l'éco-quartier phase 1 - 2015-2016

- livraisons des 1 200 logements
- livraison du groupe scolaire 18 classes en juillet 2015

7 - Habiter le campus, le logement étudiant à Paris-Saclay

Présentation

L'objectif est de construire sur le plateau et dans les vallées entre 8 000 et 9 000 places pour des étudiants ou jeunes chercheurs dont environ 5 000 pour des publics prioritaires. Ces logements seront construits sur le plateau dans le cadre de consultations lancées par l'aménageur (EPA Paris-Saclay) des ZAC et dans les vallées par les collectivités. L'objectif est de dimensionner la réponse aux besoins et de donner un cadre qualitatif à cette construction de logements.

Les objectifs principaux sont les suivants :

- Des loyers maîtrisés et abordables ;
- Une qualité et une diversité des résidences (studio, T1, colocations...) ;
- Une mixité entre étudiants dans les résidences (entre étudiants de l'université et des différentes écoles) ;
- Une qualité des espaces collectifs de la résidence intérieurs et extérieurs ;
- Une exemplarité environnementale.

Le logement étudiant est un véritable facteur d'attractivité indispensable au fonctionnement du campus et à la vie sur le territoire. Il s'agit de sortir du produit standardisé pour offrir une réponse diversifiée adaptée au profil des étudiants.

Ce projet contribuera à l'objectif général de construction de logements sur le Sud du plateau et dans les vallées. Il vise à répondre aux besoins spécifiques des étudiants ou jeunes chercheurs dans le cadre de l'arrivée des nouveaux établissements et dans la perspective d'un rattrapage en ce qui concerne l'Université Paris-Sud. Cette réponse quantitative s'inscrit dans une perspective de qualité de l'habitat et de maîtrise des loyers de sortie.

Secteur concerné

Palaiseau, Gif-sur-Yvette et Orsay sont concernés au premier titre par le développement de ces programmes dans le quartier de l'Ecole polytechnique, au Moulon et à Corbeville. L'ensemble des autres communes du CDT est également concerné ce qui permettra de développer une diversité d'offre d'habitat étudiant. La réponse au besoin en logement étudiants pourra bien entendu également se faire sur la commune de Massy.

Gouvernance

Maitre d'ouvrage

Les bailleurs sociaux ou les opérateurs privés sont maîtres d'ouvrage des opérations de logements étudiants.

Partenaires

Une **étude logements étudiants** a été menée, pilotée par l'EPA Paris-Saclay, co-financée par la Caisse des Dépôts et la FCS en relation avec l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur et de recherche et le CROUS et réalisée par Espacité et Babel. Celle-ci a permis de définir le cadre des consultations à venir.

Dans les ZAC, c'est l'EPA Paris-Saclay, aménageur, qui lancera l'ensemble des consultations logements étudiants auprès des bailleurs/ opérateurs. Les partenaires sont l'Université Paris-Saclay, les communes et la Communauté Paris-Saclay pour la définition des produits (statuts, typologies...).

L'Université Paris-Saclay, les Etablissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche (EESR) et leurs associations d'anciens étudiants peuvent être amenés à jouer un rôle spécifique dans le développement des résidences et surtout dans la gestion d'un futur système de réservation.

Eléments de programmation

Quantitatifs

Le besoin global de logements étudiants identifiés par l'étude est compris entre **8 000 et 9 000 places**. Ce besoin a été calculé :

- en fonction des effectifs de mars (85% par rapport aux effectifs de septembre) ;
- en prenant en compte les ratios ci-dessous : pourcentage de captation des étudiants ;
- en répondant à 100% des besoins des étudiants boursiers.

Ces chiffres ont été adaptés lorsque les établissements ont fait état de besoins spécifiques.

Un travail a été réalisé avec les établissements afin d'identifier les **publics prioritaires** pour l'accès au logement. Ce public correspond pour la majorité des cas remontés par les établissements aux premiers voire deuxième années, aux étudiants étrangers, aux boursiers... Le total de ce besoin est de l'ordre de **5 000 places**. Pour ce public, il est proposé une implantation de proximité dans le quartier de l'Ecole polytechnique ou au Moulon ainsi qu'une politique d'attribution fiabilisée par la mise en place d'un organisme intermédiaire d'attribution des logements.

Niveau d'études	Pourcentage à loger
Cycle de licence - Université	50%
Cycle de licence - ENS	90%
Diplôme d'ingénieur	90%
Master - école	80%
Master - Université	50%
Mastère spécialisé	60%
Doctorat	60%
Autre	90%

Qualitatifs

L'étude sur le logement étudiants menée par Espacité et Babel pour le compte de l'EPA Paris-Saclay, la FCS et la CDC a permis de définir un **panorama typologique des résidences** toutes marquées par :

- l'encouragement à la mixité fonctionnelle
- la valorisation des lieux de partage au sein de la résidence
- le développement de la colocation et de la mutualisation des espaces et des services.
- l'adaptation des résidences aux typologies urbaines qui émergeront du projet de Saclay.

L'idée première est de définir une **diversité de résidences** afin de sortir d'une production standardisée avec des résidences mono-types de T1 de 18 à 20 m² aux services collectifs limités mais bien de faire émerger une pluralité correspondant à la diversité des étudiants, de leur profils et de leur parcours résidentiel. Ainsi, l'âge, la composition familiale (célibataire ou en couple), les revenus, les conditions de logements actuels des étudiants du plateau de Saclay ont été pris en compte afin d'élaborer cette palette. De l'étudiant qui effectue sa première dé-cohabitation et retourne fréquemment vers son logement familial à celui qui investit matériellement et affectivement son logement, les besoins ne sont pas les mêmes.

Cette palette a permis de définir un certain nombre d'archétypes :

- Dans « la ruche », le principe est de rester sur une majorité de T1 mais avec des lieux collectifs et de partage plus importants que dans les résidences classiques ;
- L'auberge espagnole comprend majoritairement des colocations, avec une grande diversité de colocations, les espaces communs à toute la résidence sont un peu plus faibles que dans la ruche puisqu'ils sont en partie ré-intériorisés dans ces grands logements ;
- La maison partagée est associée à une forme urbaine spécifique, la maison de ville, qui permettrait d'offrir à de très grandes colocations (6 à 8 personnes) une qualité de vie spécifique ;
- La micro-cité se caractérise par sa taille (environ 300 places contre 150 places pour les autres types de résidence). Cette taille permet d'offrir des espaces et des services spécifiques et est propice à l'installation de commerces/ services en rez-de-chaussée.

Les consultations auprès des opérateurs se sont fortement nourries de cette charte en permettant de généraliser une présence dans les résidences d'espaces communs importants et vivants et d'une part décisive de colocations.

Statuts

Dans le cadre des annonces du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) sur la réalisation de 40 000 logements étudiants, plus de 60% des logements étudiants de Paris-Saclay devraient être réalisés sous forme de logements sociaux. Au vu du nombre de logements à construire, la mobilisation de l'ensemble des financements sera nécessaire.

Principes de gestion

L'enjeu majeur pour les établissements est la garantie d'une offre disponible pour leurs étudiants à chaque rentrée scolaire. Le système adopté devra assurer la mobilisation des établissements ou de leurs réseaux en échange de réservations. En outre, le système d'attribution doit permettre d'organiser et de maintenir la mixité dans le temps.

Un organisme intermédiaire entre les établissements et les gestionnaires de logements pourrait être mis en place. La mutualisation de la fonction d'attribution des logements réservés par les établissements au sein d'un organisme intermédiaire permettrait plusieurs objectifs :

- La professionnalisation de la fonction d'attribution, dans le respect des critères de priorité retenus par chaque établissement pour ses logements réservés ;
- La mutualisation et la réduction des risques de vacance tout au long de l'année ;
- La lisibilité et la sécurisation du processus d'attribution pour les étudiants ;
- La mixité des étudiants provenant de différents établissements, au sein des résidences ;

Ce sujet doit faire l'objet d'une poursuite des réflexions par les établissements et l'UPS.

Éléments de financement

Il s'agit tout d'abord d'avoir la garantie de pouvoir mobiliser les financements Région et Etat liés au logement étudiants social de manière importante et dans des délais courts.

En outre, les espaces communs partageables demandés au sein des résidences, avec une certaine ambition afin d'être de véritables lieux d'échanges et de création devront faire l'objet de discussions sur leur financement.

Etat d'avancement et phasage

Les objectifs de livraisons de logements étudiants prioritaires sont calés sur l'arrivée des établissements. Plusieurs consultations soit d'opérateur - gestionnaires soit uniquement d'opérateurs ont été lancées par l'EPA Paris-Saclay depuis 2012. 3 700 logements étudiants ont été lancés au total en consultation (2 100 sur le Moulon et 1 500 sur QEP). La livraison de ces résidences s'échelonne entre 2016 et 2019 en fonction de l'arrivée des établissements d'enseignement supérieur et de recherche et du rattrapage nécessaire.

8 - Aménagement des lisières et mise en réseau des espaces ouverts

Présentation

Au cœur du CDT, il y a la reconnaissance de l'importance des espaces ouverts et du rôle qu'ils jouent dans l'attractivité du territoire, dans la lignée du périmètre régional d'intervention foncière (PRIF) de Saclay institué par la Région en 1990. Le projet Paris-Saclay s'accompagne de la préservation définitive de l'urbanisation de plus de 2 300 hectares de terres agricoles sur l'ensemble du plateau de Saclay via la Zone de Protection Naturelle, Agricole et Forestière. Son ambition est de les mettre en valeur, de les ouvrir sur la ville et d'y donner accès aux citoyens. Le projet d'aménagement appelé « lisières » s'inscrit pleinement dans cette ambition. La frange intermédiaire entre les espaces urbains et les espaces ouverts est en effet par excellence le lieu où se joue la réussite de l'imbrication ville et nature. Aménager ces espaces, c'est mettre en place les conditions pour que cette rencontre soit féconde et améliore la qualité de vie des habitants du territoire.

Le projet d'aménagement des lisières se décline en plusieurs sous-projets selon les secteurs. Ces sous-projets sont détaillés ci-dessous.

La lisière au Sud du plateau

Dans le territoire du CDT, la lisière se situe au Sud du plateau de Saclay : en frange des nouveaux quartiers, elle est constituée aussi bien de l'espace intermédiaire avec les terres agricoles au Nord que des marges forestières avec les coteaux boisés au Sud. Elle s'étend ainsi sur plus d'une centaine d'hectares qui ne seront pas construits mais qui jouent un rôle crucial pour la réussite du projet urbain.

La lisière organise d'abord le rétablissement d'une continuité physique et praticable à l'échelle du Sud du plateau. D'un bout à l'autre du plateau, du CEA à Camille Claudel en passant par le CNRS, il met en place un paysage qui donne le sentiment d'une unité. Il comprend les chemins qui permettent aux habitants et aux usagers de circuler agréablement, à pied ou à bicyclette, dans un environnement de qualité. Les chemins se connectent au réseau des circulations douces du plateau et aux sentiers qui traversent les coteaux boisés, de sorte qu'ils mettent en réseau les espaces ouverts des nouveaux quartiers (parc public de Polytechnique, etc.) et ceux des vallées. Ils permettent également la circulation des tracteurs, et contribuent ainsi au maintien de la fonctionnalité des terres agricoles.

En ce sens, la lisière représente une structure de continuité forte, à la fois à l'échelle de la frange Sud et entre le plateau et la vallée. Mais, vu l'échelle à laquelle elle se déploie, elle est nécessairement un ensemble composite. Il serait en effet illusoire de concevoir l'ensemble de la lisière comme un seul et immense parc public géré par la collectivité. L'échelle du projet commande au contraire d'inventer de nouvelles façons - plus complexes et plus riches - de faire évoluer le paysage et d'organiser la transformation du territoire. Les usages y sont nombreux, et le projet d'aménagement de la lisière est nécessairement multi-acteurs.

L'aménagement de la lisière est ainsi conçu pour les habitants du territoire, dans la mesure où il vise à donner une qualité aux espaces et qu'il permet le développement des loisirs : dans le système de parcs on peut se promener, faire du sport, se détendre, etc.

La lisière peut aussi accueillir une partie de l'ingénierie écologique nécessaire au développement des quartiers : stockage de terre végétale, de matériaux et d'eau, installation de pépinières, etc. De la sorte, le projet permet d'accompagner les mutations pour que les habitants ne soient pas dans un terrain vague pendant dix ans. Cette ingénierie écologique contribue en retour à renforcer la trame verte et bleue favorable au maintien de la faune et la flore. Les études menées jusqu'à présent ont permis d'identifier les premiers composants de ce type : ainsi le corridor écologique qui sera mis en place à l'Ouest de Polytechnique, ou la zone d'expansion de crues de la rigole de Corbeville au Moulon, élément clé de la gestion des eaux pluviales à l'échelle du plateau. En particulier, le projet d'élargissement de la rigole pour accueillir les crues exceptionnelles est en cours de réflexion conformément aux orientations de l'étude globale de gestion des eaux ; les études ont démarré en 2016.

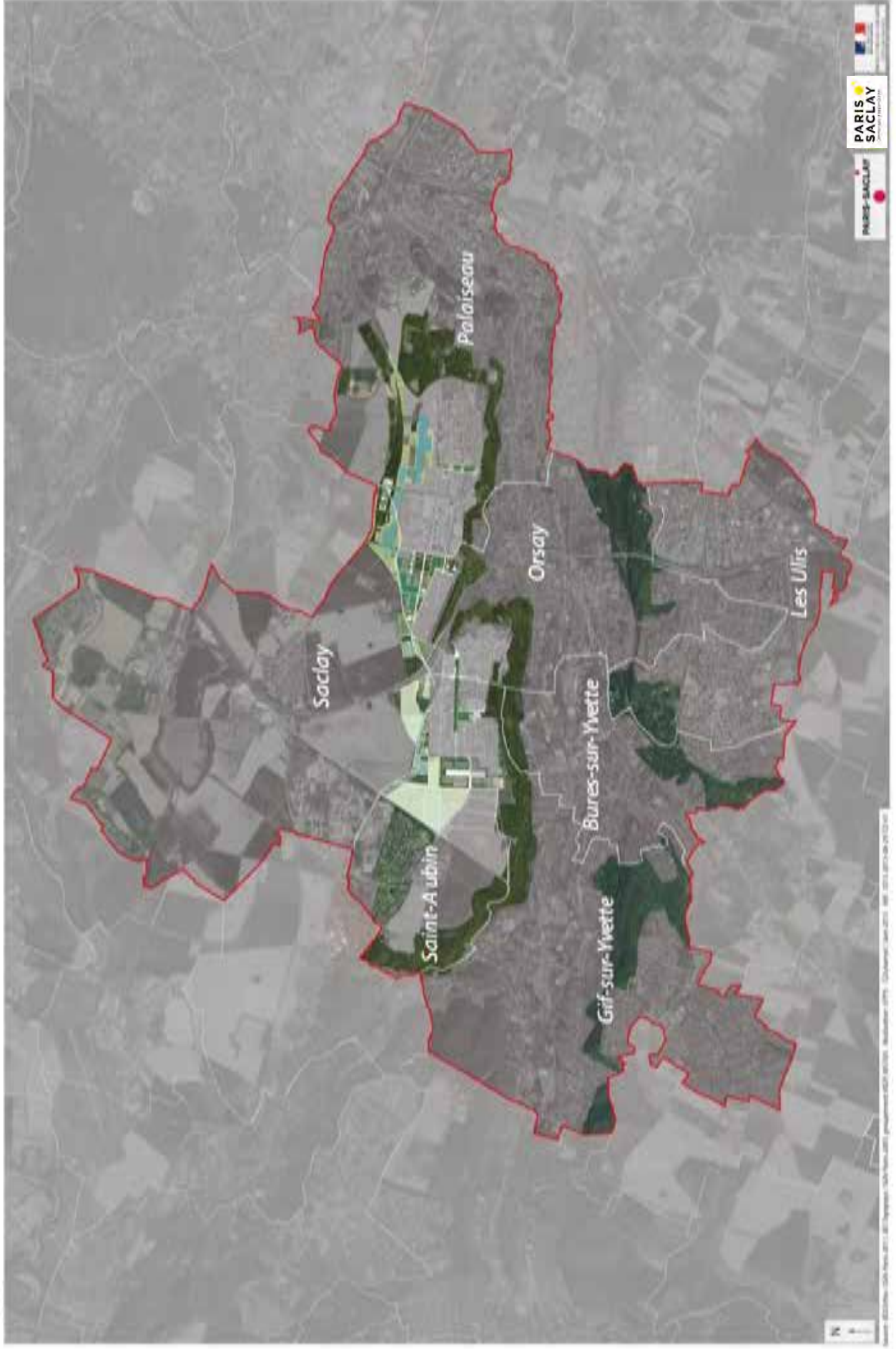
Mais surtout, puisque tout ne peut être préconçu, la lisière doit rester ouverte aux initiatives et aux pratiques des usagers du territoire. C'est le lieu par excellence des expérimentations : de nouvelles formes d'agriculture pourront être testées, dans une logique de circuits courts et de diversification ; les organismes scientifiques auront la possibilité d'y conduire leurs expériences et de faire de la lisière le terrain de leur recherche ; les citoyens pourront s'approprier les lieux en y développant des projets collaboratifs variés : jardins partagés, jardins familiaux, jardins d'insertion, etc.

Actuellement, la lisière est étudiée par l'EPA Paris-Saclay en concertation avec les différents acteurs du plateau (collectivités, AEV, agriculteurs, associations, chercheurs,...) afin de la mettre en valeur, de l'ouvrir sur la ville et d'y donner accès aux citoyens. Par ailleurs, 24 hectares de terres agricoles sont d'ores et déjà préservés pour les chercheurs de l'INRA.

Enfin, sur la ZAC du Moulon, les premiers aménagements hydro-écologiques seront réalisés en 2016 avec la création de zones humides compensatoires.

En somme, aménager cet espace permettra la réussite de l'imbrication entre la ville et la nature.

Projet de lisière et coteaux boisés à l'échelle du CDT



Projet de lisière et coteaux boisés à l'échelle du sud du plateau



Secteur concerné

Le projet d'aménagement des lisières concerne toutes les communes du CDT.

Gouvernance

Maitre d'ouvrage

La question de la maîtrise d'ouvrage est liée à la nature de la structure paysagère initiale qui sera mise en place.

Les maîtres d'ouvrages potentiels :

- L'EPA Paris-Saclay pour la partie en ZAC ou liés aux mesures compensatoires.
- Des maîtres d'ouvrages privés (pépiniériste, agriculteurs, etc.)
- Agence des Espaces Verts

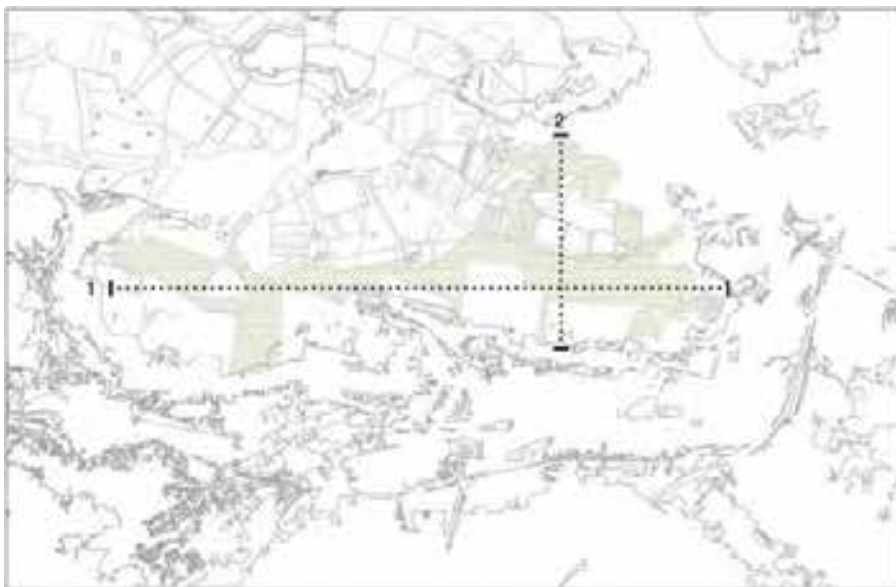
Partenaires

Le caractère composite de la lisière du Sud du plateau a pour conséquence la multiplicité des partenaires potentiels :

- EPA Paris-Saclay - propriétaire du foncier
- Communauté Paris-Saclay - propriétaire du foncier
- Communes
- Conseil départemental de l'Essonne (conservatoire des ENS)
- Agence des espaces verts - propriétaire du foncier
- ONF
- Agriculteurs (actuels et futurs)
- Organismes scientifiques - IDEEV
- SYB et autres syndicats

Éléments de programmation

La lisière du Sud du plateau de Saclay s'étend sur 120 hectares et se développe entre la RD 36 et la ZAC QEP sur une dizaine de kilomètres en tout, avec dans ses plus grandes dimensions huit kilomètres d'Est en Ouest (1) et trois kilomètres du Nord au Sud (2).



Zoom sur un des projets les plus avancés de l'aménagement de la lisière : le parc Nord du quartier de l'Ecole polytechnique :

L'aménagement d'un parc public, d'une cinquantaine d'hectares, sera réalisé dans le quartier de l'Ecole polytechnique. Cet aménagement s'inscrit dans une triple volonté :

- Créer un grand lieu de rencontre et de détente pour tous les usagers du territoire (habitants actuels et futurs, chercheurs, étudiants, salariés). Le parc comportera ainsi un pôle sportif de plusieurs terrains de sports, un parcours de santé, des cheminements pour la promenade, la base nautique de l'Ecole polytechnique, etc.
- Garantir une ouverture, un usage et une qualité aux bassins paysagers qui assurent déjà des fonctionnalités hydrauliques (rétention des eaux pluviales) et écologiques (renforcement et création de corridors). Le parc sera ainsi connecté aux grands espaces publics du quartier, à la forêt domaniale de Palaiseau et s'inscrira dans l'ensemble de la lisière.
- Contribuer au rayonnement du campus Paris-Saclay et à l'attractivité des quartiers de l'échelle locale à l'échelle internationale. Le parc pourra par exemple accueillir des projets scientifiques, grâce à la mise en place de plateformes expérimentales. Des œuvres d'art viendront animer les lieux et affirmer l'identité scientifique et culturelle du territoire.

De fortes ambitions environnementales seront portées dans le cadre de la création de ce parc. Ainsi l'accent sera mis sur la gestion de l'eau et le développement de la faune et la flore.

Principes de gestion

Le projet d'aménagement de la lisière du Sud du plateau est nécessairement multi-acteurs. Mais, si la collectivité n'est pas l'acteur unique, elle n'en a pas moins un rôle important à jouer.

Éléments de financement

Les montants en jeu

A venir

Le financement

La question du financement est essentiellement celle de la préfiguration, de la première structure paysagère.

Les sources de financement possibles :

- le bilan des ZAC (pour les travaux liés aux mesures compensatoires) ;
- les collectivités et l'État via le contrat global de gestion de l'eau (pour les travaux liés à la gestion de l'eau et à la trame verte et bleue) ;
- l'Agence des Espaces Verts.

État d'avancement et phasage

État d'avancement (mars 2016)

Une étude de faisabilité de l'aménagement de la lisière a été engagée en décembre 2012 par l'EPA Paris-Saclay et confiée à Michel Desvigne Paysagiste.

Le marché est constitué d'une partie forfaitaire et d'une partie à bon de commande :

- La partie forfaitaire, d'une durée d'un an, sera l'occasion d'une réflexion approfondie sur la lisière et ses différents composants, avec pour chacun une esquisse des aménagements possibles.
- La partie à bons de commande permet d'accompagner la mise en œuvre de « prototypes » en fonction des opportunités.

Un premier bon de commande a été engagé pour étudier la réalisation du jardin des essais au sein de la ZAC du Quartier de l'École Polytechnique.

Planning prévisionnel

- été 2013 : définition des composants de la lisière
- automne 2013 : réalisation d'un premier prototype
- décembre 2013 : fin de l'étude de faisabilité
- à partir de l'automne 2013 : mise en œuvre des composants liés à l'aménagement des ZAC du Moulon et du Quartier de l'École polytechnique (ingénierie écologique, cheminements doux, préfiguration, etc.)
- mi 2015 - réalisation des ouvrages de gestion des eaux pluviales dans la ZAC de l'Ecole polytechnique.

9 - Le contrat global de gestion des eaux

Présentation

Le territoire dans lequel s'inscrit le CDT Territoire Sud est très complexe du point de vue de la gestion de l'eau. Le plateau de Saclay est en effet à cheval sur plusieurs bassins-versants naturels (Bièvre, Yvette, Mauldre) qui ont chacun des structures de gouvernance et des réglementations différentes. De plus, il accueille un système hydraulique de rigoles et d'étangs conçu et mis en place au XVII^e siècle pour l'alimentation en eau du Château de Versailles, système qui modifie l'hydrographie naturelle du plateau de Saclay et qui entraîne des transferts d'eau entre les bassins versants. Enfin, il surplombe des vallées urbanisées qui sont soumises à un risque d'inondation important.

L'importance de la question a conduit les acteurs locaux à se mobiliser de longue date. En 1999, le Syndicat de l'Yvette et de la Bièvre (SYB) a ainsi adopté un programme - révisé et étendu en 2001 - de restauration et d'entretien des rigoles et étangs du plateau de Saclay. Ce programme de travaux est soutenu par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, la Région Île-de-France, le conseil départemental des Yvelines et le conseil départemental de l'Essonne par le biais de plusieurs contrats pluriannuels. Il a notamment pour objectif de restaurer les fonctions hydrauliques d'un réseau qui, altéré par le temps, présente une série d'interruptions. La reconnexion programmée des rigoles permettra ainsi de rendre aux petits bassins-versants de la périphérie du plateau leur exutoire initial : les étangs de Saclay.

L'étude globale de gestion des eaux

Dans ce contexte, et au vu de l'importance des aménagements prévus, il a paru indispensable de fédérer le territoire autour de principes communs de gestion de l'eau dès le début de la dynamique du CDT. C'est ainsi qu'a été lancée en avril 2010 l'Étude globale de gestion des eaux, étude stratégique associant tous les acteurs du plateau de Saclay sous l'égide des Commissions Locales de l'Eau.

L'étude a permis d'arrêter une stratégie globale de gestion de l'eau en traitant l'ensemble des thématiques : gestion des eaux pluviales, assainissement, gestion quantitative de la ressource, préservation des milieux aquatiques, etc. Fin 2012, une première rédaction de principes de gestion a été établie et partagée avec l'ensemble des acteurs, afin d'orienter les premières opérations d'aménagement.

Pour les eaux pluviales, le principe arrêté est celui d'une gestion des eaux sur le plateau de Saclay afin de contribuer activement à la maîtrise du risque d'inondation dans les vallées. Cet objectif se décline en principes de gestion à trois échelles de travail : la parcelle, le quartier et le plateau.

- À l'échelle de la parcelle sont traités les événements pluvieux courants, en privilégiant les techniques alternatives favorisant l'infiltration ;
- À l'échelle du quartier s'opère la régulation dans les espaces publics des événements pluvieux exceptionnels, définis en référence à une pluie de projet commune compatible avec les exigences réglementaires : pluie de durée 2h avec un cumul de 60 mm (période de retour d'environ 50 ans) ;
- L'échelle du plateau enfin permet la gestion par les acteurs publics des événements très exceptionnels, au-delà des exigences réglementaires et des prescriptions, en s'appuyant sur les rigoles pour diriger l'eau là où elle n'occasionne pas de dommages.

Vers un contrat global de gestion des eaux

Après le temps de la stratégie doit venir celui de l'action. Il reste en effet beaucoup à faire pour permettre l'application totale des principes, qu'il s'agisse d'études techniques complémentaires ou de modifications de gouvernance. Ainsi, mettre en place une gestion coordonnée des écoulements à l'échelle du plateau exige à la fois d'identifier un opérateur central qui puisse intervenir de manière homogène sur l'ensemble du réseau des étangs et rigoles et de le doter des outils techniques nécessaires au pilotage centralisé. De la même manière, pour reconquérir la qualité de l'eau sur le plateau de Saclay, il est tout autant nécessaire de définir les travaux permettant d'améliorer l'état écologique des cours d'eau que de mettre en place une forme de gouvernance écologique du territoire.

De nombreuses actions nouvelles ont été engagées. Le SYB et l'EPA Paris-Saclay ont par exemple lancé avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie une étude de modélisation avec pour objectif de mieux connaître le fonctionnement hydrologique des rigoles du plateau de Saclay et d'identifier les secteurs favorables à l'expansion de crues. La réflexion sur les modalités de l'assainissement des eaux usées dans les nouveaux quartiers a été poursuivie avec les syndicats compétents : le SIAAP, le SIAHVY, le SIVOA, etc.

Enfin, l'EPA Paris-Saclay, le SYB et la Communauté Paris-Saclay envisagent de lancer une étude de gouvernance sur la gestion des eaux pluviales du plateau de Saclay, afin d'identifier un opérateur central qui sera à même de gérer les étangs et rigoles mais également les futurs ouvrages publics liés au développement du plateau (zones d'expansion naturelles, zones humides, mouillères et corridors écologiques).

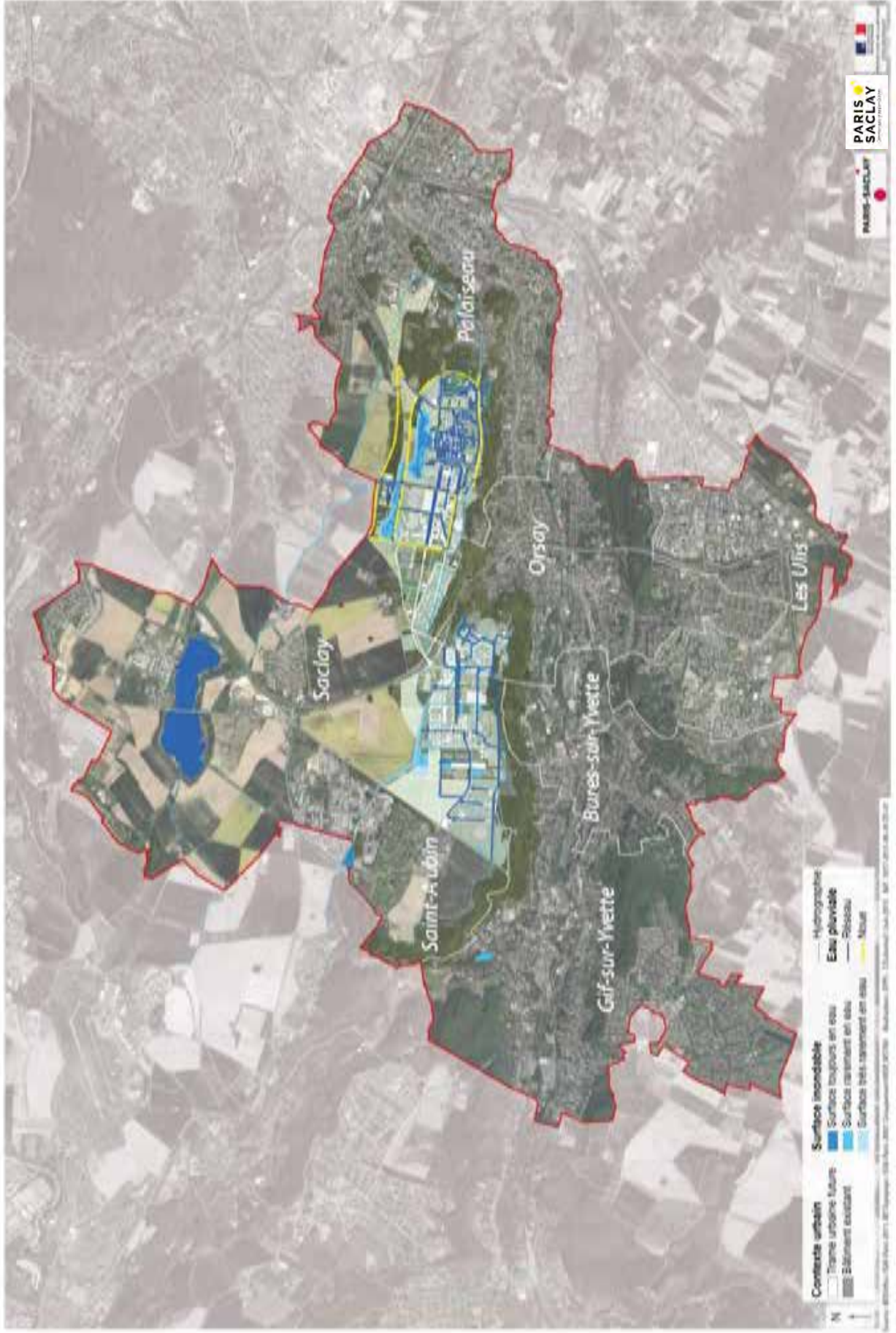
L'élaboration d'un contrat global spécifique au plateau de Saclay sera un bon moyen de formaliser l'engagement de tous les acteurs locaux pour une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau dans le périmètre du CDT. Très large dans les thèmes qu'il abordera, le contrat rassemblera dans un même cadre des démarches qui sont actuellement séparées : restauration des rigoles, adaptation du système hydraulique du plateau aux exigences de la gestion du risque inondation, amélioration de la qualité écologique des milieux, identification de la trame verte et bleue, etc. En particulier, le contrat donnera un cadre autonome au programme de restauration des rigoles porté par le SYB, dont les actions étaient jusque-là couvertes par le contrat de bassin Bièvre Amont.

Au final, le contrat global de gestion des eaux du plateau de Saclay permettra de manifester la cohérence de l'ensemble des actions engagées et d'en améliorer la lisibilité pour les non spécialistes.

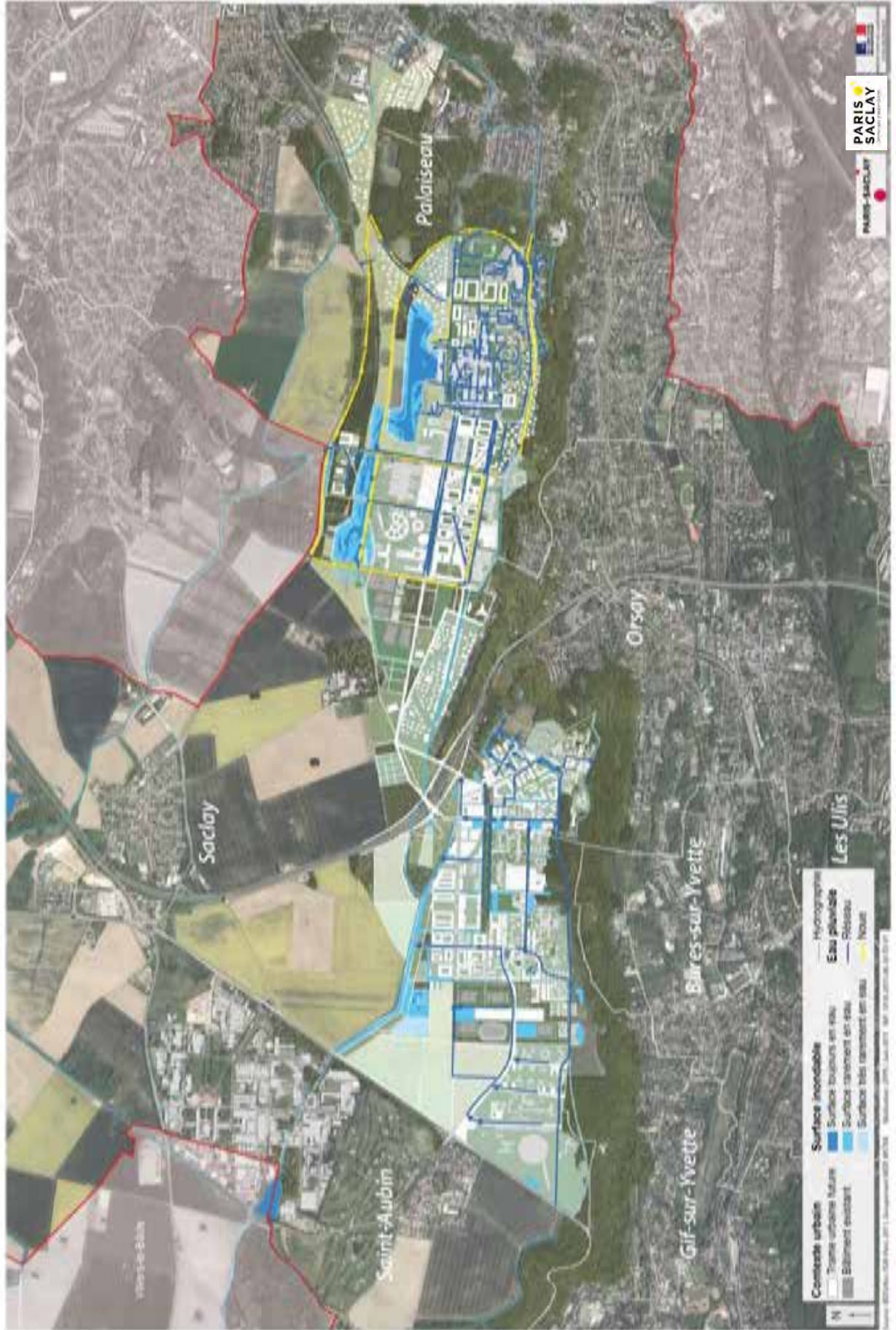
Secteur concerné

Ce projet concerne a priori l'ensemble des communes du CDT sauf Bures-sur-Yvette, qui en bénéficiera néanmoins directement comme l'ensemble des communes à l'aval du Plateau de Saclay des vallées de l'Yvette et de la Bièvre, et Les Ulis.

La gestion de l'eau à l'échelle du CDT



La gestion de l'eau à l'échelle du sud du plateau



Gouvernance

Maîtres d'ouvrages

- Communauté Paris-Saclay
- SYB
- Communes

Le contrat global pourra être signé par l'ensemble des acteurs qui ont un rôle pour la gestion de l'eau du plateau de Saclay. Les partenaires pressentis sont les suivants :

- État
 - o Agence de l'Eau Seine-Normandie, qui soutient financièrement les démarches de ce type dans le cadre de son 10^e programme d'intervention 2013-2018 pour la mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau ;
 - o Ministère de la Défense, affectataire actuel d'une partie du réseau des rigoles et de la plupart des étangs, acteur important de la gestion de l'eau du plateau ;
 - o France domaine, propriétaire.
- SYB / Communauté Paris-Saclay
- Communes
- EPA Paris-Saclay
- CD91,
- Région
- CEA
- SIAHVY

Éléments de programmation

Le contrat global du plateau de Saclay reprend l'état des lieux et le diagnostic qui ont été établis dans l'Étude globale de gestion des eaux. Il comprendra un programme prévisionnel des actions qui seront réalisées dans la période de validité du contrat, définira les maîtres d'ouvrage de chacune des actions et établira les engagements financiers de chacune des parties.

Parmi les actions portées au contrat, il pourrait notamment y avoir les suivantes :

- Programme de restauration des rigoles du SYB adapté de manière à tenir compte de l'évolution du contexte depuis 2001 : intégrer la dimension trame verte et bleue en plus de la dimension patrimoniale et de celle de la gestion du risque inondation ;
- Aménagement de zones d'expansion de crues ;
- Gestion et valorisation des zones humides : mares, mouillères, milieux favorables pour la biodiversité emblématique du plateau (Étoile d'eau) ;
- Restauration de continuités écologiques ;
- Poursuite et affinage de la modélisation des rigoles (campagne de mesures) ;
- Gestion des eaux pluviales dans le parti pris d'urbanisme privilégiant les usages partagés des espaces dédiés à recevoir les eaux pluviales afin d'améliorer le cadre de vie, l'adaptation au changement climatique ;
- Alimentation en eau du domaine de Versailles.

Principes de gestion

Cf. gouvernance.

Éléments de financement

Les montants en jeu

Pas d'indication à ce stade.

Pour mémoire, le programme de restauration des rigoles établi en 2001 prévoyait un investissement de 17 M€ HT (valeur actualisée) - dont plus de la moitié pour la restauration de la liaison vers Versailles à partir de l'Etang Vieux de Saclay. Depuis 2001, les investissements réalisés s'élèvent à 1,2 M€ HT.

Le financement

Le contrat global décrira les engagements financiers de chacune des parties.

Pour mémoire, les travaux contribuant au bon état écologique des masses d'eau sont largement subventionnables (jusqu'à 80% du financement de l'investissement).

État d'avancement et phasage

Un contrat global de bassin « étangs et rigoles du plateau de Saclay » 2009-2013 s'est achevé à la fin de l'année 2014 entre le SYB, l'Agence de l'Eau Seine Normandie, le CD 91 et la Région Ile-de-France. Les principaux objectifs de ce contrat étaient :

- l'amélioration de la qualité des eaux des étangs et rigoles du plateau de Saclay ;
- la valorisation écologique des milieux aquatiques, la restauration des fonctions hydrauliques et récréatives des rigoles et étangs dans une perspective de développement durable ;
- l'alimentation en eau du domaine de Versailles ;
- la gestion globale et cohérente du bassin d'alimentation des étangs et rigoles de Saclay.

Etat d'avancement (en mars 2016)

Le principe d'un nouveau contrat global de gestion des eaux a été discuté entre l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, le SYB, la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay, l'EPA Paris-Saclay et l'Établissement Public du Château de Versailles en décembre 2014.

Celui-ci sera établi à la suite de l'étude de gouvernance sur la gestion des eaux pluviales du plateau de Saclay et définira pour l'ensemble des acteurs les actions à mener et les subventions qu'ils pourront recevoir en fonction de chaque partenaire financier. La Communauté Paris-Saclay a lancé l'étude fin mars 2016. Les résultats sont attendus pour l'automne 2016.

10 - Des infrastructures énergétiques sobres et intelligentes

Présentation générale : mise en œuvre de la transition énergétique

Face aux enjeux du changement climatique, dans un contexte où la sobriété énergétique est recherchée, où la question de la précarité énergétique est une réalité et où l'attractivité du territoire dans le futur sera liée à son empreinte énergétique et à sa capacité de s'adapter à l'offre énergétique, le volet « énergie » de la démarche EcoTerritoire vise à mettre en œuvre la transition énergétique à l'échelle du territoire, sur la base d'une conception énergétique claire et partagée par les collectivités locales et l'aménageur. Ces infrastructures énergétiques intelligentes seront créées et développées en mettant à contribution le potentiel d'innovation présent sur le territoire, et leurs performances seront suivies dans le temps avec les utilisateurs. Cette innovation sera au service de l'Ecoterritoire et de ses habitants.

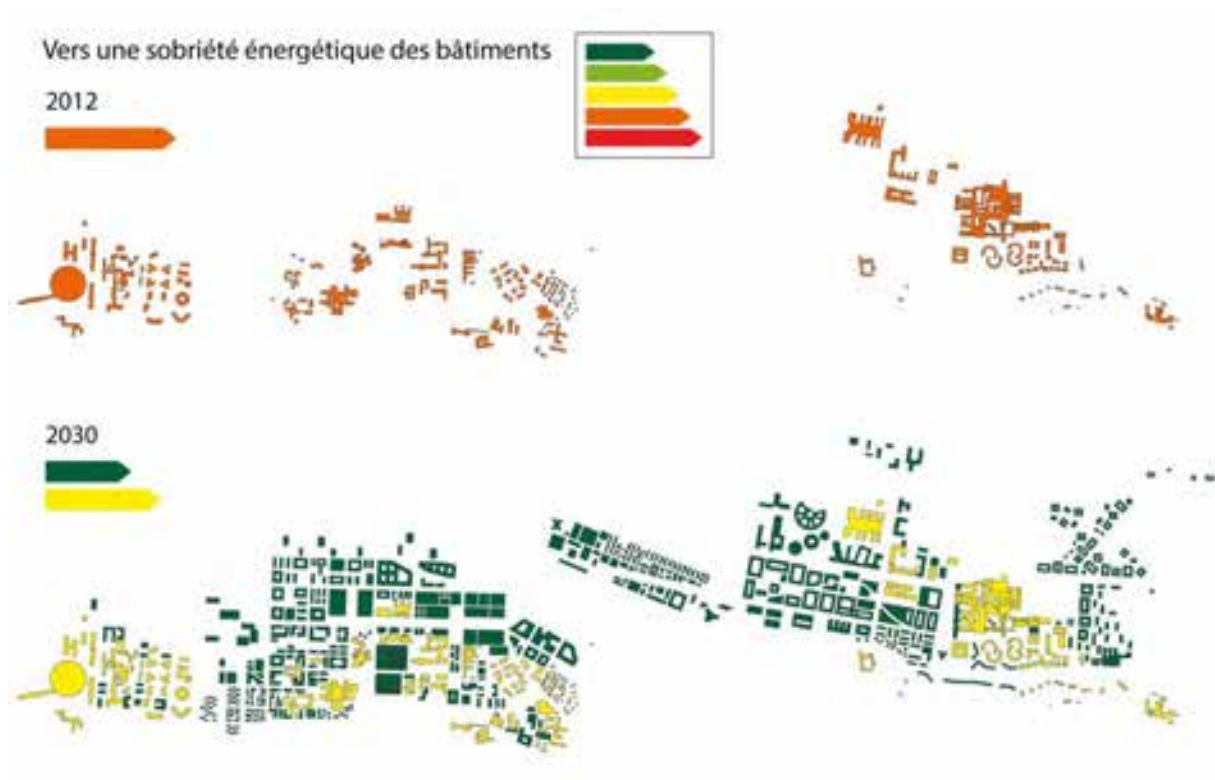
L'ambition est de faire de Paris-Saclay un territoire à énergie positive, en poursuivant simultanément trois objectifs : la sobriété des consommations énergétiques, la mise en valeur d'énergies locales et renouvelables, et un pilotage intelligent fondée sur la communication entre tous les acteurs de l'énergie.

Pour réussir localement la transition énergétique, la question énergétique doit être territorialisée : il ne faut pas se contenter d'agir à l'échelle du bâtiment (BEPOS), mais s'efforcer de construire un équilibre énergétique au niveau du territoire (TEPOS), où la mise en réseaux et la mutualisation sont essentielles. La volonté de faire du campus Paris-Saclay un territoire entièrement connecté avec le projet de plateforme numérique de services et la présence d'une filière « énergie » à Paris Saclay (EDF, CEA, IPVF, AREVA, Paris-Saclay Efficacité Énergétique, laboratoires des établissements d'enseignement supérieur et de recherche...) sont des formidables atouts pour la réussite de ce territoire à énergie positive.

La dimension territoriale de cette stratégie sera intégrée dans **un schéma directeur énergie** qui prendra simultanément en compte le patrimoine actuel et futur, en anticipant l'évolution des besoins et usages énergétiques, des ressources, des réseaux, des mobilités. Les investissements énergétiques à réaliser sur Paris Saclay étant considérables, les synergies sont privilégiées et le dimensionnement optimisé.

Le premier axe de la stratégie énergétique du territoire Sud concerne la réduction des consommations énergétiques : agir sur la demande. La sobriété énergétique est un objectif clair de la démarche Ecoterritoire : construire des bâtiments peu consommateurs et favoriser la rénovation énergétique du parc actuel comme l'illustre la Figure 1 sur l'exemple de la frange Sud.

La rénovation thermique du parc existant se fera en lien avec les différentes collectivités locales concernées, les différents programmes existants et pourront prendre la forme de partenariats publics/privés du type contrat de performance énergétique. Des objectifs de rénovation thermique des bâtiments seront définis dans le Plan Climat Énergie Territorial de la Communauté Paris-Saclay.



Vers une sobriété des bâtiments : parc existant et futures constructions (frange Sud du Plateau de Saclay). Cette figure illustre l'amélioration thermique de l'existant et la sobriété énergétique des futures constructions.

Le second axe de la stratégie énergétique du territoire Sud concerne la production d'énergie, sa distribution et l'optimisation de l'offre énergétique qui s'articulent autour d'infrastructures et de systèmes énergétiques bas carbone mobilisant les énergies locales et renouvelables, tout en assurant un rôle de catalyseur de l'innovation.

Les infrastructures et systèmes énergétiques qui seront mis en œuvre sont :

- Les réseaux de chaleur, de froid et de récupération ;
- Des installations solaires photovoltaïques en toiture des nouveaux programmes immobiliers ;
- La construction de bâtiments efficaces et intelligents (architecture bioclimatique, panneaux photovoltaïques, smart grid ready...) ;
- Le développement de services de mobilité décarbonnés et leurs infrastructures énergétiques associées.

La gestion locale des problématiques énergétiques (planification, organisation des réseaux et moyens de production, gestion de l'équilibre offre/demande tout en garantissant la meilleure économie possible etc.) nécessite le développement d'une gestion intelligente de l'énergie, également présenté comme le « Smart Energy Paris Saclay », véritable système de management énergétique de territoire.

Ces infrastructures sont mutualisées et mises en réseau (réseaux de chaleur, gestion intelligente de l'énergie, solaire photovoltaïque) et créent un écosystème favorisant les synergies entre les différents bâtiments et une complémentarité de leurs besoins énergétiques (favorisée par la mixité de la programmation : enseignement supérieur, bâtiments tertiaires, logements).

Ces infrastructures s'appuient sur un mix énergétique qui mobilise des ressources locales et comprend des énergies renouvelables et de récupération mises en réseau (réseau de chaleur basse température et réseau électrique local), une production électrique locale et renouvelable s'appuyant notamment sur le solaire photovoltaïque ainsi qu'une gestion intelligente de l'énergie permettant une optimisation des ressources en fonction des besoins et de l'offre énergétique.

Sur ce second axe, deux sous fiches « Infrastructures énergétiques intelligentes » sont proposées :

- **Les réseaux de chaleur**
- **Gestion intelligente de l'énergie ou « smart energy »**

Réseaux de chaleur

Plusieurs réseaux de chaleur mailleront le territoire et contribueront à la stratégie énergétique du territoire : des réseaux de chaleur existants (CEA, Quartier de la Physique à Orsay, Ecole polytechnique, Les Ulis, Quartier Camille Claudel) et des réseaux de chaleur qui seront créés dans le cadre de l'aménagement de la frange Sud. Ces derniers seront des réseaux de chaleur basse température : boucles tempérées assurant l'alimentation des quartiers et s'adaptant aux besoins des différents bâtiments et à leurs usages (chaleur, froid, eau chaude sanitaire) et permettant la récupération d'énergie fatale. Ces deux futurs réseaux de chaleur seront alimentés par la chaleur géothermique de la nappe de l'Albien (deux doublets géothermiques seront réalisés sur la frange Sud).

Concernant la frange Sud, un réseau d'eau tempérée circulera dans les deux quartiers. Ce réseau sera réchauffé grâce à un forage géothermique sur la nappe de l'Albien, et en appoint par des chaufferies gaz. Ce réseau permettra également de véhiculer les calories issues de productions frigorifiques pour les valoriser ou, à défaut, les évacuer grâce à des installations centralisées. Enfin il permettra la récupération d'énergie fatale dégagée par certains bâtiments (process, évacuation de chaleur par les groupes frigorifiques...) et sa valorisation au sein d'autres bâtiments.

Au sein de certains bâtiments raccordés, des installations de production décentralisée, équipées de pompes à chaleur, permettront de puiser et/ou rejeter des calories dans le réseau de manière à assurer les besoins de chaleur, eau chaude sanitaire et froid de l'ensemble des programmes immobiliers du campus.

L'ensemble des installations de production, dont les pompes à chaleur, les chaufferies gaz nécessaires à l'appoint, etc., seront mises en place puis gérées de manière globale par l'opérateur afin d'optimiser les flux énergétiques en tenant compte des différents usages, des flexibilités et des inerties de chacun des bâtiments raccordés (foisonnement, échanges, récupération ou stockage, secours, etc.) dans une logique smart grid.

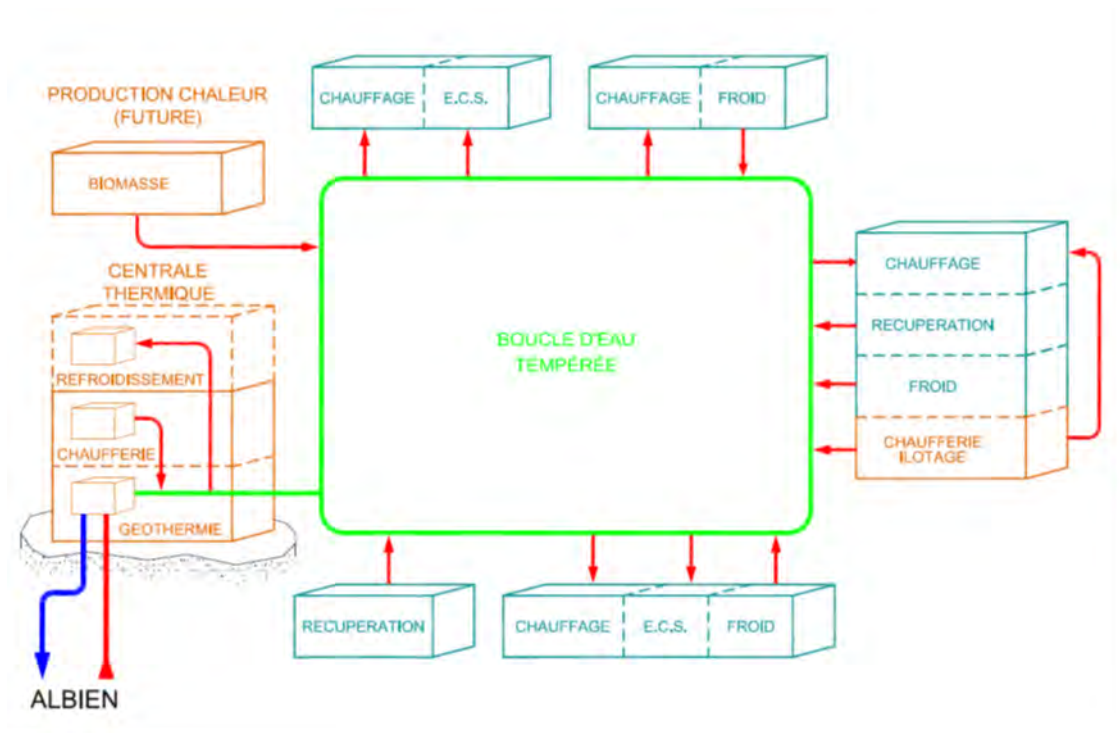
À terme, le pilotage permettra également de tenir compte des contraintes sur le réseau électrique dans le cadre du futur smart grid énergétique, le « Smart Energy Paris-Saclay ». Ainsi, le foisonnement des besoins, la mutualisation des moyens de production, l'effacement possible de certains preneurs profitant de leurs inerties permettront d'optimiser la consommation énergétique de l'ensemble.

Le caractère innovant du réseau, le fait qu'il raccorde entre eux des bâtiments eux-mêmes extrêmement performants, sa dimension, sa performance environnementale, et les perspectives qu'il ouvre en matière de gestion intelligente de l'énergie sur le territoire et de coopération scientifique font de ce projet un des principaux démonstrateurs technologiques en France de la transition énergétique.

Les études de conception confirment qu'il est possible de garantir la performance environnementale minimale suivante pour l'approvisionnement en chaleur :

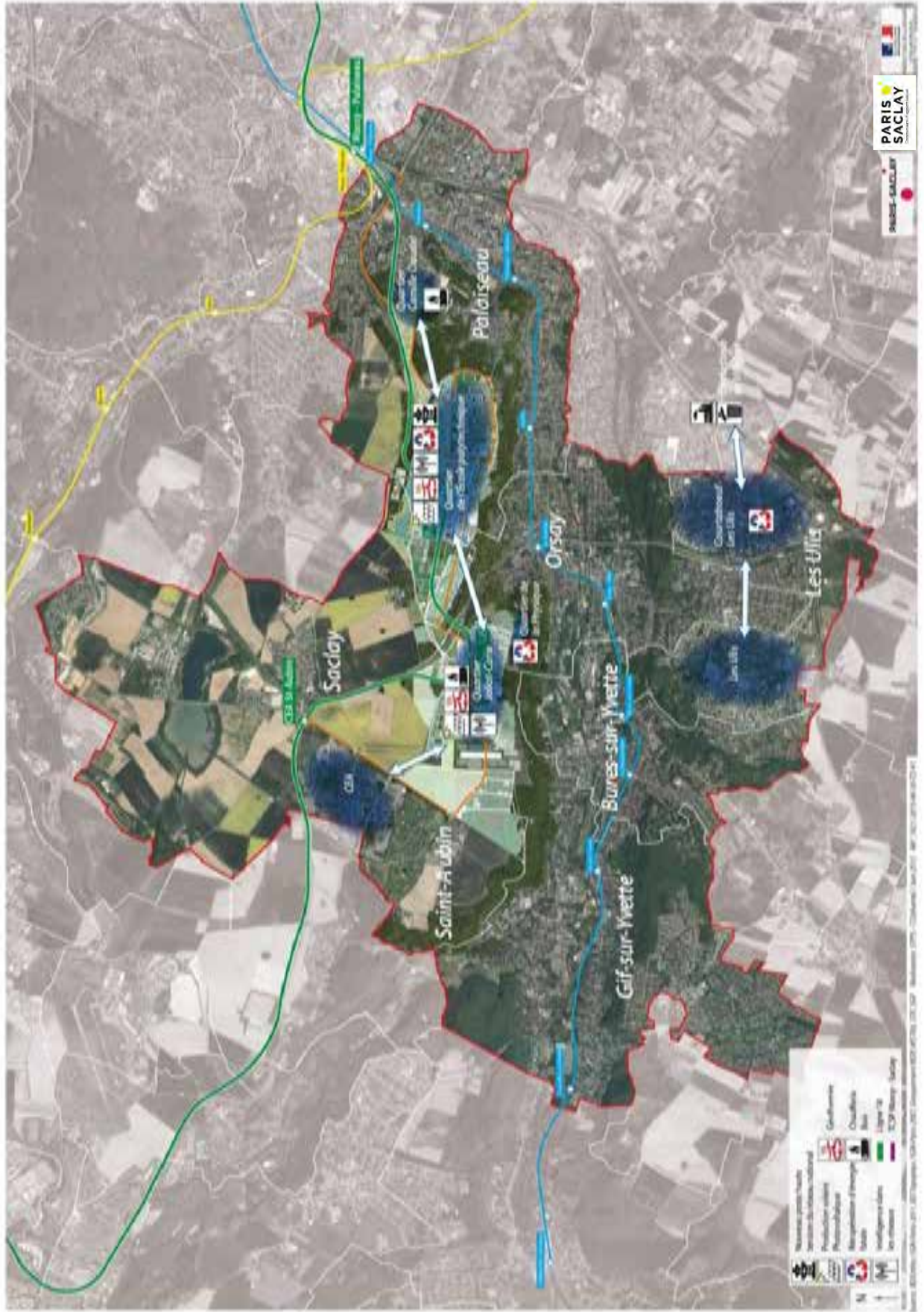
Taux de couverture EnR > 65%

Emissions de CO₂ < 100 g CO₂/kWh



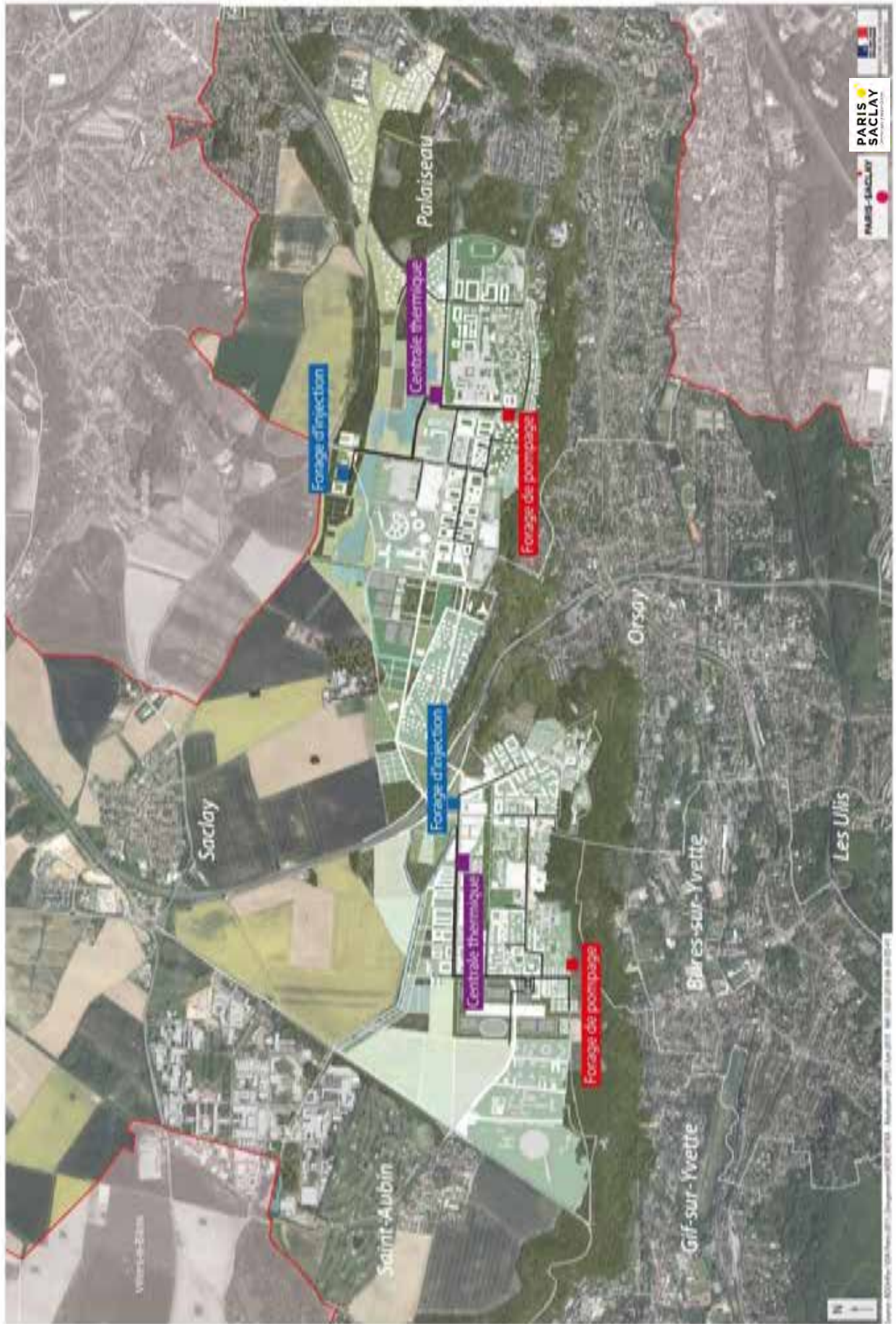
Lien énergétique à l'échelle du CDT

0 500 1 000 1 500 2 000m



L'importance des réseaux de chaleur dans la stratégie énergétique

Le réseau de chaleur à l'échelle du plateau



Secteur concerné

Les communes concernées par la construction des nouveaux réseaux de chaleur sont :

- Gif-sur-Yvette
- Orsay
- Palaiseau
- Saclay
- Saint-Aubin

Gouvernance

La maîtrise d'ouvrage de la première phase (2015-2022) est assurée par l'EPA Paris-Saclay via la contractualisation d'un marché de conception réalisation exploitation maintenance (CREM). Les collectivités locales participeront à la gouvernance de ces nouveaux réseaux construits, veilleront en particulier à la performance environnementale des réseaux et au prix de l'énergie, et étudieront une éventuelle reprise.

Les partenaires associés aux projets de réseaux de chaleur sont :

- Les services de l'Etat (DRIEE, DREAL, Ademe, DGHUP, ARS...)
- Les communes concernées
- Les clients et usagers
- Les opérateurs de réseaux énergétiques : Erdf et Grdf
- Les exploitants de réseaux de chaleur et industriels énergéticiens
- La Caisse des Dépôts et Consignations
- Le SIOM

Eléments de programmation

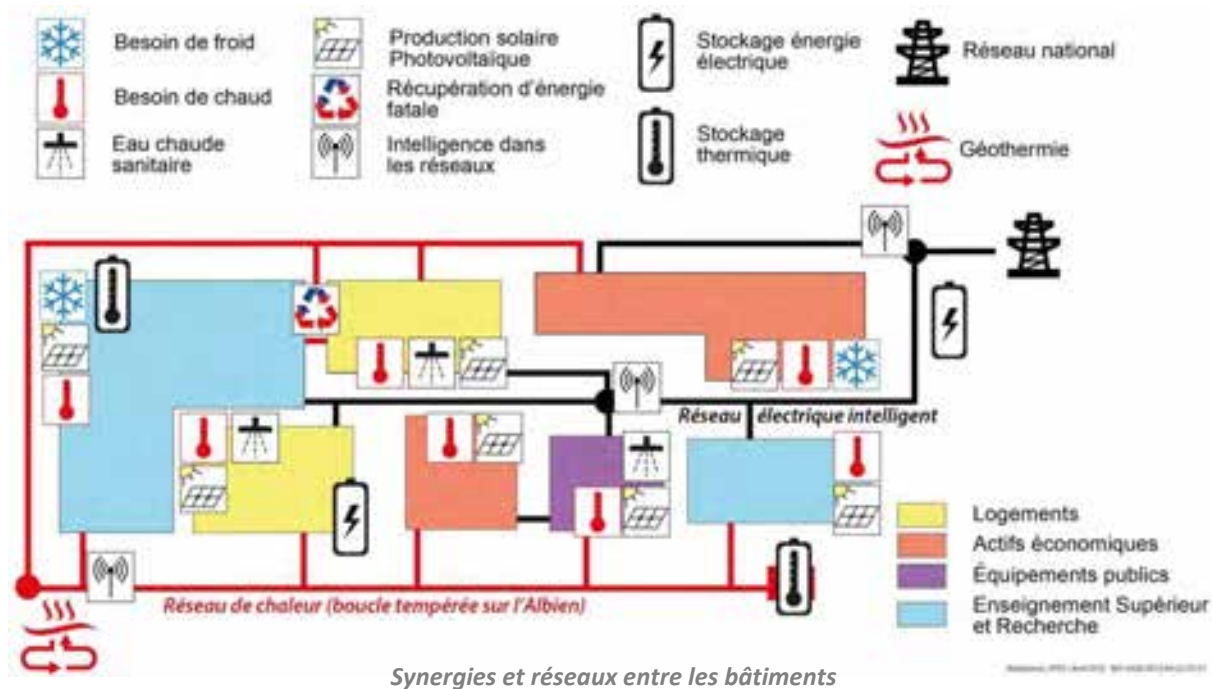
Les deux futurs réseaux de chaleur de la frange Sud (ZAC du Moulon et ZAC du quartier de l'école Polytechnique) sont actuellement en cours de conception.

Ils concernent le forage de deux doublets géothermiques, la construction de deux chaufferies d'appoint, le déploiement d'environ 15 km de réseau, l'équipement d'environ 8 sous-stations de production décentralisée et l'alimentation de quelques 60 sous-stations. Dans une démarche de stratégie énergétique territoriale, ces réseaux « verts » structurants feront l'objet d'une demande de classement par la collectivité.

Principes de gestion

Le réseau de chaleur est une infrastructure mutualisée profitant à l'ensemble du territoire. La collectivité qui aura la compétence de l'organisation de la distribution de chaleur pourra la déléguer à un gestionnaire de réseau, et favoriser l'émergence de projets industriels sur son territoire.

Le réseau de chaleur très basse température permet d'exploiter une source d'énergie thermique renouvelable (nappe géothermique) et de la valoriser pour produire du chaud et/ou du froid. Les synergies entre différents consommateurs seront accentuées par la capacité du réseau très basse température à valoriser des énergies de récupération.



Eléments de financement

La solution technique retenue à l'issue de la consultation CREM correspond à un investissement de 51,7 M€ HT (forages, centrale de production, réseaux et sous-stations).

Le réseau de chaleur est une infrastructure qui permet de produire et distribuer de l'énergie. Il s'agit donc d'un service commercial avec son propre modèle économique (vente de chaleur). Afin de favoriser le déploiement de ces infrastructures énergétiques vertueuses, l'Ademe en subventionne une partie grâce au fond chaleur. Au mois de juin 2015, ses premières analyses conduisent à un montant de subvention minimum de 4,5 M€ HT et maximum de 7 M€ HT.

Enfin, l'innovation proposée par ces réseaux de chaleur très basse température et son couplage avec une gestion intelligente de l'énergie pourrait permettre de répondre à des appels à projet nationaux ou européens.

Etat d'avancement et phasage

Les études réalisées concernant les réseaux de chaleur à ce jour sont :

- 2009-2011 : Accord-cadre de maîtrise d'œuvre paysagère et urbaine - Etudes d'approvisionnement énergétique
- 2010 : Etude du potentiel géothermique du Plateau de Saclay
- 2011-2012 : Faisabilité d'un réseau de chaleur - Scénarios étudiés : Géothermie et Biomasse
- 2013 : Gouvernance et choix du montage juridico-économique
- 1^{er} semestre 2014 : Définition des objectifs de performance environnementale du réseau, économie et plan de financement
- 2^e semestre 2014 : Consultation CREM par l'EPA Paris-Saclay
- 2015 : Attribution du marché
- 2015-2016 : Etudes de conception
- 2015-2017 : Réalisation des travaux

Gestion intelligente de l'énergie

Une gestion intelligente de l'énergie est indispensable afin d'optimiser les consommations d'énergie et les synergies entre les producteurs et consommateurs, elle apporte une couche « gestion » aux réseaux énergétiques et prépare le territoire aux enjeux de demain. Dans le contexte de la transition énergétique et des évolutions qu'elle implique, il est indispensable de doter le réseau et les bâtiments d'une « intelligence » afin d'optimiser, à l'échelle du territoire, la production, la consommation et le stockage de l'énergie. Cette gestion intelligente de l'énergie pourrait s'appeler « Smart Energy Paris-Saclay ».

Par rapport à la plupart des démonstrateurs dans ce domaine, la force et l'innovation de ce projet seront de ne pas traiter uniquement la dimension électricité de l'énergie mais d'y intégrer la dimension thermique ; il s'agira plutôt d'un « smart énergie » que d'un smart grid électrique.

Le réseau de chaleur et de froid « basse température » et « intelligent » permettra de faciliter les échanges entre les bâtiments, en valorisant la chaleur ou le froid fatale, et en adoptant plusieurs régimes de fonctionnement suivant les heures de la journée et les saisons. Le réseau de chaleur en constitue la première brique opérationnelle.

En ce qui concerne l'électricité, la mise en place d'un réseau électrique intelligent est nécessaire pour intégrer au réseau une production locale à grande échelle d'électricité renouvelable (des installations solaires photovoltaïques en toiture des bâtiments de la ville-campus notamment) et pour réduire les consommations énergétiques de pointe (que ce soit par effacement, report ou maîtrise de la demande). Dans le contexte du nécessaire renforcement du réseau de distribution à l'échelle du plateau, un outil de modélisation et de programmation énergétique permettra de mieux orienter et définir le développement des réseaux et des systèmes de production en adéquation avec les besoins du territoire.

Enfin, la mise en œuvre d'un couplage innovant entre les réseaux électriques et de chaleur permettra de trouver des synergies (en mettant en relation les moyens de stockage et l'inertie de chacun des 2 vecteurs énergétiques), et d'optimiser ainsi les coûts d'exploitation, le confort et la performance environnementale.

Secteur concerné

Les communes concernées sont les suivantes :

- Gif-sur-Yvette
- Orsay
- Palaiseau
- Saclay
- Saint-Aubin

Gouvernance

La Communauté Paris-Saclay et l'EPA Paris-Saclay favoriseront la mise en place d'un consortium (Partenariat industriel) avec des objectifs fixés (orientations du « Smart Energy Paris-Saclay », coût de l'énergie, intégration des énergies renouvelables...) qui permettrait le déploiement des infrastructures ainsi que les services associés (agrégateur de services...).

Principes de gestion

Le Smart Energy Paris-Saclay permettra l'implication des acteurs et consommateurs du territoire, leur permettre de devenir des consommateurs « acteurs ».

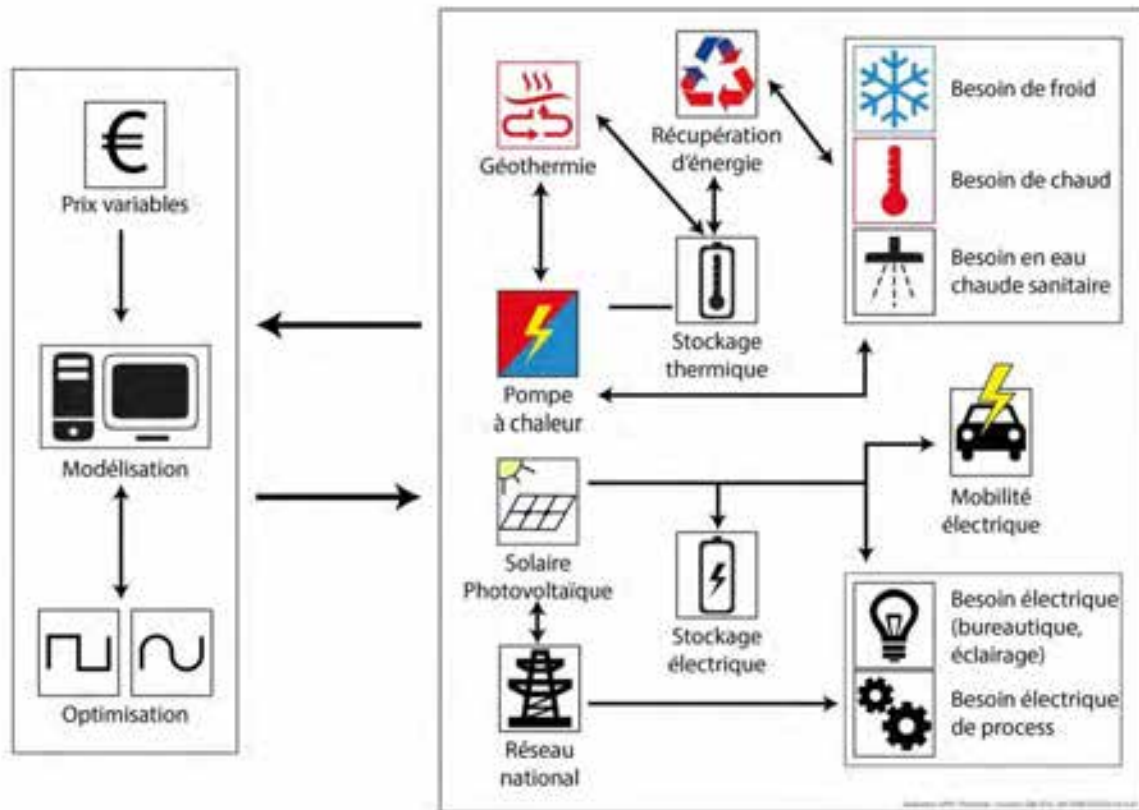


Illustration de l'intelligence dans la gestion de l'énergie

Éléments de financement

Les études qui seront menées en 2015 et 2016 ont pour objectif de définir un modèle économique pour le développement d'une gestion intelligente de l'énergie (questions sur la rémunération des services apportés au réseau comme l'intégration des énergies renouvelables, la capacité de stocker de l'énergie ou encore l'effacement).

Ces sujets étant innovants et au cœur des débats français et européens sur la transition énergétique, la candidature à un appel à projets européen est envisagé.

Etat d'avancement et phasage

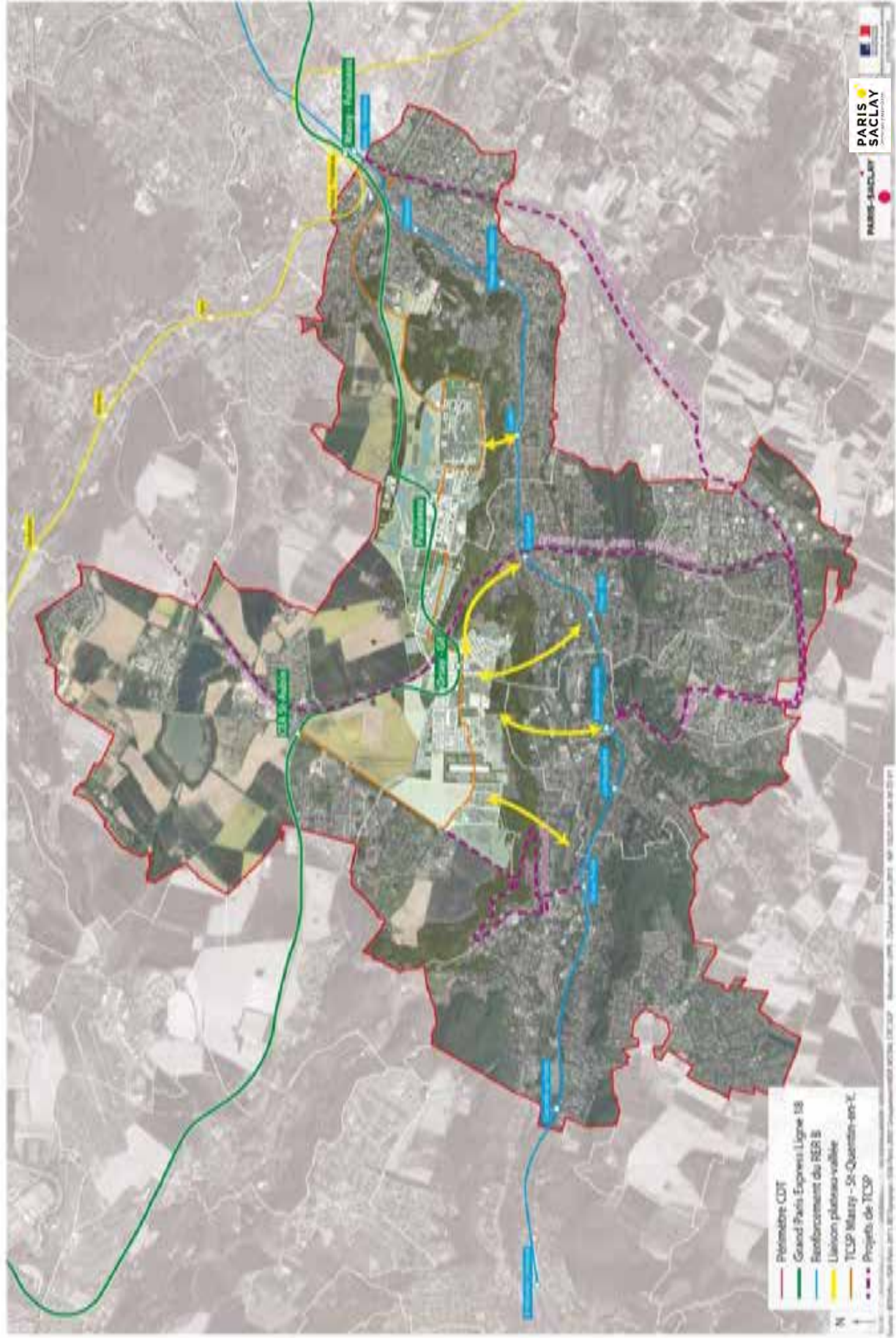
Le planning envisagé pour ce projet s'étale de 2015 à 2020, avec une première phase d'étude et de constitution d'un consortium, avant une phase de conception et opération du « smart energy ».

- 2015 : Modélisation énergétique du territoire
- 2016 : Préfiguration et orientation du « Smart energy Paris-Saclay » et intégration de la première brique « réseau de chaleur »
- 2016-2020 : Conception / Réalisation et déploiement (parc existant et bâtiments neufs)

III. B. MOBILITES, INFRASTRUCTURES, RESEAUX

Les infrastructures de transports en commun à l'échelle du CDT

0 500 1 000 1 500 2 000 m



11 - Requalification du RER B Sud

Présentation

L'amélioration à court terme du fonctionnement du RER B est un enjeu de première importance pour le déploiement progressif du système de mobilité qui doit accompagner le développement économique et urbain du territoire du CDT. En effet, le RER B est aujourd'hui, et jusqu'à l'arrivée de la ligne 18, l'infrastructure majeure desservant le territoire. Aujourd'hui saturé aux heures de pointe et proposant une qualité de service et une fiabilité insatisfaisante, il est pourtant la colonne vertébrale qui structure l'urbanisation de la vallée et l'unique transport en commun lourd permettant de relier la frange Sud du plateau de Saclay aux principaux pôles d'Ile-de-France et à Paris.

Les quatre grands enjeux de la requalification ligne B du RER sont :

- **Satisfaire au plus vite les attentes des usagers** en améliorant la situation existante (régularité, information) ;
- **Consolider de façon pérenne l'exploitation de la ligne et la qualité de service ;**
- **Arrêt systématique la gare RER du Guichet**, afin d'améliorer la desserte du cluster Paris-Saclay en renforçant l'intermodalité avec le réseau bus MOBICAPS et EXPRESS 91-06 et 08, subordonné à la réalisation d'études complémentaires à venir ;
- **Prévoir le développement de l'offre en fonction des évolutions futures du territoire** et des autres offres de transport.

Secteur concerné

L'ensemble des communes de la vallée sont directement concernées.

Gouvernance

Maitre d'ouvrage : STIF

Partenaires : STIF, Région, Communauté Paris-Saclay

Éléments de programmation

Dans la continuité avec le schéma directeur RER B Nord + déjà engagé, il s'agit de mettre en œuvre les actions suivantes :

- Rénovation progressive de l'ensemble du matériel roulant
- Rénovation et modernisation de l'infrastructure :
 - Dispositifs de retournement des trains
 - Terminus intermédiaire à Denfert-Rochereau
- Amélioration du confort et de la prise en charge des voyageurs en gare
- Amélioration pérenne de l'exploitation de la ligne :
 - régularité des trains
 - gestion des situations perturbées
 - signalisation
- Mise en place d'une information voyageurs temps réel multimodal en gare, y compris en situation perturbée
- Amélioration de la desserte de Roissy

Principes de gestion

Coordination nécessaire entre le gestionnaire du réseau de bus local MOBICAPS et le gestionnaire du RER B pour optimiser les intermodalités RER - Bus dans l'ensemble des gares de la vallée.

Eléments de financement

Les montants et le financement partenarial de la requalification du RER B Sud seront déterminés dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur RER B Sud.

Etat d'avancement et phasage

Etat d'avancement (mars 2016)

Etudes du schéma directeur de réaménagement du RER B Sud réalisées.

Approbation du schéma directeur complet et des premières conventions de financement par le Conseil du STIF en juillet 2013.

Premiers travaux déjà réalisés (Terminus intermédiaire à Denfert-Rochereau).

Livraison (date prévisionnelle)

Les actions déclinées dans le schéma directeur de réaménagement du RER B Sud s'étalent entre 2013 et 2016 pour les actions à court terme et entre 2017-2022 pour les actions définies à engager à moyen terme.

12 - Pôle gare du Guichet

Présentation

Le principal nœud modal assurant la connectivité du plateau de Saclay au reste de la région Ile-de-France est à ce jour le pôle multimodal de Massy-Palaiseau (RER, Bus, TGV). Toutefois ce pôle arrive à saturation et la gare routière n'arrivera pas à absorber les renforts d'offre de bus nécessaires pour irriguer le plateau de Saclay.

Il convient donc dans ces conditions de diversifier les portes d'entrée du territoire en s'appuyant sur un autre nœud modal important à savoir le pôle gare du Guichet.

Le renforcement de ce pôle doit tout d'abord passer par la requalification du RER B Sud prévu dans le plan de mobilisation de la Région Ile-de-France et repris dans le projet du Nouveau Grand Paris. Cette requalification devra permettre un renforcement de la desserte RER à la gare du Guichet, ainsi qu'une amélioration significative de l'intermodalité avec le réseau bus et de l'information voyageurs.

Secteur concerné

- Orsay

Gouvernance

Maitre d'ouvrage : STIF

Partenaires : STIF, Région, Communauté Paris-Saclay

Éléments de programmation

Le renforcement du pôle gare du Guichet devra se traduire par :

- L'amélioration globale de l'exploitation du RER B
- La mise en place de l'arrêt systématique dans les deux sens de tous les RER : même niveau d'offre ferrée que celui de la gare d'Orsay-Ville. La mise en place de cet arrêt systématique subordonné à la réalisation d'études complémentaires à venir
- L'amélioration de l'intermodalité :
 - o Lisibilité des cheminements piétons RER-Bus
 - o Régulation des correspondances RER-Bus
 - o Information voyageur RER et Bus
- La requalification de l'infrastructure « pôle gare » en lien avec la future liaison bus structurante : Les Ulis-ZAC du quartier de l'Ecole polytechnique/ZAC du Moulon-Vélizy-Pont de Sèvres (via l'utilisation de la gare routière actuelle ou la création d'une gare autoroutière type « Bris-sous-Forge »)



Périmètre du pôle intermodal du Guichet (Source : PFE AMUR 2012)

Principes de gestion

Coordination nécessaire entre le gestionnaire du réseau de bus local MOBICAPS et le gestionnaire du RER B pour optimiser l'intermodalité RER - Bus en gare du Guichet, éventuellement grâce à l'action d'un régulateur.

Éléments de financement

Le financement partenarial de la requalification du pôle gare du Guichet est à définir entre les autorités organisatrices compétentes (STIF et Communauté Paris-Saclay).

Etat d'avancement et phasage

Etat d'avancement (mars 2016)

Etudes du schéma directeur de réaménagement du RER B Sud réalisées.
 Approbation du schéma directeur complet et des premières conventions de financement par le Conseil du STIF en juillet 2013.

Livraison (date prévisionnelle)

Les actions déclinées dans le schéma directeur de réaménagement du RER B Sud s'étalent entre 2013 et 2016 pour les actions à court terme et entre 2017-2022 pour les actions définies à engager à moyen terme.

13 - TCSP Massy-Courtabœuf-Les Ulis

Présentation

Le projet consiste à améliorer la liaison en transport en commun entre la commune des Ulis, le parc d'activité de Courtabœuf et le pôle d'échange de Massy-Palaiseau via l'A10, en réduisant les temps de parcours et en garantissant la régularité de l'offre en transport en commun (actuellement 8 lignes, 300 bus/j, au max 45 bus/h en heure de pointe du matin).

Ce projet, en articulation avec le TCSP Massy-Saclay-Saint-Quentin-en-Yvelines, le Tram-Train Massy-Evry et la liaison TCSP Les Ulis/Courtabœuf-plateau de Saclay-Vélizy-Pont de Sèvres permettra un maillage structurant du territoire du CDT en transport en commun, connecté au RER B et à la ligne 18 du Grand Paris Express. Il favorisera par ailleurs les échanges et les synergies entre les 3 pôles économiques de Massy, de Courtabœuf et du plateau de Saclay.

Un atout majeur du projet : le rabattement vers le RER B

Afin de désenclaver au mieux le parc d'activités de Courtabœuf et le centre-ville des Ulis, les lignes fortes empruntant les voies dédiées entre Massy et le centre-ville des Ulis seront restructurées notamment pour améliorer le rabattement vers le RER B (gares de Bures-sur-Yvette ou d'Orsay-ville).

Secteur concerné

- Bures-sur-Yvette
- Les Ulis
- Orsay

Gouvernance

Maitre d'ouvrage : Etat (DIRIF)

Partenaires : Etat (DIRIF), Région, CD91, STIF

Eléments de programmation

- Réalisation par la DIRIF, à l'horizon 2017 d'une voie bus dédiée de 3,3km en lieu et place de la bande séparatrice centrale, dans le sens province - Paris pour réduire et régulariser les temps de parcours ;
- Egalement des aménagements en faveur des bus à l'intérieur du Parc de Courtabœuf et de la commune des Ulis, vont être réalisés dans le cadre du Contrat Particulier Département-Région (CPRD) et de la mise aux normes des points d'arrêts de bus. Les études d'opportunité et de faisabilité déjà lancées par la Communauté Paris-Saclay vont permettre des désigner les axes à aménager ;
- Le CD91 a étudié la requalification des échangeurs Ring sur la RN 118 et Mondétour sur la RN 118 ;
- Intermodalité avec la liaison TCSP Les Ulis-Courtabœuf-Saclay-Vélizy-Pont de Sèvres et le Tram-Train Massy-Evry ;
- Réorganisation des lignes MOBICAPS empruntant les infrastructures dédiées pour optimiser le rabattement vers le RER B (gares de Bures-sur-Yvette ou d'Orsay-ville) ;

Principes de gestion

Gestion par le STIF et la DIRIF

Eléments de financement

Les montants en jeu

Le réaménagement du Ring des Ulis et du rond-point de Mondétour (Cf. fiche sur le réaménagement des accès au Parc d'Activités de Courtabœuf) est estimé à 39,80 M€ HT, dont une partie pourra être consacrée, en fonction du scénario retenu, à la réalisation de voies d'approche bus en amont des ouvrages sur le Ring.

Le coût intégral d'un TCSP entre Massy et Les Ulis n'est pas défini à ce stade des études. La section voie bus de 3,3 km sur l'A10 est estimée à 11 M€ HT et les travaux débuteront en avril 2016 pour une mise en service à la fin 2017.

Le financement

- L'étude voie dédiée aux TC sur A10 sous maîtrise d'ouvrage DIRIF et STIF (sur la base d'un montant de 300 000 € TTC) a été financée telle que suit :
 - o Etat : 50 %
 - o Région : 50 %

Les travaux estimés à 11 M€ HT seront financés à parité Etat et Région.

- L'étude pour le réaménagement des échangeurs du Ring et de Mondétour, qui a coûté 1,5M € TTC, a été financée par l'Etat à 60%, la Région à 20% et le Département à 20%. Les 39 M€ de travaux, soit 48 M€ TTC prévus sont décomposés en plusieurs financeurs comme suit :
 - o Etat : 10 M€
 - o Région : 10 M€
 - o Collectivités locales : 28 M€ (en cours de négociation)

Etat d'avancement et phasage

Etat d'avancement (mars 2016)

Etude voie dédiée sur A10 terminée (MOA DIRIF).

Le financement de cette voie dédié à 100% à part égale par l'Etat et la Région a été validé.

Livraison (date prévisionnelle)

Le début des travaux de la voie dédiée sur l'autoroute A10 vers Massy-Palaiseau est prévue en avril 2016 et l'ouverture de l'intégralité de la voie bus sur A 10 devra intervenir à la fin 2017 (cf. fiche dédiée Ring des Ulis).

14 - TCSP Nord-Sud N118 : Les Ulis-Courtabœuf-plateau de Saclay-Vélizy-Pont de Sèvres

Présentation

Devant l'absence de liaison en transport en commun structurante selon l'axe Nord-Sud sur le territoire, l'importante congestion en heures de pointe et face à la nécessité de diversifier les accès au plateau de Saclay, à la zone d'activité de Courtabœuf, et au centre-ville des Ulis, le projet consiste à créer une liaison TCSP (Bus à Haut Niveau de Service) entre Les Ulis-Courtabœuf et le plateau de Saclay, tronçon Sud d'une liaison structurante qui se poursuivra jusqu'à Vélizy puis le Pont de Sèvres et Paris.

Cette liaison structurante participera au maillage fin en transport en commun du territoire, reliant les pôles économiques de la frange Sud du plateau et de Courtabœuf, permettant aussi le rabattement sur le RER B et la ligne 18 pour le pôle résidentiel des Ulis.

Secteur concerné

- Les Ulis
- Orsay
- Saclay

Gouvernance

Maitre d'ouvrage

- EPA Paris-Saclay pour l'étude d'une liaison structurante Les Ulis-Courtabœuf-Saclay-Vélizy-Pont de Sèvres
- Etat (DIRIF) pour l'étude de l'insertion de voies bus sur le réseau national francilien (dont la N118)

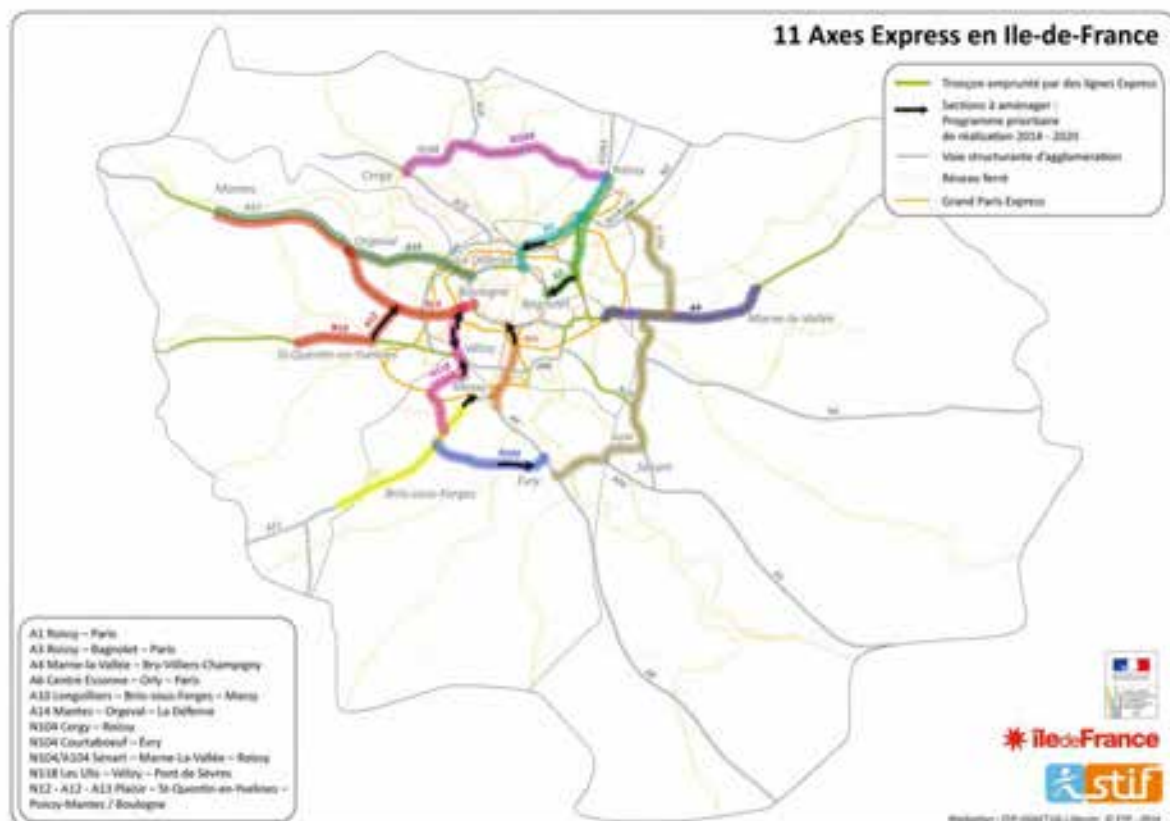
Partenaires : Etat (DIRIF), STIF, Communauté Paris-Saclay, EPA Paris-Saclay, Conseil Régional, Conseil Départemental 91.

Eléments de programmation

- Aménagement de tronçons de voies dédiées au bus sur la RN118 en fonction des congestions routières et des emprises disponibles, y compris en utilisant les bandes d'arrêt d'urgence.
- Aménagements en faveur des bus au niveau des échangeurs entre la N118 et les voiries locales, principaux nœuds de congestion :
 - o Carrefour de Mondétour
 - o Echangeur de Corbeville : RD128 - RN118
 - o Echangeur du Christ de Saclay : RD36 - RN118
- Aménagements ponctuels en faveur des bus pour faire sauter les points de congestion sur le réseau local à proximité de cet axe structurant.

- Optimisation de l'intermodalité aux différents nœuds d'échanges avec le réseau de transport en commun structurant :
 - o Liaison TCSP Massy-Courtabœuf-Les Ulis
 - o Gare routière des Ulis
 - o Rabattement vers le RER B-Gare du Guichet
 - o Ligne 18 et TCSP Massy-Saclay-Saint-Quentin-en-Yvelines : Gare d'Orsay-Gif et du Christ de Saclay
- Montée en puissance de la desserte bus sur cet axe structurant en fonction de l'arrivée des infrastructures de transport en commun et à partir du réseau bus existant :
 - o Ligne EXPRESS 91-08 Les Ulis-Vélizy (liaison express)
 - o Ligne 9 MOBICAPS (liaison locale)
 - o La création d'une nouvelle ligne pour assurer la liaison Express entre Pont de Sèvres (M9, M15 et T2) et le Plateau de Saclay est à envisager
- Pour offrir une réelle opportunité de transfert modal sur cet axe Nord Sud, une réflexion sera engagée sur la mise en place d'une offre de parking relais (P+R) aux niveaux des échangeurs réaménagés (en priorité Ring des Ulis et Christ de Saclay) et relié à ces lignes de bus express le long de la RN118.

La liaison Nord-Sud utilisera au maximum les infrastructures existantes, telles que les bandes d'arrêt d'urgence.



Les 11 axes express retenus en Ile-de-France (source STIF-DIRIF)

Principes de gestion

Gestion par la DIRIF (gestionnaire de la N118) et le STIF (autorité organisatrice des transports).

Eléments de financement

Les montants en jeu

L'estimation détaillée du coût des travaux nécessaires se fera sur la base des résultats des études détaillées d'infrastructure. L'estimation du coût du renforcement de l'offre de bus est à intégrer aux réflexions sur la réorganisation des réseaux de bus le long de cet axe.

Le financement

La clef de financement des opérations n'est pas encore actée entre les partenaires. Cependant, l'État et la Région Ile-de-France ont inscrit la somme de 65 M€ au CPER 2015-2020 financés à part égale pour la réalisation prioritaires d'ici à 2020 de 9 corridors sur le réseau routier national, dont les 3 corridors suivants :

- corridor « RN118 - Paris1 », sis entre l'échangeur A86/RN118 et le diffuseur RN118/RD181 à Meudon dans le sens province-Paris ;
- corridor « RN118 - Vélizy1 », sis entre le diffuseur RN118/RD181 à Meudon et dans le sens Paris-province ;
- corridor « RN118 - Vélizy 2 Nord », sis entre le diffuseur RN118/RD444 à Bièvres et l'échangeur A86/RN118 dans le sens province-Paris.

Etat d'avancement et phasage

Etat d'avancement (mars 2016)

Première étude d'une liaison structurante Les Ulis-Courtabœuf-Saclay-Vélizy-Pont de Sèvres terminée (MOA EPA Paris-Saclay - 2013)

Première étude d'insertion de corridors bus sur le réseau routier national, dont la N118, terminée (MOA : DIRIF)

Etude de la restructuration de la ligne EXPRESS 91-08 terminée (MOA STIF / 2015-2016) Une première restructuration de cette ligne pour l'arrivée du centre EDF Lab sur Palaiseau a été mise en service le 14 mars 2016.

Une nouvelle étude globale sous l'égide du STIF et en partenariat avec l'Etat, la Communauté Paris-Saclay et l'EPA Paris Saclay sur l'amélioration de l'offre de transport en commun entre la vallée de l'Yvette et les plateaux de Saclay et des Ulis/Courtabœuf, prenant en compte la question du devenir de la N118, des opportunités de création de parkings de rabattement, ainsi que l'opportunité d'un transport par câble sera engagée au courant de l'année 2016 (voir fiche n°17).

Livraison (date prévisionnelle)

La mise en œuvre de ces offres de transports et de ces aménagements pourra être phasée dans le temps en fonction des solutions qui émergeront des études techniques en cours pour accompagner le développement en cours des quartiers du plateau.

15 - TCSP Gif- sur-Yvette-plateau de Saclay

Présentation

Le développement et la diversification des liaisons entre la vallée de l'Yvette et le plateau de Saclay sont essentiels à la montée en puissance progressive de l'offre de transport alternatif à la voiture individuelle sur le territoire. Elles doivent participer à la mise en réseaux des différents pôles (d'habitats, d'emplois) du territoire et bénéficier aux nouveaux usagers comme aux populations existantes.

En particulier, la liaison entre la commune de Gif-sur-Yvette en vallée, sa gare de RER et routière, et le plateau du Moulon, le CEA et le Christ de Saclay est particulièrement stratégique et doit faire l'objet d'un plan d'actions pour permettre la création d'une véritable liaison structurante bus et ainsi diversifier les accès aux différents quartiers du grand campus urbain, notamment pour les habitants des communes du fond de vallée de l'Yvette et du plateau de Chevry.

Secteur concerné

- Gif-sur-Yvette
- Saclay
- Saint-Aubin

Gouvernance

Maitre d'ouvrage : la Communauté Paris-Saclay (en qualité d'Autorité Organisatrice de Proximité) et le STIF

Partenaires : Région, CD91, EPA Paris-Saclay, STIF

Éléments de programmation

La réalisation d'une liaison du TCSP entre Gif Vallée et le plateau de Saclay peut s'envisager grâce à l'ouverture du campus du CNRS permettant de desservir le centre de recherche, rattaché à l'Université Paris-Saclay et de raccourcir le temps de parcours pour la montée sur le plateau avec le réaménagement d'une voie de circulation dédiée exclusivement aux transports en commun ou le réaménagement dans le sens montée d'une voie existante. Cette hypothèse aurait le mérite de desservir, grâce à une branche complémentaire de la ligne MOBICAPS 10, le site du CNRS qui sera bientôt ouvert aux étudiants de l'Université Paris-Saclay. L'étude réalisée a fait apparaître une hypothèse de tracé privilégiée représentée dans la carte ci-après.

Au titre d'une alternative, une liaison pourrait être envisagée par la RD 306. Cependant le linéaire de la RD306 est extrêmement contraint en termes de trafic routier, mais aussi d'emprise et de topographie, principalement en vallée et dans le coteau boisé.



Deux scénarios de tracés possibles (EPA Paris-Saclay)

Principes de gestion

Le fonctionnement de la ligne 10 est géré par la Communauté Paris-Saclay, autorité organisatrice de proximité, en lien avec le STIF. La montée en puissance de l'offre doit se faire progressivement en fonction des besoins de déplacement existants et identifiés et dans le cadre du développement et de la restructuration globale du réseau MOBICAPS, en lien avec l'arrivée des infrastructures structurantes (TCSP, ligne 18).

Éléments de financement

Les montants en jeu

La Communauté Paris-Saclay lance une étude de faisabilité pour le réaménagement de la route interne au domaine du CNRS en intégrant les circulations douces et la possibilité de passage de bus. Cette étude est complémentaire à celle qu'avait pilotée l'EPA Paris-Saclay qui se limitait à évaluer les possibilités de requalification de la route de la Belle Image (RD 306). Cette étude chiffrée à 15 000 € permettra d'évaluer les travaux nécessaires pour rendre possible la traversée du CNRS en bus.

Le financement

L'étude estimée à 15 000 euros est financée par la Communauté Paris-Saclay, maître d'ouvrage.
Autres financeurs possibles : CD 91 et Région Ile-de-France.

Etat d'avancement et phasage

Etat d'avancement (mars 2016)

Schéma directeur du programme d'actions routier / transport en commun / circulations douces sur le linéaire de la RD306 depuis Gif-sur-Yvette jusqu'au Christ de Saclay terminé (MOA : EPA Paris-Saclay-MOE - Groupement MDP)

Etude de faisabilité détaillée des solutions retenues à lancer (MOA : Communauté Paris-Saclay - MOE à définir).

Livraison (date prévisionnelle)

- Premier renfort d'offre sur la ligne MOBICAPS 10 : à partir de 2017
- Insertion de la ligne MOBICAPS 10 sur le site propre entre le carrefour de Saint-Aubin et le Christ de Saclay : 2016
- Aménagements en faveur des bus sur la RD306 au Sud du carrefour de Saint-Aubin : mise en service progressive de 2015 à 2023 selon les solutions retenues
- Nouveau renfort d'offre sur la ligne MOBICAPS 10 à prévoir à la mise en service de la ligne 18 en 2023 (tronçon Massy-CEA).

16 - TCSP Massy-Saclay-Saint-Quentin-en-Yvelines

Présentation

La réalisation d'un TCSP entre la gare de Massy et l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines est structurante pour le projet de campus urbain de la frange Sud du plateau de Saclay. Cette infrastructure, déjà réalisée entre le pôle d'échange de Massy-Palaiseau et l'entrée de l'Ecole polytechnique et au niveau de Saint-Quentin-en-Yvelines, va se déployer progressivement pour accompagner le développement urbain à court terme et desservir au plus près les différents quartiers et leurs usagers. Une fois la ligne 18 réalisée, le TCSP Massy-Saclay-Saint-Quentin-en-Yvelines aura un rôle complémentaire pour assurer une desserte de cabotage. L'utilisation de l'infrastructure du site propre sera optimisée pour accueillir les lignes structurantes du réseau de bus, permettant une desserte fine du territoire.

Secteur concerné

- Gif-sur-Yvette
- Orsay
- Palaiseau
- Saclay
- Saint-Aubin

Gouvernance

Maitre d'ouvrage

- STIF maître d'ouvrage du prolongement de l'Ecole polytechnique au Christ de Saclay
- CD91 maître d'ouvrage du prolongement du Christ de Saclay à Châteaufort-en-Yvelines

Partenaires : Etat, Région, STIF, CD91, CG78, Communauté Paris-Saclay

Eléments de programmation

Section Ecole polytechnique - Christ de Saclay :

- Réalisation d'environ 6,7 kilomètres de plateforme en site propre bus, avec priorité aux feux ;
- Nombre de stations : 11 stations + 1 réserve ;
- Fréquence : un bus toutes les 4 minutes en heures de pointe ;
- Connexion avec le premier tronçon du site propre réalisé entre la gare de Massy-Palaiseau et l'Ecole polytechnique ;
- Réalisation d'une piste cyclable bidirectionnelle en site propre et d'une circulation piétonne sur l'ensemble du linéaire ;

- Section à l'intérieur de l'Ecole Polytechnique :
L'EPA Paris-Saclay a formalisé au STIF une demande d'étude de réalisation d'un site propre à l'intérieur de l'Ecole Polytechnique en 2014. L'objectif étant de boucler intégralement en site propre le tronçon entre la gare de Massy-Palaiseau et le Christ de Saclay surtout sachant la probable augmentation du trafic routier dans les prochaines années.

Section Christ de Saclay - Châteaufort-en-Yvelines :

- Réalisation d'une plateforme de site propre bus sur les emprises actuelles de la RD36 entre le Christ de Saclay et la commune de Châteaufort-en-Yvelines avec priorité aux feux ;
- Réalisation d'une piste cyclable bidirectionnelle en site propre et d'une circulation piétonne sur l'ensemble du linéaire.

L'intermodalité entre les stations du TCSP et les autres infrastructures de transport impactant le territoire, notamment la ligne 18, sera optimisée en minimisant les distances à parcourir et en garantissant la lisibilité des cheminements.

Principes de gestion

Gestion du site propre par le STIF.

Eléments de financement

Les montants en jeu

Section Ecole polytechnique-Christ de Saclay : 58,2 M€ (valeur 2008)

Section Christ de Saclay-Châteaufort-en-Yvelines : coût inclus dans le réaménagement de la partie Ouest de la RD 36 (voir fiche dédiée).

Le financement

Section Ecole Polytechnique-Christ de Saclay : Etat : 41% / Région : 41% / CD91 : 18%

Section Christ de Saclay-Châteaufort-en-Yvelines : répartition encore indéterminée (entre les mêmes acteurs et le CD 78 pour la partie située sur son territoire)

Etat d'avancement et phasage

Etat d'avancement (mars 2016)

- Section Ecole polytechnique - Christ de Saclay :
 - o Projet déclaré d'utilité publique le 03 août 2012
 - o Etudes PRO en cours (STIF)
 - o Début des travaux préparatoires: fin 2013
 - o Début des travaux de VRD : 2014
 - o Ouverture du tronçon Polytechnique - Saint-Aubin en avril 2016
 - o Ouverture du tronçon Saint-Aubin - Christ de Saclay à l'été 2016
- Section Christ de Saclay - Châteaufort-en-Yvelines :
 - o Projet déclaré d'utilité publique le 14 juin 2011
 - o Etudes AVP terminées (CD91)

Livraison

- Section Ecole polytechnique - Saint-Aubin : 4 avril 2016
- Section Saint-Aubin - CEA : été 2016

17 - Etude globale de la desserte en transports collectifs du plateau de Saclay

Présentation

L'aménagement du pôle scientifique et économique du plateau de Saclay est maintenant entré en phase opérationnelle. Ce développement urbain de première importance s'accompagne déjà de plusieurs projets d'infrastructures de transports en commun décrits dans les différentes fiches du CDT, comme le prolongement du TCSP Massy Saclay qui sera mis en service jusqu'au Christ de Saclay à l'été 2016 et la ligne 18 du Grand Paris Express qui connectera le campus au reste de la métropole en 2024, mais aussi d'infrastructures routières, comme le réaménagement des différents échangeurs de la RN118 du secteur : Christ de Saclay, échangeur de Corbeville et Ring des Ulis.

Ces différents projets d'infrastructures doivent former un système cohérent et permettre d'améliorer à court et long terme les conditions de déplacement sur le territoire du CDT, tant pour les déplacements internes, en particulier les liaisons entre la vallée et les deux plateaux, que pour les déplacements de longues distances, en particulier le long de la N118 et des axes départementaux majeurs.

Il est proposé de réaliser une étude globale de la desserte en transports collectifs du plateau de Saclay, à différents horizons temporels. Cette étude recensera les besoins de déplacements aux différentes échelles géographiques en lien avec le développement du plateau et identifiera ceux qui ne sont pas satisfaits par les projets déjà en cours. L'étude analysera ensuite différentes solutions permettant d'y répondre : développement et amélioration de l'offre bus, rabattement sur les gares du réseau ferré (RER B puis ligne 18), devenir de la N118, transport par câble.

Secteur concerné

- L'ensemble des communes du CDT

Gouvernance

Maitre d'ouvrage

Le STIF sera le maître d'ouvrage de cette nouvelle étude sur le secteur du CDT

Partenaires : Etat (DRIEA/DIRIF), Région Ile-de-France, Département de l'Essonne, Communauté Paris-Saclay et EPA Paris-Saclay

Eléments de programmation

Cette étude traitera notamment des questions suivantes :

- Evaluation des besoins de déplacements court et long terme (avant et après arrivée de la ligne 18), en tenant compte des développements urbains envisagés dans le CDT
- Propositions de solutions d'amélioration de l'offre de transport à court et long terme sur le secteur, intégrant :
 - o La question du rabattement sur le réseau de transport en commun, en lien avec les infrastructures transports collectifs et routières existantes et programmées ;
 - o La question de l'amélioration des liaisons vallée-plateaux ;

- La question de la localisation et la capacité des parkings de rabattement.

Principes de gestion

Le STIF est l'autorité organisatrice du réseau de transport en commun, en lien avec la Communauté Paris Saclay, autorité organisatrice de proximité. Les infrastructures routières sont gérées par l'Etat, le Département et la Communauté Paris Saclay selon les axes.

Éléments de financement

Les montants en jeu

Estimation prévisionnelle du montant de l'étude : 150 000 € HT

Le financement

Le financement de cette nouvelle étude sera pris en charge par le STIF.

Etat d'avancement et phasage

Etat d'avancement (mars 2016)

Lancement de l'étude avant la fin de l'année 2016.

Livraison (date prévisionnelle)

La livraison de l'étude est prévue pour l'automne 2017.

18 - Amélioration des liaisons vallée-plateau : modes doux (piétons et vélos), téléphérique, escaliers mécaniques

Présentation

L'enjeu du développement des liaisons entre les deux plateaux et la vallée est multiple. Les besoins de déplacement ont des échelles différentes (d'un côté, les déplacements pendulaires à grande échelle via la N118 ou l'A10 et en liaison avec le Pôle d'échanges de Massy-Palaiseau et les autres gares RER de la vallée, de l'autre, les liaisons locales de quelques kilomètres maximum, par exemple entre les 2 parties de l'Université Paris-Sud) et répondent à des usages et des temporalités différents (d'un côté, des déplacements domicile-travail ou études en heures de pointe ; de l'autre, un lien urbain entre les différentes parties du campus en heures creuses).

Par conséquent, il n'y a pas une réponse unique pour le développement des liaisons plateaux-vallée mais des réponses diverses adaptées à des usages. C'est pour cela qu'il n'y a pas une unique fiche action à ce sujet dans le CDT mais un ensemble de mesures sur les infrastructures, l'offre de transports en commun et les modes doux et innovants contribuant à l'amélioration de ces liaisons.

Avant l'arrivée de la ligne 18 et pour les déplacements pendulaires, le réseau bus doit monter en puissance pour permettre les liaisons plateaux-vallée en heures de pointe. De plus, concernant les déplacements locaux, l'amélioration des liaisons plateau-vallée pour les modes doux (piétons et cycles) est indispensable dès aujourd'hui pour permettre de connecter le plateau aux gares RER en vallée et plus globalement de réaliser la couture urbaine entre le projet du campus urbain et les quartiers existants en vallée. Elles devront s'appuyer sur les cheminements et les usages existants en révélant le patrimoine paysager et bâti existant et articuler de façon optimale les différentes pratiques de déplacement.

Par ailleurs, il est nécessaire d'envisager des réponses pérennes sur la question des continuités urbaines via des infrastructures de mobilités innovantes, comme le téléphérique ou les escaliers mécaniques doivent être rapidement étudiés pour la charge dimensionnante, ou des services innovants, là où le réseau bus ne peut apporter une réponse optimale. En ce qui concerne particulièrement la question du téléphérique, les études de liaisons entre Bures-sur-Yvette, Gif-sur-Yvette et Orsay vers le Plateau de Saclay doivent être privilégiées dès 2016.

Secteur concerné

- Bures-sur-Yvette
- Gif-sur-Yvette
- Orsay (Gare du Guichet)
- Palaiseau
- Saint-Aubin
- L'ensemble des liaisons plateau-lieux de vie et d'activité situés en vallée (centre-ville des communes)

Gouvernance

Maitre d'ouvrage

- EPA Paris-Saclay-Communauté Paris-Saclay : étude de faisabilité du réaménagement des liaisons plateau-vallée modes doux (piétons et cycles) ; étude d'implantation d'un téléphérique
- Communes
- Autres projets : à déterminer

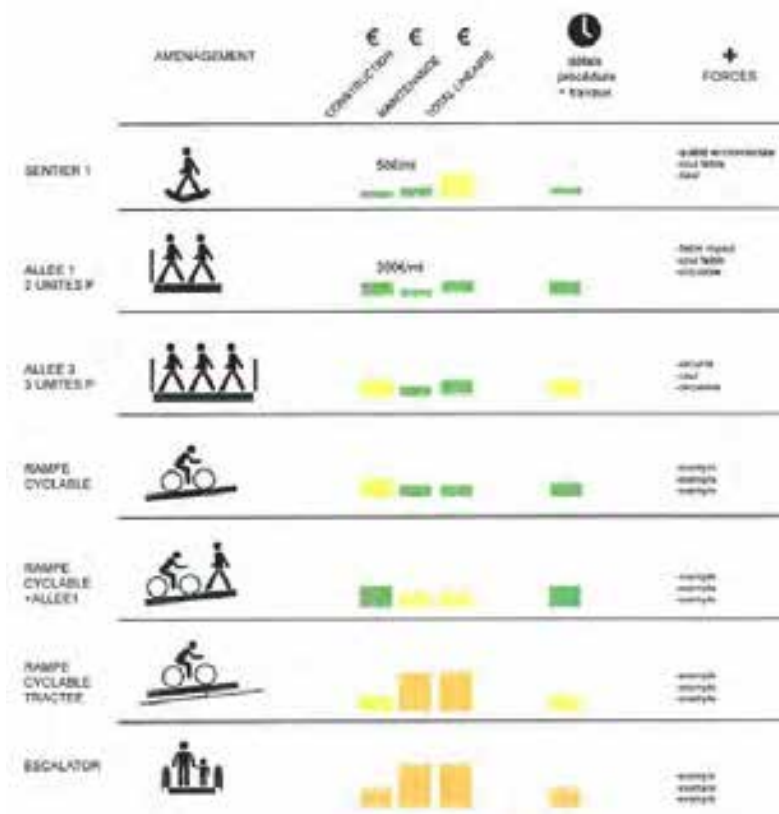
Partenaires : Communauté Paris-Saclay, CD91, Région-STIF, EPA Paris-Saclay, Etat (DRIEA-DIRIF), Université Paris Saclay

Eléments de programmation

A court terme : Amélioration des liaisons plateau-vallée pour les modes doux (piétons et cycles). Les cheminements existants pour les piétons et les vélos entre les quartiers existants des communes de, Bures-sur-Yvette, Gif-sur-Yvette, Orsay, Palaiseau, Saint-Aubin et le campus urbain seront progressivement réaménagés et améliorés. Les études d'implantation d'un téléphérique seront réalisées.

A très court terme, il s'agira d'améliorer dans l'urgence les cheminements les plus dégradés parfois déjà utilisés quotidiennement par de nombreux salariés, étudiants et habitants pour les sécuriser et en améliorer le confort. Ceci en participant à la mise en valeur du coteau boisé. Une attention particulière sera apportée à l'aménagement des milieux traversés (éclairage public, etc.) et ces projets seront en complète cohérence avec le projet de lisière.

Dès que possible, il s'agira de renforcer tout le maillage des circulations douces plateau-vallée qui favoriseront les différentes pratiques (déplacements quotidiens, mais aussi loisirs) et permettront une réelle appropriation du coteau boisé, tout en préservant son caractère naturel et paysager :



Extraits de l'étude de faisabilité en cours (MOA : EPA Paris-Saclay-Communauté Paris-Saclay)

Pour cela, l'EPA Paris-Saclay et la Communauté Paris-Saclay ont lancé une étude de faisabilité du réaménagement des liaisons prioritaires plateau-vallée pour les modes doux (piétons et cycles).

Elle proposera un programme de réaménagement, une étude de faisabilité technique et un chiffrage sur les liaisons identifiés comme prioritaires pour l'amélioration des déplacements domicile-travail.

- Réalisation d'une liaison plateau-vallée mécanisée via un téléphérique

La réalisation d'un téléphérique entre la vallée et le plateau apporterait un lien urbain fort disposant d'une liaison à capacité comparable aux bus articulés, à un coût d'exploitation faible pour une fréquence élevée, donc particulièrement adaptée aux heures creuses. Ainsi, il serait complémentaire du réseau de transport en commun ferré (RER, ligne 18) et du réseau bus. Il pourrait permettre par ailleurs de s'affranchir de l'obstacle que représentent les coteaux boisés et serait un symbole physique fort du lien urbain entre la vallée et le plateau.

Le besoin de lien entre les deux villes sur lesquelles est implantée l'Université (Bures-sur-Yvette et Orsay) et le campus en vallée d'une part, le quartier du Moulon, centre du campus urbain du plateau de Saclay avec sa gare de la ligne 18 et son Learning Center, favorise une implantation du téléphérique sur l'une de ces deux communes pour créer un lien urbain et programmatique fort.

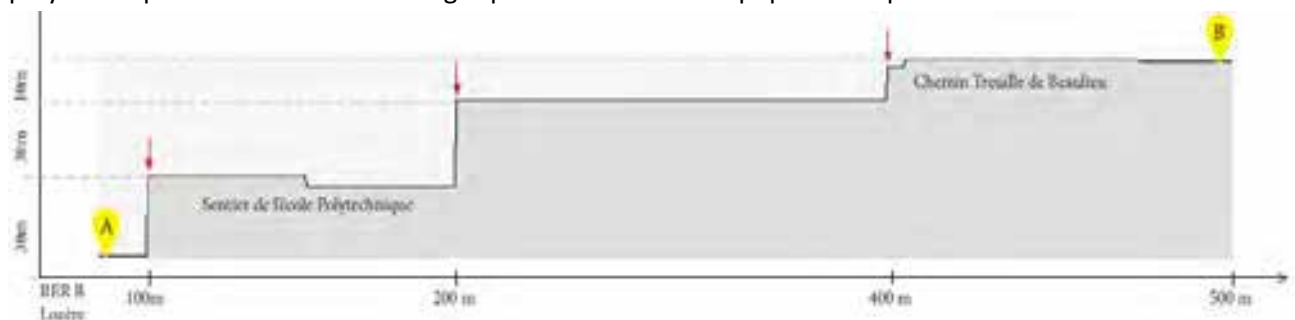
La desserte du Plateau de Courtabœuf, répondant à la même problématique (liaison Plateau-Vallée), permettra de desservir la zone d'activités économiques de Courtabœuf.

Sera également étudiée l'insertion de ce mode de transport dans les chaînes multimodales de déplacements, afin de desservir les quartiers de l'Ecole polytechnique et de Corbeville.

Son tracé et son insertion seront à étudier finement au regard de l'ensemble des contraintes environnementales et urbaines. En particulier, les contraintes d'insertion dans le boisement et son impact environnemental sur le coteau restent un sujet qui devra être traité avec la plus grande attention.

- Réalisation d'une liaison plateau vallée mécanisée via des escaliers depuis la gare de RER B de Lozère

En complément, une liaison mécanisée via des escaliers sera étudiée entre la gare RER B de Lozère et le quartier de l'Ecole polytechnique, permettant là aussi la création d'un véritable lien urbain entre le campus urbain et la vallée, favorisant ainsi l'ancrage territorial du projet urbain du quartier de l'Ecole polytechnique et la diversité des usages pour l'ensemble des populations présentes.



Extrait de l'étude mobilité campus (EPA Paris-Saclay)

L'usage d'escaliers mécanisés convient tout à fait au type de topographie entre la gare RER B de Lozère et le quartier de l'Ecole polytechnique. Il permet une bonne intégration paysagère de l'infrastructure et une flexibilité du parcours (tracé et longueur), le dénivelé n'étant pas constant sur tout le coteau.

Principes de gestion

Les liaisons modes doux et les escaliers mécaniques font partie des réseaux viaires et des espaces publics gérés par les collectivités locales (Communauté Paris-Saclay, communes) et par certains établissements scientifiques (Ecole polytechnique, Université Paris Sud, CNRS).

Le téléphérique serait une infrastructure de transport en commun intégré au réseau métropolitain donc géré par le STIF.

Eléments de financement

Les montants en jeu

- Liaisons douces piétons et vélos : Estimation stabilisée d'ici mi-2016 (étude de faisabilité en cours)
- Téléphérique : 30 M€ HT (première estimation)
- Escaliers mécaniques : 5M€ HT (première estimation)

Le financement

Les clefs de financement de chaque projet restent à déterminer.

Les liaisons modes doux jugés prioritaires pourraient faire l'objet de subventions au titre des Territoires à Energies Positives pour la Croissance Verte (TEPCV) sur la période 2015-2018.

Etat d'avancement et phasage

Etat d'avancement (mars 2016)

- Sur les liaisons modes doux : études de faisabilité en cours. Ces liaisons ont fait l'objet d'une concertation avec les acteurs entre janvier et mai 2015, matérialisée par quatre ateliers de travail, les ateliers « Cartes sur Table » et des visites de sites organisées par l'EPA Paris-Saclay, la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay, et le cabinet Radar avec les associations locales. En mai 2015, un nouvel atelier a été organisé avec les associations. Une nouvelle étape d'information du public et des associations est à venir. Les résultats, les avancées de l'étude et la synthèse des ateliers seront mis à la disposition du public sur le site Internet de l'EPA Paris-Saclay ;
- Sur le téléphérique : Une étude globale sous l'égide du STIF et en partenariat avec l'Etat, la Communauté Paris-Saclay (en lien étroit avec les communes concernées) et l'EPA Paris Saclay sur l'amélioration de l'offre de transport en commun entre la vallée de l'Yvette et les plateaux de Saclay et des Ulis/Courtabœuf, prenant en compte la question de l'évolution de l'offre de transport en commun tout mode, y compris les questions de rabattement et l'opportunité d'un transport par câble, sera engagée au courant de l'année 2016.

Livraison (date prévisionnelle)

- Sur les liaisons modes doux : premières réalisations dès 2016-2017 et progressivement ensuite en fonction de l'aménagement du campus urbain ;
- Sur le téléphérique et les escaliers mécaniques : études en 2016-2017, avec le cas échéant un objectif de mise en service à l'horizon 2021.

19 - Information voyageur et offre de mobilité partagée : covoiturage, auto-partage et vélo-partage, etc.

Présentation

Le projet consiste à développer sur le territoire une offre de mobilité partagée et des services complémentaires au réseau de transport en commun et de circulations douces et adaptées à l'ensemble des besoins des usagers du territoire (actifs, résidents, étudiants), notamment en heures creuses, le soir et le week-end.

Secteur concerné

L'ensemble du territoire du CDT.

Gouvernance

Maitre d'ouvrage : A déterminer selon les actions

Partenaires : Communauté Paris-Saclay, Région, Département, STIF, EPA Paris-Saclay, Université Paris Saclay, Entreprises privées

Éléments de programmation

Développement d'un « ePass », un système d'authentification et de paiement numérique commun pour tous les services de mobilité, dans le cadre du projet de plateforme numérique de services urbains (voir fiche dédiée)

Développement de « services numériques d'aide à la mobilité », adossés à cette plateforme numérique, pour contribuer à l'amélioration des conditions de mobilité sur le territoire :

- Aide au stationnement
- Information voyageurs et calculateur d'itinéraire multimodal temps réel, intégrant les services de mobilité existants, régionaux et locaux, ainsi que ceux qui seront développés progressivement sur le territoire

Ces services numériques serviront de socle commun pour l'émergence d'offres de mobilité complémentaire au réseau de transport en commun :

- Développement d'offre d'auto-partage/vélo-partage sur le territoire en favorisant l'émergence **d'initiatives locales (publiques comme privées) au sein d'un même système interopérable** utilisant cet « ePass » et connecté à la plateforme numérique ;
- Mise à disposition d'aires de stationnement dédiées à l'auto-partage / au covoiturage pour assurer la visibilité de ces services ;
- Montée en puissance et mutualisation des plateformes de covoiturage sur le territoire (Communauté Paris-Saclay, Courtabœuf, ...) pour atteindre une masse critique d'utilisateurs ;

- Déploiement de service de covoiturage temps réel grâce à la plateforme numérique de service en vue d'une montée en puissance forte de cette pratique ;
- Déploiement de bornes de recharges électriques (voitures et vélos) avec une forte volonté d'interopérabilité. Le dimensionnement de ces installations devra prendre en compte les flottes en autopartage et le parc privé. Des expérimentations seront déployées à l'échelle du territoire pour développer cet usage.

En parallèle, des services complémentaires seront mis en œuvre sur les lieux de mobilité :

- Déploiement d'une signalisation et d'une information voyageurs physique complète et efficace sur l'ensemble des lieux de mobilité du territoire (gares, stations, itinéraires de circulations douces, en particulier les liaisons plateau-vallée) ;
- Mise en place d'abris ou de consignes à vélo sécurisées aux abords des gares RER afin de favoriser l'intermodalité (Ces consignes comportent des racks pour garer les vélos et sont accessibles en s'abonnant. La carte NAVIGO sert de badge d'accès lorsque les usagers se sont abonnés au service pour l'année).

Eléments de financement

Les montants en jeu

L'estimation de l'investissement nécessaire se fera sur la base des études détaillées sur les services à mettre en place.

Le financement

Les clés de répartition du financement des différentes actions seront établies en fonction du montage envisagé pour le développement de ces offres et services.

La mise en place d'abris ou de consignes à vélo sécurisées aux abords des gares RER afin de favoriser l'intermodalité peut être financée à 75% par le STIF dans la cadre de sa politique en faveur du stationnement des cycles. Ces consignes comportent des racks pour garer les vélos et sont accessibles en s'abonnant. La carte NAVIGO sert de badge d'accès lorsque les usagers se sont abonnés au service pour l'année.

Etat d'avancement et phasage

Etat d'avancement (mars 2016)

Etude de définition des actions à mettre en œuvre terminée (étude « mobilité campus » MOA EPA Paris-Saclay).

Des réflexions sont en cours sur le montage opérationnel et le déploiement de ces offres de services, en lien avec le projet de plateforme numérique de services urbains détaillé dans la fiche dédiée.

Livraison (date prévisionnelle)

Le déploiement progressif des offres de mobilité partagée peut être envisagé à très court terme, notamment à travers un Plan de Déplacement InterStructure (PDIS), réunion d'un Plan de Déplacement InterEntreprise (PDIE) et d'un Plan de Déplacement Campus (PDC) à l'échelle du territoire.

20 - Programme de développement des circulations douces

Présentation

Le développement des circulations douces a pour objectif de rendre les modes de déplacement que sont la marche à pied et le vélo les plus attractifs possibles aux yeux de la majorité de la population actuelle et future fréquentant le territoire afin de transformer ces pratiques aujourd'hui marginales en véritables options pour les déplacements de demain, tant pour le loisir que pour les déplacements quotidiens domicile travail/étude.

Plusieurs enjeux doivent être distingués :

1. Le développement massif de la pratique du vélo pour les déplacements quotidiens, en particulier le domicile-travail/étude, pour participer au report modal
2. L'amélioration globale des cheminements piétonniers, dans la vallée comme sur les plateaux, comme vecteur d'appropriation du territoire et d'amélioration du cadre de vie

Concernant la pratique du vélo, un des enjeux liés à l'augmentation de son utilisation est le rabattement sur les modes lourds afin de limiter l'afflux de véhicule particulier et la saturation des parcs relais. L'incitation à la pratique des modes doux, notamment du vélo, est fondamentale dans la stratégie des déplacements au sein du territoire, ces modes répondent à des besoins complémentaires à ceux proposés par les grandes infrastructures de transport en commun (la ligne 18, le réseau de TCSP). Leur domaine de pertinence se situe principalement pour les déplacements intra et inter quartier, en journée, mais aussi pour les trajets domicile-travail pour les personnes habitant et travaillant sur le territoire (en particulier les trajets inférieurs à 5 km, parcourable en 15 à 20 minutes).

Concernant la marche à pied, elle doit être au cœur de la politique d'aménagement du territoire. Dans les nouveaux quartiers, notamment le projet du campus urbain Paris Saclay, une large place sera accordée aux aménagements piétons, pour tous les déplacements de proximité. Une attention particulière sera portée à l'aménagement des parvis de gare de la ligne 18. Dans les villes existantes, des continuités piétonnes doivent être rétablies, en particulier au niveau des liaisons vallée-plateau. Dans les coteaux boisés et au niveau des lisières avec le plateau agricole, les itinéraires de promenade et de randonnée seront mis en valeur.

Secteur concerné

Le développement des circulations douces concerne l'ensemble du périmètre du CDT.

Il comprend les aménagements prévus en faveur de la promotion des modes doux dans les projets d'aménagements, mais aussi dans les villes existantes, et plus particulièrement les continuités entre les plateaux et la vallée et les cheminements à la découverte du plateau.

Gouvernance

Maitre d'ouvrage

- l'EPA Paris-Saclay pour l'aménagement des circulations douces dans les ZAC
- La Communauté Paris-Saclay, le CD91 pour l'aménagement des circulations douces (piétons et cycles) sur leur réseau routier
- Le STIF pour l'aménagement des circulations douces le long des projets structurants de transport dont il sera maitre d'ouvrage
- Les communes pour les aménagements locaux liés à la promotion de la marche à pied et du vélo

Partenaires : Région, Département, Communauté Paris-Saclay, Communes, EPA Paris-Saclay

Eléments de programmation

Concernant la pratique du vélo, il s'agit d'organiser une véritable « révolution du vélo » sur l'ensemble du territoire du CDT, reposant sur :

- Un réseau cyclable efficace, continu, sécurisé et agréable
- Des infrastructures de stationnement public et privé
- Un panel de services tels que la location et l'entretien

Le réseau cyclable

La constitution d'un réseau de circulations douces maillé et bien connecté est la première étape de la mise en œuvre de cette stratégie.

Ce réseau doit être cohérent avec la stratégie générale de mobilité (voiries routières, transport en commun, etc.) ainsi qu'avec les projets d'urbanisme afin d'assurer la meilleure desserte des pôles d'attraction du territoire (gares et stations, universités, écoles, restaurants et commerces).

La réalisation des différents projets d'infrastructures routières et de transport en commun permettra de réaliser par des franchissements sécurisés les continuités cyclables et piétonnes :

- Rond-point de Saint-Aubin (dans le cadre du prolongement du TCSP jusqu'au Christ de Saclay)
- Christ de Saclay (dans le cadre du projet de réaménagement du carrefour du Christ de Saclay)
- L'échangeur de Corbeville (dans le cadre du prolongement du TCSP jusqu'au Christ de Saclay, et du réaménagement de la RD128)
- La RD36 entre le quartier de l'Ecole polytechnique et la vallée de la Bièvre, Vauhalla et Igny (dans le cadre du réaménagement de la RD36 entre Villiers-le-Bâcle et Palaiseau)
- Le ring des Ullis et le rond-point de Mondétour (dans le cadre du réaménagement des accès au Parc d'Activités de Courtabœuf)
- La voie cyclable le long de la RN118.

Outre le réseau prévu au sein des ZAC du Moulon et du quartier de l'Ecole polytechnique notamment, une réflexion sur les liaisons plateau-vallée est en cours. En outre, l'ouverture du parc du Campus du CNRS offrirait la possibilité de créer une liaison cyclable totalement sécurisée entre la vallée (centre de Gif) et le quartier du Moulon.

La véloscénie, l'itinéraire cyclable permettant de rallier Paris au Mont Saint-Michel, traversera le territoire de la Communauté Paris-Saclay.

Le stationnement vélo

Pour assurer la compétitivité du mode vélo sur courtes et moyennes distances, les itinéraires vélos mis en place doivent être complétés par du stationnement vélo au plus proches possible de la destination finale de son usager (dans l'idéal, intégré à certains bâtiments). Afin de réduire les risques de vol, les emplacements seront situés dans les lieux soit sécurisés soit proches de lieux de passage.

Les programmes des opérations immobilières devront intégrer des solutions de stationnement pour le vélo. On privilégiera les solutions suivantes :

- Des stationnements abrités et sécurisés dans les logements étudiants et familiaux, à intégrer dans les programmes immobiliers ;
- Des stationnements abrités et sécurisés devant les établissements d'enseignement supérieur, à intégrer dans les programmes immobiliers ;
- Des stationnements abrités devant les équipements publics, à intégrer dans les programmes immobiliers et sur l'espace public ;
- Des arceaux devant les commerces, à prévoir dans les espaces publics ;
- Des stationnements abrités et sécurisés au niveau des pôles d'échanges (stations de la ligne 18 et du RER.

Les Plan Locaux d'Urbanismes (PLU) des communes offrent la possibilité de définir très clairement l'offre d'emplacements vélo sécurisés à réaliser dans le cadre de nouvelles constructions en fonction du type d'activités. Ces normes sont donc, dans le cadre du plateau de Saclay, un levier majeur pour le stationnement vélo.

Les normes prévues par le Plan de Déplacement Urbain d'Ile-de-France seront incluses dans les PLU :

- Habitat : 1,5 m² par logement minimum et un local de 10 m² minimum, pour les opérations de logement de plus 400 m² de SPC.
- Bureaux : 1 m² pour 100 m² de SPC.
- Activités, commerces de plus de 500 m² de SPC, industries et équipements publics : a minima une place pour dix employés. On prévoira aussi, le stationnement des visiteurs.
- Universités et grandes écoles : une place pour trois à cinq étudiants.

Par ailleurs, le stationnement vélo devra être pris en compte dans l'aménagement des stations de la ligne 18, en collaboration entre la SGP, le STIF, les collectivités locales et les aménageurs.

Les services

Le vélo est aujourd'hui un mode quasi-inexistant sur le territoire. Sa pratique comme mode de déplacement à part entière est absente de l'esprit de la majorité des usagers.

Afin d'augmenter sa visibilité en tant que mode crédible de déplacement, il est donc nécessaire d'apporter le vélo aux usagers en proposant une offre de service de location et d'entretien.

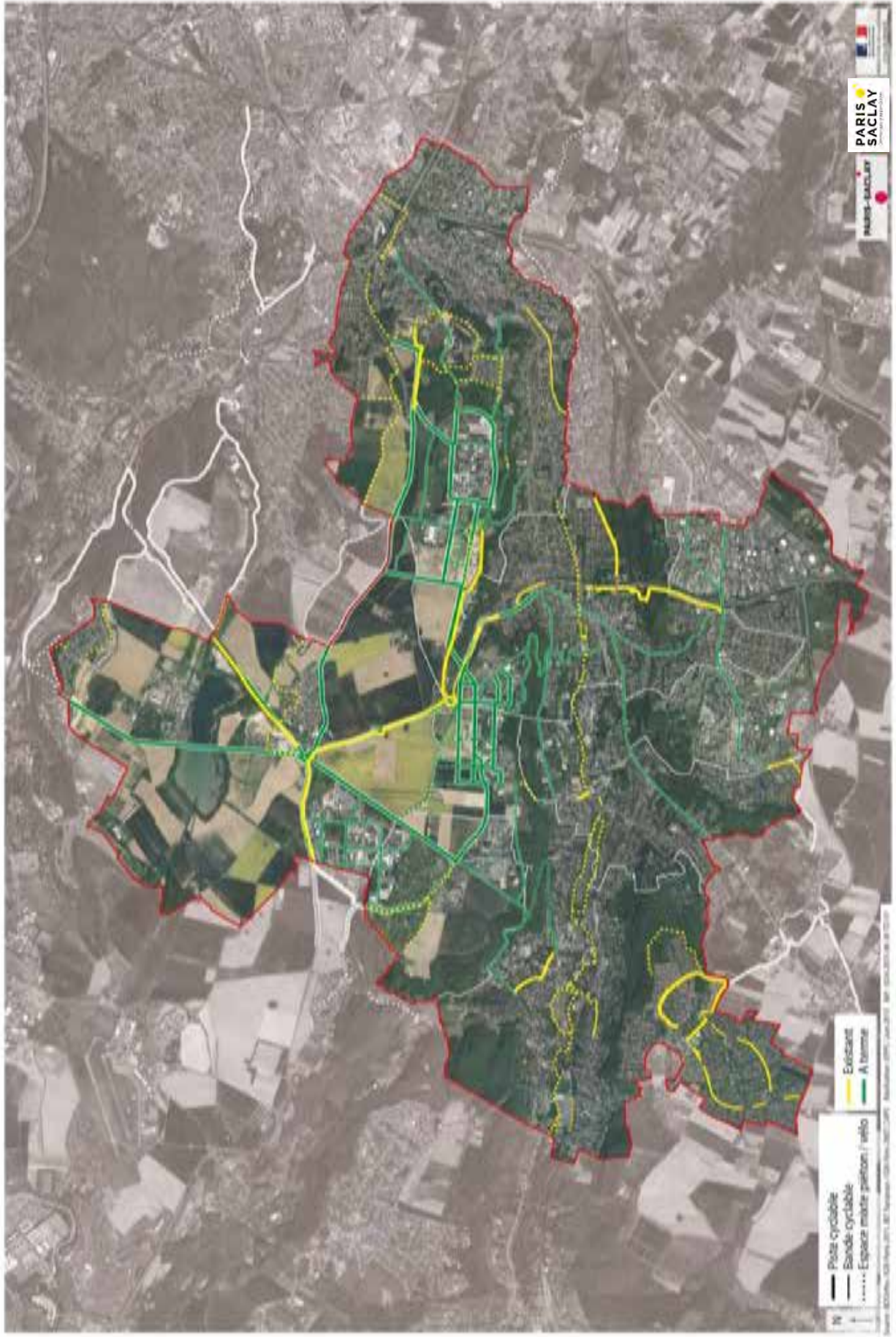
Cette offre doit favoriser la pratique et répondre à la diversité des usages sur le territoire. A ce stade, le dispositif privilégié est la location de durée adaptable (1h à 1an), permettant :

- une distribution de vélos à un grand nombre de personnes à un coût relativement faible ;
- des vélos au design spécifique, au couleur du territoire (limitation de vols et visibilité du service) ;
- une diversité d'offre (vélos classiques, vélos pliants, vélos électriques,...).

Ce système permet donc une flexibilité dans la taille du parc et le type de vélo proposé (électrique, pliable,...). Ce dispositif se fera notamment grâce à des points de services localisés à proximité des gares dans les quartiers de l'Ecole polytechnique et du Moulon, mais aussi en vallée, sur le plateau des Ulis, dans le centre-ville des Ulis et le parc d'activités de Courtabœuf.

Le territoire du CDT : Les circulations douces

0 500 1 000 1 500 2 000 m



Concernant la marche à pied, il s'agit d'intervenir à toutes les échelles pour favoriser son développement :

- Privilégier les cheminements piétons différenciés des vélos dans les nouveaux quartiers (trottoirs) et multiplier les porosités entre les bâtiments/îlots
- Mettre en valeur et pérenniser les itinéraires de promenade et de randonnées existants sur le territoire :
 - o Création, mise à jour et diffusion de cartes, physique et numérique (carte ouverte du plateau de Saclay)
- Travail sur le maintien et la réhabilitation et le traitement des points dangereux des sentiers existants au cadastre (ces chantiers pourraient notamment recourir aux actions de bénévolat, aux travaux d'insertion).

Principes de gestion

La Communauté Paris-Saclay est gestionnaire de la grande majorité des circulations douces du territoire. Une attention particulière sera portée au maintien des conditions de circulations.

La gouvernance pour le montage et la gestion du service de location et d'entretiens est à organiser entre les collectivités locales et les acteurs économiques et institutionnels du territoire.

Éléments de financement

Les montants en jeu

10 millions d'euros HT en première estimation pour l'ensemble du réseau cyclable de la Communauté Paris-Saclay.

Le déploiement d'une offre de service n'a pas fait l'objet d'un montage financier détaillé à ce jour. Son modèle économique sera à étudier plus finement.

Le financement

- Financement du réseau cyclable à inclure dans les opérations d'aménagement, le financement des infrastructures routières du plateau de Saclay et le plan pluriannuel d'investissement de la Communauté Paris-Saclay.
- Financement des actions de mise en valeur et de pérennisation des itinéraires de promenade et de randonnées par les communes concernées.
- Financement de l'offre de service à définir entre les partenaires.

Etat d'avancement et phasage

Etat d'avancement (mars 2016)

- Schéma stratégique de développement des circulations.
- Premières réalisations de circulations douces (piétons et cycles) en cours sur le plateau de Saclay.
- Sur les liaisons vallée-plateau : études de faisabilité en cours.

Livraison (date prévisionnelle)

- En ZAC : Premiers chantiers en cours. La livraison des circulations douces s'effectuera en cohérence avec l'aménagement des espaces publics.
- Hors ZAC :
 - o Les premières liaisons vallée-plateau seront réaménagées dès 2016-2017 et progressivement ensuite en fonction de l'aménagement du campus urbain.
 - o Les continuités cyclables seront permises par le réaménagement des infrastructures routières mentionnées dans le CDT.

21 - Politique de stationnement-Parking relais

Présentation

La politique de stationnement est un levier essentiel du système de mobilité durable à mettre en place à l'échelle du territoire du CDT pour permettre un report modal progressif de la voiture particulière vers les modes alternatifs et garantir le maintien de conditions de circulation acceptables pour l'accès au plateau en heures de pointe. Elle doit être cohérente sur l'ensemble du territoire et prendre en compte l'ensemble des usages :

- stationnement pour les actifs accédant en voiture (longue durée, principalement en journée)
- stationnement pour les résidents (familles, étudiants) (longue durée principalement le soir et le week-end)
- stationnement pour des usages multiples (visiteurs, clients, rabattement TC,...) (tout au long de la journée, durée variable)

L'objectif consiste à répondre au besoin de stationnement de l'ensemble des usagers du territoire, sans favoriser l'usage de la voiture particulière pour se déplacer.

Il s'agit donc d'anticiper la diminution des besoins de stationnement liée à l'arrivée des infrastructures de transport en commun (TCSP, ligne 18) et à la montée en puissance du système de mobilité globale en développant une offre de stationnement mutualisée, entre établissements, entreprises, mais aussi logements étudiants pour répondre aux besoins complémentaires et ainsi optimiser l'occupation des places et le nombre total de places à construire.

Cette offre mutualisée s'appuiera sur les outils numériques qui seront mis en place à l'échelle du campus urbain et du territoire de la Communauté Paris-Saclay. Des expérimentations d'outils d'aide au stationnement et de stationnement intelligent seront réalisées à court terme sur les quartiers du campus urbain.

Aussi, en lien avec la stratégie des déplacements Mobilité Campus portée par l'EPA Paris-Saclay, un travail approfondi sur les deux ZAC du Sud plateau a été mené pour contraindre la place de la voiture (modification des PLU pour limiter les stationnements notamment). De plus, au sein de chacune des ZAC du Plateau, des parkings mutualisés sont prévus.

La mise en place d'une telle politique permettra de dissuader l'usage de la voiture particulière pour les déplacements sur de courtes distances sur le plateau et d'inciter un report modal vers les transports publics et les modes doux. Enfin cela permettra de diminuer l'emprise du stationnement, ce qui favorisera la compacité et apportera un gain d'espace pour les espaces publics et les déplacements doux.

Par ailleurs, une politique globale de rabattement sera progressivement mise en œuvre sur le territoire du CDT, pour favoriser le transfert modal vers le réseau de transport en commun, autour des pôles d'intermodalité existants ou futurs. Un accent particulier sera mis sur les différents nœuds permettant d'accéder au réseau de transport en commun depuis la N118 : Ring des Ulis (BUS EXPRESS), gare du Guichet (RER B), gare Saclay CEA (L18).

Secteur concerné

- Bures sur Yvette
- Gif-sur-Yvette
- Les Ulis
- Orsay
- Palaiseau
- Saclay
- Saint-Aubin

Gouvernance

Maitre d'ouvrage

- EPA Paris-Saclay pour les espaces publics des ZAC du Moulon et du quartier de l'Ecole polytechnique.
- A définir pour le ou les parkings relais autour des gares de la ligne 18.

Partenaires : Communes, Communauté Paris-Saclay, Région, Département, EPA Paris-Saclay

Eléments de programmation

Le développement d'une politique de stationnement ambitieuse s'appuiera sur les leviers suivants :

- Inscrire le principe de mutualisation des emplacements de stationnement dans les PLU afin de limiter l'offre quantitative en stationnement pour les entreprises, établissements d'enseignement et logements étudiants ;
- Encourager le développement de l'auto-partage et du covoiturage en réservant des places de stationnement en voirie et hors voirie à proximité immédiate des lieux de destinations, facilitant l'usage et offrant une visibilité optimale au système ;
- Création de parking relais le long de la RN118 pour permettre le rabattement vers le réseau métropolitain de transport en commun : Ring des Ulis (BUS EXPRESS), gare du Guichet (RER B), gare Saclay CEA (L18) ;
En parallèle, intégrer les besoins complémentaires de stationnement sur la ligne 18 au sein des parkings mutualisés créés dans les ZAC de l'Ecole polytechnique et du Moulon à proximité des stations de Palaiseau et Orsay-Gif ;
- Proposer une gestion et une tarification incitative pour contrôler les usages (courte contre longue durée, co-voiturage, auto-partage) en termes de stationnement et répercuter en partie le coût réel de l'infrastructure sur les usagers ;
- Mettre en place des services numériques d'aide au stationnement, en lien avec le projet de plateforme numérique Paris Saclay, pour favoriser le report modal et diminuer le trafic routier lié à la recherche de places.

La mise en place conjointe de ces leviers d'actions permet d'envisager la mise à disposition d'une offre en stationnement plus réduite, de développer un meilleur partage de l'espace public, une maîtrise des coûts d'aménagement et d'atteindre un meilleur équilibre entre l'offre et la demande en stationnement.

Eléments de financement

Les montants en jeu

Parking Relais au Christ de Saclay : Un potentiel de 1 000 places minimum a été identifié après réalisation complète de la ligne 18 (à 10 K€ / place en moyenne). L'estimation du potentiel de rabattement sur les autres intersections de la RN118 (Ring des Ulis, Le Guichet,...) sera elle aussi étudiée.

Dans l'hypothèse de l'implantation d'une station de la ligne 18 dans le quartier Camille Claudel, la création d'un parking relais dont la dimension est à affiner serait à étudier.

Le financement

Le financement sera à déterminer entre les partenaires potentiels dans le cadre des futurs comités de pôle qui seront créés pour les gares de la ligne 18, associant la SGP, le STIF et l'EPA Paris-Saclay.

Le STIF peut être un financeur potentiel du parking relais.

Etat d'avancement et phasage

Etat d'avancement (mars 2016)

- Etudes pré-opérationnelles sur les besoins de stationnement dans les quartiers de l'Ecole polytechnique et du Moulon terminées. Des comptages d'occupation auront lieu chaque année pour affiner le dimensionnement de l'offre et les politiques menées.
- Première étude de dimensionnement des besoins en rabattement sur la ligne 18 réalisée par la SGP lors de ses études préliminaires

Une étude spécifique d'intermodalité et de rabattement sur les gares de la ligne 18 sera lancée en 2016 dans le cadre du comité de pôle.

Les collectivités et l'Etat sont en discussion sur des dispositifs de rabattement le long de la N118, en lien notamment avec le réaménagement du Ring des Ulis.

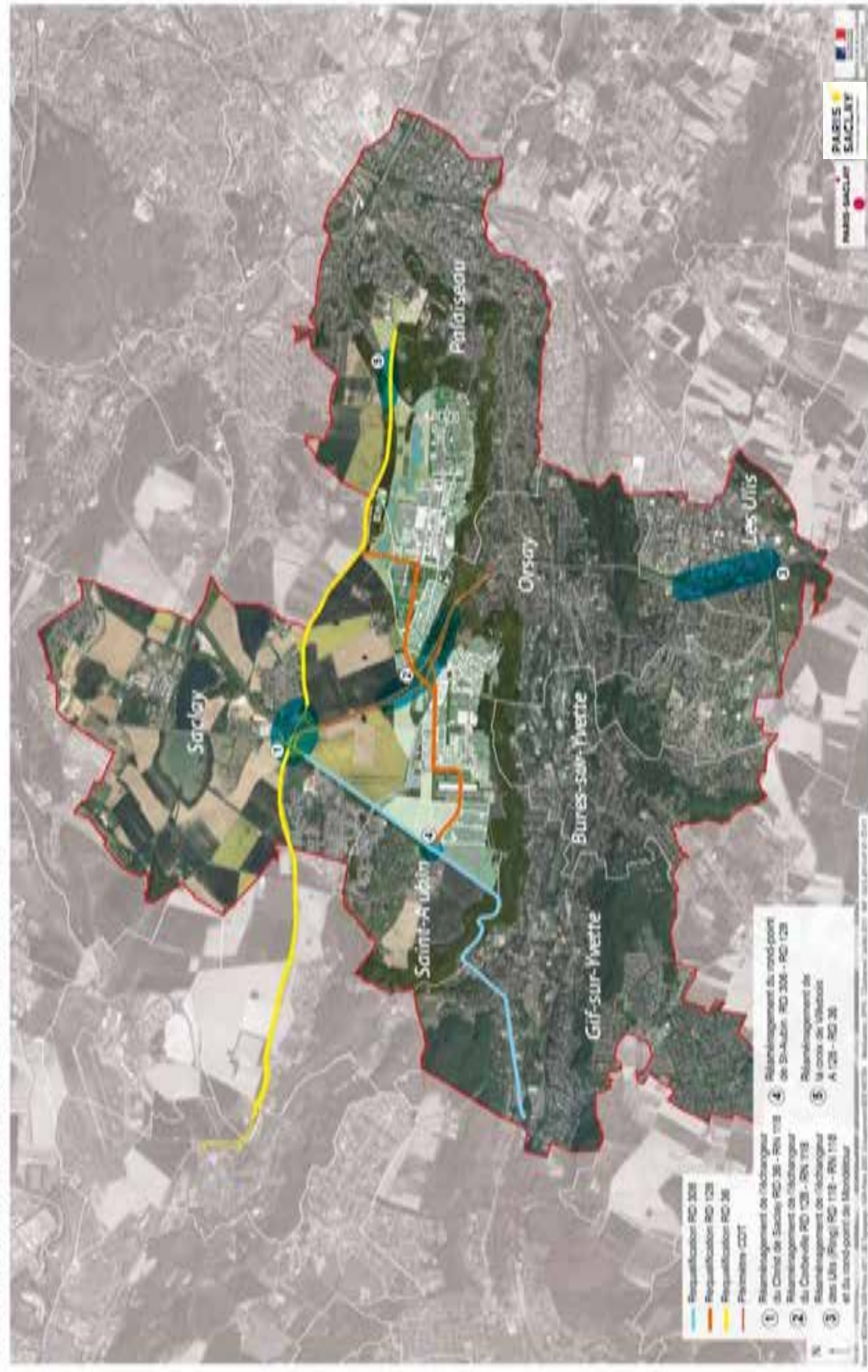
Une expérimentation à l'échelle des quartiers du campus urbain est programmée sur la période 2015-2018 dans le cadre d'un appel à projets de la Région IDF.

Livraison (date prévisionnelle)

La réalisation du parking relais du Christ de Saclay sera possible une fois la zone de danger à proximité du CEA réduite et la gare CEA-Saclay de la ligne 18 mise en service. L'objectif de réalisation est fixé à 2024.

Mobilités, infrastructures, réseaux
Volet Infrastructures routières

Les infrastructures routières à l'échelle du CDT



22 - Réaménagement du Christ de Saclay et réalisation d'une trémie Est-Ouest

Présentation

Le Christ de Saclay, dans son périmètre élargi, est le principal nœud d'échange et de transit entre la RN118 et le réseau routier structurant du plateau de Saclay, notamment la RD36. Aujourd'hui, le Christ de Saclay n'est pas suffisamment capacitaire par rapport au flux convergeant à ce nœud et se retrouve donc fortement congestionné aux heures de pointe du matin comme du soir, ce qui entraîne la paralysie progressive de l'ensemble des nœuds routiers de la frange Sud du plateau de Saclay (rond-point de Saint-Aubin, échangeur de Corbeville (RN118-RD128), en raison d'itinéraires de shunt et d'une mauvaise gestion des priorités due au système de ronds-points.

Apporter à court terme une réponse capacitaire maximale au carrefour et à l'échangeur N118/RD36, capable de résoudre la congestion existante et de soutenir le développement urbain envisagé est la condition sine qua non du développement durable du plateau de Saclay. L'opportunité de l'arrivée du TCSP Massy Saclay Saint-Quentin, d'une gare routière, ainsi que de la ligne 18 du Grand Paris Express sera l'occasion d'intégrer l'ensemble des modes de transport présents au sein d'un aménagement multimodal cohérent.

Le Christ de Saclay constituera en ce sens une porte d'entrée routière pour le campus et les gares du métro situées sur le territoire d'étude et permettra ainsi le développement de la multimodalité.

Secteur concerné

- Saclay



Gouvernance

Maitre d'ouvrage : Département de l'Essonne

Partenaires : Etat, Département de l'Essonne, SGP, STIF, Région, Communauté Paris-Saclay, EPA Paris-Saclay

Eléments de programmation

Objectif

Donner une capacité d'échanges routiers maximale à l'échangeur et au Christ de Saclay, adaptée au besoin à terme en intégrant le développement du projet urbain du Sud du plateau de Saclay.

Programme

Le réaménagement du carrefour élargi du Christ de Saclay comprend les actions suivantes :

- Réaménagement de l'actuel rond-point en un carrefour plus capacitair, compatible avec les flux routiers envisagés à l'horizon 2025 et avec l'arrivée programmée des infrastructures de transport en commun (TCSP, gare routière, ligne 18) ;
- Réalisation d'une trémie Est-Ouest sous le carrefour du Christ de Saclay et d'un carrefour giratoire sur la RD 306 au droit de la future gare routière du SPTC Massy-Saint-Quentin ;
- Réalisation d'un giratoire à l'Est de la RN118 ;
- Réaménagement des bretelles de la N118 les plus congestionnées ;
- Réalisation d'un giratoire de raccordement sur la RD 36 à l'Ouest au droit du poste ERDF ;
- Réalisation d'un site propre pour transports en commun (SPTC) réutilisant l'assiette de la RD36 actuelle entre le giratoire de raccordement Ouest et la future gare routière du TCSP Massy-Saint-Quentin ;
- Amélioration des cheminements doux vers le CEA, la commune de Saclay et sa zone industrielle.



Extrait des études AVP sur le carrefour du Christ de Saclay (MOA : CG91)

Principes de gestion

Gestion de la RD36 : Département de l'Essonne

Bretelles de la RN 118 : DIRIF

Eléments de financement

Les montants en jeu

Le coût de réaménagement du Christ de Saclay élargi est estimé à 22,5 M€ HT soit 27,135 M€ TTC.

Le financement

Le projet de CPER 2015-2020 prévoit un financement de l'Etat à hauteur de 9 M€. Le Conseil Départemental, maîtrise d'ouvrage, a validé l'enveloppe de 9 M€.

Etat d'avancement et phasage

Etat d'avancement (mars 2016)

- TCSP Ecole polytechnique-Christ de Saclay : travaux en cours. Mise en service en avril puis à l'été 2016
- Réaménagement du Christ de Saclay élargi : études AVP finalisées en septembre 2014 (CD91)
Acquisitions foncières : en cours avec une prévision de maîtrise des emprises en septembre 2015 (CD91)
Les études de projet ont débuté au deuxième semestre 2015. Les discussions sur le bouclage du financement sont en cours de finalisation et le chantier débutera au cours de l'année 2017.
- Ligne 18 Grand Paris Express : Etudes préalables terminées. Début des études MOE en février 2016 + enquête préalable à la DUP du 21 mars au 26 avril (SGP)

Livraison (date prévisionnelle)

- Christ de Saclay élargi : 2017-2019

23 - Réaménagement de la RD 128 dont franchissement de la RN 118 (échangeur de Corbeville)

Présentation

La RD128 est un axe majeur de transit et de desserte de la frange Sud du plateau de Saclay : elle assure aussi un deuxième point d'échanges entre la RN118 et le plateau, au niveau de l'échangeur de Corbeville, véritable porte d'entrée routière du campus urbain, et échanges entre les quartiers du Moulon et de l'École polytechnique.

Ce nœud d'échange, complémentaire au Christ de Saclay, est aujourd'hui congestionné aux heures de pointe et il est nécessaire d'y apporter à moyen terme une réponse capacitaire pour garantir la fluidité des échanges entre la RN118 et la RD128. Par ailleurs, le bon développement du campus urbain autour des quartiers de l'École polytechnique, du Moulon, puis de Corbeville ne pourra se faire qu'en confortant la fonction de transit Est-Ouest entre les différents quartiers du campus de la RD128 en réaménageant cet axe à proximité du cœur des quartiers pour hiérarchiser les flux routiers et permettre l'accueil du TCSP Massy-Saclay-Saint-Quentin-en-Yvelines.

Enfin, il est envisagé, parallèlement à la définition de ces travaux de réaménagement développés ci-dessus, la création d'une liaison douce partant de la RD128 (partie Corbeville) à l'Établissement de santé de la Martinière, permettant aux personnels soignants et aux visiteurs de se rendre plus aisément à cet équipement.

Secteur concerné

- Gif-sur-Yvette
- Orsay
- Palaiseau
- Saclay
- Saint-Aubin

Gouvernance

Maitre d'ouvrage

Dévoisement et réaménagement à l'Ouest de la RN118 : EPA Paris-Saclay

Dévoisement et réaménagement à l'Est de la RN118 : EPA Paris-Saclay

Réaménagement de l'échangeur de Corbeville y compris franchissement : EPA Paris-Saclay

Partenaires : CD91, SGP, STIF, Etat (DIRIF), Communauté Paris-Saclay, EPA Paris-Saclay, Communes concernées

Une coordination étroite est nécessaire entre le maître d'ouvrage et les gestionnaires des différentes infrastructures concernées pour optimiser la durée des procédures administratives, l'avancement des études puis des travaux.

Éléments de programmation

Objectif

Conforter la fonction de transit routier Est-Ouest complémentaire à la RD36 et garantir la fluidité des échanges avec la RN118 et l'accessibilité routière à la gare Orsay-Gif de la ligne 18.

Intégrer l'ensemble des modes de transport (voiture, TCSP, Métro, circulations douces) dans un aménagement urbain et paysager cohérent et de qualité pour cette porte d'entrée de la frange Sud du plateau.

Programme

Etant donné sa configuration, un réaménagement capacitaire de l'échangeur de Corbeville n'est pas possible en gardant uniquement l'ouvrage de franchissement existant sur la RN118. Il est nécessaire de doubler la capacité du franchissement routier, en échange avec la RN118.

Dans le cadre du prolongement du TCSP de l'École polytechnique au Christ de Saclay, le STIF a déjà réalisé un second ouvrage de franchissement de la RN118 pour le passage du site propre et des circulations douces.

Le réaménagement proprement dit de l'échangeur routier de Corbeville fait actuellement l'objet d'études techniques afin de définir la meilleure solution en tenant compte des impératifs capacitaires, économiques, urbains, paysagers et temporels.

Plusieurs scénarios d'aménagement ont fait l'objet d'une étude de faisabilité poussée et le scénario privilégié à ce stade est le suivant :

Le scénario dit « non mutualisé »

Il consisterait à doubler le pont routier existant pour augmenter la capacité d'échange avec la RN118. Les bretelles d'insertion seraient réaménagées et mises en 2x2 voies pour augmenter leur capacité de stockage. Les ronds-points existants seraient réaménagés en carrefour à feux, plus compact et garantissant le bon écoulement des flux routiers tout en garantissant la sécurisation des traversées piétonnes et cycles.

Le pont du TCSP assurerait le lien entre les quartiers pour les bus et les modes doux. La ligne 18 aurait un franchissement autonome en viaduc.



Vue (oblique depuis le Nord-Est) aérienne de l'insertion paysagère et urbaine du scénario dit « non-mutualisé »

Intégration urbaine et paysagère

L'échangeur de Corbeville réaménagé est plus compact, plus urbain et s'intègre dans un reboisement du coteau.

Le lien urbain sera assuré par le pont du TCSP comprenant une piste cyclable et un cheminement piéton (5m au total). A long terme, son élargissement sera éventuellement étudié pour donner plus d'ampleur à ce lien urbain entre les quartiers.

En parallèle, la fonction de transit routier Est-Ouest de la RD128 sera confortée par :

- Le dévoiement de la RD128 existante en boulevard urbain au niveau du quartier du Moulon pour maintenir le trafic de transit sur un barreau structurant à proximité du cœur du quartier et ainsi permettre d'accueillir le TCSP Massy-Saclay-Saint-Quentin-en-Yvelines et l'ENS Cachan au cœur du quartier.
- Le dévoiement de la RD128 depuis sa jonction à la RD36 jusqu'au secteur de Corbeville pour maintenir le trafic de transit sur un barreau structurant à proximité du cœur du quartier et ainsi permettre d'accueillir le TCSP Massy-Saclay-Saint-Quentin-en-Yvelines et l'Institut Mines Telecom au cœur du quartier.



Vision à terme du linéaire de la RD128 (EPA Paris-Saclay)

Principes de gestion

La RD128 réaménagée sera gérée par le Conseil Départemental, de même que le franchissement de la RN118 par cette voie.

La gestion de l'échangeur de Corbeville réaménagé sera à déterminer finement au fur et à mesure de l'avancement des études entre le CD91 pour les routes départementales et la DIRIF, qui sera de son côté gestionnaire des bretelles réaménagées pour les échanges avec la RN118.

Éléments de financement

Les montants en jeu

- Réaménagement de l'échangeur de Corbeville :
 - o Scénario dit « non-mutualisé » : 58 M€ TTC TDC (toute dépense comprise)
- Dévoisement RD128 Moulon : 15M€ TTC TDC
- Dévoisement RD128 Quartier de l'Ecole Polytechnique : 17M€ TTC TDC

Le financement

La clé de financement de l'opération entre les différents partenaires est en cours de définition. Les principaux financeurs pour le réaménagement de l'échangeur dont le franchissement de la RN118 sont l'Etat et le Département de l'Essonne, via le prochain CPER.

Par ailleurs le conseil administration de l'EPA Paris Saclay du 8 juillet 2015 a voté l'intégration au bilan des ZAC du Moulon et du quartier de l'Ecole polytechnique, pour un montant total de 65 M€, le montant des travaux de dévoisement de la RD 128, une partie du montant des travaux de l'échangeur de Corbeville (hors ouvrage SGP) et une partie du montant des travaux des carrefours de la RD 36 Est à Palaiseau.

Etat d'avancement et phasage

- Réaménagement de l'échangeur de Corbeville dont ouvrage de franchissement mutualisé sur la RN118 : études d'opportunité et de faisabilité réalisées (MOA EPA Paris-Saclay)
- Dévoisement RD128 Quartier du Moulon : premiers aménagements réalisés
- Dévoisement RD128 Quartier de l'Ecole polytechnique : premiers aménagements réalisés

Livraison (date prévisionnelle)

- Dévoisement RD128 Quartier du Moulon :
 - o Premiers aménagements réalisés. Les aménagements définitifs se feront en phase avec la réalisation des espaces publics du quartier du Moulon
- Dévoisement RD128 Quartier de l'Ecole polytechnique :
 - o Premiers aménagements réalisés. La jonction avec la RD36 sera réalisée d'ici 2018.
- Réaménagement de l'échangeur de Corbeville (dont l'ouvrage de franchissement de la N118) :
 - o Déclaration d'utilité publique en 2017
 - o Premier travaux à partir de 2018
 - o Mise en service complète entre fin 2020 et fin 2021 selon le scénario retenu

24 - Réaménagement de la RD36 Châteaufort-Palaiseau

Présentation

La RD36 est un axe structurant pour le CDT et le projet Paris-Saclay dans son ensemble. Elle assure le lien entre la partie essonnoise et yvelinoise de l'opération d'intérêt national et permettra de desservir les nouveaux quartiers du Sud plateau. Le projet a pour objectif de renforcer la liaison Est/Ouest par un travail d'amélioration de la capacité de desserte et par la mise en place d'un transport en commun en site propre.

Cette opération se subdivise en trois sous-projets :

- **Le réaménagement de la partie Ouest entre l'entrée principale du CEA et Châteaufort-en-Yvelines.**

Cette section a vocation à devenir une infrastructure multimodale. Le projet du Conseil Départemental de l'Essonne, déclaré d'utilité publique en 2011, combine un réaménagement de la route existante et la réalisation d'une section complémentaire du TCSP Massy-Saint-Quentin-en-Yvelines. Tout en garantissant la compatibilité avec la DUP et l'étude d'impact obtenue préalablement pour le projet du Conseil Départemental, une partie des emprises du projet pourra être utilisée pour l'usage de la ligne 18 du métro du Grand Paris, sur son tronçon reliant le site du CEA et Versailles-Chantiers à l'horizon 2030, pour minimiser la consommation de terres agricoles. Bien que ces projets fassent l'objet de procédures réglementaires distinctes, ces aménagements feront l'objet d'une réflexion globale sur leur opportunité et leur phasage, en fonction de l'évolution des besoins de déplacement sur le plateau de Saclay.

- **Le réaménagement du Christ de Saclay élargi**, depuis l'entrée principale du CEA jusqu'à l'intersection avec la RD60 sur la commune de Saclay, fait l'objet de 1 fiche action propre.
- **Le réaménagement de la partie Est de la RD36** : cette section de la RD36, au Nord du quartier de l'Ecole polytechnique, doit être réaménagée depuis le croisement de la future RD128 jusqu'à l'échangeur de l'Ecole polytechnique situé à l'entrée de Palaiseau. Ce réaménagement permettra d'assurer une capacité d'aménagement et une continuité urbaine avec le Quartier Camille Claudel. L'amélioration de la desserte sur cette partie doit permettre d'intensifier les liens entre le centre-ville de Palaiseau et les aménagements sur le plateau, en passant par le quartier Camille Claudel. Le secteur de l'échangeur de polytechnique, qui cristallise aujourd'hui de nombreuses difficultés, doit être réaménagé. Par ailleurs, le tracé de la ligne 18 prévoit un passage le long de la RD36 sur ce secteur, avec le positionnement, attendu par la commune de Palaiseau, d'une éventuelle gare supplémentaire permettant ainsi le développement d'une urbanisation en lien avec le quartier Camille Claudel et le secteur Nord Est de la ZAC de l'Ecole polytechnique.

Secteurs concernés

- Palaiseau
- Saclay
- Villiers-le-Bâcle



Plan de situation

Gouvernance

Maîtres d'ouvrage

- Partie Ouest : Conseil départemental de l'Essonne
- Partie centrale « Christ de Saclay élargi » : Conseil départemental de l'Essonne
- Partie Est : EPA Paris-Saclay

Partenaires : Communauté Paris-Saclay, EPA Paris-Saclay, Conseil régional d'Ile-de-France, ville de Palaiseau, CD 78

Éléments de programmation

Le projet porte sur un linéaire de 10,5 km, dont 6 km à l'Ouest de la RN118 (600m dans le département des Yvelines) et 4,5 km à l'Est.

Pour la partie Ouest de l'infrastructure, entre Châteaufort-en-Yvelines et la place du Christ de Saclay élargie :

- 2x2 voies pour la circulation automobile par adjonction de 2 chaussées nouvelles à deux voies parallèles au tracé actuel de la RD entre Châteaufort-en-Yvelines et Saclay (6 km) à l'identique de la configuration de la voirie existante sur Saint-Quentin-en-Yvelines ;
- un site propre pour transports en commun (SPTC) réutilisant l'assiette de la RD 36 actuelle. Il s'inscrit dans la liaison « Massy-Saint-Quentin-en-Yvelines » ;
- une voie de circulation douce sur l'ensemble du tracé en harmonie avec l'itinéraire 35 Massy-Plateau de Saclay du Schéma directeur départemental des circulations douces (SDDCD).

Pour la partie centrale de la place du « Christ de Saclay élargi » :

- 2x2 voies pour la circulation automobile avec création d'un passage souterrain à gabarit réduit (PSGR) sur la RD 36 pour le franchissement de la place du Christ ;
- un site propre pour transports en commun (SPTC) réutilisant l'assiette de la RD36 actuelle entre le giratoire de raccordement Ouest et la future gare routière du TCSP « Massy-Saint-Quentin-en-Yvelines » ;
- une voie de circulation douce sur l'ensemble du tracé en harmonie avec l'itinéraire 35 Massy-Plateau de Saclay du Schéma Directeur Départemental des Circulations Douces (SDDCD) ;
- une voirie bidirectionnelle spécifique d'accès à l'entrée Nord du CEA (longueur 350 m).



Pour la partie Est (de la RD60 à la Croix de Villebois)

Un réaménagement avec :

- réaménagement capacitaire des 3 carrefours (connexion avec la RD128, boulevard de la Vauve, Croix de Villebois)
- réalisation d'une circulation douce longitudinale et de franchissements sécurisés au niveau des carrefours
- réaménagement paysager global de l'infrastructure

Une réflexion globale sera menée par le Conseil Départemental et la Société du Grand Paris, maître d'ouvrage de la ligne 18 du Grand Paris Express, sur l'insertion du viaduc du métro le long de la RD36, à son débouché sur le plateau à Palaiseau et sur le tronçon entre le CEA et Magny-Les-Hameaux. Si les 2 projets font l'objet de procédures réglementaires distinctes, une optimisation du programme, de son phasage, et des emprises de chaque projet sera recherchée pour minimiser la consommation de terres agricoles et optimiser les coûts.

Éléments de financement

Les montants en jeu

Le coût réparti par tronçons est le suivant :

- Partie Ouest : 28,6 M€ TTC (stade étude avant-projet)
- Partie centrale « Christ de Saclay élargi » : 27,135 M€ TTC (stade étude avant-projet septembre 2014)
- Partie est : estimée à 26 M€ TTC TDC (stade étude de faisabilité)

Le financement

La clef de financement de l'opération entre l'Etat, la Région Ile-de-France et le Département n'est pas encore définitivement actée. 9M€ sont inscrits au prochain CPER pour le réaménagement du Christ de Saclay. Une enveloppe de 3 M€, financée à parité par la Région Ile-de-France et le Département est inscrite au CPRD 91 pour la réalisation des études.

Etat d'avancement et phasage

Etat d'avancement (mars 2016)

L'arrêté interpréfectoral de DUP et de mise en compatibilité des PLU a été signé le 14/06/2011.

L'enquête parcellaire a lieu du 3 décembre 2012 au 21 décembre 2012. La commission d'enquête a émis un avis favorable avec recommandations le 16 janvier 2013.

La convention avec le Conseil départemental des Yvelines pour transfert de maîtrise d'ouvrage a été approuvée le 18 novembre 2012.

L'AVP de la partie Ouest a été finalisé pour fin novembre 2012.

L'AVP définitif du réaménagement de la place du Christ de Saclay élargie a été finalisé en septembre 2014.

Les études de projet sont en cours sur la section du Christ élargi.

Le réaménagement de la partie est de la RD36 fait l'objet d'une nouvelle étude de faisabilité sous MOA EPA Paris-Saclay, dans le cadre d'une convention d'études spécifique.

Livraison (date prévisionnelle)

Phasage :

- Partie centrale du Christ de Saclay élargi :
 - Début des travaux : printemps 2017
 - Livraison : 2019
- Partie Ouest :
 - Début de travaux : Après la mise en service du réaménagement du Christ de Saclay
- Partie est :
 - Début de travaux : 2018

25 - Réaménagement du carrefour de Saint-Aubin et requalification de la RD 306

Présentation

La RD306 constitue un axe majeur de liaison Sud-Nord, le second du territoire après la RN118, tant local sur la commune de Gif-sur-Yvette entre la vallée et le plateau, qu'à l'échelle du Sud-Ouest francilien puisqu'elle relie le secteur de Rambouillet et la vallée de Chevreuse à la RN118 vers Paris. Elle supporte donc un trafic de transit important, mais aussi un trafic de destination vers le CEA Saclay, les quartiers de l'Orme des Merisiers et du Moulon. Aujourd'hui, le carrefour de Saint-Aubin est fortement congestionné à l'heure de pointe du matin en raison d'un conflit de priorité entre les flux Ouest-Est et Sud-Nord dû au système de giratoire, entraînant des remontées de files importantes sur la RD306.

Le projet consiste donc à requalifier la RD306 pour fluidifier le trafic routier en confortant le rôle structurant de cette liaison plateau-vallée multimodale, en réaménageant le carrefour de Saint-Aubin à l'occasion du passage du TCSP Massy-Saclay-Saint-Quentin-en-Yvelines, et en redonnant une cohérence urbaine et paysagère à cette entrée sur le plateau de Saclay.

Secteur concerné

- Gif-sur-Yvette
- Saint-Aubin

Gouvernance

Maitre d'ouvrage

- STIF maître d'ouvrage du TCSP Ecole polytechnique - Christ de Saclay
- EPA Paris-Saclay aménageur de la ZAC du Moulon

Partenaires : STIF, Région Ile-de-France, CD91, Communauté Paris-Saclay, EPA Paris-Saclay, Communes concernées

Eléments de programmation

Le projet se décompose en 3 parties :

- Au Nord du carrefour de Saint-Aubin

Création d'une entrée supplémentaire au Sud-est du CEA Saclay et réaménagement des entrées existantes en carrefours à feux pour permettre le passage du TCSP Massy-Saclay-Saint-Quentin-en-Yvelines.

- Carrefour de Saint-Aubin

Réaménagement du giratoire en un carrefour à feux capacitaires permettant l'insertion du TCSP Massy-Saclay-Saint-Quentin-en-Yvelines, résolvant le conflit de priorité actuel aux heures de pointe et fluidifiant la circulation.

Mise en place de dispositifs visant à limiter, voire à interdire, le trafic de transit depuis la RD36 à Villiers-le-Bâcle à l'heure de pointe du matin sur la route du Golf à Saint-Aubin.

- Au Sud du carrefour de Saint-Aubin

Requalification et optimisation des carrefours de l'entrée de vallée pour fluidifier la circulation et intégrer des priorités bus (voir fiche action « Liaison TCSP Gif-sur-Yvette-Plateau de Saclay »).

Principes de gestion

La RD306 est une infrastructure gérée par le Conseil départemental de l'Essonne.

Éléments de financement

Les montants en jeu

Le réaménagement du carrefour de Saint-Aubin et des entrées du CEA est prévu dans le cadre du prolongement du TCSP de l'École polytechnique au Christ de Saclay : 58,2 M€ TTC.

Les aménagements au Sud du carrefour de Saint-Aubin n'ont pas encore fait l'objet d'un chiffrage précis.

Le financement

TCSP Ecole polytechnique - Christ de Saclay :

- Etat : 41%
- Région : 41%
- CD91 : 18%

Etat d'avancement et phasage

Etat d'avancement (mars 2016)

- TCSP Ecole polytechnique - Christ de Saclay : travaux en cours d'achèvement
- Schéma directeur du programme d'actions routier / transport en commun / circulations douces en cours de réalisation sur le linéaire de la RD306 depuis Gif-sur-Yvette jusqu'au Christ de Saclay (MOA : EPA Paris-Saclay - MOE - Groupement MDP)

Livraison (date prévisionnelle)

- TCSP Ecole polytechnique - Christ de Saclay : été 2016
- Programme d'actions routier / transport en commun / circulations douces complémentaire : phasage en sous-opérations selon les contraintes et les coûts identifiés pour des travaux à partir de 2015

26 - Réaménagement des accès au Parc d'Activités de Courtabœuf (échangeurs de Mondétour et du ring des Ulis)

Présentation

Cette opération s'inscrit dans le cadre de la réalisation d'un transport en commun en site propre entre Massy et Les Ulis. Ce dernier vise à désenclaver la ville des Ulis et en particulier la zone d'activités de Courtabœuf dont le développement est essentiel pour le CDT. Le réaménagement du ring des Ulis constitue un préalable à ce projet de TCSP afin de permettre :

- L'amélioration de la sécurité sur les points d'échanges entre toutes les voies composant les diffuseurs des Ulis et de Mondétour ;
- De fluidifier les échanges entre la RN 118 et la voirie locale avec une meilleure répartition des trafics, en obtenant une meilleure lisibilité de l'itinéraire « francilienne » empruntant la RN 118, l'A 10, et la RN 104 ;
- D'améliorer la desserte du Parc d'Activités de Courtabœuf.

Secteur concerné

- Les Ulis
- Orsay

Gouvernance

Maître d'ouvrage : Conseil départemental de l'Essonne (pour les études)

Partenaires : Etat (DIRIF), Région Ile-de-France, Département de l'Essonne, Communauté Paris-Saclay, communes des ULIS et d'ORSAY.

Éléments de programmation

Les bretelles d'accès intérieures à l'anneau seront démolies, supprimant les échanges directs avec la RN118. Un échangeur « à lunettes » permettant tous les mouvements sera aménagé au Sud du Ring (entre le Ring et l'A 10).

La réalisation de cet échangeur nécessite la création d'un nouvel ouvrage au-dessus de la RN118. Le Ring sera conservé pour permettre l'écoulement du trafic local supporté par la RD446 Nord et Sud, la RD35 et la RN118 et pour assurer une continuité de liaison TCSP entre la RD118 est et la RD35 Ouest. Au niveau du demi diffuseur de Mondétour, il est prévu de réutiliser l'ouvrage existant en franchissement de la RN118 et d'aménager en giratoire les carrefours existants de part et d'autre de la RN118.

Le carrefour giratoire de Mondétour sera complété par une bretelle d'accès direct au parc d'activités de Courtabœuf.

Une bretelle de sortie sera aménagée sur la RN118 sens Province-Paris pour desservir, via le giratoire « Citroën », le parc d'activités de Courtabœuf et les installations « Citroën ».

Une bretelle d'entrée sera aménagée depuis la RD446 sur la RN118 dans le sens Paris-province.



Le rond-point de Mondétour après réaménagement



Le ring des Ulis après réaménagement

Éléments de financement

Les montants en jeu

Le réaménagement des échangeurs du Ring des Ulis et de Mondétour est estimé à 48 M€ TTC. Le CPER 2015-2020 prévoit un financement à hauteur de 20 M€ au total (10M€ Etat et 10M€ Région).

Le financement

Pour le financement des études, il a été convenu entre l'Etat, le Conseil général et la Région Ile-de-France, la répartition suivante :

- Etude Ring des Ulis et rond-point de Mondétour, sur la base d'un montant de 1,5 M€ HT
 - Etat : 60%
 - Région : 20%
 - Département : 20%
- Etude voie dédiée aux TC sur A10 sur la base d'un montant de 300 000 € TTC
 - Etat : 50 %
 - Région : 50 %
- Travaux : le projet de CPER 2015 - 2020 prévoit la clé de financement suivante
 - Etat : 20%
 - Région : 20%
 - Autres (Département et acteurs locaux) : 60%

Etat d'avancement et phasage

Le réaménagement du Ring des Ulis et du rond-point de Mondétour figurait au 12^e Contrat de Plan Etat/Région 2000-2006, sous la dénomination « Ring des Ulis-Courtabœuf ». Cette opération, au titre du TCSP Massy-Les Ulis, est inscrite au Plan Régional en faveur de la Mobilité Durable (PRMD), au Plan de Mobilisation pour les Transports en Ile-de-France et au Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF).

La DUP de l'opération a été prononcée au nom de l'Etat le 10 mars 2008 et prorogée jusqu'au 9 mars 2018.

L'étude de faisabilité conduite par le STIF en 2005 a montré l'intérêt d'un site propre entre Massy et les Ulis. Ce site propre présente 3 possibilités d'itinéraires pour un coût compris entre 5,8 M€ et 24,6 M€.

Ces itinéraires ont en commun l'utilisation d'une voie en site propre le long de l'autoroute A10, et le franchissement de la RN118 au niveau du Ring des Ulis. Les études en cours portent sur ces 2 éléments. L'Etat qui assure la Maîtrise d'Ouvrage de la voie bus sur l'A10 a sollicité le Département pour qu'il soit Maître d'Ouvrage du réaménagement du Ring des Ulis.

Le Département a accepté la MOA des études relatives au réaménagement du Ring des Ulis. Une première convention de délégation de maîtrise d'ouvrage approuvée par l'Assemblée départementale en date du 4 juillet 2011 a été signée par l'Etat le 28 décembre 2011. Une seconde convention, portant sur la prise en charge financière des études, a été signée par l'Etat, la Région et le Département le 28 décembre 2011. La clé de financement est évoquée dans la partie « Eléments de financement ».

Etat d'avancement (mars 2016)

- 2014 : fin des études d'avant-projet de réaménagement des échangeurs du Ring des Ulis et de Mondétour
- Printemps 2016 : début des travaux de la voie bus sur A10
- 2019 : début des travaux de réaménagement des échangeurs du Ring des Ulis et de Mondétour sous réserve de la réalisation des acquisitions foncières par l'Etat et du bouclage financier de l'opération.

III. C. STRATEGIES D'AMENAGEMENT ET EQUIPEMENTS STRUCTURANTS

III. C. 1 STRATEGIES D'AMENAGEMENT ET EQUIPEMENTS STRUCTURANTS A COURT TERME

27 - Learning center

Présentation

Le Learning Center (LC) Paris-Saclay sera le cœur de la vie étudiante et académique de l'Université Paris-Saclay. Ouvert sur le campus urbain et la société, avec un rayonnement métropolitain et international, il constitue un outil universitaire et de partage de connaissances mutualisé entre les grandes écoles, les universités et centres de recherche parties prenantes de l'Université Paris-Saclay. Au sein de cet ensemble, il accueillera en particulier les fonds documentaires de CentraleSupélec, de l'ENS Cachan et de l'Université Paris-Sud (pour partie).

L'ambition du LC est de matérialiser les valeurs fondatrices de l'Université Paris-Saclay, interdisciplinarité, ouverture sur le monde et sur la société. La mutualisation de la fonction bibliothèque, réinventée à l'ère du numérique, est la composante de base du projet. Mais, au-delà de cette fonction centrale, le LC Paris-Saclay agrège d'autres fonctions collectives, constituant un des lieux emblématiques du campus urbain.

Si les étudiants et enseignants-chercheurs forment sa cible la plus évidente, le LC s'adresse à l'ensemble des habitants du territoire dans toute sa richesse et sa diversité. Il contribue à la vie culturelle locale et métropolitaine en réaffirmant la dimension citoyenne de l'enseignement supérieur et de la recherche.

L'ouverture de cet équipement s'incarnera particulièrement dans la mise en œuvre d'un réseau de lieux, sur le plateau et dans la vallée, connecté au Learning Center.

La fonction bibliothèque réinventée à l'ère numérique

Face à une information surabondante, omniprésente, interactive, le LC proposera et expérimentera de nouvelles formes d'accès à la connaissance. La salle de lecture intégrera à la fois des supports papiers et numériques et sera associée à des espaces de travail individuels et en groupe, des endroits où la frontière entre consultation, travail personnel et même récréation tend à devenir de plus en plus poreuse. Le LC proposera ainsi des ressources documentaires physiques (80 000 ouvrages en consultation libre et de l'ordre de 420 000 ouvrages d'usage moins courant, stockés dans le LC) mais surtout numériques ainsi que des services intellectuels aux enseignants chercheurs et étudiants qui pourraient être ouverts, selon un modèle à définir, aux entreprises, habitants et enseignants du secondaire (documentation, accompagnement personnalisé à la recherche, conseils éditoriaux, conception d'outils multimédia, innovation pédagogique...). La fonction de « bibliothèque réinventée à l'ère numérique » occupera une surface totale d'environ 6 500 m² SPC.

La fonction de projets collaboratifs et créatifs

Une plateforme au service de projets collectifs de tous niveaux sera proposée :

- Collaboration inter-établissements
- Partenariats entre étudiants, chercheurs et entreprises
- Rencontres interdisciplinaires (designers, artistes...)
- Médiation scientifique et artistique à destination du grand public en lien avec l'espace d'exposition

Par l'intermédiaire d'initiatives comme La Diagonale, cet espace s'appuiera notamment sur les multiples expérimentations sur le thème science et art qui se sont multipliées ces dernières années. Une partie des initiatives menées dans le cadre de l'action transversale Virtualité, Interaction, Design & Art (VIDA) du LIMSI-CNRS pourront trouver facilement leur place dans ce cadre, au même titre que certaines opérations de médiation et de culture scientifique comme l'année de la supraconductivité organisée en 2011. Il s'agit en définitive de doter Paris-Saclay d'un lieu vivant de conduite de projet et d'expérimentation, une vitrine de nouvelles pratiques collaboratives peut-être plus emblématique à terme que la séquence de nature plus monumentale qui lui est accolée. Le LC sera ainsi davantage un lieu d'interaction et de conversation que de communication et de diffusion.

Cette fonction sera hébergée sur une surface d'environ 900 m² de surface de plancher. Les occupants pourront aménager une partie de ces espaces au moyen de dispositifs comme des cloisons mobiles, voire des tentes, pour constituer des espaces de travail adaptés aux projets qu'ils mènent. L'occupation est par principe temporaire et se termine une fois le projet mené à bien. Les espaces dédiés aux projets collaboratifs et créatifs pourront fonctionner en lien avec l'espace destiné aux expositions et aux évènements.

La fonction accueil, convivialité, événementiel

Cette fonction associera :

- Un guichet d'accueil pour les primo arrivants, en particulier internationaux
- un espace ouvert d'accueil à la fois spectaculaire et convivial avec une cafétéria offrant une large gamme de restauration. Cette cafétéria doit permettre de recevoir si nécessaire des délégations étrangères mais c'est aussi et surtout un lieu de convivialité dans lequel étudiants, chercheurs et habitants doivent se sentir chez eux.
- un espace d'exposition modulable, plateforme de débat science/société et d'ouverture culturelle et une salle de projection. Ces espaces accueilleraient des expositions, conférences, débats, ou tout événement porté aussi bien par les acteurs universitaires que les collectivités et les entreprises. Il permettrait de présenter les évolutions actuelles et futures de la science et de l'industrie, les technologies qui changent le monde, leur hybridation avec l'art et la culture, et inviterait en temps réel les visiteurs à se former une opinion, à discuter et à façonner activement le futur grâce à leurs contributions.
- Les surfaces affectées à cette fonction sont de 1 500 m² SPC environ.

La dimension symbolique de représentation et d'ouverture

Il s'agit de faire du LC l'emblème de la nouvelle Université Paris-Saclay, interdisciplinaire et ouverte sur la société. La fédération d'institutions différentes et l'ouverture sur la ville ont besoin d'une incarnation symbolique et l'architecture peut répondre à ce besoin en proposant un repère où cohabitent la science, la ville et la nature.

Secteur concerné

- Quartier du Moulon

Gouvernance

Maitre d'ouvrage : Université Paris-Saclay, déléguée à l'EPA Paris-Saclay

Partenaires : EPA Paris-Saclay, Université Paris-Saclay

Eléments de programmation

Le programme du LC intègre 3 ensembles fonctionnels sur environ 9 000 m² SPC :

- Fonction « nouvelle bibliothèque », (y compris le stockage des collections et support). Cet ensemble représenterait environ 6 500 m² SPC
- Fonctions accueil, convivialité, évènementiel (cafétéria, accueil, espace d'exposition) sur une surface de 1 500 m² SPC
- Fonction projets collaboratifs et créatifs pour une surface de 900 m² SPC environ

Par ailleurs :

- L'intégration ou l'articulation du LC avec une bibliothèque de lecture publique devra être prise en compte
- A proximité du LC et de la future station de métro pourra voir se développer un pôle de services privés (autour d'un hôtel de standing notamment) quand les conditions de faisabilité économique et de négociation avec des acteurs privés seront réunies

Principes de gestion

Le lieu sera géré par l'Université Paris-Saclay. Afin que la diversité des publics et porteurs de projets (étudiants, chercheurs, salariés, artistes, habitants...) puissent faire connaissance, échanger sur leurs centres d'intérêt respectifs, programmer des rencontres/événements, réserver des espaces etc., l'espace physique sera couplé avec un dispositif numérique conçu sur le modèle des réseaux sociaux (avec profils de membres, fonctionnalités plus spécifiquement liées à la conduite de projet à la médiation...).

C'est une **plateforme à la fois physique et numérique**. Cette composante numérique permet en outre d'envisager la mise en réseau du LC avec d'autres lieux destinés à la conduite de projets, ailleurs sur le plateau, mais aussi dans la vallée. De ce point de vue, le LC doit apparaître plutôt comme le vaisseau amiral d'une flotte qu'il contribue à coordonner que comme une embarcation isolée. Par-delà la fonction de projets collaboratifs et créatifs, la conception de la composante numérique du Learning Center est en outre susceptible de contribuer à l'unification des différentes composantes du Learning Center. Rien de plus facile en effet que d'y intégrer les informations relatives à l'amphithéâtre/auditorium de Paris-Saclay ainsi que d'établir des liens avec le système de gestion documentaire en usage à la bibliothèque.

Éléments de financement

Les montants en jeu

Le montant total de l'opération, affichant un niveau d'ambition architecturale élevé sur le LC s'élève à 41M€ toutes dépenses comprises y compris le premier équipement.

Le financement

Le financement est assuré par les investissements d'avenir et le CPER pour la partie Etat.

Etat d'avancement et phasage

Etat d'avancement (mars 2016)

Pré-programme en cours de validation

Livraison (date prévisionnelle)

La livraison du Learning Center est prévue pour 2019.

28 - Incubateur Pépinière Hôtel d'Entreprise (IPHE)

Présentation

L'IPHE est un projet d'immobilier dédié à la jeune entreprise innovante. Son périmètre de rayonnement est celui du territoire Paris-Saclay et son périmètre d'implantation celui du Quartier de l'Ecole polytechnique.

Paris-Saclay, par sa concentration de lieux d'enseignement et de recherche et de centres de R&D privés dispose d'un potentiel de création et d'attraction d'entreprises innovantes de premier ordre.

C'est avec l'objectif d'offrir à ces starts-ups une offre immobilière et de service adaptée à leur spécificité, leur permettant d'inscrire leur croissance dans un parcours résidentiel que le projet d'IPHE est conçu.

Il s'agit de construire un bâtiment d'une surface de plancher prévisionnelle de 6 000m² permettant d'accueillir, dans une localisation privilégiée des activités de jeunes entreprises innovantes.

Secteur concerné

- Palaiseau, dans le Quartier de l'Ecole polytechnique.



Gouvernance

Maitre d'ouvrage

- L'EPA Paris-Saclay

Partenaires

- Communauté Paris-Saclay, CD91, Conseil Régional d'Ile-de-France, Ville de Palaiseau
- La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Essonne
- L'EPA Paris-Saclay

Un gestionnaire de site sera désigné pour assurer la gestion de l'équipement. La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Essonne a manifesté son intérêt pour cette mission.

Eléments de programmation

L'objectif du programme n'est pas uniquement de constituer une offre immobilière mais également une offre de services. Dans ce cadre, il n'est pas possible de proposer un modèle économique qui assure la charge financière des services et couvre l'amortissement immobilier tout en présentant une offre attractive pour les jeunes entreprises. Le projet est donc conçu pour isoler la part des investissements immobiliers de la part de fonctionnement de gestion. Le projet est conçu autour d'une approche de « contenant/contenu ».

La première phase consiste à construire le « bâtiment nu » et installer les premiers équipements, avant d'en confier la gestion à un opérateur qui assurera l'aménagement intérieur et la relation avec les occupants.

La phase opérationnelle débutera par l'identification d'un gestionnaire qui assurera l'aménagement des lieux, la constitution de l'offre de service, la gestion des occupants ainsi que la bonne marche et la pérennité de l'ensemble.

L'objectif est de disposer d'un équipement opérationnel en 2019.

Principes de gestion

L'IPHE constitue une offre « sas » pour les jeunes entreprises de Paris-Saclay. Il n'est pas l'unique lieu d'hébergement des jeunes entreprises en croissance mais doit répondre aux besoins des entreprises issues de l'incubation des écoles, des acteurs de la recherche qui ont atteint un niveau de maturité, important mais une fragilité financière qui ne leur permet pas de s'implanter par eux-mêmes, qui plus est, au cœur des nouveaux quartiers du Plateau de Saclay.

Le premier principe est celui de l'opportunité d'implantation : l'offre IPHE, sans être hors marché doit constituer un avantage pour ces jeunes entreprises, en termes de prix, en termes d'offre de services, en termes de localisation.

Le second principe est celui de la flexibilité d'usage. Il sera proposé des offres ouvertes, simples, flexibles, y compris sur des options courtes, y compris dans des logiques de co working.

Le troisième principe est celui de la haute valeur ajoutée des services qui seront disponibles et en particulier la connexion au réseau des acteurs, des facilitateurs mais aussi au réseau des entreprises de Paris-Saclay et l'accès au marché.

Le quatrième principe est celui du parcours résidentiel : l'IPHE ne constitue pas une offre exclusive, il doit fonctionner en réseau avec d'autres lieux situés sur les places économiques de Paris-Saclay, l'objectif étant de maintenir la majeure partie de ces entreprises à potentiel sur le territoire de Paris-Saclay.

Eléments de financement

Le financement de l'opération est assuré pour la construction par des acteurs publics :

- 7,5 M€ - Conseil Départemental de l'Essonne
- 5,4 M€ - Commissariat aux Grands Investissements
- 2 M€ - EPA Paris-Saclay (valorisation de l'apport du foncier)
- 1 M€ - Communauté Paris-Saclay
- 3 M€ - Conseil Régional d'Ile-de-France (3 à 4 M€)

Ces financements ont fait l'objet de délibération par les collectivités concernées.

Etat d'avancement et phasage

Etat d'avancement (mars 2016)

En avril 2013, le projet a fait l'objet d'une étude d'opportunité, d'une étude de faisabilité ainsi que de travaux d'évaluation des coûts de construction ainsi que des coûts de fonctionnement et projection de remplissage.

Une étude lancée en avril 2013 par le CD91 a permis de connaître les contours juridiques du montage opérationnel ainsi que les incidences fiscales à la suite de quoi l'EPA Paris-Saclay a été désigné porteur du projet par l'ensemble des partenaires.

En 2014, une étude programmatique et une étude permettant d'établir le *business plan* de l'opération ont été lancées par l'EPA Paris-Saclay. Ces études en cours permettront de lancer le concours de maîtrise d'œuvre du bâtiment à l'automne, ainsi qu'une consultation visant à désigner un gestionnaire pour le programme.

Livraison prévisionnelle

Livraison prévue : 2019

29 - Réseau Paris-Saclay : le numérique au service de la ville intelligente et de l'innovation ouverte

Présentation

Pour atteindre les objectifs stratégiques fixés par le CDT Territoire Sud, les partenaires du contrat souhaitent s'appuyer sur toutes les possibilités offertes par le numérique. Cela est particulièrement important à Paris-Saclay, pour plusieurs raisons : pour bien préparer l'émergence des nouveaux services qui caractériseront les villes de demain ; pour faciliter la transformation du territoire par la réalisation des nombreux chantiers, en exploitant la souplesse et la réactivité propre au numérique ; enfin, parce que Paris-Saclay est lui-même un grand pôle d'innovation, au sein duquel le numérique tient une place essentielle.

Une première action repose sur l'amélioration significative du niveau de connectivité du territoire. Dans ce domaine, beaucoup a déjà été fait. Dès 2011, la Communauté d'agglomération du Plateau de Saclay a passé une délégation de service public pour couvrir le territoire communautaire de fibre optique. En parallèle, l'Université Paris-Saclay s'est engagée dans la mise en place d'un réseau numérique de recherche très performant. Le déploiement des réseaux fixe et mobile se poursuivra à l'occasion de la réalisation des projets d'aménagement.

Une seconde action forte a été engagée, avec le projet d'une plateforme de services numériques, projet collectif destiné à accélérer le développement de services de haut niveau pour toutes les composantes de Paris-Saclay (étudiants, chercheurs, salariés, habitants, etc.).

Deux choix stratégiques guident le projet de plateforme :

- se concentrer sur les « couches basses », c'est-à-dire sur les briques de base qui seront nécessaires à la conception d'autres services, sur les ressources numériques (infrastructures, données, services) dont la mutualisation sera créatrice de valeur ;
- ouvrir au maximum le projet vers le pôle scientifique et technologique, avec la certitude que ses forces vives représentent un atout maître sur lequel il est indispensable de s'appuyer.

Une étude de définition de cette plateforme a été engagée début 2014 par l'EPA Paris-Saclay, en partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay et l'Université Paris-Saclay. La fin de l'étude est prévue pour l'été 2015. L'étude avait pour objectif de caractériser les premières ressources de base de la plateforme de services numériques.

Secteur concerné

Ce projet concerne l'ensemble des communes du CDT.

Gouvernance

Maitre d'ouvrage

L'étude de définition de la plateforme numérique intègre la question de la gouvernance. L'objectif est de faire émerger un opérateur capable de porter le développement de la plateforme et la mise à disposition des services, avec des modèles économiques associés. En juin 2015, plusieurs scénarios sont encore à l'étude. Dans tous les cas, la gouvernance de la plateforme sera partenariale : association des collectivités et du campus, du public et du privé, etc.

Partenaires

- EPA Paris-Saclay
- Collectivités
 - o Communauté Paris-Saclay
 - o Communes
 - o Communauté Paris-Saclay Très Haut Débit (délégataire de service public)
 - o Opérateurs de services urbains (eau, énergie, déchets, éclairage, stationnement, mobilité, etc.).
- Université Paris-Saclay
- Entreprises partenaires pour le développement et l'exploitation de la plateforme (à identifier)

Éléments de programmation

L'étude de définition de la plateforme numérique a permis de caractériser certaines des premières briques de la plateforme :

- Une brique « internet des objets », c'est-à-dire la mise en place d'outils mutualisés pour connecter les nombreux objets communicants (capteurs) dont l'usage se multiplie dans les services urbains : réseaux télécoms, outils de collecte, traitement, protection, mise à disposition de données, etc ;
- Une brique « open data », pour accompagner l'ouverture des données publiques du territoire ;
- Un système d'authentification et de paiement (ePass) utilisable pour l'accès aux services numériques de la plateforme et aux services partenaires ;
- Une forge numérique, c'est-à-dire un espace de développement open-source et collaboratif pour faciliter la mise au point de nouvelles applications sur la plateforme ;
- Une cartographie interactive, utilisable par tous pour agréger, visualiser et mettre à jour de façon dynamique des informations géolocalisées sur le territoire ;
- Une brique « services numériques pour la mobilité », pour contribuer à l'amélioration des conditions de mobilité sur le territoire.

La plateforme numérique aura ainsi une dimension physique, liée aux infrastructures qui la composent : cœur de réseau, routeurs, capteurs, mobilier urbain connecté, etc.

Principes de gestion

L'opérateur en charge de la conception et de l'exploitation de la plateforme numérique définira les conditions de mise à disposition des services numériques qu'elle héberge. Le financement du fonctionnement de la plateforme numérique reposera en partie sur la contribution des utilisateurs : abonnement à des packs de services, paiement de licence pour l'utilisation des outils back-office, etc.

Éléments de financement

Le financement

L'adossement de la plateforme aux services urbains permet de répondre à une partie des besoins d'investissement, en mutualisant les coûts avec ceux de l'aménagement lorsque cela est possible (dans les nouveaux quartiers).

Vu le caractère innovant de la plateforme de services numériques, et le positionnement clair du projet dans le champ thématique de la « ville intelligente », plusieurs sources de financement pourront être mobilisées. En juin 2015, les partenaires potentiels suivants ont été identifiés (liste non exhaustive) :

- Union Européenne, programme Horizon 2020 ;
- Programme des investissements d'avenir, action « Ville de demain » ;
- Caisse des Dépôts et Consignations ;
- Région Ile-de-France (appel à projets « innovation en faveur de la mobilité francilienne »).

Le financement du fonctionnement de la plateforme reposera au moins en partie sur une forme de contribution des utilisateurs (cf. ci-dessus), en particulier les entreprises du territoire qui voudront bénéficier des services proposés.

État d'avancement et phasage

Etat d'avancement (mars 2016)

La mission d'étude de définition de la plateforme numérique s'achève à l'été 2015. La mise en œuvre opérationnelle des différentes briques composant la plateforme est désormais programmée.

Livraison / calendrier

- été 2015 : livrable de l'étude de définition de la plateforme numérique
- Automne 2015 : lancement de la gouvernance
- A partir de 2016 : lancement des premiers chantiers (ePass, cartographie interactive, open data, forge numérique, etc.)

STRUCTURE ET PORTAILS DE SERVICES POUR LA PLATEFORME NUMÉRIQUE



30 - Gestion des ressources et déchets du territoire

Présentation

L'économie circulaire ou métabolisme territorial est d'abord une démarche, dont la première étape vise à qualifier et quantifier les flux de matière et d'énergie qui traversent les territoires. À la connaissance succède l'action : la finalité du métabolisme territorial est de définir des voies possibles d'optimisation et de synergies entre les acteurs du territoire, afin de mettre en place l'économie circulaire - quand les déchets des uns deviennent les ressources des autres.

La promotion du métabolisme territorial dans le CDT Territoire Sud se traduira par plusieurs sous-projets qui contribueront à optimiser le fonctionnement des systèmes techniques artificiels et leurs interactions avec les écosystèmes naturels. Ces sous-projets pourront chacun avoir leur gouvernance et leur programmation propres. Ils sont détaillés ci-dessous.

Pour un chantier Paris-Saclay exemplaire : planification matériaux / déchets

La réalisation de l'ensemble des projets prévus par le CDT Territoire Sud va nécessiter l'ouverture de très nombreux chantiers dans les prochaines années. Pour chacun de ces chantiers, les flux en matériaux de construction, en déblais inertes et en déchets seront importants. L'enjeu est de mettre en place dès à présent les conditions d'un meilleur équilibre entre les matériaux et les déblais, afin de limiter globalement les impacts et de faire du grand « chantier Paris-Saclay » un chantier exemplaire.

Pour cela, des études sont nécessaires pour estimer les volumes en jeu, analyser les possibilités de valorisation et définir les modalités pratiques de tri et de recyclage.

Méthanisation : la valorisation énergétique des bio-déchets

Le territoire du CDT se caractérise par le volume et la multiplicité des sources de bio-déchets. Dès aujourd'hui, l'activité de certaines exploitations agricoles et des centres équestres génère des déchets organiques sous la forme de fumier bovin ou équin. La réalisation des projets prévus par le CDT va également entraîner un accroissement important des flux des bio-déchets issus de la restauration collective et des déchets verts. L'ensemble de ces déchets donne opportunité pour éventuellement développer une unité de méthanisation au sein du territoire du CDT. Le méthaniseur alimenterait les systèmes énergétiques, après valorisation sous forme d'électricité, de chaleur ou de biogaz (utilisé comme carburant ou réinjecté dans le réseau). Le digestat restant pourrait être utilisé par les agriculteurs comme fertilisant.

Pour concrétiser ce potentiel, il est nécessaire de lancer des études complémentaires, afin d'analyser la faisabilité de cette unité de méthanisation selon différents critères : échelle des approvisionnements, performance des modes de valorisation, comparatif technico-économique avec les unités existantes, qualité du digestat, etc.

De façon transitoire, le SIOM, opérateur de la Communauté Paris-Saclay, mettra en place des partenariats avec des unités de méthanisation présentes sur les territoires voisins.

Démarches d'écologie industrielle et territoriale : Projet de mutualisation du service déchet et logistique sur le Sud du Plateau de Saclay, autour de la future déchèterie-ressourcerie

En 2008, a clairement été exprimée par l'Etat, la volonté de donner une renommée internationale au quartier du Plateau de Saclay pour son excellence scientifique. De ce fait, de nombreux aménagements ont débuté et vont se poursuivre d'ici les prochaines années. Ces aménagements se caractérisent principalement par l'accueil d'écoles supérieures, des laboratoires de recherches, et tous les équipements et services nécessaires (logements, restaurations, transports, déchèterie, collecte, etc.) au fonctionnement d'un quartier.

La future déchèterie-ressourcerie du SIOM s'implantera dans le Sud Plateau, dans la ZAC du Quartier polytechnique, avec une ouverture programmée pour 2017.

L'étude de faisabilité pour la création de la déchèterie-ressourcerie menée en 2014 a été l'occasion de rencontrer les établissements d'enseignement supérieur et de recherche déjà installés ou dont l'installation est programmée. Dix entretiens ont été menés avec pour objectif de présenter le projet et d'étudier les gisements de déchets susceptibles d'être captés et gérés par le futur équipement. Les établissements rencontrés sont les suivants : Université Paris Sud, Supelec, IOGS, ENS Cachan, Agro Paris Tech, ENSAE, ENSTA, Centrale, Mines Télécom, Polytechnique. Ce fut le point de départ d'un projet de mutualisation du service déchets avec l'ensemble de ces établissements et d'une étude globale de logistique urbaine.

De la même manière, et plus largement, l'étude de logistique urbaine s'intéressera aux flux entrants et sortants, à l'opportunité de créer des espaces dédiés, et à l'étude des modèles économiques. Les enjeux et bénéfices attendus pour ces futurs quartiers sont nombreux : réduction des nuisances (sonores, pollution, vibrations), des risques, des coûts (transports, mutualisation des commandes et d'outils, etc.), favoriser l'emploi, etc. Ces projets feront l'objet d'études/ assistance à maîtrise d'ouvrage en 2015-2016.

Engagement pour les 3 ans à venir

L'Etablissement Public d'Aménagement Paris-Saclay, le SIOM, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche ont donc pour ambition de mutualiser la logistique et le service déchets en prenant en compte les équipements à venir (future déchèterie-ressourcerie).

Les consultations pour ces deux projets ont démarré début 2015 :

- **L'étude de mutualisation de la gestion des déchets** co-pilotée par le SIOM et l'EPA Paris-Saclay, a pour objectif de couvrir un périmètre élargi et complet en termes de déchets (biodéchets, déchets dangereux, de mobilier, etc.) tout en prenant en compte les effets de saisonnalité. Une bonne anticipation des flux et gisements de déchets permettra de répondre aux attentes des établissements et d'anticiper un schéma de gestion des déchets pertinent. Les aspects techniques, juridiques, financiers, et organisationnels, seront étudiés. Cette première phase d'étude de faisabilité, sera suivie par une phase d'accompagnement à la mise en œuvre opérationnelle.

- **L'étude de logistique urbaine à l'échelle du Sud Plateau**, pilotée par l'EPA Paris-Saclay, et co-financée par l'EPA Paris-Saclay et la Caisse des Dépôts et Consignations, a pour objectif d'étudier les flux entrants et sortants (approvisionnements, déchets, courriers, colis, produits dangereux, etc.), d'évaluer la pertinence d'une mutualisation des flux, d'identifier les opportunités de créer des espaces dédiés, et d'étudier différents modèles économiques.

Ces études analyseront les économies de flux, comment les « sortants » des uns pourront devenir les « intrants » des autres, dans une logique d'économie circulaire. Des pistes de synergie seront identifiées et validées avec les acteurs.

La future déchèterie-ressourcerie, dont l'ouverture est programmée en 2017, sera complètement intégrée dans ce schéma et jouera un rôle important et facilitateur dans la mise en œuvre de cette écologie industrielle territoriale.

Promotion de l'économie sociale et solidaire : La ressourcerie, un projet d'économie sociale et solidaire

Le SIOM est équipé d'une déchèterie fréquentée uniquement par les usagers, située sur la commune de Villejust. Depuis plus de 10 ans, le SIOM propose, en partenariat avec Emmaüs un caisson du réemploi. Les usagers ont la possibilité de déposer les objets pouvant être réemployés en l'état dans ce caisson. Emmaüs assure la collecte, la réparation si besoin puis la revente via la boutique située sur la commune de Longjumeau. En 2013, 34,3 tonnes ont ainsi été valorisées par Emmaüs.

Depuis 2010, le SIOM souhaite s'équiper d'une seconde déchèterie. En effet, au regard de la population du SIOM et des ratios ADEME, le taux de couverture du territoire n'est pas suffisant. Le SIOM observe également depuis 2011 une hausse importante de la fréquentation de la déchèterie de Villejust : le nombre de visites est passé de 30 000 à 50 000 visiteurs par an entre 2011 et 2013.

Dès le démarrage de ce projet, la volonté politique du SIOM a été d'intégrer une activité de ressourcerie au sein de l'équipement déchèterie. La création d'emplois en insertion dans le cadre de cette activité ainsi que l'atteinte d'un « équilibre économique » sans le soutien financier sous forme de subvention par le SIOM sont également des exigences du syndicat déchets.

Pilotage de la ressourcerie

La gestion de la déchèterie sera effectuée en régie par le SIOM, la ressourcerie sera pilotée par une structure non encore définie. Le SIOM assure la maîtrise d'ouvrage des bâtiments et met à disposition les locaux au porteur de projet.

Encourager les partenariats avec les acteurs du réemploi présents sur le territoire (en continu)

Le porteur de projet présentera les partenariats envisagés avec les acteurs du réemploi identifiés sur le territoire. La gouvernance de la ressourcerie peut résulter d'une association entre les différents acteurs du territoire. Le positionnement du SIOM dans cette gouvernance est également à définir.

Optimiser la collecte des déchets dans les nouveaux quartiers

La réalisation des projets d'aménagement prévus dans le CDT donne l'occasion de faire évoluer le mode de collecte des déchets ménagers et assimilés, en passant progressivement d'une collecte en « porte à porte » à une collecte en « apport volontaire ». L'installation à intervalle réguliers de bornes d'apport volontaires enterrées permet aussi bien d'optimiser la collecte (et de réduire les flux de camions) que d'économiser de l'espace au sein des programmes (en diminuant la surface nécessaire pour les locaux techniques).

Le Programme Local de Prévention conduit par le SIOM

Le SIOM est engagé dans un Programme Local de Prévention (PLP) depuis 2011 visant à réduire la production des Ordures Ménagères assimilées (OMA) de - 7 % soit 25 kg / habitant d'ici 2016 et de - 7,5% soit 34 kg par habitant des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA).

Un programme d'actions a été défini en année 1 du PLP, à l'issue du diagnostic territorial et 25 actions sont programmées, autour des thématiques suivantes :

- **L'évitement des déchets**
 - la lutte contre le gaspillage alimentaire auprès des habitants et des scolaires ;
 - la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les établissements scolaires (primaires au lycée).

- **Le détournement des déchets**
 - le compostage/lombricompostage individuel et collectif ;
 - le broyage-paillage.

- **Réemploi**
 - Stand de sensibilisation : informer et proposer des idées sur le réemploi (village du réemploi avec installation de stands : customisation de vêtements, réparation de vélo, réparation et rénovation de meubles,...) ;
 - Ateliers de customisation de vêtements, avec réalisation d'un défilé tendance récup' à partir de vêtements donnés par le Relais, modifiés par une équipe de couturières et une créatrice bénévoles ;
 - Participation à l'annuaire du réemploi (Recup-id) en partenariat avec le Conseil régional et le Syctom : le SIOM contacte les réparateurs du territoire et leur demande s'ils souhaitent être inscrit dans l'annuaire ;
 - Création d'une déchèterie-ressourcerie, avec une ouverture programmée en 2017 ;
 - Promotion du tri des textiles : installer de nouvelles bornes textiles sur le territoire afin de répondre à l'objectif d'un point d'apport volontaire pour 2000 habitants. Des conventions tripartites SIOM-Ville-Opérateur textile sont signées reprenant les engagements et obligations de chaque partie.

- **La nocivité des déchets**
 - le jardinage au naturel : Le SIOM en partenariat avec la Maison Pour Tous (MPT) des Ulis, a créé un jardin naturel au pied d'un immeuble du quartier, où sont cultivés fleurs, fruits et légumes. En plus, un composteur est installé afin que les enfants du centre de loisirs et habitants puissent y déposer leurs biodéchets.

- **Communication**

- Pour améliorer la communication des actions du PLP, une charte graphique et un site internet dédié ont été créés. Le PLP est désormais identifiable sur le territoire par la famille Bonabitude, composée de 6 membres qui incarnent chacun une thématique (jardinage au naturel, gaspillage alimentaire, les éco-gestes au bureau,...).

Collectes séparées : Amélioration des performances et extension de tri

- **Améliorer la performance du tri du verre**

Ce projet déjà débuté s'organise autour de 3 axes :

- renforcer le maillage en points d'apports volontaires pour le verre

Objectif : création de 50 points d'apports supplémentaires pour atteindre le ratio de 268 habitants par conteneur

- améliorer la maintenance préventive et curative sur ces bornes
- déployer une campagne de communication dédiée

- **Extension des consignes de tri plastique avec Eco-Emballages**

- Le SIOM souhaite s'engager dans le plan de relance du recyclage porté par Eco-Emballages et se porte candidat, en partenariat avec le centre de tri de Paprec au Blanc-Mesnil (son prestataire actuel). Si le SIOM est retenu dans le cadre de cet appel à projets, à partir de janvier 2016 l'ensemble des matières plastiques seront collectés pour être triés et recyclés. Une campagne de communication sera déployée au T4 2015.

Cette extension permettra d'augmenter le taux de recyclage des plastiques grâce au tri de tous les plastiques : PP, souples, polystyrène, etc.

- **Amélioration des performances du tri du papier**

- Sous réserve de partenariat avec Eco-Folio (dépôt des candidatures dans le cadre d'appels à projet) : expérimentation de collectes événementielles, visant donc à aider le geste de déstockage des papiers et à communiquer spécifiquement sur le tri et le recyclage du papier.

- **Développement des conteneurs enterrés**

- Le SIOM propose, dans le cadre de rénovation de quartiers ou pour de nouveaux projets immobiliers, de mettre en place des points d'apport volontaire pour l'ensemble des flux (OM, papiers/emballages et verre). Le nombre de bornes à implanter programmé pour les 3 années à venir est : 80 en 2015, 80 en 2016, 100 en 2017.

Le SIOM étudie également la possibilité d'étendre les consignes de tri des emballages plastiques et petits emballages aluminium. Il poursuivra ses efforts d'optimisation des collectes afin de réduire la consommation de carburant et des coûts associés.

Secteur concerné

Ce projet concerne l'ensemble des communes du CDT.

Gouvernance

Maitre d'ouvrage

SIOM/Communauté Paris-Saclay

Partenaires

Les partenaires pressentis pour chacun des sous-projets sont listés ci-dessous

- *Planification matériaux/déchets dans le chantier Paris-Saclay*
 - o Aménageurs et principaux maîtres d'ouvrages publics :
 - EPA Paris-Saclay
 - Communauté Paris-Saclay
 - Conseil départemental de l'Essonne
 - o Acteurs de la profession
 - Fédération Française du bâtiment de l'Essonne
 - Syndicat des travaux publics de l'Essonne
 - o Maîtres d'ouvrages privés...
- *Méthanisation : valorisation énergétique des bio-déchets*
 - o EPA Paris-Saclay
 - o SIOM
 - o Agriculteurs : élevage (Viltain), centres équestres
 - o Golfs
 - o Restauration collective : CROUS
- *La ressourcerie de Saclay*
 - o SIOM
 - o Communauté Paris-Saclay
 - o CAEE
 - o Atout Plie
- *Écologie industrielle entre Courtabœuf et Saclay*
 - o Partenaires de l'appel à projet
 - o Communauté Paris-Saclay
- *Logistique urbaine pour le Sud Plateau*
 - o EPA Paris-Saclay
 - o Communauté Paris-Saclay
 - o Acteurs de la logistique urbaine classique
 - La Poste
 - Messageries (DHL, UPS, etc.)
- *Optimiser la collecte des déchets dans les nouveaux quartiers*
 - o EPA Paris-Saclay
 - o Communauté Paris-Saclay
 - o SIOM

Éléments de programmation

Les éléments de programmation disponibles pour les principaux sous-projets sont les suivants :

- *La ressourcerie de Saclay*
 - o Parcelle de 5 000 m² situé à Saclay

Principes de gestion

Chaque sous-projet aura son mode de gestion propre.

Éléments de financement

Investissement du bâtiment

- Scénario 1 : 367 m², coût de 445 000 € avec subvention de 298 000 €
- Scénario 2 : 1 600 m², coût de 1 918 000 € avec subvention de 704 000 €

Investissement matériel

- Scénario 1 : coût de 70 000 € avec subvention de 56 000 €
- Scénario 2 : coût de 130 000 €, avec subvention de 65 000 €

État d'avancement et phasage

Poursuivre l'étude de faisabilité déchèterie-ressourcerie : (T2 2016)

Maitrise d'œuvre (marché et réalisations) : (T2 2016)

Travaux : (T2 2017)

Ouverture de la ressourcerie : (T2 2018)

Faire connaître l'activité ressourcerie sur le territoire : (en continu)

31 - Ouverture et rénovation du site Campus-Vallée

Présentation

Le « campus-vallée » désigne les espaces occupés par l'Université Paris-Sud au pied des coteaux, à cheval sur les communes de Bures-sur-Yvette et Orsay. Son implantation au cœur d'un paysage naturel exceptionnel, fortement boisé et à proximité immédiate des centres villes urbanisés, en fait un lieu rare. Il fonctionne en lien étroit avec les autres installations de recherche et d'enseignement de Paris-Sud au Moulon.

Ce secteur représente un enjeu majeur à la dynamique Paris-Saclay et pour l'avenir de Bures-sur-Yvette et Orsay, les deux communes sur lesquelles il est implanté. Il participe fortement à l'identité que l'ensemble des partenaires souhaitent renforcer autour d'une culture scientifique et d'une qualité de vie partagées par tous les usagers du territoire. C'est pourquoi les collectivités, l'Université Paris-Sud et l'EPA Paris-Saclay s'engagent conjointement dans l'élaboration d'un plan d'actions.

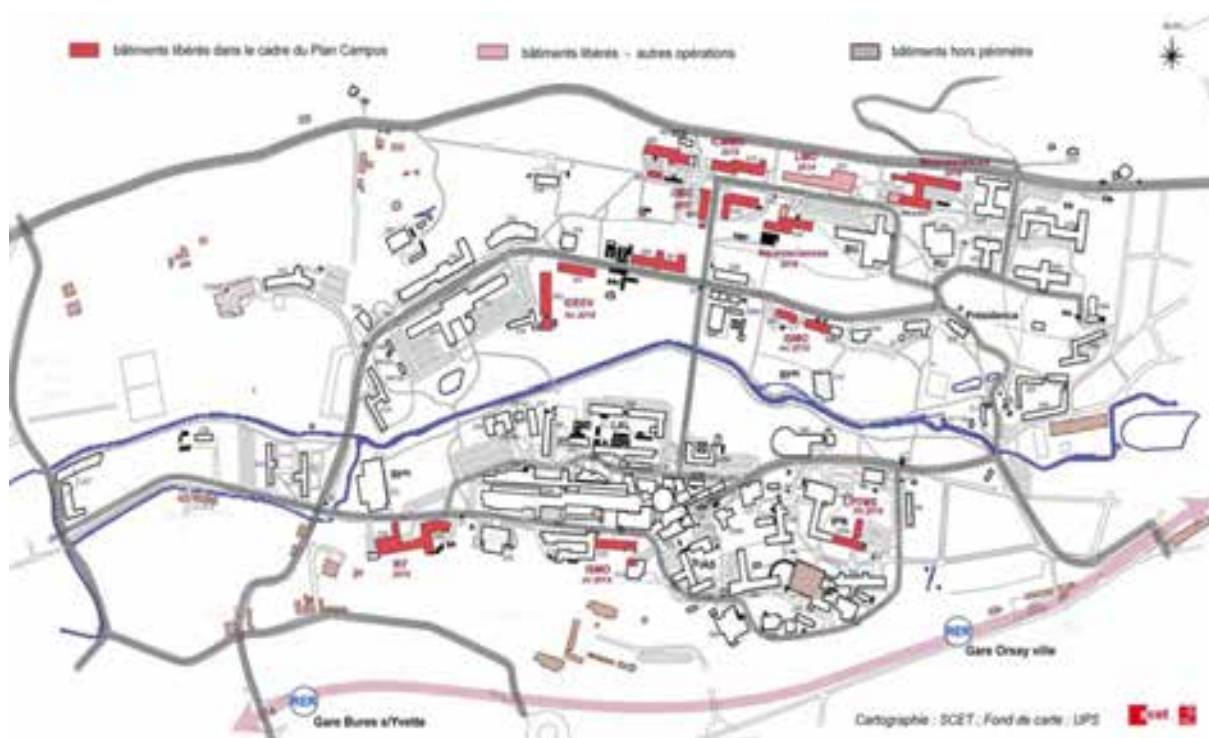
Celui-ci connaît déjà des projets structurants (cf. fiches dédiées) en cours tels que le Conservatoire, la MISS et la Maison de l'étudiant :

- La MISS : la création d'une Maison d'Initiation et de Sensibilisation aux Sciences (MISS) est portée par la Région Ile-de-France et le projet associatif Diagonale Saclay. Ce lieu doit favoriser la valorisation et la diffusion des savoirs scientifiques auprès des publics scolaires, accueillis pour des séjours de quelques jours sur le site. Pour le Campus-Vallée, il s'agit d'accueillir des usagers aux besoins nouveaux et d'organiser leur voisinage avec les activités par exemple celles protégées de recherche.
- Le conservatoire : le Conservatoire à Rayonnement Départemental, labellisé depuis 1979, existant à Orsay, sera relocalisé à l'entrée Sud-Est de l'Université. C'est à nouveau l'occasion pour un public nombreux de se rendre sur le Campus-Vallée et d'en découvrir les multiples usages potentiels.
- La Maison de l'étudiant : la Maison de l'étudiant est un équipement de 1 300 m², destiné à remplacer l'actuel site vétuste d'hébergement des associations étudiantes. Le projet est entièrement financé par la Région Ile-de-France et réalisé sous sa maîtrise d'ouvrage. Cet équipement a été livré en 2015.

D'autres projets sont à l'étude :

Partie prenante du projet Paris-Saclay et de la réorganisation qu'il implique, le campus-vallée va connaître d'importantes évolutions. Environ 30% des installations devraient à terme déménager sur le plateau. La question est donc posée à l'université Paris-Sud mais aussi aux collectivités et à l'EPA Paris-Saclay de sa réorganisation dans le cadre de la dynamique globale Paris-Saclay.

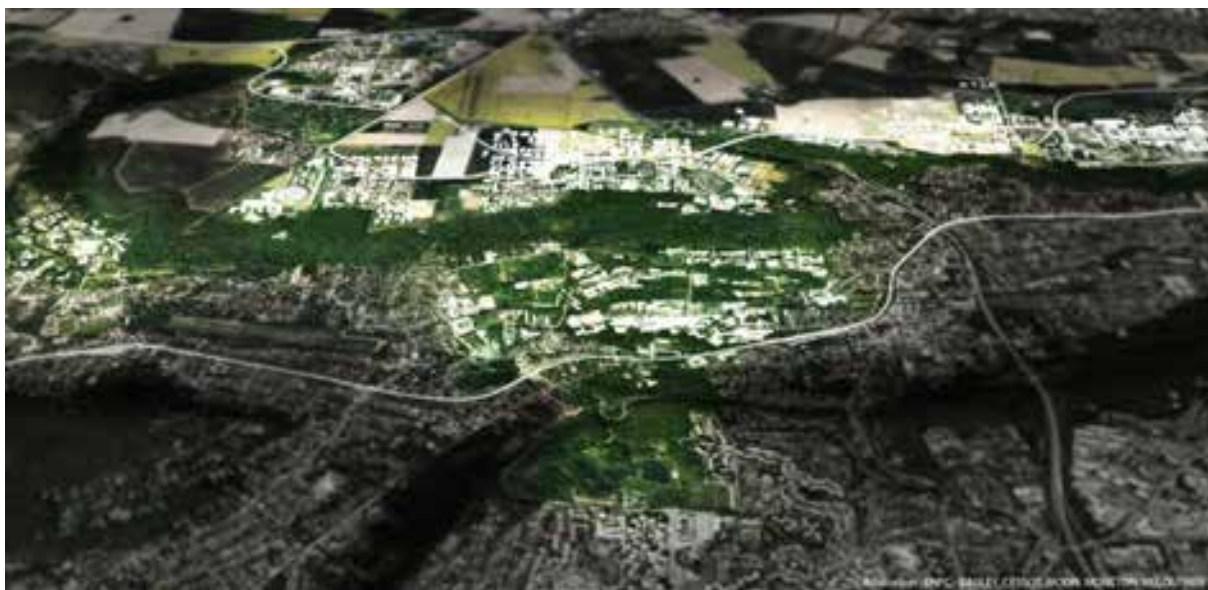
Ce déménagement partiel constitue un enjeu particulièrement important pour les villes d'Orsay et Bures-sur-Yvette et impactera fortement leur évolution, d'un point de vue urbain notamment, dans les 15 années à venir.



Deux études complémentaires ont déjà été réalisées, l'une conduite par la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay en 2011, l'autre par Paris-Sud en 2012. La première s'attache à caractériser la place du campus au sein du bassin de la vallée, son accessibilité, sa participation à la qualité paysagère de l'agglomération et les mutations possibles. Elle souligne l'opportunité de renforcer sur les berges de l'Yvette un axe autour du sport et de la culture. La seconde s'est intéressée au projet immobilier de Paris-Sud en imaginant une réorganisation des locaux et des activités au regard des bâtiments libérés par le plan campus. La dernière étape consiste maintenant à concevoir les interventions phasées sur le site, en cohérence avec les tissus existants et les projets universitaires et urbains déjà en cours. Une étude globale d'aménagement du site intégrant, notamment, les enjeux patrimoniaux, semble nécessaire.

A l'issue de la dernière étude, Paris-Sud a acté un schéma directeur d'organisation avec le principe d'un fonctionnement par pôles thématiques, enseignement, recherche, administration. Il en résulte une libération importante de foncier au Nord du site, dit côte 400, aux abords de la rue de Chevreuse. L'Université entérine également le principe de l'accueil d'activités non académiques sur son site, logements familiaux, activités économiques, équipements sportifs et culturels etc. Cette ouverture est privilégiée dans les secteurs en contact avec le tissu urbain d'Orsay et de Bures-sur-Yvette, au Sud-Ouest et au Sud-Est du site, et vers le pôle résidentiel du centre-ville des Ulis.

En complément de ces études, en 2013, la partie Ouest du site de l'Université située à Bures-sur-Yvette a fait l'objet du concours European, concours d'idées européen à destination de jeunes équipes d'architectes, d'urbanistes et de paysagistes. Dans ce cadre, une quarantaine d'équipes ont soumis des projets pour ce site qui accueille aujourd'hui des équipements sportifs de l'Université et des résidences étudiantes du CROUS. Les propositions de trois équipes ont été remarquées par European et par les partenaires associés à cette démarche (Université Paris-Sud, collectivités, EPA Paris-Saclay et CROUS).



L'ouverture du campus-vallée mise en évidence dans le schéma directeur immobilier de l'Université doit permettre un maintien constant des surfaces à la charge de l'Université Paris-Sud, incluant les nouveaux projets du quartier du Moulon et de la vallée, pour permettre ainsi une meilleure capacité de gestion et d'entretien du patrimoine, bâti et naturel. Le développement de programmes sur le quartier du Moulon implique donc une mutation des bâtiments et fonciers universitaires libérés dans la vallée vers d'autres fonctions.

Elle cherche également à favoriser la structuration de pôles ludiques, permettant une plus grande animation du campus par des lieux ouverts aux pratiques de loisirs (sports, restauration, promenade, pédagogie scientifique etc.), communes à des usagers variés (résidents des communes, étudiants, salariés du campus etc.), espaces mieux identifiés et appropriables.

Particularité du campus-vallée, une grande partie du site est couverte par le périmètre de site classé du Domaine de Launay. Cette protection paysagère, mis en place par arrêté du 10 novembre 1959 qui s'applique également au quartier du Belvédère de la ZAC du Moulon, rend inconstructible les secteurs boisés de coteaux et soumet l'ensemble des projets de construction à l'approbation du ministre en charge du paysage après avis de la Commission départementale des sites.

Prenant acte de cette caractéristique, des actions en faveur de l'environnement sont d'ores et déjà lancées ou en passe de l'être. Ces actions rentrent dans le cadre du « Référentiel Plan Vert » de l'Université Paris Sud, concernent notamment dans la vallée Bures-Orsay-Gif ; il s'agit par exemple, des jardins partagés, du jardin de la biodiversité, de l'utilisation de serres et de l'aménagement des berges de l'Yvette (projet de restauration biologique et de lutte contre les inondations de l'Yvette - gestion SIAVHY).

Les acteurs de Paris-Saclay s'engagent aujourd'hui dans un processus concerté permettant d'anticiper les mutations des bâtiments et fonciers libérés, les programmes de requalification sur l'ensemble du campus, leurs coordinations et les montages financiers dans le temps. Une réflexion globale doit être menée à l'échelle du site, les fonciers libérés par le déménagement partiel des installations de l'Université constituant l'opportunité d'instaurer une véritable continuité urbaine avec la ville existante.

La construction de ce plan d'action à court et long terme apportera les garanties attendues dans le cadre de la réglementation de site classé quant à la valorisation de la qualité paysagère du site.

La valorisation du site est déjà à l'œuvre et s'incarne notamment dans la réflexion menée sur la création d'un axe sportif et culturel au bord de l'Yvette (cf. fiche dédiée), symbole de la volonté partagée par tous les partenaires de garantir l'intégration entre les dimensions universitaires et territoriales.

La création d'une voie Nord-Sud sur Bures-sur-Yvette

Cette liaison routière démarrerait de la voie Kastler (sur le giratoire devant le foyer Nicklès) pour rejoindre la rue de la Guyonnerie.

Depuis de nombreuses années, la voie Nord-Sud figure parmi les projets structurants que souhaite réaliser la commune de Bures-sur-Yvette. A l'origine, sa fonction était de délester la circulation de transit qui emprunte le quartier du Vieux Parc.

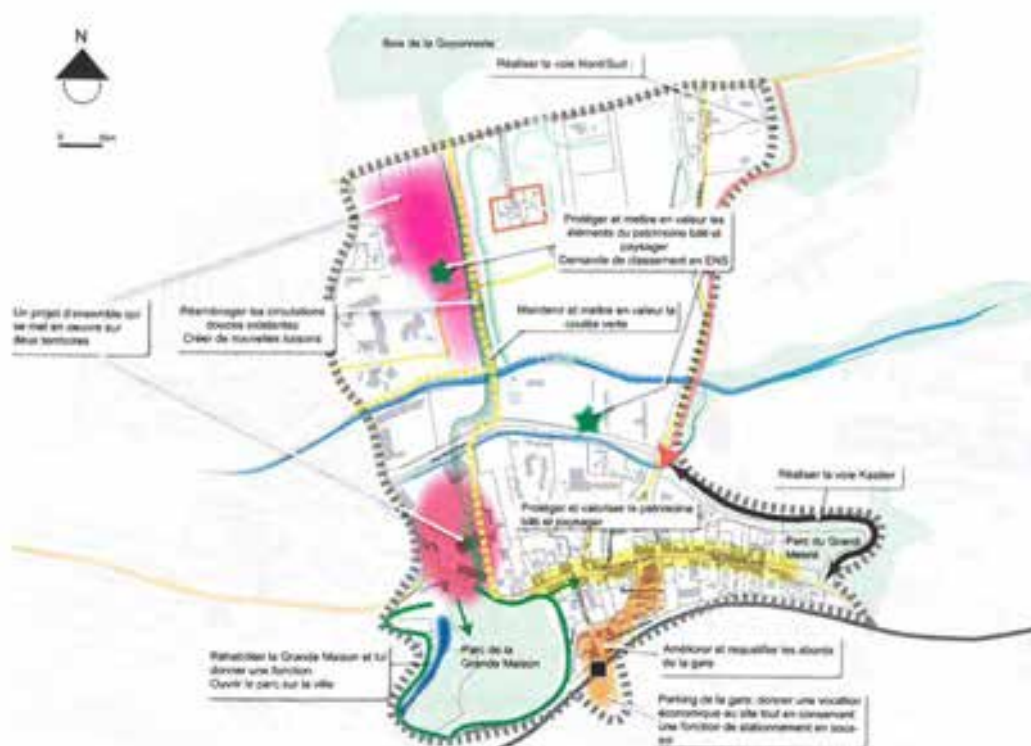
Depuis la mise en service de la voie Kastler et les projets d'Opération d'intérêt National (OIN) et d'évolution de la Faculté des sciences, la nécessité d'une liaison routière Nord-Sud est devenue une évidence. Du coup, elle dépasse le caractère strictement communal et doit être envisagée en partenariat avec l'Etat et tous les partenaires liés à l'OIN. De même, son tracé doit être consensuel et être approuvé tant par la ville que par l'Université.

Secteur concerné

- Bures-sur-Yvette
- Orsay

Secteur concerné pour la voie Nord-Sud

Bures-sur-Yvette dont une majeure partie sur le territoire de l'Université. Un projet de tracé passant à proximité du centre équestre situé sur le Campus devrait être modifié en concertation avec les partenaires au projet.



Gouvernance

Maitre d'ouvrage : A déterminer (études urbaines et paysagères à l'échelle globale, projets académiques, équipements publics, logements, locaux d'activités etc.)

Partenaires : Les partenaires se réunissent dans le cadre du Comité opérationnel vallée

- Université Paris-Sud
- Communauté Paris-Saclay
- Orsay,
- Bures-sur-Yvette
- EPA Paris-Saclay

Pour la voie Nord-Sud

Restera à définir :

- Etat
- Université
- Collectivités locales
- Ville de Bures-sur-Yvette

Eléments de programmation

Si le travail de programmation débute pour la mutation du campus-vallée, certains éléments de diagnostic ont déjà été collectés par les études de la Communauté Paris-Saclay et de l'Université Paris-Sud :

- les libérations de bâtiments interviennent dès 2014 et surtout en 2015 ;
- les besoins actuels de Paris-Sud dans la vallée et à 10 ans ne nécessitent pas d'accroissement de la surface d'accueil :

Campus-vallée résumé SCET 2012	existant		projections 2023	
	effectifs	m ²	effectifs	m ²
enseignement	7 760	60 000	7 900	36 200
recherche	1 900	90 100	1 900	81 700
administration	420	11 200	420	7 600
vie campus	-	34 000	-	40 000
logistique technique	-	14 300	-	14 300
divers	-	13 300	-	13 300
synthèse	10 000	223 000	10 200	193 000

- l'étude de la Communauté Paris-Saclay a permis une classification de A à E de l'état général de chaque bâtiment au regard du coût de travaux pour une remise à niveau minimale, sans changement de destination.
 - o Les bâtiments inaptes à l'utilisation (catégorie E) sinon au prix d'une réhabilitation lourde (catégorie D) représentent environ 140 000 m² SPC.
 - o En ajoutant les bâtiments utilisables mais vétustes (catégorie C), les bâtiments nécessitant des interventions conséquentes (C+D+E) représentent plus de 207 000 m² SPC.

- Dans le secteur libéré par les fonctions universitaires côté 400, les 12 ha où sont imaginées des mutations importantes, le bâti est entièrement classé C et D avec plus de 40 000 m² SPC en D et de 20 000 m² SPC en C.
- les besoins d'accueil universitaires complémentaires recensés par Paris-Sud sont :
 - le logement étudiant ;
 - le logement temporaire chercheur ;
 - les start-up en lien avec les activités des laboratoires ;
 - un centre d'examen ;
 - une crèche.

Concernant la voie Nord-Sud

- Réunions de concertation avec l'EPA Paris-Saclay et l'Université dans le cadre du projet Liaisons Plateau Vallée
- Intégration du projet de réalisation de la voie Nord-Sud dans le PLU de Bures-sur-Yvette, préalable à l'aménagement du Centre-ville élargi)
- Intégration du projet de réalisation de la voie Nord-Sud dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable de Bures-sur-Yvette

Principes de gestion

La programmation des interventions dans le campus-vallée doit concilier les besoins universitaires et du grand public ainsi que les projets en cours et les orientations à long terme.

Pour la voie Nord-Sud, les principes de gestion resteraient à valider : projet de co-maitrise d'ouvrage entre la Ville de Bures-sur-Yvette et l'Université.

Eléments de financement

Les montants en jeu

La réhabilitation des bâtiments existants constitue un véritable enjeu pour ce projet. Il s'agira de mobiliser des financements afin d'assurer la pérennité du projet, en complément de la valorisation du site. L'Université Paris-Sud a d'ores et déjà fait la demande de financement dans le cadre du CPER (2014-2020).

Le financement

Au regard de la nature variée des projets qui pourront être accueillis au sein du campus-vallée, des montages financiers seront élaborés avec les partenaires, dès lors que les projets seront juridiquement stabilisés.

Etat d'avancement et phasage

Une étude globale d'aménagement du site classé intégrant, notamment, les enjeux patrimoniaux est nécessaire en préalable, afin de constituer un cadre de référence des futures interventions en incluant le Campus-vallée et le quartier du Belvédère. Ce document devra permettre d'évaluer et de maîtriser l'impact des projets sur le site, au fur et à mesure de leur maturation. Il est prévu que cette étude dite de « plan-guide urbain et paysager du site de l'Université dans la vallée » débute à la fin de l'année 2015. Elle sera conduite par une équipe regroupant les compétences suivantes : architectes-urbaniste, paysagiste, bureau d'études voiries et réseaux divers et environnement. Celle-ci remettra mi-2016 le plan-guide permettant d'envisager le développement du site à court et moyen terme.

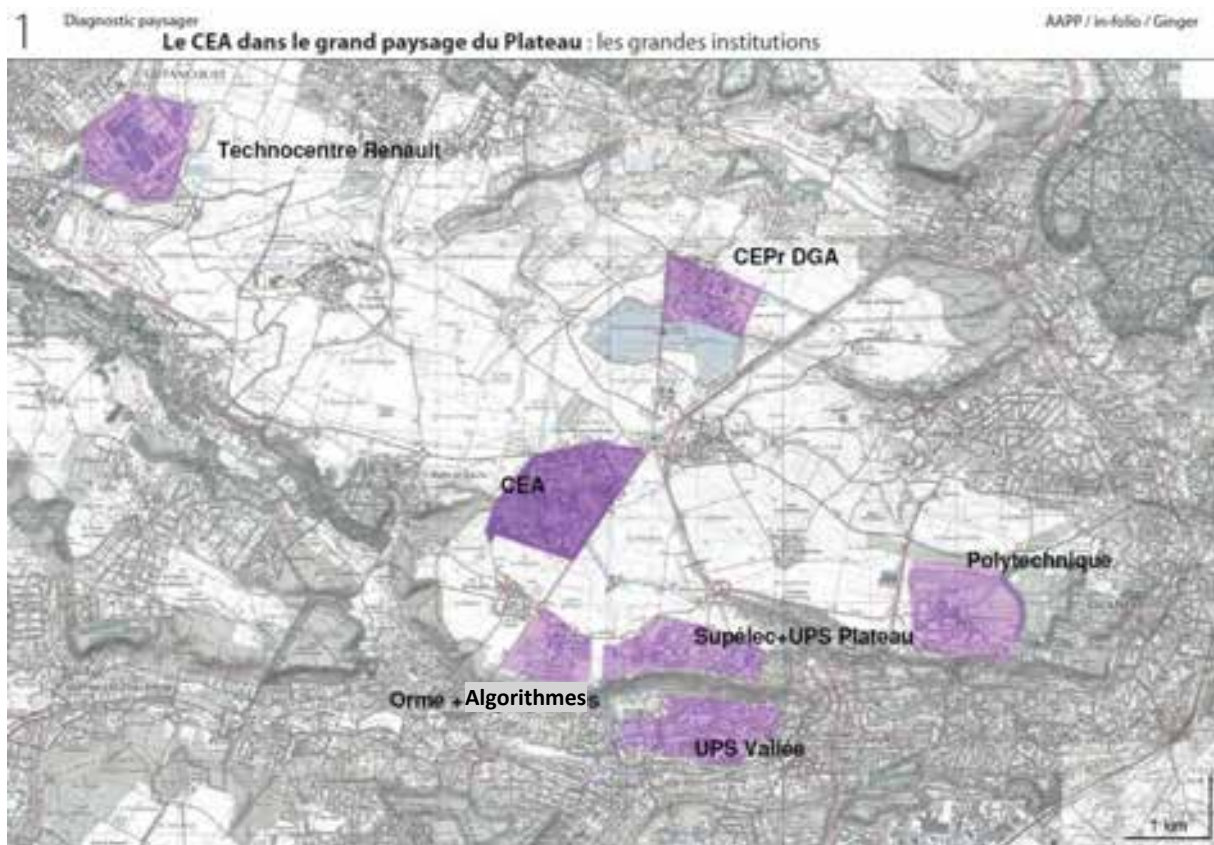
Hypothèse de phasage du projet :

- Définition des orientations et élaboration du plan-guide urbain et paysager : fin 2015-mi 2016
mise en œuvre phase 1 (projets déjà engagés) : 2015 - 2018
- mise en œuvre phase 2 : 2019 - 2023
- mise en œuvre phase 3 : 2023 - 2030

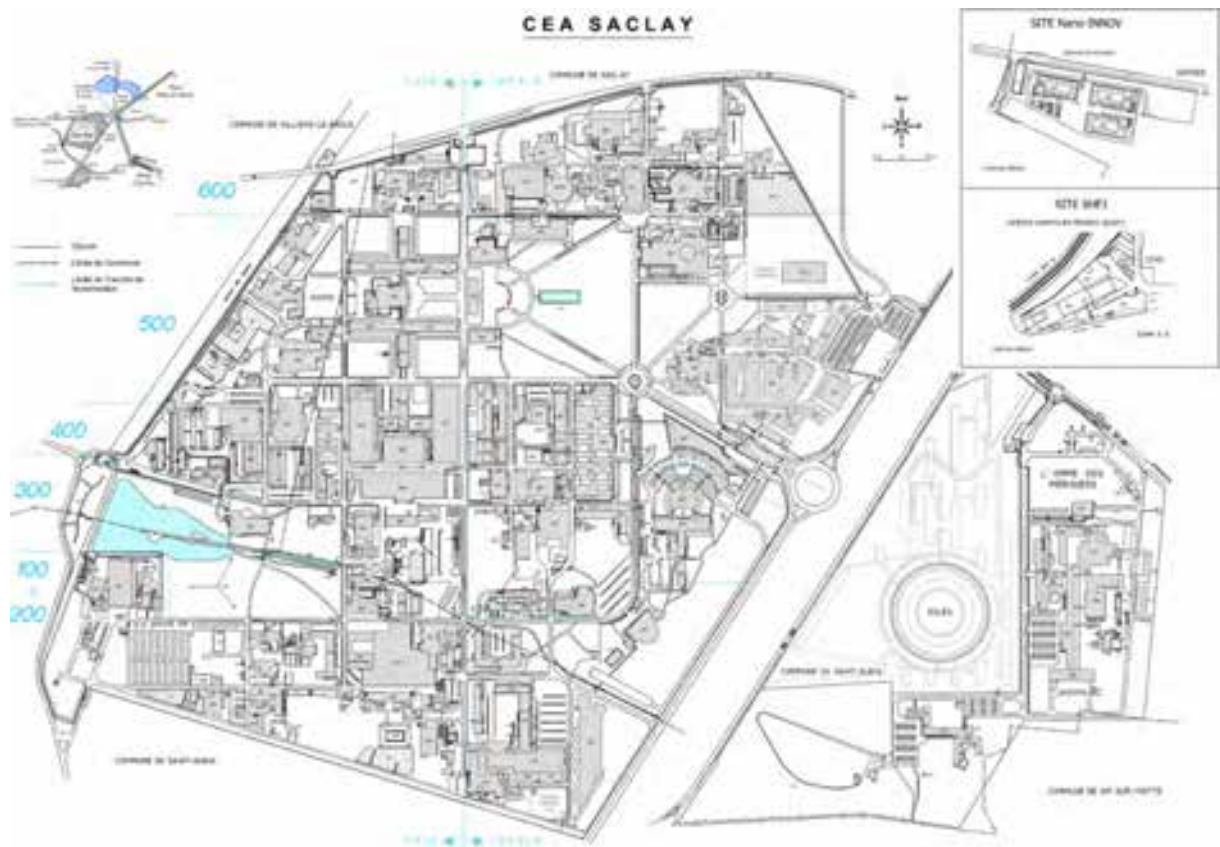
32 - Le secteur du CEA

Présentation

La ZAC du Moulon est bordée au Nord-Ouest par le secteur du CEA Saclay. Ce centre de recherche d'une superficie de 200 ha, implanté sur le plateau de Saclay, est un des dix centres de recherche du Commissariat à l'Energie Atomique. Il est composé d'un domaine principal et d'une extension : « l'Orme des Merisiers » ; l'ensemble accueillant chaque jour 8 000 personnes dont 5 400 salariés du CEA. Sa situation à proximité de l'Université Paris-Sud, des écoles d'enseignement du supérieur et du CNRS ainsi que ses instruments de recherche d'envergure internationale font de ce site une pièce majeure du Cluster Paris-Saclay.



Elaboré selon un plan d'aménagement conçu par Auguste Perret à l'image d'un « Petit Versailles », le parti architectural intègre l'ambition du projet et la variété voulue des recherches. Il ordonne les bâtiments selon un plan rectangulaire laissant la place aux extensions futures, crée des points de rencontre et ouvre des ateliers lumineux et des laboratoires versatiles. Ce principe de composition urbaine permet à toutes les disciplines de physique et chimie nucléaire, biologie, médecine, technologie d'y foisonner. Celles-ci sont intimement mêlées dans ce haut lieu de travail et d'invention collectifs pluridisciplinaires, laissant toute sa place à l'innovation et au développement de projets scientifiques d'envergure.



Ainsi, de par sa conception d'origine et son développement, le site CEA Saclay est identifié comme un secteur de projet vecteur d'animation pour le campus scientifique de la frange Sud du plateau de Saclay, capable d'accueillir des programmes du plan Campus participant à l'intensification du potentiel scientifique de très haut niveau et à l'essor de l'Université Paris-Saclay.

C'est pourquoi l'évolution du zonage du centre, qui prévoit le développement de zones d'accès plus libre, représente un enjeu majeur pour l'ouverture du site, qui participera alors pleinement au campus urbain. Aussi, l'évaluation du potentiel d'interconnexion avec le développement des transports en commun du plateau et son adaptation aux transformations en matière de mobilité permettront l'inscription du site, en cohérence avec les ambitions très fortes en matière de qualité urbaine, paysagère et environnementale, portées par l'EPA Paris-Saclay, les collectivités et leurs partenaires.



Un cœur tramé, une couronne périphérique paysagère



Eléments de programmation

Le schéma directeur du CEA Saclay prévoit d'adapter la partie Sud-est du site principal pour en faciliter l'accès, y insérer le TCSP et accueillir deux nouveaux bâtiments dédiés à l'étude des neurosciences et de la radiothérapie (cf. perspective ci-dessous).



Cette évolution du Centre modifiera sensiblement la vision offerte à l'extérieur et s'inscrit dans le cadre d'une étude d'aménagement portant sur l'ensemble du CEA Saclay, réalisée en partenariat avec l'EPA Paris-Saclay.

L'Orme des Merisiers verra le développement des activités liées à l'étude du climat avec un nouveau bâtiment et d'un pôle laser autour du laser Apollon qui sera le plus puissant du monde.

Tous les nouveaux projets et bâtiments sont réalisés en partenariat avec les membres de l'Université Paris-Saclay : le CNRS, Paris XI, l'Ecole polytechnique, l'ENSTA...

33 - Stratégie économique et urbaine de développement du Parc d'Activités de Courtabœuf - Les Ulis

Présentation

Le projet de développement du Parc d'Activités de Courtabœuf vise à en faire le relais économique industriel et scientifique indispensable au projet de cluster du Plateau de Saclay sur ses domaines stratégiques. Il s'agit de réunir les conditions d'un développement articulé et coordonné avec la montée en puissance du cluster du Plateau de Saclay.

A cet égard, **le Parc de Courtabœuf, inscrit au périmètre de l'OIN, constitue un site privilégié pour les nouveaux entrants** issus de l'écosystème Paris-Saclay ainsi que pour toutes les entreprises, quels qu'en soient le secteur ou la taille - sous-traitants, fournisseurs, entreprises de services, de production -, soucieuses de trouver des points d'appui à leur croissance et à leur développement. La dimension du parc, la variété des solutions immobilières existantes ou à venir, son positionnement à proximité de la frange Sud du Plateau contribueront à consolider encore davantage sa position géographique stratégique et à développer son potentiel de croissance à forte valeur ajoutée dans l'économie francilienne.

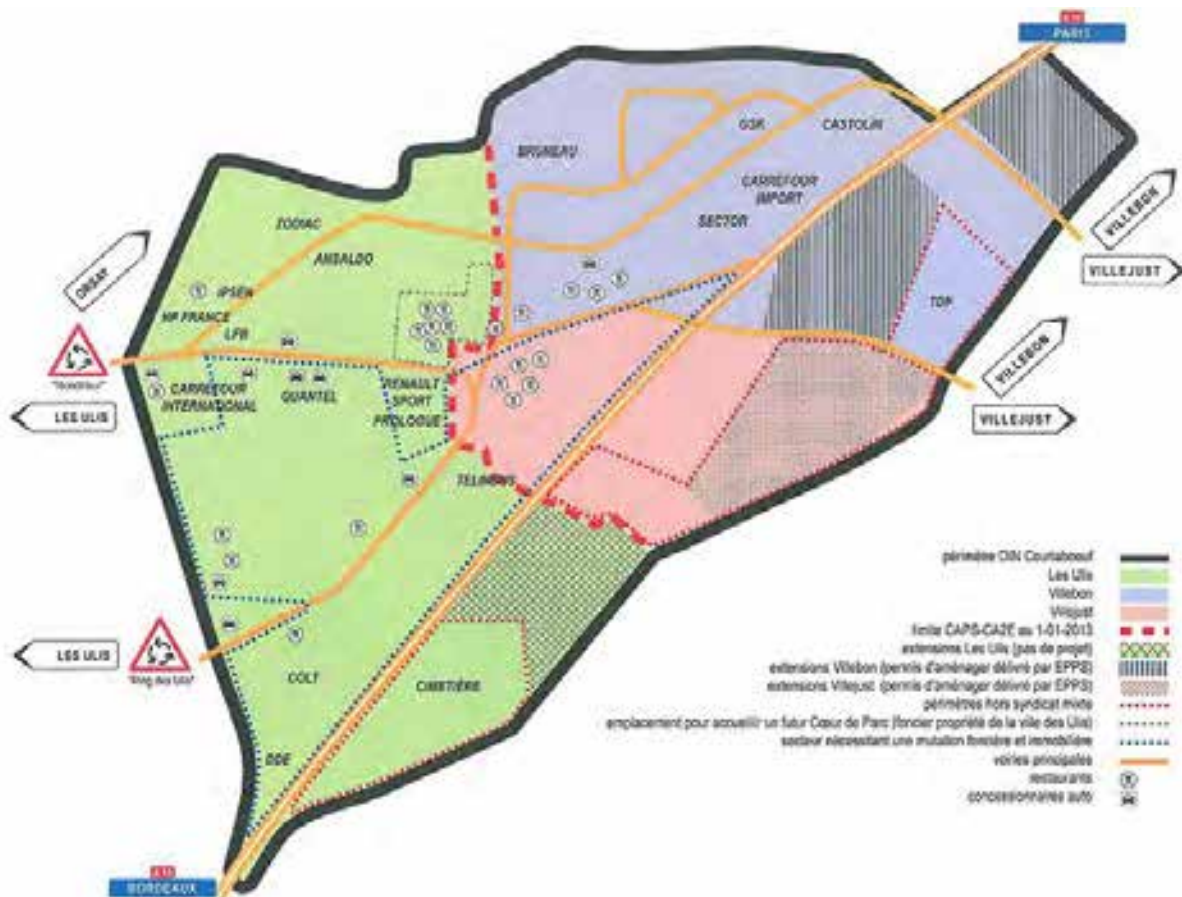
La priorité stratégique est d'**accompagner la montée en puissance du Parc pour en faire un Parc d'Activités Economique éco-responsable de haut standard** accueillant des activités technologiques à forte valeur ajoutée en lien avec le cluster Paris-Saclay.

Les nouvelles technologies permettent à la fois le développement de nouvelles fonctionnalités, de nouveaux services, nouveaux usages et nouveaux modes de gestion des ressources.

Le Parc d'Activités de Courtabœuf a vocation à accueillir les acteurs économiques engagés dans la dynamique de Recherche et Développement et de Recherche et Technologie générées par le cluster du Plateau de Saclay.

Secteur concerné

- Les Ulis
- Villebon-sur-Yvette
- Villejust



Gouvernance

Maitre d'ouvrage : la Communauté Paris-Saclay

Partenaires : Région Ile-de-France, Conseil départemental de l'Essonne

Éléments de programmation

- Le Parc d'Activités de Courtabœuf devra prendre en compte les besoins et les attentes des entreprises, dont les activités sont induites par la dynamique générées par le cluster Paris Saclay. A ce titre, il sera développé sur le secteur une offre de services adaptés.
- L'une des conditions de réussite de cette stratégie économique est conditionnée par l'amélioration :
 - o des conditions d'accès du site notamment par les transports en commun,
 - o des circulations internes avec notamment un système de transports en commun au sein du Parc d'Activités, complété par un réseau de circulations douces.
- le traitement de la trame viaire qui assure la desserte du parc.

Par ailleurs, d'autres aménagements sont envisagés :

- Des aménagements paysagers
- Des travaux d'assainissement EU et EP

Toutefois, des **études** sont encore **nécessaires** pour préciser et arrêter les choix de grands postes d'équipements et de services.

Cependant, la réflexion sur la stratégie de revitalisation est déjà engagée avec notamment la mise en perspective des éléments suivants :

- Des **Services connectés et sécurisés** (Fibre, Open Data...).
- Un **Club du Parc** permettant aux entrepreneurs, porteurs d'initiatives et leurs contacts de se retrouver dans un lieu adapté et favorable à l'échange d'expérience et à la rencontre, pour des relations efficaces et durables des partenaires socio-économiques, industriels, collaborateurs, chercheurs, jeunes pousses, PME, ETI, public visiteur.
- Les **circulations douces**, à concevoir et dessiner, conjointement avec la reprise d'œuvre ou de tracé du schéma viaire général du Parc.
- Un projet **Cœur de Parc** d'animation et de services mutualisés pour la vie de site du Parc : transport, restauration, crèches, soins, détente, loisirs, cultures, adaptés au rythme des activités et des citoyens.

Principes de gestion

Le projet-de revitalisation du Parc d'Activités de Courtabœuf s'appuie sur :

- **les atouts déjà existants** Plateau-Vallée : une Recherche et Développement forte du fait de l'existence de sociétés à forte valeur ajoutée au sein du Parc, une Recherche & Technologie développée par de jeunes pousses du Plateau et par des Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) du Parc, positivement réactives à la dynamique d'ores et déjà proposée par le Territoire.
- **La volonté conjointe des collectivités**, concernées et désormais impliquées, s'affirme dans la la Communauté Paris-Saclay au titre du Schéma Régional de Coopération Intercommunale, pour la coproduction, le pilotage et la gestion fonctionnelle et mutualisée du Parc d'Activités de Courtabœuf, en lien étroit avec les communes des Ulis, de Villebon, de Villejust et de l'EPA Paris-Saclay pour une parfaite cohésion de l'ensemble.

Eléments de financement

A la suite de l'étude de positionnement économique CMN Partners conduite en 2014 par l'EPA Paris-Saclay avec le concours des collectivités sur le parc de Courtabœuf :

- Une étude sur le « niveau de services » présent et souhaitable sur le parc d'activités (bureau d'études Créaspace) financée par la Communauté Paris-Saclay
- Une étude de programmation urbaine sur le secteur « Cœur de parc » (consultation en cours de lancement) financée par la Communauté Paris-Saclay

Le financement

Le Conseil Départemental de l'Essonne et la Région ont pris des engagements financiers dans le cadre du projet de CPRD (cf. fiche dédiée).

Etat d'avancement et phasage

Fin prévisionnelle des études : 2016 et 2017

34 - Requalification du Parc d'Activités de Courtabœuf - CPRD

Présentation

Avec plus de 6% de l'offre d'emplois du département générée en 2008 pour à peine 3% de sa population (source Insee), et près de 50% de contribution aux exportations (source BDF - étude ACSEL 2010), le Parc d'Activités de Courtabœuf est l'un des trois principaux pôles économiques de l'Essonne avec 1 200 entreprises qui accueillent chaque jour 12 000 visiteurs et 24 000 salariés. Des secteurs d'activités dynamiques y sont représentés en particulier l'informatique, l'électronique, les télécoms, les biotechnologies, la précision, la métrologie et la sûreté industrielle.

Ainsi que tous métiers supports à l'industrie, à la distribution et à la vente en ligne : logistique fine, services aux entreprises.

Depuis une dizaine d'années cependant, plusieurs indicateurs témoignent d'une fragilisation économique du parc d'activités. La dynamique démographique des établissements s'est même inversée au cours de la dernière décennie avec un affaiblissement du nombre d'installations d'entreprises qui est désormais inférieur à celui de radiation du parc. Les études attestent en effet que le niveau de prestation proposé est déprécié voire désormais inadapté aux besoins des entreprises (positionnement et obsolescence immobilière, image de parc, assainissement, voirie, etc.).

Afin de renforcer le positionnement international du Parc d'Activités et de développer son attractivité, un projet de requalification labellisé haute qualité environnementale de ses infrastructures et services aux entreprises, inscrit dans le cadre du Contrat de Partenariat Région-Département 2007-2013, a été acté. Le Parc d'Activités de Courtabœuf s'inscrit désormais dans le périmètre de l'Opération d'Intérêt National « Paris Saclay » afin de lui faire bénéficier ainsi de l'effet d'entraînement qu'offrira le cluster. Ce projet de requalification est appuyé en outre par l'amélioration de la mobilité et de l'accessibilité, avec la mise en place de transports en commun en site propre : l'un, entre Les Ulis et Massy, est en cours d'expérimentation, l'autre, entre Les Ulis et Pont de Sèvres, en cours d'étude et d'autre part de la desserte du parc, et par l'adoption d'un Plan de Déplacements Inter-Entreprises (PDIE).

Secteur concerné

- Les Ulis
- Villebon-sur-Yvette
- Villejust

Gouvernance

Maître d'ouvrage : Communauté Paris-Saclay

Partenaires : Conseil régional d'Ile-de-France, Conseil Départemental de l'Essonne, Communauté Paris-Saclay, EPA Paris-Saclay, Les Ulis, Villebon, Villejust.

Eléments de programmation

Le projet de modernisation et de requalification du Parc d'Activités de Courtabœuf consiste à améliorer de façon significative les conditions de circulation au cœur du parc et à développer des modes de circulation alternatifs.

Les investissements programmés pour la réfection des voiries et la création de nouvelles voies dédiées aux circulations douces-représenteront respectivement 38% et 24% du programme d'investissements estimé à environ 12 millions d'Euros.

Parallèlement, une réfection d'une partie des réseaux d'assainissement s'avère également indispensable compte tenu de leur vieillissement. A ce titre, 32% du budget d'investissement sera consacré à leur remise à niveau.

Enfin, 4% et 3% du budget d'investissement seront consacrés aux projets immobiliers innovants et aux aménagements paysagers.

L'ensemble contribuant au repositionnement du parc, par des objectifs de qualité de vie au travail et autour du travail, donc à la performance du parc, avec une visée Haute Qualité Environnementale.

Cette perspective de requalification du Parc d'Activités doit contribuer à le redynamiser et à le hisser au niveau des parcs d'activités à vocation internationale. Toutefois pour être efficace, ce projet doit être articulé avec des moyens plus ambitieux afin d'en faire un espace d'innovation à même d'offrir tous les services nécessaires aux entreprises. En ce sens, la définition d'une stratégie de revitalisation du Parc d'Activités s'avère une condition indispensable. Il convient également de veiller à ce que les projets de redynamisation du Parc s'inscrivent en bonne cohérence avec leur environnement et permettent de développer un système de transport efficace reliant la frange Sud du Plateau de Saclay et le nœud de communication intermodal de Massy.

Eléments de financement

Les engagements financiers des différents acteurs du développement du Parc d'Activités sont les suivants :

- 3M€ pour la Région,
- 3M€ pour le Département,

Ces 6 millions d'Euros sont à ce jour inscrits dans le Contrat de Projet Région Département et représentent 50% du coût de l'opération.

- Les financements complémentaires sont assurés à 50% par les collectivités associées, à savoir:
 - 1 M€ pour la ville des Ulis,
 - 11 M€ pour la Communauté Paris-Saclay,

Type de travaux	Territoire ex-CAPS	Territoire ex-CAEE	TOTAL
Réaménagement circulations douces	988 800	1 187 600	2 176 400
Création circulations douces - traversée A10	0	400 000	400 000
Accessibilité PMR	75 000	75 000	150 000
Réaménagement passerelle	0	500 000	500 000
Valorisation paysagère	370 000	200 000	570 000
Éclairage public économe	125 800	1 123 000	1 248 800
Harmonisation réseau viaire	789 040	1 415 400	2 204 440
Collecte eco-responsable Eaux usées	2 664 000	1 149 500	3 813 500
Eco réseau Eaux Pluviales	440 000	25 000	465 000
Rénovation patrimoine bâti public	300 000	0	300 000
Service aux usagers, THD, bornes électriques	250 000	<i>(200 000 p.m Hors CPRD)</i>	250 000
TOTAL TRAVAUX HT	6 002 640	6 075 500	12 078 140
Coûts d'opération	1 784 907	1 968 146	3 753 053
TVA 20%	1 557 509	1 608 729	3 166 239
TOTAL TTC	9 345 056	9 652 375	18 997 432
RECETTES			
Subventions CPRD : CG91 / Région Ile de France			6 000 000
Evaluation subventions Agence de l'Eau (EU)			1 100 000
Reste à charge entente CAPS / CAEE			11 834 107

Etat d'avancement et phasage

Les études de réaménagement de l'espace public (voirie, circulations douces, éclairage public, accessibilité), d'assainissement, de valorisation paysagère sont en cours d'exécution.

S'y ajoutent les études de besoin et niveau de service aux entreprises, l'étude de mutation stratégique du parc et l'étude en préprogrammation de la future opération Cœur de Parc.

Le projet CPRD de requalification a été arrêté et doit être validé par les collectivités d'ici la fin de l'année 2015.

Le PDIE, piloté par la CCI de l'Essonne est en phase de pré-diagnostic.

35 - Médiation scientifique autour de la Maison d'Initiation et de Sensibilisation aux Sciences

Présentation

La Maison d'Initiation et de Sensibilisation aux Sciences (MISS) est un projet de culture scientifique novateur qui a pour ambition d'éveiller le plus tôt possible chez les jeunes l'intérêt pour des études et des carrières dans le domaine des sciences expérimentales et de développer chez eux la capacité à comprendre les méthodologies et la démarche scientifique.

La MISS a pour objectif de développer des contacts directs entre chercheurs et élèves. Située dans un environnement de recherche sur le site du Campus d'Orsay, elle comprendra des laboratoires équipés comme de véritables laboratoires de recherche. Elle accueillera des jeunes entre 8 et 13 ans, par classe entière, sur la base d'une demande volontaire exprimée par leurs enseignants et après un travail de préparation en amont, sur le principe d'une « classe de sciences ».

Cet équipement sera la tête de réseau en matière de diffusion de la culture scientifique sur le territoire, en relation avec le réseau Diagonale et les associations présentes sur le territoire (S[cube], ASF, etc.). De nouveaux partenariats seront également noués avec le Palais de la découverte et la Cité des Sciences pour valoriser l'identité scientifique du plateau.

Secteur concerné

Le bâtiment affecté à l'opération est situé au cœur du Campus universitaire d'Orsay, dans sa partie Sud, dans un environnement caractérisé par la présence de nombreux espaces verts.



Localisation de la MISS

Le site affecté à l'opération est desservi par la gare d'Orsay-Ville, sur la ligne de RER B et située à environ 10 mn à pied. Il est situé à proximité immédiate de l'Anneau de Collisions d'Orsay (ACO) et de son ensemble muséographique retraçant les découvertes scientifiques historiques dans le domaine de la structure de la matière, du rayonnement et de la physique des accélérateurs.

Gouvernance

Maitre d'ouvrage : Région

Partenaires : Communauté Paris-Saclay, Communes d'Orsay et de Bures-sur-Yvette, Conseil Départemental 91, CNRS, Genopole, IHES, INRA, associations...

Un partenariat a été noué entre la Région Ile-de-France et l'université Paris-Sud qui contribue à la conception du programme pédagogique de cet équipement et met à disposition des locaux pour l'accueillir dont la Région finance le réaménagement.

Eléments de programmation

Les besoins en espaces peuvent se diviser en 5 entités fonctionnelles :

- Les espaces de convivialité ;
- Les espaces pédagogiques ;
- Les espaces administratifs ;
- Les espaces logistiques ;
- Les locaux techniques.

Les effectifs de l'établissement seront les suivants :

- Accueil d'une puis de deux classes d'élèves soit une trentaine puis une soixantaine d'élèves ;
- Un professeur par classe et un accompagnant pour 8 élèves soit 4 accompagnants par classe, professeur inclus ;
- Le personnel de la MISS soit un directeur, un agent administratif, un technicien et un animateur par groupe de travail soit 5 animateurs, parmi lesquels un encadrant pédagogique.

Soit une capacité d'accueil d'environ 75 personnes et une Surface Dans Œuvre (SDO) totale de 888 m².

Eléments de financement

Coût total TDC TTC de 2 492 000 € pris en charge par la Région dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région 2007-2013.

Etat d'avancement et phasage

Etat d'avancement (en mars 2016)

Bâtiment

Démarrage des travaux de rénovation du bâtiment : septembre 2015

Livraison du bâtiment rénové : fin 2017

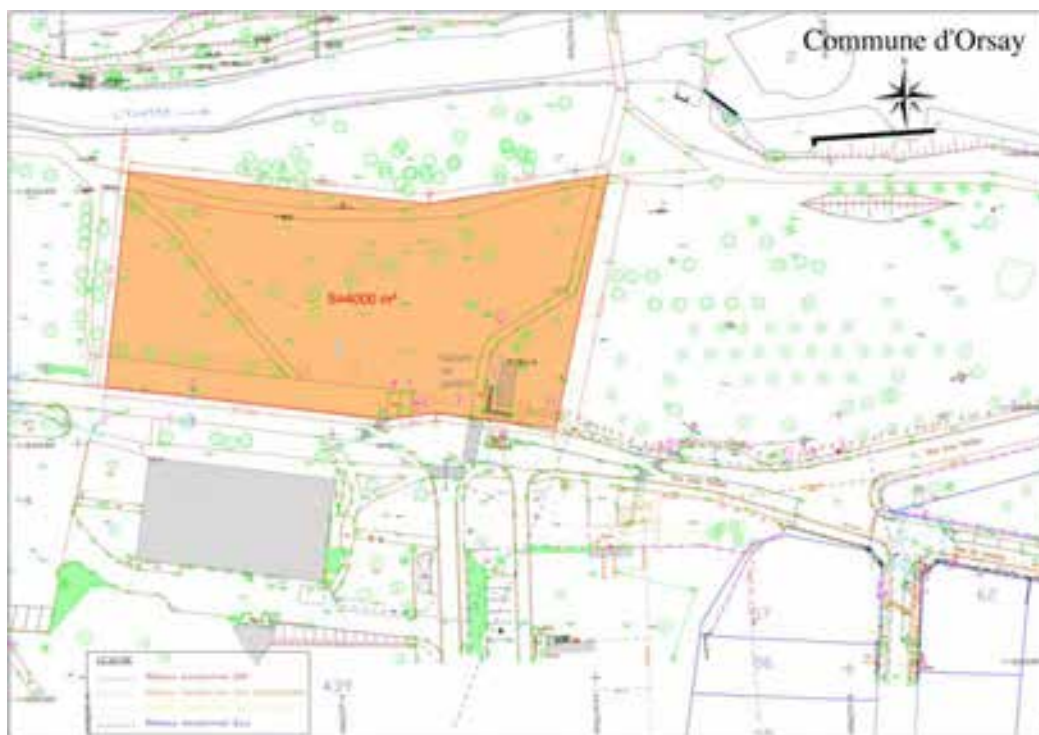
Phase pré-miss

Ouverture des ateliers MISS (hors bâtiment) : janvier-juin 2016

36 - Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD) de la Vallée de Chevreuse

Présentation

L'opération du CRD de la vallée de Chevreuse vise à offrir une plus grande visibilité à l'établissement (aujourd'hui 72 enseignants et 1 000 élèves), à proposer des enseignements de meilleure qualité, à accroître légèrement la capacité d'accueil, à garantir une gestion plus aisée et plus rationnelle, et à obtenir le renouvellement de l'arrêté de classement de l'établissement par l'Etat.



Par son caractère structurant et par sa localisation, le CRD contribue clairement à la mise en œuvre du projet CDT d'ensemble. Sa réalisation apportera une plus-value à l'offre culturelle locale, dans la vallée comme sur le plateau ; **son développement à l'entrée du campus universitaire est un premier signe d'une relation réinventée entre la ville et l'Université**, et sera particulièrement propice à une large ouverture de l'équipement ainsi qu'à une mutualisation des moyens ; enfin, sa proximité avec les transports en commun en fait un projet particulièrement accessible pour tous et durable.

Secteur concerné

- Orsay

L'implantation du nouveau conservatoire est prévue à l'entrée Est du campus de l'Université Paris-Sud, sur le territoire de la commune d'Orsay, à l'articulation entre la Ville et l'Université et à proximité immédiate du poste de garde du campus. Il se situe également à 300m de la gare RER B d'Orsay-Ville et à proximité immédiate de la ligne de bus qui dessert l'ensemble du campus.



L'emprise foncière retenue (4 000 m²) correspond à la parcelle BD 442, issue de la parcelle BD439 (81 646 m²), propriété de l'Etat (Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche), attribuée à l'Université Paris-Sud à titre de dotation. La Communauté Paris-Saclay bénéficie d'une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) pour la réalisation du CRD sur cette parcelle depuis le 7 janvier 2014.



Gouvernance

Maitre d'ouvrage : Communauté Paris-Saclay

Partenaires : Commune d'Orsay, Région Ile-de-France, Département de l'Essonne Université Paris-Sud.

Eléments de programmation

La programmation retenue pour ce nouvel équipement communautaire à vocation de musique, danse et théâtre est la suivante :

- Surface de plancher totale : environ 3 910 m²
- Surface utile totale : environ 2 910 m²

Le programme de l'opération comprend par ailleurs la reconstruction du poste de garde du campus, géré par l'Université Paris Sud, en dehors de la parcelle foncière affectée au CRD, pour une surface de l'ordre de 50 m².

Principes de gestion

La gestion du CRD sera assurée par la Communauté Paris-Saclay ; néanmoins, compte tenu de la localisation de l'équipement à l'entrée du campus universitaire, une réflexion sera poursuivie avec l'Université pour envisager, si cela paraît opportun et réalisable, une mutualisation de certains locaux et/ou des conditions d'accès adaptées au public étudiant.

Eléments de financement

Coût d'opération prévisionnel : environ 15 M € TDC.

Plan de financement prévisionnel

COUT PREVISIONNEL DE L'OPERATION		FINANCEMENTS PREVISIONNELS	
• HT	12,5 M€	Sur le coût prévisionnel HT de l'opération	
• TDC	15M €	Département de l'Essonne (via Contrat de territoire)	2 852 432 €
		Région-Ile-de-France (droit commun) (via contrat territorial régional)	914 694 €
		Région IDF (GP3)	2 000 000 €
		Commune d'Orsay	1 000 000 €
		CDT/ Aide aux maires bâtisseurs	2 600 000 €
		• Financement propre Communauté Paris-Saclay (HT)	3 132 874 €

Le financement de la commune d'Orsay est acté, ainsi que ceux du département de l'Essonne et de la région Ile-de-France au titre du droit commun. Les financements régionaux au titre du GP3 et du CDT restent à confirmer dans les prochains mois.

Etat d'avancement et phasage

Etat d'avancement (mars 2016)

- Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) de l'Etat au profit de la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay signée le 7 janvier 2014
- Lauréat du concours d'architecture désigné le 19 décembre 2013
- Travaux : démarrage en mars 2016
- Ouverture de l'équipement : rentrée 2017

37 - Valorisation des fermes emblématiques du territoire

Présentation

La valorisation des Fermes emblématiques du plateau, au-delà du caractère urbanistique et/ou culturel, s'appuie aussi sur le développement des circuits courts agricoles et la médiation entre le monde agricole et le monde citoyen. En conséquence, cette fiche est liée aux fiches sur l'économie circulaire et les filières de proximité.

Le projet de Campus cluster constitue le développement du volet scientifique de l'opération globale. La zone de protection naturelle, agricole et forestière permet de préserver les terres dédiées au volet naturel et agricole. Au-delà de la « sanctuarisation », il s'agit de créer une dynamique autour de ces espaces naturels et agricoles et de travailler sur la médiation entre monde citoyen et monde agricole mais aussi entre monde scientifique et monde agricole.

Pour les fermes qui sont encore en exploitation, l'objectif est d'apporter un soutien aux circuits courts agricoles.

Pour les fermes qui ne sont plus en exploitation, l'objectif est d'utiliser ce patrimoine exceptionnel et emblématique du territoire comme vecteur de médiation, comme lieu de vie, de partage et de création.

Pour les fermes qui ne sont plus exploitées, le projet concerne plus particulièrement :

- la ferme du Moulon à Gif-sur-Yvette ;
- la Ferme de la Commanderie à Saint-Aubin appartenant à la commune ;
- et la Ferme des Granges à Palaiseau (appartenant pour 60% à la Communauté Paris-Saclay et 40% à France Domaine).
-
- Plusieurs destinations sont réfléchies actuellement pour ces bâtiments :
 - Accueil d'événements ;
 - Espace de restauration ;
 - Ateliers de pratiques amateurs, lieux d'animation pour étudiants ;
 - Lieu de médiation sur les cultures agricoles (vente directe, information, exposition) ;
 - Logements, locaux paramédicaux, foyers logements.

La rénovation de ces bâtiments peut faire partie intégrante de l'animation territoriale, notamment à travers des ateliers de construction / rénovation, en chantiers d'insertion.

L'objectif principal est de faire de ces fermes des lieux ouverts au public, aux usages multiples, tout en donnant une cohérence à chacune.

Secteur concerné

Ce projet concerne l'ensemble du territoire CDT.

Gouvernance

Maitre d'ouvrage

- Pour la ferme du Moulon : Communauté Paris-Saclay
- Pour la ferme de la Commanderie : Commune de Saint-Aubin, Communauté Paris-Saclay
- Pour la ferme des Granges : Communauté Paris-Saclay

Partenaires

- France Domaine
- Conseil régional Ile-de-France (soutien aux lieux artistiques dits « intermédiaires »)
- Conseil départemental de l'Essonne
- AEV
- Terre et Cité

Principes de gestion

La mise en synergie de ces différents sites (fermes en exploitations et fermes reconverties) pourrait se faire à travers un parcours de randonnée pédagogique, qui s'appuierait en partie sur les cheminements liés aux rigoles.

Eléments de financement

Les montants des rénovations / transformations des bâtiments des Fermes sont à préciser. Dans le cas des projets « fabrique de culture », la Région Ile-de-France a créé un dispositif de soutien aux lieux artistiques dits « intermédiaires ».

Etat d'avancement et phasage

Etat d'avancement (mars 2016)

- Ferme des Granges : étude de faisabilité en cours
- Ferme de la Commanderie : étude de programmation en cours - septembre 2015, août 2016
- Ferme du Moulon : la ferme sera libérée par l'IDEEV courant 2020. Une étude sera lancée dès que possible.

38 - Programme d'action de la ZPNAF : pérenniser et développer une agriculture vivante et dynamique pour le territoire

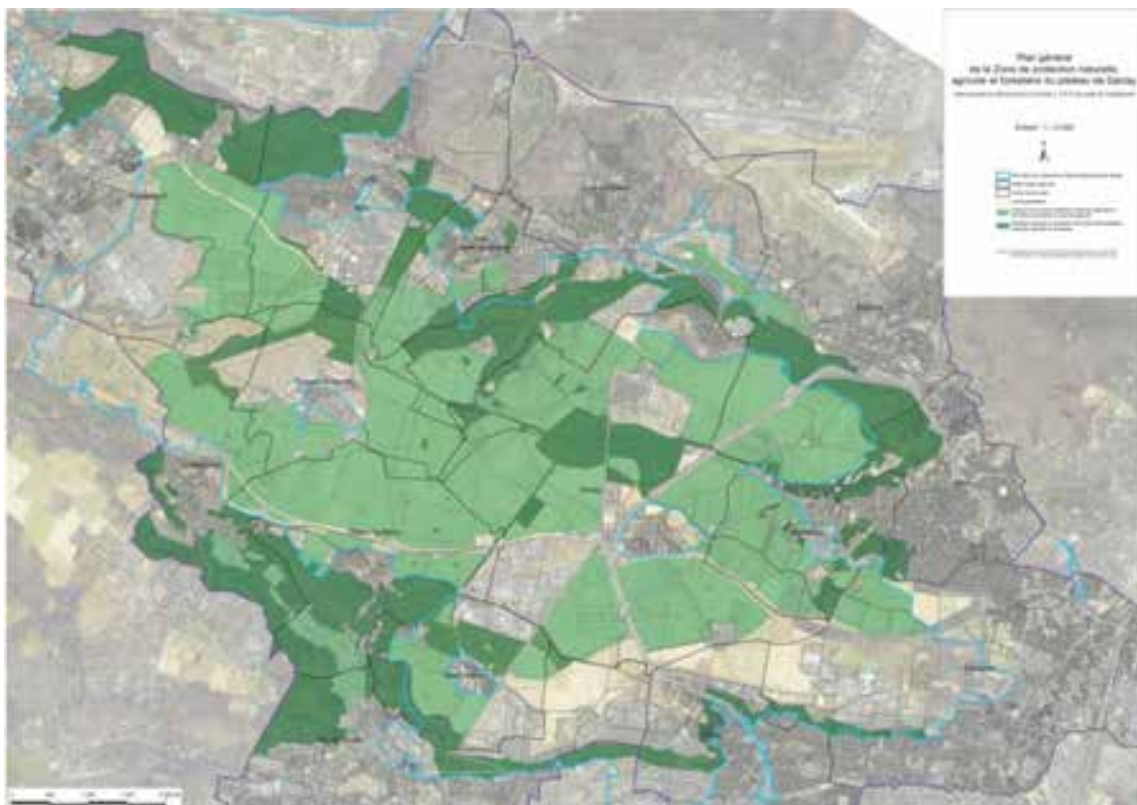
Présentation

La loi sur le Grand Paris du 3 Juin 2010 reconnaît le rôle des espaces agricoles, naturels et forestiers sur le plateau de Saclay et ses vallées avec la création de la Zone de Protection Naturelle, Agricole et Forestière (ZPNAF). Le décret du 27 décembre 2013 délimite son périmètre sur une surface totale de 4 115 hectares environ, dont environ 2 469 hectares de terres agricoles.

Une des conséquences directe de cette création est règlementaire ; la loi indique que l'interdiction d'urbaniser dans la zone de protection vaut servitude d'utilité publique quelles que soient les dispositions des PLU actuelles et à venir. La loi enjoint aux communes de mettre en compatibilité leurs PLUs dans un délai de six mois après la parution du décret.

Le règlement type agricole

L'EPA Paris-Saclay a proposé, en concertation avec les DDT 78 et 91, la Chambre inter-départementale d'agriculture, la SAFER et l'association Terre et Cité un règlement type de PLU pour la partie agricole de la ZPNAF. Ce règlement type agricole a pour objectif de concilier l'interdiction d'urbanisation de la ZPNAF et la nécessité de constructions strictement nécessaires à la pérennisation de l'activité agricole. Il ne crée pas de droit nouveau et il ne s'impose pas aux communes. Cependant ce règlement type ayant été élaboré en partenariat étroit avec des acteurs institutionnels, il sera rappelé aux communes lors de l'élaboration ou la mise en conformité de leur document d'urbanisme.



Le Programme d'action

La Loi du Grand Paris du 3 Juin 2010 prévoit qu'au « sein de la zone de protection, l'Établissement public de Paris-Saclay élabore, en concertation avec les communes ou établissements publics de coopération intercommunale situés dans la zone de protection, un programme d'action qui précise les aménagements et les orientations de gestion destinés à favoriser l'exploitation agricole, la gestion forestière, la préservation et la valorisation des espaces naturels et des paysages.»

Comme prévu par la loi, le programme d'action est en cours d'élaboration par l'EPA Paris-Saclay en partenariat avec les acteurs locaux et institutionnels concernés et le monde agricole. Il sera important de déterminer, selon les actions, l'acteur qui peut en assurer le pilotage, compte tenu des structures et des moyens déjà existants ; l'EPA Paris-Saclay n'a pas vocation à se substituer aux acteurs existants et mobilisés sur ces sujets. L'objectif général de ce programme d'action est triple :

- Dans le respect des choix entrepreneuriaux effectués par les agriculteurs, définir les conditions du maintien et du développement d'une agriculture productive viable et durable sur le plateau, dans la diversité de ses composantes : ASSURER LES CONDITIONS DE PERENNITE D'UNE AGRICULTURE PRODUCTIVE SUR LE PLATEAU.
- Créer les conditions d'une coexistence harmonieuse avec les milieux et les acteurs du monde urbain environnant, mais également du développement d'échanges de biens et de services utiles, par la création de nouveaux débouchés pour l'agriculture vers d'autres acteurs du territoire, et inversement. Il s'agira, ce faisant, de renforcer et de créer des liens sociaux plus denses entre le monde agricole et le monde urbain : MIEUX VIVRE ENSEMBLE ET CONSTRUIRE UN AVENIR COMMUN.

- Concilier l'agriculture et la préservation de l'environnement, en particulier en mettant en place une gestion optimisée des espaces boisés du territoire : CONCILIER AGRICULTURE ET PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT.

Conformément aux souhaits exprimés par les acteurs du territoire, un des enjeux centraux de ce programme d'action sera de préserver la fonctionnalité de ces espaces agricoles, avec plus particulièrement la mise en place d'actions visant à :

- s'assurer du respect de la ZPNAF, en rendant systématique la consultation des Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) lors de la révision des PLUs ;
- garantir la fonctionnalité du réseau de drainage et de rigoles (recensement des réseaux, modélisation du fonctionnement hydraulique des rigoles,...) ;
- améliorer et faciliter la circulation des engins agricoles, y compris dans les secteurs en chantier, pour permettre leur circulation dans de bonnes conditions techniques et temporelles.

Au-delà de ces sujets techniques, le programme d'action aura également une dimension plus collaborative d'accompagnement des initiatives portées par les acteurs locaux pour la valorisation des espaces agricoles et naturels de ce territoire. Ces actions devront permettre le maintien des exploitations en place tout en accompagnant les agriculteurs dans leur dynamique d'ouverture et de diversification déjà en cours.

Le plateau de Saclay pourrait alors devenir le modèle d'un développement de territoire intégré, réussissant à conjuguer harmonieusement terres agricoles, développement économique, patrimoine, recherche et innovation, au sein d'un cadre de vie préservé et attractif. Il répondrait ainsi, à sa manière, à la problématique récurrente de la structuration et du devenir des espaces périurbains, qui couvrent aujourd'hui une partie significative du territoire national.

Secteur concerné

Ce projet concerne l'ensemble de la ZPNAF et les espaces de la petite région agricole en contact avec celle-ci.

Gouvernance

Partenaires

- La Communauté Paris-Saclay et les autres communautés d'agglomération du Plateau
- EPA Paris-Saclay, dont le conseil d'administration adoptera formellement le programme d'action de la ZPNAF
- Chambre d'agriculture
- AEV
- Le conseil départemental de l'Essonne
- Le conseil départemental des Yvelines
- La région Ile de France
- ONF
- Terre et Cité

La commission Agriculture/environnement de l'EPA Paris-Saclay est aujourd'hui l'organe de réflexion sur la mise en œuvre de la ZPNAF.

A terme ce programme d'action sera suivi par un comité d'orientation rassemblant les parties prenantes, qui correspondrait jusqu'en 2022 au Comité de Programmation du programme LEADER du Plateau de Saclay¹. L'intérêt de ce Comité de programmation est de rassembler non seulement des acteurs publics mais aussi des acteurs privés du territoire et de se placer dans une dynamique collective de projet pour les espaces agricoles et naturels de ce territoire.

Eléments de programmation

Date de démarrage	Actions
3 ^{ème} trimestre 2015	Validation collective des acteurs locaux de la démarche de concertation territoriale.
3 ^{ème} trimestre 2015	Lancement de la démarche de concertation territoriale élargie
4 ^{ème} trimestre 2015	Etude du document par les acteurs locaux et élaboration de leurs contributions et propositions complémentaires
1 ^{er} trimestre 2016	Groupes de travail thématiques pour intégrer les retours des acteurs locaux sur l'ensemble des sujets traités
1 ^{er} trimestre 2016	Validation et diffusion de la version finale du programme d'actions
2 ^{ème} trimestre 2016	Ateliers de sensibilisation à la ZPNAF des élus et techniciens et des acteurs de l'aménagement du territoire
2 ^{ème} trimestre 2016	Rédaction des premiers documents indiqués dans le programme d'action (clauses techniques, plaquette de sensibilisation des acteurs)

Principes de gestion

Le programme d'action regroupe un ensemble d'action et chacune d'entre elles est pilotée par un acteur du plateau pertinent, qui aura la responsabilité d'animer de pérenniser cette action dans le temps.

Eléments de financement

Le travail de définition budgétaire du programme d'action se fera dans les mêmes temporalités que le travail de concertation mentionné ci-dessus afin d'être validé entre janvier et mars 2016.

La mise en application de ce programme d'action doit être conduite en relation étroite avec Terre et Cité, association labellisée du programme de financement européen LEADER1. Il s'agit d'une opportunité qui permettra de dynamiser les projets en lien avec la dimension agricole et naturelle du plateau et de ses vallées. Le programme LEADER pourrait être un des leviers financier de certains projets innovants impulsés dans la ZPNAF, et nourrir une dynamique qui pourrait se poursuivre sur d'autres thématiques et par le biais d'autres dispositifs.

Etat d'avancement et phasage

Etat d'avancement (mars 2016)

Une première réunion technique sur le programme d'action de la ZPNAF rassemblant l'ensemble des partenaires a eu lieu en juin 2015.

Une deuxième réunion s'est tenue en juillet 2015. La phase de concertation débutera en septembre 2016. L'objectif est de parvenir à un programme d'actions validé début 2017.

¹ Sous réserve que le programme LEADER soit retenu. La sélection des candidatures doit être rendue publique mi-Juillet 2015.

39 - Structure artificielle d'escalade

Présentation

La région Parisienne, au regard du bassin de population, est en déficit notoire en équipement d'escalade, **discipline très plébiscitée, en pleine expansion et en lice pour être intégrée aux jeux olympiques 2020.**

La création d'une salle sportive recevant une Structure Artificielle d'Escalade (SAE) de niveau national à BURES sur YVETTE, s'intègre parfaitement dans le plan national fédéral d'implantation et de développement des SAE. La Fédération Française de l'Escalade (FFME) supporte pleinement ce projet qu'elle considère comme prioritaire.

Compte-tenu de la très forte implication du Club local « USBY Escalade », de la présence voisine du collège de la ville et de l'UFR STAPS (Université Paris-Sud), mais aussi de la localisation stratégique de la Commune, en vallée de Chevreuse, très bien desservie par les axes routiers et transports en commun, ce projet pourra répondre aux besoins très importants pour la pratique de l'escalade par le monde associatif, mais aussi scolaire et universitaire. Par ailleurs, tant le club local que les STAPS travaillent et souhaitent développer cette activité auprès de personnes soumises à des handicaps physiques et mentaux.

Quatre axes d'intérêt Local, Régional et National

- Loisir

- Offrir une nouvelle SAE de qualité aux habitants d'Île de France, accessible au plus grand nombre, à un coût modéré (enseignement / structure associative) ;
- Ecole d'escalade tous niveaux: cours encadrés par des moniteurs d'escalades diplômés ;
- Accès libres pour des adhérents autonomes.

- Compétition

- Donner à la région un rôle moteur dans le développement du sport haut niveau ;
- Entraînement des équipes locale, départementale, régionale et universitaire ;
- Organisation de compétitions de niveau départemental à national ;
- Possibilité d'accueillir des Coupes Européennes d'Escalade.

- Formation

- Nouveaux moniteurs ;
- Couplé au potentiel et au programme de l'Université (UFR STAPS), la SAE est idéalement placée pour permettre la formation de nouveaux professionnels de l'escalade. En partenariat avec la faculté, l'USBY Escalade accueille chaque année plusieurs stagiaires de l'UFR STAPS ;
- Formations d'encadrants fédéraux (Initiateurs, juges, arbitres) ;
- Formations spécifiques: pompiers, cordistes, etc...

- **Médico-sportif**
 - o Outil exploitable par la branche médico-sportive de l'Université (UFR STAPS) ;
 - o Développement d'activités thérapeutiques pour les patients de l'Hôpital de jour d'Orsay, situé au Grand Mesnil à Bures sur Yvette (Programme en cours, démarré en 2012) ;
 - o Mise en place de programmes éducatifs pour des jeunes en difficultés psychologiques ou physiques en partenariats avec des Instituts Thérapeutiques Educatifs et Pédagogiques (ITEP) de la région (Programme en cours, démarré en 2011).

Secteur concerné

- Bures-sur-Yvette

Gouvernance

Reste à définir entre les différents partenaires.

Fédération nationale d'Escalade, Région Ile-de-France, UFR STAPS, USBY, Bures-sur-Yvette.

Éléments de programmation

- **Salle d'escalade, par extension de la salle C (salle de grands jeux) du COSEC Léo Lagrange situé à Bures sur Yvette**
 - o « Boite escalade » venant en prolongement de la salle C, 18mx24mx13m, hébergeant l'agrès ;
 - o Agrès d'escalade (norme fédérale nationale)
 - Longueur (linéaire au sol), 42m ;
 - Hauteur, 13m ;
 - Avancée, 8m.
- **Nécessite**
 - o La création de la nouvelle salle pour l'escalade ;
 - o La rehausse du toit de l'installation sportive actuelle, une ouverture de cet espace sur le terrain de grands jeux avec une visibilité pleine de l'agrès escalade ;
 - o La réfection du sol du terrain de grands jeux impacté par les travaux ;
 - o L'ajout d'une séparation mobile entre la salle C et la salle d'escalade ;
 - o Une extension : zone d'échauffement, salle de pan et salle de rangements (14m x 12m x 5m) ;
 - o Le détournement d'une voie d'accès existante ;
 - o L'ajout d'issues de secours, sanitaires/vestiaires (si nécessaire) ;
 - o L'achat d'une nacelle pour l'aménagement de l'agrès ;
 - o L'augmentation du parc actuel de chaises pour l'accueil du public.

Principes de gestion

Mutualisation de cet équipement autour des besoins des 27 communes et alentours et de l'Université Paris -Saclay.

Éléments de financement

Investissement d'un montant de 1 779 600 €

	Surface de l'espace dédié / Quantité	Surface grimpable	Coût de l'espace dédié (1 800€ /m ²)	Coût de la SAE	Total
Mur	22X15= 330m ²	>600m ²	594 000 €	300 000 €	894 000 €
Pan	14X12=168m ²	60m ²	302 400 €	18 000 €	320 400 €
Rangements	8x12= 96m ²		172 800 €		172 800 €
Rehausse et refecton de la toiture					300 000 €
Refection sol					80 000 €
Séparation SalleC/SAE					
Agrandissement sanitaires					
Ajouter d'issues de secours					
Détournement voie d'accès					
Nacelle	1				8 200 €
Chaises	300				4 200 €
Total					1 779 600 €

40 - Station Trail

Présentation

Une station TRAIL permet de proposer aux sportifs et aux coureurs à pied, en milieu naturel, un environnement vraiment dédié au trail, aussi bien pour les débutants que pour les plus chevronnés. Les parcours, s'appuyant sur des chemins existants, sont balisés, sécurisés, bien identifiés et très variés, ouverts à tous les niveaux. Par ailleurs, un espace d'entraînement « stade de trail » avec des parcours techniques, permet des préparations physiques. Une base d'accueil regroupe des services et des points d'information. Enfin la mise en place d'un site internet favorise le partage avec toutes les personnes intéressées et offre la possibilité de charger sur smartphones tous les parcours balisés.

Cette première station francilienne répond au nombre croissant de pratiquants de trail qui est exponentiel depuis quelques années.

Secteur concerné

- Les communes de la Communauté Paris-Saclay
- Département : Essonne, Yvelines. Dans un prochain avenir : 75, 92, 94, 77 et 28
- Région : Ile de-France avec des extensions possibles vers l'Eure et L'Eure et Loire

Gouvernance

Maîtrise d'ouvrage : Ville de Bures-sur-Yvette

Prestataire : association Station de Trail

Partenariat : Equipe Turoom, Association pour la maintenance des parcours de la station de trail de Bures-sur-Yvette (en cours de constitution)

Montant : 45 000€ TTC et un forfait annuel à partir de N+1 d'environ 4 000€, pour une durée de 5 ans

Eléments de programmation

- Une dizaine de parcours de rando trail de tous niveaux
- 4 ateliers au « stade trail » avec si possible un km vertical
- Une charte graphique et un balisage homogène
- Un espace d'accueil et de présentation
- Un site internet dédié

Principes de gestion

Mutualisation de cet équipement autour des besoins des 27 communes et alentours.

Cet équipement a vocation à dépasser très vite le strict stade communal et à s'inscrire dans une démarche intercommunale pour ses développements futurs.

41 - Maisons pluridisciplinaires de santé

Présentation

L'action en termes d'équipements de santé dans le projet du CDT devra permettre d'améliorer l'accessibilité de l'existant et, prenant en compte la montée en puissance du territoire, d'envisager la création de nouveaux équipements.

L'action à court terme s'appuie sur la création de structures souples de tailles réduites (maisons pluridisciplinaires de santé). Elles participent à la structuration d'une offre permettant de prendre en charge les urgences réelles ou ressenties. Cette offre est notamment constituée par un réseau d'appel et de régulation des urgences, le SMUR, les pompiers, les urgences hospitalières (publiques et ou privées), les maisons médicales de garde et les maisons de santé pluridisciplinaires.

Les maisons pluridisciplinaires comportent des médecins généralistes, des infirmières, des kinésithérapeutes et constituent une première ligne en termes de prise en charge de pathologies aiguës. Une seconde ligne forte suppose des pharmacies en nombre suffisant par rapport à la population et un réseau de correspondants de proximité constitués de spécialistes d'organes ambulatoires ou hospitaliers.²

L'objectif principal de l'action est ainsi d'améliorer la répartition de l'offre de soin sur le territoire en considérant la diversité des publics, en termes d'âges (enfance, jeunesse, adultes et seniors), mais aussi de situations sociale et géographique.

Cet objectif principal est décliné en différents objectifs secondaires :

- Développer l'offre de soins en orientant l'action vers une diversification des activités des professionnels paramédicaux (des infirmiers notamment) sous-représentés par rapport aux médecins spécialistes ;
- Améliorer l'accès aux soins et la prise en charge des pathologies chroniques en développant des structures publiques généralistes adaptées ;
- Réduire les inégalités sociales de santé en acceptant les tiers payants, les CMU, les AME, médecins en secteur 1 ;
- Promouvoir la santé globale des jeunes et des étudiants par la prévention des comportements à risque, l'amélioration de l'identification des ressources et la prévention du mal-être ;
- Améliorer la connaissance des comportements et des besoins de santé du territoire ;
- Donner une éducation à la santé (conseils scolaires, universitaires, école du dos, école de l'asthme, etc.) ;
- Promouvoir la Robotique d'assistance : une approche centrée utilisateur : la prise en compte de l'opérateur final dans la conception de systèmes robotiques et plus généralement techniques ;
- Permettre la mise en place de structure de soins d'avenir attirant les jeunes praticiens afin de permettre un rajeunissement des cadres... ;
- Rendre pérenne ces structures (maison pluridisciplinaire de santé) avec un financement spécifique institutionnel (Conseil Départemental, ARS...) non basé seulement sur les bénéfices tirés de la part soins.

² Les éléments développés dans cette fiche s'appuient notamment sur les contributions du Pr. GHASAROSSIAN, de la Faculté de Médecine de Paris Descartes.

Secteur concerné

L'ensemble du territoire CDT et les communes concernées par le développement de la frange Sud mais également Igny (pour rééquilibrer la désertification des médecins sur le Pileu).

La Communauté Paris-Saclay est attachée au service public de santé, seul moyen de garantir l'égalité d'accès aux soins et de lutter efficacement contre les inégalités. La Communauté Paris-Saclay souhaite la pérennité et le maintien d'une offre complète de santé qui devra répondre de façon pertinente à l'extension future du développement économique et scientifique dans le cadre du projet Paris-Saclay : 40 000 étudiants, chercheurs et salariés à l'horizon 2025.

Gouvernance

Maitre d'ouvrage : dispositifs communaux (Collectif sur la santé mentale), Communauté Paris-Saclay, personnel médical et médico-social.

Partenaires : Communauté Paris-Saclay, Communes, Etat (Préfecture, DDCS, ARS, Education nationale), Assurance maladie et Conseil général de l'Essonne (MDS, PMI-CPEF, CDPS).

Eléments de programmation

Afin de réussir ce « maillage de santé » un certain nombre de conditions sont nécessaires :

- Partir de l'existant : centre hospitaliers publics ou privés, professionnels de santé locaux, compétences complémentaires des acteurs de soins: universitaires, internes et externes de médecine en formation, élèves des écoles d'infirmières, aides-soignantes, etc. ;
- Renforcement du travail partenarial avec les Ulis par la mise en œuvre d'actions communes ;
- Etudier la faisabilité d'un contrat local de santé communal ou intercommunal ;
- Construire un réseau des villes notamment dans le cadre de l'accroissement de la population, de son vieillissement, voire de sa fragilisation sociale ;
- Réflexion sur un observatoire de la santé ;
- Développement de structures du type « maisons pluridisciplinaires de santé ».

La mise à disposition d'un plateau technique suffisant (radiologie, biologie, examens complémentaires plus spécialisés et hospitaliers...) est indispensable pour le fonctionnement des maisons pluridisciplinaires de santé.

Principes de gestion

Les deux comités de pilotage territoriaux liés au CDT ainsi que le comité de pilotage du Contrat de ville sont les maîtres d'œuvre.

Ils permettent de soumettre aux comités de pilotage un programme d'actions découlant des orientations générales. Ils coordonnent les différentes actions confiées aux porteurs de projet et assurent l'ingénierie financière des actions qui requièrent des aides spécifiques.

Eléments de financement

Le coût de construction d'une maison pluridisciplinaire de santé s'évalue, en première estimation, à environ 5M€ HT de travaux, donc hors coût d'équipements médicaux spécifiques et acquisition foncière, pour une maison d'une surface de 1 500 m².

Etat d'avancement et phasage

Réflexion sur une approche santé intercommunale (Contrat Local de Santé Mentale, Atelier Santé Ville, Contrat Local de Santé, Centre de santé, maisons pluridisciplinaires santé...).

Phase logement : 2019 pour la ZAC du Moulon / 2020 pour la ZAC du Quartier de l'Ecole polytechnique.

42 - EHPAD des Ulis

Présentation

Le projet d'Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) aux Ulis s'inscrit dans la politique du Conseil départemental de construction d'un service public départemental des maisons de retraite. Réaffirmée à l'occasion de l'adoption du schéma départemental en faveur des personnes âgées (2011-2016) le 7 février 2011, cette offre publique de places en EHPAD doit permettre de rendre plus accessible des structures dont le coût est aujourd'hui peu adapté aux ressources de nombreuses personnes âgées.

La construction de cet équipement répond à une carence de places en EHPAD dans le secteur gérontologique du Val d'Yvette auquel le CDT appartient (le taux d'équipement est en effet déficitaire par rapport à la moyenne départementale).

Ce projet participe pleinement au projet de développement durable du CDT en prenant en compte la question de la dépendance des personnes vieillissantes aux revenus modestes.

Secteur concerné



Les Ulis : prescriptions du PLU

- zone ULa du PLU ;
- parcelle N° BS 109-110-111-112-144 d'une superficie de 6271m² ;
- les constructions devront respecter la marge de reculemment soit :
 - o 12m par rapport à l'axe de la voie sur l'Av de Champagne ;
 - o 15m par rapport à l'axe de la voie sur l'Av d'Alsace ;
- la construction sera implantée en retrait ou sur les limites séparatives ;
- la hauteur maximale est de 14m à l'égout ;
- le nombre de place de stationnement minimum est fixé à 40 dont une partie devra être réalisée en souterrain ;
- pour les cycles le stationnement devra être adapté aux besoins des équipements ou activités. Au-delà de 6 emplacements, des aménagements de protections contre la pluie devront être installés.

Gouvernance

Maître d'ouvrage : Conseil départemental de l'Essonne

Partenaires : Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France, Caisse Nationale de Solidarité pour l'autonomie (CNSA), Région Ile-de-France, Ville des Ulis.

Eléments de programmation

Le programme de l'opération comprend :

- 63 places d'hébergement permanent
- 3 places d'hébergement temporaire
- 2 places d'hébergement de nuit
- 14 places en unités d'hébergement renforcé pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés
- 14 places pour personnes âgées dépendantes et désorientées (Pôle d'Activités et de Soins Adaptés PASA)

Soit au total **96 places d'hébergement et 12 places d'accueil de jour**.

La surface utile du programme est de 4 055 m² se décomposant de la manière suivante :

- Locaux accueil et administration : 115 m²
- Locaux de vie collective/animation : 188 m²
- Pôles de soin central : 186 m
- Hébergement toutes dépendances : 1 946 m²
- Hébergement Alzheimer : 996 m²
- Accueil de jour : 100 m²
- Logistique : 522 m²

Le programme comprend également l'aménagement du terrain avec la création :

- De jardins pédagogiques pour les unités Alzheimer et de jardins d'agrément pour les autres locataires
- Des places de stationnement dont une partie enterrées
- D'une aire de service pour les livraisons

Le programme de construction prévoit la mise en œuvre de la charte « construire et subventionner durable » promue par le Département de l'Essonne.

Eléments de financement

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération de 108 places est estimée à 16 870 000 euros TTC. Le coût à la place est de 130 600 euros HT. Le financement sera pris en charge par le Conseil Départemental de l'Essonne, CNSA et commune des Ulis pour le terrain.

Etat d'avancement et phasage

- Permis de construire déposé fin février 2016 et validé en mai 2016.

III. C. 2 STRATEGIES D'AMENAGEMENT ET EQUIPEMENTS STRUCTURANTS A MOYEN/LONG TERME

43 - Déménagement de la gendarmerie

Présentation et contribution de la Gendarmerie au projet stratégique

La communauté de brigades de gendarmerie couvre territorialement les communes suivantes :

- Brigade de Chevry : Gif Chevry, St Jean de Beauregard, Gometz le Châtel, Gometz la Ville et les Molières
- Brigade de la Vallée : Gif Vallée et Gif Moulon, St Aubin, Villiers le Bâcle

Les évolutions de la population, l'exiguïté des locaux actuels, la répartition des logements des gendarmes sur différents sites, justifient la création d'une nouvelle brigade se substituant à celle de la vallée. Cette orientation a été décidée entre la gendarmerie et la ville et un accord de principe est intervenu pour une localisation au Moulon, ce dont l'EPA Paris-Saclay a été informé.

Ce déménagement poursuit donc un triple objectif :

- Répondre aux besoins actuels en termes de locaux administratifs, techniques et de logements,
- Répondre aux besoins futurs liés à l'accroissement de population sur le Moulon,
- Rationaliser les établissements de la gendarmerie en regroupant celle d'Orsay, aujourd'hui située sur le Moulon, avec celle de Gif, et se mettre ainsi en capacité de répondre au mieux aux besoins des futurs habitants et usagers du territoire.



L'implantation d'une gendarmerie dans le futur quartier du Moulon contribuera à doter le projet de développement de la frange Sud du plateau de tous les équipements nécessaires à une véritable urbanité, et marque clairement la prise en compte de toutes les thématiques dans la conception du projet.

Secteur concerné

Le déménagement de la brigade de gendarmerie de Gif-sur-Yvette Vallée est prévu en bordure Sud du plateau de Saclay, dans la ZAC du Moulon, sur le territoire de la même commune. Le site d'implantation n'est pas encore précisément défini, mais l'emprise foncière requise et la nécessité d'une accessibilité optimale à l'échelle du territoire plateau de Saclay-vallée de l'Yvette, orientent fortement cette implantation aux abords de la RD128, axe de desserte primaire du futur quartier, à relativement courte distance de la RD 306 et de la RN 118 pour faciliter l'accès à la Vallée.



Gouvernance

Maitre d'ouvrage : Etat pour le foncier et pour la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale.

Partenaires : Etat (Direction Générale de la Gendarmerie Nationale), Commune de Gif-sur-Yvette, EPA Paris-Saclay

Eléments de programmation

La programmation de la future gendarmerie n'est pas encore définie. Elle sera arrêtée lorsque le phasage du quartier du Moulon sera plus précis.

Principes de gestion

La gestion de la nouvelle gendarmerie sera assurée par l'Etat.

Eléments de financement

Compte tenu des règles en vigueur pour ce type de projet, le foncier, propriété de l'Etat, serait mis à disposition à titre gracieux et l'immobilier serait porté par l'Etat et la ville de Gif. Les hypothèses financières définitives seront fixées en fonction du nombre de gendarmes affecté à la brigade. Les modalités de financement restent à définir.

Etat d'avancement et phasage

Etat d'avancement (mars 2016)

- Implantation à préciser

Planning prévisionnel : non défini

44 - Construction d'un collège sur la frange Sud du plateau

Présentation

Le projet de collège contribue directement à la mise en œuvre de l'objectif E1 : développer des nouveaux quartiers vivants et attractifs, à travers des polarités de proximité intégrant commerces, services et équipements publics.

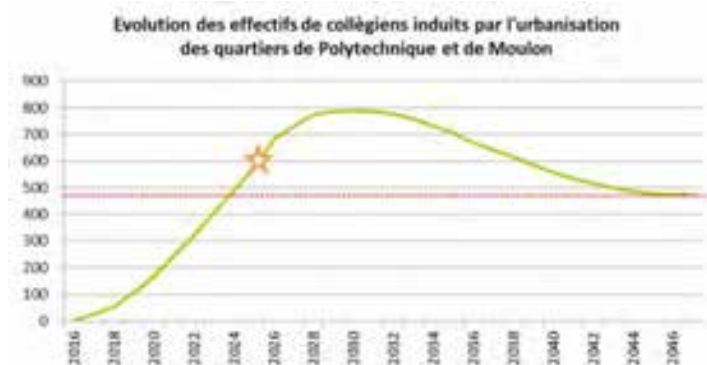
Secteur concerné

Le collège a vocation à accueillir des élèves de plusieurs communes du CDT : Gif-sur-Yvette Moulon, Saclay, Saint-Aubin, Villiers-le-Bâcle, Orsay et Corbeville, selon la capacité résiduelle des collèges existants sur le territoire. L'analyse des besoins locaux a conduit à le localiser **dans la ZAC du Moulon sur la commune de Gif-sur-Yvette**. La localisation précise sera à définir ultérieurement en fonction du développement des programmes de logements et de la desserte la plus efficiente des élèves concernés.

Description du projet

Les études de programmation réalisées dans le cadre des opérations d'aménagement de la frange Sud du plateau font émerger à moyen terme **le besoin d'un collège de 600 élèves**.

Ce nouvel établissement permettrait d'accueillir non seulement les enfants des futurs habitants des quartiers de la frange Sud du plateau, mais aussi les élèves des communes du plateau qui se rendent actuellement dans les établissements de la vallée (Villers-le-Bâcle, Saint-Aubin, Saclay...).



Evaluation des besoins associés à l'aménagement du Sud plateau, Filigrane programmation, février 2013

Gouvernance

Maitre d'ouvrage : Conseil Départemental de l'Essonne

Partenaires : EPA Paris-Saclay, Communauté Paris-Saclay, Communes concernées, Rectorat

Eléments de programmation

La création du collège sera conditionnée par la réalisation effective des programmes de logements et par l'apport réel de nouveaux collégiens et par la marge d'accueil des collèges actuels du secteur. La localisation devra être également cohérente avec la situation géographique des élèves impactés, l'implantation géographique des collèges actuels et de préférence être à proximité d'un ou de plusieurs accès en transports en commun.

Description	Surface de Plancher	Emprise foncière totale	Coût Travaux HT	Coût TDC & TTC
600 élèves dont 200 générés par la ZAC Moulon, 400 par les autres communes environnantes	8 500 m ²	8 000 m ²	15 M€	22,5 M€

Eléments de financement

La prise en charge financière de cet équipement relève de la compétence du Conseil Départemental, à qui il appartient d'apprécier les modalités de financement. Les coûts de travaux sont estimés à environ 15M€ HT.

Etat d'avancement et phasage

Etat d'avancement (en mai 2015)

A ce stade des échanges, le besoin est clairement identifié par l'ensemble des partenaires. Le Conseil Départemental est disposé à étudier l'inscription de ce collège dans son schéma directeur.

Livraison (date prévisionnelle)

Afin d'assurer dans de bonnes conditions l'accueil des futurs habitants sur le territoire, l'arrivée du collège devra être en cohérence avec la livraison des dernières phases de logements programmées dans les ZAC, prévue autour de 2023 (arrivée du TAL).

Planning prévisionnel

2015-2018 : étude complémentaire sur l'évolution des effectifs, des besoins, de la localisation de l'équipement (réservation d'une emprise foncière) et inscription éventuelle au schéma directeur départemental suivant et au bilan des ZAC (pour la cession foncière)

2019-2020 : lancement des études

2020-2021 : conception et dépôt de PC

2021-2023 : travaux et livraison

45 - Implantation d'un lycée international sur la frange Sud du plateau

Présentation

Le Cluster du plateau de Saclay sera arrivé réellement à maturité lorsqu'il aura une visibilité internationale, c'est-à-dire qu'il attirera des étudiants, chercheurs, cadres venant du monde entier. Un lycée international fait partie des aménités indispensables favorisant l'attractivité du territoire et donc la réussite du projet.

Secteur concerné

Le lycée international a vocation à accueillir les élèves de l'ensemble du bassin de vie. Son emplacement précis sera à définir ultérieurement, en fonction de la montée en puissance du cluster et de la desserte la plus efficiente pour les élèves.

Gouvernance

Maitre d'ouvrage : Conseil Régional

Partenaires : EPA Paris-Saclay, Communauté Paris-Saclay, communes concernées, Rectorat

Eléments de programmation

La programmation est encore prématurée, elle dépendra de la rapidité avec laquelle va se développer le cluster. La Région a d'ores et déjà prévu un besoin potentiel de places nouvelles estimées à 1 200 à terme dans son Programme Pluriannuel d'Investissement 2012/2022. Il conviendra de déterminer la part de cet effectif devant être accueillie par une structure internationale.

Eléments de financement

La prise en charge financière de cet équipement relève de la compétence du Conseil Régional, à qui il appartient d'apprécier les modalités de financement (première estimation de 25 millions d'euros HT).

Etat d'avancement et phasage

Etat d'avancement (en mai 2015)

A ce stade des échanges, le besoin est appréhendé par l'ensemble des partenaires. Le Conseil Régional doit être sensibilisé très en amont. Un lycée international doit être réalisé à Noisy le Grand, rééquilibrant l'Est de la Région (au regard du Lycée de Saint Germain en Laye) au cours du PPI 2012/2022. Il peut être envisagé qu'un nouveau lycée soit prévu au Sud, sur le périmètre de la Communauté Paris-Saclay lors du prochain PPI 2023/2033.

Livraison (date prévisionnelle)

Il convient de programmer la livraison de ce lycée international à partir du moment où le tronçon de la ligne 18 Massy-Saclay sera ouvert.

Planning prévisionnel

2015 : saisine de la Région dans le cadre du CDT

2020-2022 : lancement des études

2023-2025 : conception et dépôt de PC

2025 : travaux et livraison

46 - Création d'espaces culturels

Présentation

Le territoire accueille aujourd'hui, et demain plus encore, la plus grande concentration d'organismes de recherche et d'enseignement supérieur d'Europe (universités, laboratoires, Centres de recherche, entreprises de pointe).

Aussi, il convient de prévoir la réalisation d'un certain nombre d'équipements d'accompagnement afin d'améliorer l'attractivité de ce territoire, avec une offre artistique renforcée. En effet, les différentes populations appelées à venir étudier, enseigner, chercher et habiter sur le site de cluster constituent un public intéressé par les événements et les manifestations culturelles.

Le territoire offrira une réponse de qualité à cette exigence d'excellence dans le domaine artistique comme dans le domaine scientifique avec la création de deux équipements :

Espace culturel des arts et des spectacles vivants localisé dans la ZAC du Quartier de l'Ecole Polytechnique, cet équipement ouvert permettra de

- Réunir et présenter dans un même lieu de multiples formes de création et de recherche artistique, des beaux-arts au design, et de l'architecture.
- Offrir un lieu ouvert où peuvent s'exprimer et se croiser les différentes sensibilités et influences culturelles. Un auditorium sera indispensable.
- Faire de cet espace un lieu de vie pour tout public, par exemple en y intégrant un équipement culturel de proximité et en organisant des ponts entre programmations et pratiques professionnelles et amateurs.
- De nouveaux partenariats pourront être noués pour valoriser l'identité scientifique du plateau.

Création d'un équipement culturel dédié à la culture numérique photographique, dans le cadre du projet « Photopolis », localisé dans la ZAC du Moulon

Le projet Photopolis, à l'initiative du Conseil Départemental, constituera une vitrine de l'excellence de l'Essonne et de la France autour de l'image et de la photographie, et contribuera à l'aménagement culturel du territoire. Il assurera une mission d'éducation aux images, tant par le dialogue entre passé et présent qu'entre arts et sciences (arts numériques, imagerie scientifique, réseaux, etc.).

Deux sites à vocation complémentaire composent ce projet ambitieux et cohérent. A Bièvres, un nouvel équipement sera consacré aux aspects patrimoniaux, techniques et sociétaux de l'histoire de la photographie, permettant de mettre en valeur la collection du musée. Sur le plateau de Saclay, dans la ZAC du Moulon à Gif-sur-Yvette, un équipement prospectif constituera une vitrine de la science en Essonne.

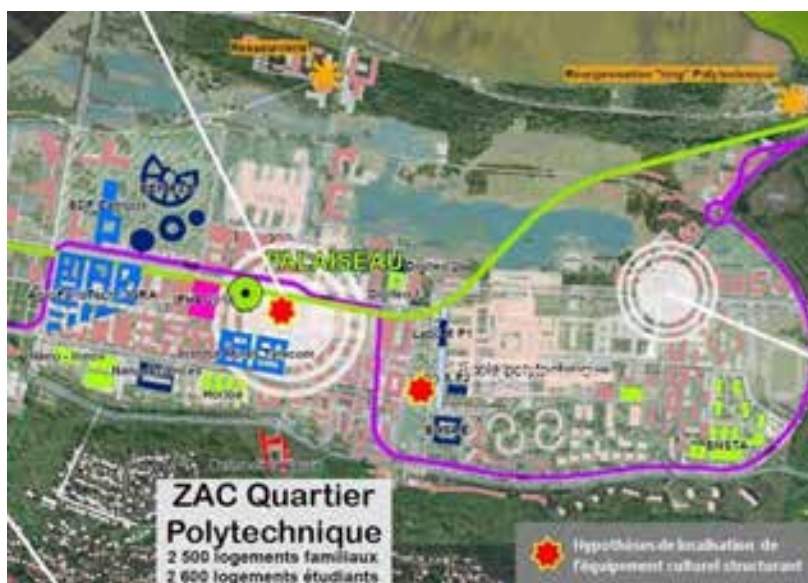
La réflexion autour de l'identité du projet *Photopolis* s'engagera autour d'une double démarche prospective :

- D'une part, il s'agira d'explorer, d'appréhender et d'anticiper les grands enjeux relatifs aux usages sociaux de l'image au XXI^e siècle : réalité virtuelle et immersive, réalité et territoire augmentés, self identifié et web social, photographies éphémères, imagerie par drone, image 3D et photographies animées, image computationnelle, 3D et publics empêchés, distance critique et surveillance, etc.
- D'autre part, il s'agira aussi d'analyser et de décrypter les grands enjeux de pédagogie et de médiation culturelle et scientifique : e-learning (MOOC), gamification (pédagogie ludique), participation des publics (archives et documentations collaboratives, interactivité des dispositifs, co-élaboration de projets et dossiers) et personnalisation de parcours de sens (Internet des objets, corps connecté), design interactif, Do It Yourself et Do It With Others, émergence du transmedia, dispositif hors les murs, etc.

Secteur concerné

L'espace culturel des arts et des spectacles vivants

Cet équipement sera localisé dans la ZAC du Quartier de l'Ecole polytechnique (QEP), sur la commune de Palaiseau. Son emplacement précis n'est pas connu, mais il devra être situé en proximité de la gare et bénéficier d'un espace public important. Plusieurs localisations peuvent être ainsi envisagées : sur l'esplanade face aux laboratoires de l'Ecole polytechnique ou bien sur la place de la gare (Cf. carte ci-dessous).



Zoom sur la ZAC QEP, Carte « Projets CDT Frange Sud », Communauté Paris-Saclay, avril 2013

Le Musée français de la Photographie, dit « Photopolis » (plateau technique)

Secteur du Moulon/Gif-sur-Yvette

Gouvernance

L'espace culturel des arts et des spectacles vivants

Maitre d'ouvrage : A définir, recherche de partenaires privés type Fondation, Communauté Paris-Saclay

Partenaires : Communauté Paris-Saclay, Région, Conseil Départemental de l'Essonne, UPS, EPA Paris-Saclay

Le Musée français de la Photographie, dit « Photopolis »

Maitre d'ouvrage : CD 91

Partenaires : Communauté Paris-Saclay, région, DRAC, Gif-sur-Yvette, Bièvres, Association fondatrice du musée

Eléments de programmation

L'espace culturel des arts et des spectacles vivants

La programmation culturelle de cet équipement pourra s'organiser autour de plusieurs composantes :

- salles de diffusion permettant d'organiser des manifestations artistiques et des conférences
- espaces d'accueil, d'expositions temporaires et d'animation
- espaces d'expositions permanentes et/ou un musée dédié au patrimoine scientifique

Le Musée français de la Photographie, dit « Photopolis » (plateau technique)

Le CD91 a lancé une étude de programmation courant 2015.

Eléments de financement

L'espace culturel des arts et des spectacles vivants

A définir : Recherche de financements public (CPER, Union Européenne...) et privé, à intégrer dans le bilan financier des ZAC.

Le Musée français de la Photographie, dit « Photopolis » (plateau technique)

Le budget global inscrit au CPER porte sur 25M€. Une étude d'opportunité commandée par le CD91 en 2014 chiffre le coût de l'équipement à Gif-sur-Yvette à environ 19 370 000€ TTC pour 6 056 m² (plan de financement non déterminé à ce jour).

Etat d'avancement et phasage

L'espace culturel des arts et des spectacles vivants

Etat d'avancement (en mai 2015)

Définition partenariale des contours de cet équipement

Livraison (date prévisionnelle)

Prévu pour 2025-2030

Le Musée français de la Photographie, dit « Photopolis » (plateau technique)

Etat d'avancement (en juillet 2015)

Consensus politique et institutionnel des différents partenaires (CD91, Ville de Bièvres, Communauté Paris-Saclay, Association fondatrice du musée, DRAC, Région) sur les orientations de l'étude d'opportunité.

Planning prévisionnel

- Étude de définition : automne 2015
- Lancement des études de programmation fonctionnelle et muséographique : 2016
- Ouverture de l'équipement Photopolis de Bièvres : 2019
- Ouverture de l'équipement Photopolis de Gif-sur-Yvette : 2023

47 - Centre aquatique du Moulon

Présentation

Le centre aquatique devra répondre aux différents besoins exprimés par la diversité des publics, présents et à venir du territoire :

- Les établissements d'enseignement supérieur déjà présents sur le secteur et qui s'y installeront dans les prochaines années ;
- Les établissements d'enseignement primaire et secondaire qui souffrent de lacunes en matière de natation scolaire ;
- Les nombreux clubs du territoire et le grand public dont les besoins en matière de natation sportive sont importants.

Secteur concerné

- Gif-sur-Yvette

Ce centre aquatique sera localisé dans la ZAC du Moulon sur la commune de Gif-sur-Yvette mais son rayonnement concernera les communes du secteur géographique alentour, notamment celles du CDT.

Gouvernance

Maitre d'ouvrage : EPA Paris-Saclay (conformément PPEP dossier réalisation ZAC), Communauté Paris-Saclay

Partenaires : EPA Paris-Saclay - Université Paris-Saclay - Communes concernées

Éléments de programmation

Une étude de programmation est à réaliser. La mutualisation devra être recherchée sur le principe de complémentarité entre les besoins des scolaires, de la population, des grandes écoles et des salariés.

Les besoins des scolaires et de la population

L'étude réalisée en février 2013 par le cabinet filigrane montre la pertinence de la création d'un équipement aquatique.

Cet équipement devra répondre :

- Aux besoins à ce jour non satisfaits sur le territoire de la Communauté Paris-Saclay, notamment pour la pratique scolaire et de loisirs ;
- Aux futurs besoins, liés à la construction de logements familiaux répartis sur les nouveaux quartiers, en matière de pratique scolaire et de pratique de loisirs individuelle ou associative ;
- Aux futurs besoins des actifs (avec la création projetée de plus de 20 000 emplois).

Cet équipement de natation couvert d'une surface plancher d'au moins 1 400m² comportera :

- Un accueil ;
- Des vestiaires ;
- au minimum un bassin de 25*10 comportant 4 couloirs ;
- une pataugeoire ;
- un bassin de détente loisirs ;
- des locaux techniques ;
- bureaux et locaux de stockage.

Un parking d'environ 50 places à proximité de l'équipement et une aire de livraison seront également à prévoir.

Les besoins des grandes écoles

(en cours de définition)

Principes de gestion

- Gestion en délégation de service public.
- Mutualisation de ce centre avec les 11 communes du territoire et alentours, ainsi qu'avec les membres de l'Université Paris-Saclay.

Éléments de financement

Les montants en jeu

Investissement d'un montant de 15 000 000 € TDC.

Le financement

Les différents financeurs possibles :

- Région
- Communes
- ADEME
- Communauté Paris-Saclay
- UPS

Une participation financière à la réalisation de cet équipement aquatique figure par ailleurs dans le dossier de réalisation de la ZAC du quartier du Moulon.

Financement également à travers le CPER 2020/2026.

Etat d'avancement et phasage

Livraison (date prévisionnelle)

Prévu pour 2022/2024

48 - Réhabilitation/extension de la piscine d'Orsay

Présentation

Les piscines sont des équipements structurants du territoire du fait de l'investissement qu'elles supposent en termes de construction ou de réhabilitation/extension. Mais également du fait de leur attractivité auprès de l'ensemble des publics du territoire.

Ces équipements sont présents auprès des scolaires primaires, secondaires et supérieurs, auprès des entreprises, auprès des nombreux clubs et du grand public. Ces équipements drainent les populations du territoire et au-delà du fait de leur polyvalence.

La piscine d'Orsay nécessite aujourd'hui une réhabilitation du bâtiment, qui date de 1968, est difficile d'entretien et ne répond plus entièrement à la demande en termes d'activités aquatiques et de loisirs.

Secteur concerné

Dans le cadre d'un transfert de la piscine d'Orsay à la Communauté Paris-Saclay, l'ensemble des 27 communes du territoire sont concernées et plus particulièrement les communes de proche proximité :

- Bures-sur-Yvette
- Gif-sur-Yvette
- Orsay
- Saint-Aubin
- Villiers-le-Bâcle

Gouvernance

Maitre d'ouvrage : Communauté Paris-Saclay, Ville d'Orsay

Partenaires : Communauté Paris-Saclay

Eléments de programmation

La piscine comprend deux bassins couverts (25m x 12,5 m et 15 x 12,5 m) et à l'extérieur, dans un cadre verdoyant, un bassin de 50 m x 20m ouvert toute l'année, avec gradins, et une pataugeoire.

Une nouvelle chaufferie a été installée en 2012.

La réhabilitation portera sur :

- les bassins avec la mise en œuvre de cuves en inox ;
- le bâtiment principal avec une réflexion sur l'organisation des circulations (séparation zone humide, zone sèche ; séparation collectifs et public), la possibilité de gradins, la prise en compte de locaux adaptés pour le personnel ;
- les locaux techniques.

Le foncier disponible, notamment en récupérant la surface de la fosse à plongeurs actuellement hors d'usage, offre des possibilités d'extensions. Les opérations suivantes sont proposées :

- remplacement de la pataugeoire par un espace ludique ;
- création d'un espace de remise en forme sèche ;
- création d'espaces conviviaux de restauration en bordure de l'Yvette.

Principes de gestion

La piscine d'Orsay est gérée en régie directe.

Les trois équipements aquatiques situés à Palaiseau, aux Ulis et à Orsay offrent des prestations complémentaires et travaillent en réseau.

Éléments de financement

Les montants en jeu

Coût en cours d'estimation

Le financement

Les différents financeurs possibles : Région, CNDS, Communauté Paris-Saclay, Ville d'Orsay

Etat d'avancement et phasage

Projet en cours

49 - Réalisation d'un nouvel hôpital

Présentation

L'évolution de notre territoire doit être accompagnée par le développement de services publics de qualité notamment en matière de santé.

Les coopérations actuelles entre le Centre Hospitalier d'Orsay et NeuroSpin, mais aussi le Commissariat à l'Energie Atomique (C.E.A.), ou encore le Centre de Protonthérapie sont à développer **pour faire émerger un pôle de santé d'avenir en articulation avec les forces de ce territoire. La priorité est en effet de disposer d'une offre hospitalière de pointe sur le territoire, au profit des habitants et en synergie avec le cluster.**

Cette réalisation ne pourra se faire qu'avec l'ensemble des acteurs concernés et notamment la communauté médicale, l'Agence Régionale de Santé dans la perspective de proposer une offre de soin territoriale répondant pleinement aux besoins des habitants mais allant également au-delà notamment en matière de recherche.

Secteur concerné

Ville d'Orsay et territoire de la Communauté Paris-Saclay. Localisation à étudier sur le secteur de Corbeville, en lien direct avec les infrastructures majeures de transport et l'Université Paris-Saclay.



Gouvernance

Maitre d'ouvrage : Agence Régionale de Santé

Partenaires : Communauté Paris-Saclay, Etat, CD91, Commune d'Orsay

Eléments de programmation

Si le projet médical précisera et mettra en exergue les services à développer, devront notamment être proposés :

- les urgences 24h/24 - 365 jours/365 ;
- un service de réanimation ;
- un bloc opératoire pour la chirurgie générale et les spécialités ;
- un service d'imagerie médical de pointe ;
- un niveau de soin élevé en matière de pédiatrie-maternité ;
- une **unité neurovasculaire** ;
- une unité de support mutualisée réa-USINV (unité de soin intensive neurovasculaires) ;
- un laboratoire 24h/24 ;
- une pharmacie...

Principes de gestion

La gestion future de l'établissement sera assurée par le conseil de surveillance du centre hospitalier.

Etat d'avancement et phasage

Projet en cours

50 - EHPAD du MOULON

Présentation

L'entrée des personnes âgées en établissement est de plus en plus tardive. Les personnes accueillies présentent un état de dépendance croissante induisant une charge en soins importante.

Une évolution majeure concerne la part des résidents atteints de la maladie d'Alzheimer et ou de maladie apparentée qui oblige les établissements à adapter la prise en charge médico-sociale aux spécificités de la maladie, tant sur le plan de l'organisation que du fonctionnement.

Les établissements d'hébergement doivent établir des passerelles avec le domicile en proposant des accueils diversifiés répondant aussi à des besoins ponctuels de courte durée.

- Une EHPAD « plate-forme de services » proposant principalement un hébergement en faveur des personnes âgées dépendantes sur laquelle se greffent des activités participant du maintien à domicile et du soutien de leurs aidants familiaux.
- Mise en place d'une MAIA : Maison de l'Autonomie et l'Intégration des personnes malades Alzheimer - guichet unique pour les familles confrontées à la maladie ou à toute problématique d'autonomie - objectif : coordination du secteur sanitaire et du secteur médico-social.

En Essonne, la population des personnes âgées de plus de 85 ans connaît une croissance de 31% (2010-2015). Le nombre de places en établissement occupées par des Essonniens représente 60% de la capacité totale d'accueil sur le département (source schéma départemental personnes âgées 2011-2016).

Secteur concerné

- Quartier du Moulon

Gouvernance

Maître d'ouvrage : CD 91

Partenaires : ARS d'Ile-de-France, Région Ile-de-France, Conseil Départemental de l'Essonne, Caisse Nationale de Solidarité (CNSA), Caisses de retraites, Fondations...

Éléments de programmation

- Construction d'un EHPAD de 100 lits
- Accueil de personnes âgées dépendantes et de personnes handicapées vieillissantes de plus de 60 ans et de moins de 60 ans sur dérogation

Le programme de l'opération comprend :

- 65 places d'hébergement permanent
- 10 places d'hébergement temporaire
- 20 lits d'hébergement en unité de vie protégée pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et/ou maladie apparentée
- 5 lits d'hébergement temporaire dédiés exclusivement à l'accueil temporaire de personnes âgées dépendantes à domicile

La surface utile du programme (5 700 m²) se décomposant de la façon suivante :

- Locaux accueil et administration 200 m²
- Locaux de vie collective et animation 300 m²
- Pôle de soin central 200 m²
- Hébergement toute dépendance 3 000 m²
- Hébergement Alzheimer 800 m²
- Plate-forme coordination / Aide et soins à domicile et MAIA 300 m²
- Logistique 900 m²

Terrain du projet : 7 000 m² - avec potager cultivé avec les résidents et jardin d'agrément

- 40 places de stationnement
- Aire de service pour les livraisons

Éléments de financement

Première estimation : 17 M€

Etat d'avancement et phasage

Livraison : 2022-2024

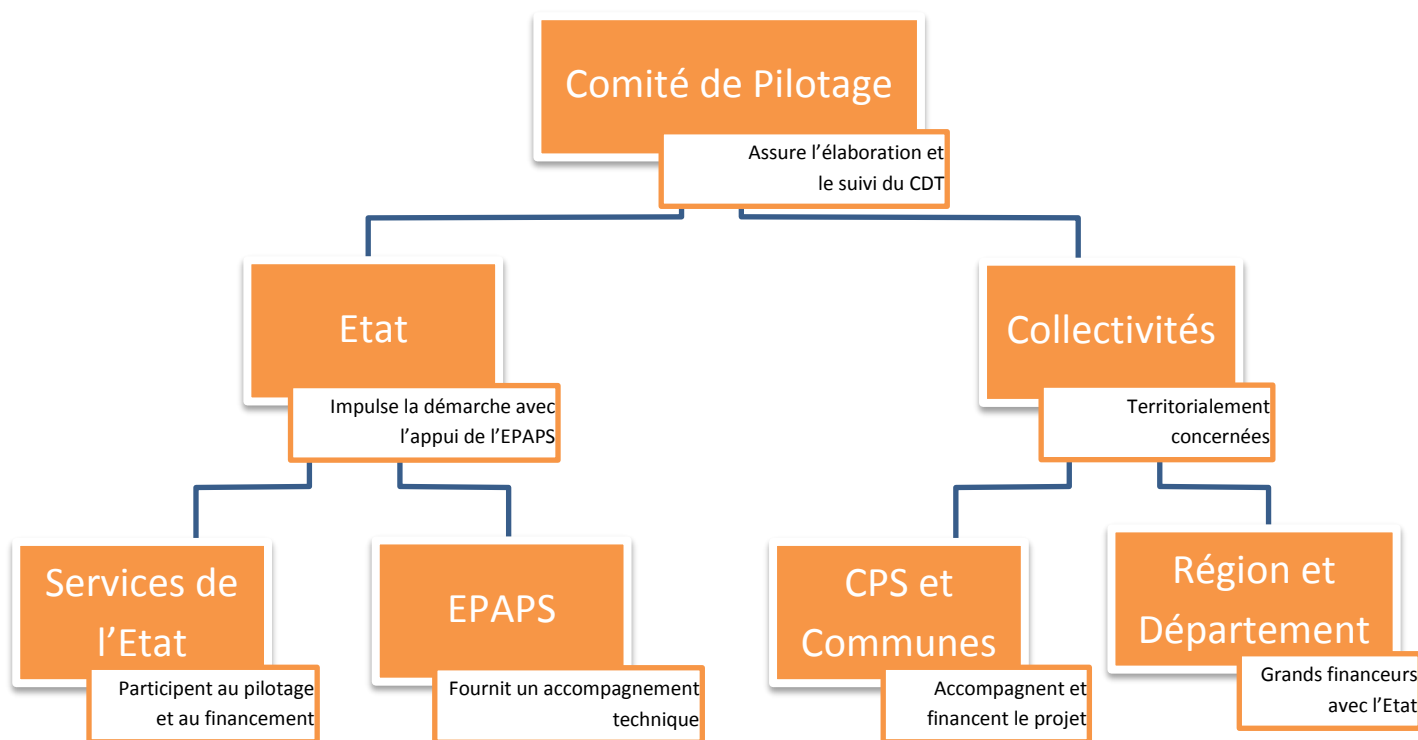
Titre IV : les conditions de mise en œuvre, de suivi, d'évaluation et de modification

Il s'agit de préciser les conditions dans lesquelles le Contrat de Développement Territorial est mis en œuvre et dans lesquelles les parties s'acquittent des obligations qu'elles souscrivent au titre du contrat.

Le présent titre prévoit notamment :

- les modalités de la programmation, y compris celles relatives aux investissements destinés à l'action foncière, et sa validation ;
- l'établissement et la production des états prévisionnels des opérations ;
- l'institution d'une instance de suivi ;
- les méthodes d'évaluation de la mise en œuvre du contrat, qui est réalisée par les cocontractants tous les ans, et les conditions dans lesquelles elle est rendue publique ;
- les conditions d'élaboration et de validation des projets d'avenants destinés à compléter ou modifier le contrat.

1) Le dispositif de gouvernance



a) Le Comité de pilotage du CDT

Le Comité de Pilotage a été créé par l'arrêté du Préfet de la Région Ile-de-France du 18 avril 2012. Il est co-présidé par le Président de la Communauté Paris-Saclay et par le Préfet de la Région Ile-de-France ou son représentant. Il est composé :

- Du président de la Communauté Paris-Saclay ou son représentant
- Du Préfet de la Région Ile-de-France ou son représentant
- Des maires des 7 communes concernées par le CDT (Palaiseau, Gif-sur-Yvette, Orsay, Bures sur Yvette, Saclay, Saint-Aubin, Les Ulis), ou leurs représentants

D'autres collectivités, services de l'Etat, établissements publics, entreprises et organismes peuvent être invités à participer au Comité de pilotage, notamment : l'Etablissement Public d'Aménagement Paris-Saclay, la Région Ile-de-France, le Département de l'Essonne et l'Université Paris-Saclay.

Le Comité de Pilotage prend ses décisions avec l'accord, d'une part, de la majorité des communes et EPCI et, d'autre part, du Préfet de la Région Ile-de-France ou son représentant.

Les comités de pilotage se réunissent à la demande de l'un de ses co-présidents, et notamment avant les Conseils d'Administration de l'EPA Paris-Saclay à l'ordre du jour duquel est inscrite une question importante relative à l'aménagement du Sud du plateau de Saclay.

Les signataires s'engagent à mener les actions de leurs compétences en matière d'aménagement dans le cadre des orientations définies par le comité de pilotage.

Les comités de pilotage sont préparés par des commissions techniques partenariales.

Relativement au contenu des ambitions définies dans le CDT, le comité de pilotage aura notamment les missions suivantes :

- *Etre garant du respect des objectifs et priorités définis dans le CDT dans les titres I et II, notamment afin de veiller à la coordination entre les grandes priorités thématiques et territoriales retenues ; il sera ainsi en charge de veiller au respect du phasage de référence d'ensemble des opérations défini dans le titre II.*
- *Assurer un suivi d'ensemble du bon déroulement des opérations et projets inscrits dans le titre III :*
 - *En coordonnant les travaux des différents Comités opérationnels de secteurs.*
 - *En suivant des opérations inscrites au CDT qui ne sont pas localisés sur un des secteurs correspondant aux comités opérationnels, et/ou dont la logique de fonctionnement en réseau concerne le territoire de la Frange Sud dans son ensemble.*
- *S'assurer de la coordination des actions conduites dans le cadre du CDT, ainsi que de la diffusion des résultats, auprès des territoires voisins concernés par le CDT : on pense ainsi en particulier aux communes de la Communauté Paris-Saclay non intégrées dans le CDT, mais aussi plus largement aux territoires relevant du Schéma de Développement Territorial (SDT) Paris-Saclay. Cette logique d'articulation et de cohérence territoriale sera également portée par la future grande agglomération de Paris-Saclay en liaison avec les communautés d'agglomération de Versailles Grand Parc et de Saint-Quentin-en-Yvelines.*
- *Définir les méthodes d'évaluation de la mise en œuvre du contrat, à réaliser à un rythme régulier de tous les ans, puis de valider les résultats de ces évaluations régulières, avec une première à conduire avant fin 2016.*
- *Préparer et adopter des éventuels avenants au CDT sur la durée de sa mise en œuvre, sur la base des propositions émises par l'un des différents signataires. Pourront faire l'objet d'avenants des propositions qui ne portent pas atteinte à l'économie générale du contrat, telle qu'elle résulte des titres Ier et II du contrat.*

b) 5 Comités opérationnels, concernant le développement des grands secteurs d'aménagement définis dans le CDT.

- secteur allant du futur quartier Camille Claudel à la RN 118 (via le quartier de l'Ecole polytechnique et hors-Corbeville) ;
- secteur de Corbeville
- secteur allant de la RN 118 à la RD 306 jusqu'au Christ de Saclay (via le Moulon) ;

- secteur de l'Université Paris-Sud (dans la vallée) ;
- secteur des Ulis / Courtabœuf.

Ces Comités opérationnels seront amenés à se positionner sur les différentes actions et projets inscrits au titre III du CDT et relevant de leur secteur d'intervention.

Des instances de programmation « en continu » propres au CDT

Comme les titres précédents l'ont déjà largement évoqué, une des spécificités du CDT «frange Sud » est de reposer sur l'implication, outre les signataires, d'autres parties prenantes importantes : l'Université Paris-Saclay, les entreprises déjà présentes ou devant s'installer sur le territoire...

Afin d'associer concrètement ces différents acteurs à la mise en œuvre du CDT, tout en assurant un croisement des points de vue nécessaire au recalage « en continu » des objectifs et priorités définies dans le CDT, il est proposé d'instituer plusieurs instances d'aides à la programmation alimentant les travaux du Comité de Pilotage du CDT.

Ces instances de programmation correspondront notamment à plusieurs modalités de travail en commun évoqués dans le titre 2 du CDT, plus particulièrement :

- **Instance de programmation « implantation des entreprises » : elle visera à s'assurer que les entreprises s'implantant dans le cluster s'inscrivent bien en cohérence avec le positionnement scientifique, grâce à une démarche** partenariale associant, outre les collectivités et l'aménageur, les représentants universitaires et scientifiques et ceux des entreprises.
- **Instance de programmation « adéquation offre d'habitat / profil des emplois créés ».** elle aura pour rôle d'animer le travail d'échanges et de coordination entre acteurs économiques et acteurs de l'offre d'habitat (aménageurs, promoteurs, opérateurs sociaux), de manière à tenir compte régulièrement de la réalité des capacités financières correspondant aux nouveaux emplois créés (réflexion sur l'accessibilité financière et donc les prix de sortie à viser pour les nouveaux programmes, sur les conditions de commercialisation de ces offres...), pouvant ainsi confirmer ou infléchir dans le temps les équilibres programmatiques et les objectifs de prix de sortie évoqués dans l'objectif précédent. Ce travail intégrera aussi des attentes exprimées pour un cadre d'habitat qualitatif, levier d'attractivité majeur pour les profils d'actifs et de chercheurs internationaux que le cluster souhaite attirer.
- **Des dispositifs de concertation « en continu »**
La réalisation des travaux sera accompagnée d'une concertation et d'une information régulière tant dans son contenu que dans les supports permettant ainsi aux usagers de s'approprier le projet et de contribuer à travers leurs remarques à l'amélioration de ce dernier.
Des réunions de travail associant les représentants de la société civile se sont tenues, le collègue associatif a ainsi eu l'occasion de participer à l'élaboration de certaines grandes thématiques relatives à l'aménagement du plateau de Saclay (ZPNAF, Etude globale de gestion des eaux...). Les acteurs publics étudient par ailleurs avec les associations le lancement de certains travaux (les liaisons plateau/vallée par exemple).

Des réunions semestrielles thématiques seront d'autre part organisées par le Président de la Communauté Paris-Saclay avec les associations de protection de l'environnement représentatives et les différents partenaires.

Une réunion publique sera organisée annuellement par le Président de la Communauté Paris-Saclay afin de présenter l'évolution et l'avancement global du CDT aux habitants du territoire. Ces outils ont vocation à évoluer et à être perfectionnés dans les mois à venir, en coordination entre la Communauté Paris-Saclay, les communes, l'EPA Paris-Saclay et les entreprises.

2) Anticiper la démarche d'évaluation régulière du CDT

La démarche d'évaluation relèvera de deux logiques complémentaires :

- L'évaluation « action par action »

Elle sera effectuée pour chacune des actions et projets figurant au titre III, avec les différents partenaires mobilisés au titre de chacune de ces actions.

Conduite au moins une fois par an, cette évaluation portera sur les points suivants :

- L'état l'avancement de l'action, le respect du phasage envisagé ;
- le cas échéant, la précision et l'actualisation des conditions de portage de l'opération, de sa programmation... ;
- Les mesures prises en matière de communication sur le déroulement de l'action, puis ses résultats, auprès des partenaires et du public (parution d'articles, plaquettes,...) ;
- en fonction de l'état d'avancement, des éléments d'analyse qualitative des effets de l'action sur la contribution aux objectifs et priorités du CDT, et plus largement sur la mobilisation des partenaires et des effets sur le territoire.

- L'évaluation globale des évolutions des grands équilibres du projet et des territoires

Réalisée au moins une fois tous les ans, cette évaluation se fera sur la base de grands indicateurs correspondant aux priorités et objectifs définis dans le CDT, ainsi que de manière plus qualitative sur la réussite des opérations d'aménagement, la qualité de l'intégration territoriale.

Cette évaluation fera l'objet d'un rapport largement diffusé auprès des associations et des acteurs de la société civile.

Principaux indicateurs-clefs à suivre :

- Evolution du taux d'emploi du territoire.
- Rythme de développement des établissements d'enseignement supérieur.
- Rythme de développement du nombre d'étudiants, chercheurs.
- Evolution des m² d'activités économiques développées.
- Evolution des m² d'activités économiques transformées dans l'existant (réhabilitation, rénovation...).
- Rythme de développement des emplois, profil en fonction des secteurs d'activités et des niveaux de qualification.
- Profil des nouvelles entreprises, place relative occupée par les start-up et des entreprises innovantes.
- Nombre d'entreprises effectuant un parcours résidentiel au sein du territoire du CDT, dans les territoires voisins.
- Evolution de la production de logements (globale/logements familiaux/logements étudiants).
- Profil de la production de logements (équilibre des statuts résidentiels : locatif social / locatif « libre » / accession à la propriété ; place dans l'offre familiale des logements T2 et T3 ; nombre de logements à destination de publics spécifiques).
- Positionnement des programmes immobiliers par rapport aux prix plafonds définis pour les différentes offres de logements.

- Proportion de la production de logements occupée par des ménages travaillant également sur le territoire du CDT.
- Rythme de développement des capacités de transport sur le territoire.
- Evolution de la part modale des mobilités en transports collectifs et des modes doux.
- Evolution des surfaces agricoles exploitées sur le territoire (et au-delà sur l'ensemble du plateau de Saclay).
- Part relative des surfaces et exploitations agricoles dédiées à des cultures spécialisées.
- Part de la production d'énergies renouvelables locales dans la consommation énergétique des nouveaux quartiers.
- Nombre de nouveaux équipements publics mutualisés et ouverts à différents profils d'usagers du territoire (habitants, actifs, étudiants...).
- etc.

3) Conditions de modification du contrat

Conformément au décret sur le CDT, le CDT Paris-Saclay territoire Sud pourra faire l'objet d'avenants négociés entre les signataires, après décision dans ce sens du Comité de Pilotage. Dans le cadre de l'évaluation et du suivi du CDT et de ses effets sur l'environnement, et dans le cas de non atteinte des objectifs, des mesures correctrices adaptées pourront être intégrées dans les avenants au contrat. Celles-ci seront discutées au moment de l'évaluation, si nécessaire, et largement communiquées.